



Ministère de l'Économie
et des Finances

MALI KURA NETAASIRA KA BEN SAN 2063 MA



Les Maliens réfléchissent
à leur avenir...

Décembre 2024

► TABLE DES MATIERES

LISTE DES ACRONYMES	6
LISTE DES TABLEAUX	8
LISTE DES ENCADRÉS	8
PREFACE DU PRÉSIDENT DE LA TRANSITION	9
EXTRAIT DU DISCOURS DU PREMIER MINISTRE	10
AVANT-PROPOS DU MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES	11
RESUME EXECUTIF	12
PREAMBULE	19
INTRODUCTION	21
I. PREMIERE PARTIE : DIAGNOSTIC STRATEGIQUE	25
1.1. SOCIETE	25
1.1.1. La citoyenneté et le vivre-ensemble.....	25
1.1.2. Un islam de plus en plus présent dans le champ politique.....	25
1.1.3. Problématique du peuplement du territoire.....	25
1.1.4. Une urbanisation rapide sans mutation de la structure de production.....	27
1.1.5. Des motivations économiques et une culture qui favorisent la migration.....	28
1.1.6. Une situation sanitaire peu reluisante malgré des efforts considérables.....	28
1.1.7. Déficit en éducation et inadéquation formation-emploi.....	29
1.1.8. Pauvreté, inégalités et vulnérabilités.....	29
1.1.9. L'expérience de la culture mobilisée pour l'émergence d'une identité nationale.....	30
1.1.10. Tendances lourdes sociétales et germes de changement.....	30
1.2. ECONOMIE	32
1.2.1. Les tendances d'évolution de l'économie se caractérisent par les secteurs primaire et tertiaire encore prépondérants.....	32
1.2.2. Une économie peu industrialisée.....	32
1.2.3. Une économie peu compétitive.....	33
1.2.4. Une problématique monétaire prégnante.....	33
1.2.5. Une exploitation minière à diversifier et mieux intégrer à l'économie.....	34
1.2.6. Des infrastructures encore insuffisantes pour assurer un maillage optimal du territoire.....	36
1.2.7. Une production d'énergie toujours dominée par la biomasse malgré l'immense potentiel en énergies renouvelables.....	36
1.3. GOUVERNANCE	37
1.3.1. La Gouvernance politique.....	37
1.3.1.1. Des élections marquées par de faibles participations et souvent sources de tensions.....	38
1.3.1.2. Crise politique, rupture de l'ordre constitutionnel et transition engagée.....	38

1.3.1.3. La Transition, une période de rupture et d'opportunités.....	40
1.3.1.4. La réforme constitutionnelle.....	41
1.3.2. La Gouvernance judiciaire.....	41
1.3.2.1. L'évolution du secteur de la Justice.....	41
1.3.2.2. La dynamique de la réforme de la Justice.....	42
1.3.3. La Gouvernance administrative.....	43
1.3.3.1. Un processus de décentralisation à repenser dans le contexte de la nouvelle réorganisation administrative et territoriale.....	43
1.3.3.2. Développement économique régional et local.....	44
1.3.3.3. Une gestion du domaine foncier porteuse de nombreux conflits.....	44
1.3.3.4. Cartographie et gestion de l'information géographique au Mali	44
1.3.3.5. Perceptions de la persistance de la corruption.....	46
1.3.3.6. Un système de planification et de gestion du développement marqué par une instabilité institutionnelle.....	46
1.3.4. Positionnement géostratégique du Mali dans un monde qui se multipolarise.....	47
1.3.5. L'Alliance des Etats du Sahel (AES).....;;;	48
1.4. ENVIRONNEMENT.....	49
1.4.1. Risques climatiques et inondations observés au Mali.....	49
1.4.2. Diminution de la pluviosité couplée à une forte variabilité inter annuelle et intra-saisonnière des précipitations.....	49
1.4.3. Augmentation de la température moyenne.....	50
1.4.4. Impacts socioéconomiques des changements climatiques.....	50
1.4.5. Une déforestation en constante progression.....	50
1.4.6. Une situation d'assainissement et d'eau potable qui demeure préoccupante.....	51
1.5. LES PERCEPTIONS DES POPULATIONS.....	52
1.6. LES ORIENTATIONS EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.....	55
1.7. LES DÉTERMINANTS DE LA DYNAMIQUE DU " SYSTÈME MALI ".....	56
1.8. ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT.....	58
1.8.1. La gouvernance au cœur de la refondation.....	58
1.8.2. Une société qui perd ses repères et ses valeurs.....	58
1.8.3. Une Economie essentiellement portée par les secteurs primaire et tertiaire, peu diversifiée, mais avec une grande capacité de résilience à l'épreuve des crises multiples.....	60
1.8.4. Les infrastructures économiques demeurent encore insuffisantes pour assurer un maillage optimal du territoire en dépit du potentiel existant.....	60
1.8.5. Le défi climatique reste une équation à plusieurs dimensions.....	61
1.8.6. Le Système éducatif à redresser, la couverture sanitaire et la protection sociale à élargir.....	61

II. DEUXIEME PARTIE : FORMULATION DE LA VISION.....	65
2.1 LE SCENARIO DU RENOUVEAU : MALI KURA.....	66
2.2. LES SCENARIOS ALTERNATIFS.....	75
2.3 LA VISION ET LA THÉORIE DU CHANGEMENT.....	87
2.3.1. La Vision.....	87
2.3.2. Théorie du changement.....	91
2.4. LES CIBLES DE LA VISION MALI 2063.....	99
III. TROISIEME PARTIE : FORMULATION DES ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET PHASAGE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA VISION.....	106
3.1. LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES.....	106
3.2. LE PHASAGE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA VISION.....	120
IV. QUATRIEME PARTIE : STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE DE LA VISION.....	138
4.1. LES PRINCIPES ET CADRE D'OPÉRATIONNALISATION.....	138
4.2. FINANCEMENT DE LA VISION.....	140
4.2.1. Renforcement de la mobilisation des ressources internes.....	141
4.2.2. La création d'un fonds de ressources minérales.....	142
4.2.3. Création des conditions d'un meilleur accès des entreprises au financement bancaire.....	143
4.2.4. Diversification des sources de financement.....	144
4.2.5. La création de banques d'affaires et de marché boursier.....	147
4.2.6. Exploitation de nouvelles sources extérieures de financement.....	147
4.2.7. Mise en oeuvre d'une stratégie efficace d'endettement.....	148
4.2.8. L'Aide Publique au Développement.....	148
4.3. LES LEVIERS DU CHANGEMENT.....	149
4.4. LES PROJETS STRUCTURANTS ET INTÉGRATEURS D'OPÉRATIONNALISATION DE LA VISION.....	151
4.5. LES SUPPORTS CARTOGRAPHIQUES ET DE COMMUNICATION.....	153
4.5.1. Les supports cartographiques.....	153
4.5.1.1. Les cartes d'état des lieux.....	153
4.5.1.2. Cartes prospectives.....	154
4.5.1.3. L'Atlas économique.....	155
4.5.1.4. Perspectives cartographiques pour le Mali.....	155
4.5.2. La Stratégie de communication.....	155
4.5.2.1. Les objectifs.....	156
4.5.2.2. Les principes directeurs.....	156
4.5.2.3. Les axes stratégiques.....	157
4.6. LES MENACES ET RISQUES.....	158
ANNEXES.....	160

► LISTE DES ACRONYMES

AES	: Alliance des Etats du Sahel
AIGE	: Autorité Indépendante de Gestion des Elections
AMO	: Assurance Maladie Obligatoire
ANCD	: Agence Nationale de Communication pour le Développement
ANR	: Assises Nationales de la Refondation
APD	: Aide Publique au Développement
BRICS	: Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud
CCNUCC	: Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CEDEAO	: Communauté Économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CICB	: Centre International de Conférence de Bamako
CNPM	: Conseil National du Patronat du Mali
CNT	: Conseil National de Transition
COMATEX	: Compagnie Malienne de Textiles
COVID-19	: Maladie à Corona Virus 2019
CPI	: Indice de Perception de la Corruption
CREDD	: Cadre Stratégique pour la Relance Économique et le Développement Durable
CSCOM	: Centre de Santé Communautaire
CT	: Collectivité Territoriale
DCPND	: Document Cadre de Politique Nationale de Décentralisation
DGEF	: Direction Générale des Eaux et Forêts
DNTCP	: Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique
EDM-SA	: Energie du Mali-Société Anonyme
EES	: Evaluation Environnementale Stratégique
EIES	: Etude d'Impact Environnemental et Social
EMOP	: Enquête Modulaire Permanente auprès des ménages
ERI- ESI	: Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel
FAIPD	: Facilités d'Appui à l'Investissement Productif de la Diaspora
FCFA	: Franc de la Communauté Financière Africaine
FDS	: Forces de Défense et de Sécurité
FMI	: Fonds Monétaire International
GAR	: Gestion Axée sur les Résultats
GDTE	: Gestion Durable des Terres et des Eaux
IA	: Intelligence Artificielle
IDE	: Investissements Directs Etrangers
IDH	: Indice de Développement Humain
IGM	: Institut Géographique du Mali
INDG	: Infrastructure Nationale des Données Géospatiales
INSTAT	: Institut National de la Statistique
ITEMA	: Industrie Textile du Mali
LOPM	: Loi d'Orientation et de Programmation Militaire
MPME	: Micro, Petite et Moyenne Entreprise
MTA	: Médicaments Traditionnels Améliorés
NBD	: Nouvelle Banque de Développement
NPI	: Nouveaux Pays Industrialisés
NTIC	: Nouvelles Technologies d'Information et de Communication
OCDE	: Organisation de Coopération et de Développement Economique

ODD	: Objectifs de Développement Durable
ODHD/LCP	: Observatoire du Développement Humain Durable et de la Lutte Contre la Pauvreté
OIM	: Organisation Internationale pour les Migrations
OMVS	: Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PIB	: Produit Intérieur Brut
PNAEP	: Plan National d'Accès à l'Eau Potable
PPP	: Partenariat Public-Privé
PRODEC	: Programme Décennal de Développement de l'Éducation
R&D	: Recherche & Développement
RAMED	: Régime d'Assurance Médicale
RAMU	: Régime d'Assurance Maladie Universelle
SIPEX	: Sonatrach International Petroleum Exploration & Production (Société algérienne)
SNAT	: Schéma National d'Aménagement du Territoire
SNEDD	: Stratégie Nationale pour l'Emergence et de Développement Durable
STEM / STIM	: Science, Technology, Engineering and Mathematics / Science Technologie, Ingénierie, Mathématiques
TDRL	: Taxe de Développement Régional et Local
TAV	: Taxe Ad Valorem
TVA	: Taxe sur la Valeur Ajoutée
UA	: Union Africaine
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UPA	: Union de Production Artisanale

► LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Répartition sectorielle de la structure du PIB réel (en %)	32
Tableau 2 : Taux de croissance de la production d'Or, d'autres matériaux et du Fer	34
Tableau 3 : Etat du réseau routier total de 2019 à 2023 (en %)	36
Tableau 4 : Axes du Schéma National d'Aménagement du Territoire	52
Tableau 5 : Récapitulatif des cibles de la Vision	102

► LISTE DES ENCADRÉS

Encadré 1 : Etats Généraux de la Jeunesse	26
Encadré 2 : Le nouveau Code minier du Mali	35
Encadré 3 : Du rôle de l'Etat	39
Encadré 4 : Alliance des Etats du Sahel (AES)	46
Encadré 5 : Le Programme National d'Education aux Valeurs	59
Encadré 6 : Etats Généraux de l'Education	62

PREFACE DU PRÉSIDENT DE LA TRANSITION



LE PRÉSIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ÉTAT
SON EXCELLENCE
LE GÉNÉRAL D'ARMÉE ASSIMI GOITA

Dans le cadre d'une Vision de développement, la Transition actuelle a permis d'engager de grands chantiers de réformes répondant aux préoccupations du peuple malien dans les domaines de la sécurité, de la gouvernance, de la justice et du développement socioéconomique. **Cette Transition est une période de rupture permettant de bâtir les fondations d'un avenir meilleur pour le Mali. Cette période doit permettre de reconstruire un Etat fort, solide et viable qui s'acquitte de ses obligations régaliennes** à savoir : assurer la sécurité, garantir la cohésion sociale, élever les services sociaux de base de qualité et, ceci, à travers une meilleure distribution des revenus.

La rupture devrait, au plan extérieur, permettre une meilleure prise en compte de la menace d'une mondialisation ultra libérale pour l'économie malienne. En effet, l'évolution en cours vers un monde multipolaire doit être saisie pour renforcer notre souveraineté et développer des partenariats "gagnant-gagnant".

La réussite de ces différentes ruptures dépendra de la plus grande participation des jeunes dans les processus politiques, l'accès à l'éducation pour tous, la promotion de l'employabilité, le soutien à l'entrepreneuriat, la gestion des mouvements migratoires et la création d'opportunités dans les domaines artistiques,

culturels et sportifs.

Ainsi, pour réaliser les changements nécessaires à la réalisation du "**Mali Kura**" dans un contexte international de plus en plus incertain et instable, il faut s'inscrire dans une Vision à long terme en engageant une réflexion sur les futurs possibles conduisant à la formulation d'une Vision du développement à l'horizon 2063.

Cette Vision devra assurer la capacité sécuritaire, énergétique et technologique du Mali. Elle devra aussi favoriser le renforcement de la connexion des territoires et la prise en compte des avantages comparatifs et compétitifs pour créer plus de valeurs ajoutées, notamment dans les chaînes de valeurs agricoles et les industries de transformation.

La mise en œuvre de la Vision devra également profiter des opportunités et potentialités existantes comme la jeunesse, le dynamisme de la population et un cadre réglementaire incitatif pour l'investissement privé. Elle devra marquer des options fortes qui élèvent les ambitions du pays vers la souveraineté, l'indépendance économique et financière et l'émergence.

Elle devra enfin capitaliser sur le nouveau leadership en matière de gouvernance et de sécurité, les efforts de renforcement des capacités des forces de défense et de sécurité, du respect de la souveraineté du Mali dans les relations extérieures et les initiatives de contrôle et de transformation des ressources nationales.

La création de l'Alliance des Etats du Sahel (AES) entre le Mali, le Burkina Faso et le Niger permet d'établir une architecture de défense collective et d'assistance mutuelle en vue de relever tous les défis de développement de cet espace commun.

Je suis persuadé que l'opérationnalisation de cette Vision permettra d'asseoir les bases d'un Mali émergent, refondé et prospère.

▶ EXTRAIT DU DISCOURS DU PREMIER MINISTRE



Le Premier ministre, Chef du Gouvernement
Dr. Choguel Kokalla MAIGA

Le processus d'élaboration de la Vision 2063 et de la Stratégie Nationale de Développement du Mali marque une étape décisive dans le processus de mise en place du « Mali Kura », un Mali nouveau tant espéré qui a cristallisé les attentes légitimes nos concitoyens pendant de longues années et réaffirmé lors des Assises Nationales de la Refondation.

La nouvelle Vision devra tracer le chemin du développement à l'horizon 2063 et marquer des options fortes qui élèvent les ambitions du pays vers l'émergence économique, au regard de ses potentialités et opportunités économiques, des ressorts profonds de résilience économique et sociale dont le pays a fait montre à l'épreuve des sanctions injustes, illégales et inhumaines qui lui ont été imposées.

Cet exercice doit nous permettre de sortir des sentiers battus et jeter les bases d'un Mali nouveau, et ce, de façon inclusive. Nous devons inventer le « Système Mali » ou « Modèle Mali ». Ce qui passe forcément par la promotion de la pensée autonome, des solutions endogènes et durables, c'est-à-dire faire confiance au génie malien, se dire que personne ne viendra faire le Mali à la place des Maliens. D'ores et déjà, je me réjouis de constater que la présente étude est menée par une expertise nationale sous le leadership du Ministre de l'Economie et des Finances avec l'implication de toutes les couches socio-professionnelles du pays.

Sous le leadership éclairé du Président de la Transition, Chef de l'Etat, le Général d'Armée Assimi GOÏTA, le Gouvernement du Mali s'engage à la réalisation des ambitions de cette Vision.

***Discours lors du lancement du processus d'élaboration de la Vision Mali 2063
et de la Stratégie nationale de développement à moyen terme,
le 21 décembre 2023 au CICB***

▶ AVANT-PROPOS DU MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES



Alousséni SANOU,
Ministre de l'Economie et des Finances

Le peuple malien vit aujourd'hui une période particulière de son histoire. En effet, la Transition politique en cours suscite beaucoup d'espoir et est très soutenue par les Maliens qui veulent prendre en mains leur destin.

Les Autorités de la Transition, en faisant le choix d'inscrire dans un cadre programmatique de long terme la mise en œuvre des recommandations des Assises Nationales de la Refondation (ANR) qui prévoient une croissance économique de 10% les 30 prochaines années, ne pouvaient mieux exprimer la nécessité d'une nouvelle étude prospective.

La nouvelle Vision 2063 née de la volonté politique des plus Hautes Autorités de la Transition permettra de bâtir une indépendance économique et financière et une économie émergente dans un Mali apaisé.

Cette Vision est précédée d'un diagnostic sans complaisance de la situation globale du pays et tire le meilleur parti des évaluations et des leçons apprises de la mise en œuvre du Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD 2019-2023), de l'Etude Nationale Prospective Mali 2025 et de toutes les initiatives pertinentes susceptibles de contribuer aux réflexions pour bâtir une nouvelle trajectoire de développement inclusif et durable pour le Mali. Le processus a aussi capitalisé sur la grande capacité de résilience dont le Mali a fait montre ces dernières années, malgré les sanctions et la crise multidimensionnelle qu'il traverse.

L'Etude Prospective est un outil de réflexion visant à rechercher les meilleures orientations, à faire les meilleurs choix de modèle de développement et à

prendre les décisions pertinentes de gestion des affaires publiques.

La Vision se focalisera sur la construction d'une économie nationale intégrée bâtie autour : (i) du développement des pôles économiques régionaux articulés sur le développement des filières économiques porteuses; (ii) du déploiement des infrastructures de transports, d'énergie et de technologies d'informations et de communications; (iii) du développement des compétences centré autour de la formation professionnelle et de l'emploi dans les filières économiques porteuses ; (iv) de l'amélioration de l'état de santé des populations, du cadre de vie et de l'environnement humain et (v) de la reconstruction et du renforcement de l'Etat et de son autorité.

Des Projets structurants intégrateurs et fédérateurs sont identifiés et seront mis en œuvre pour soutenir la réalisation de la Vision déclinée en phases décennales. Ils concernent les domaines (i) de la gouvernance et du renforcement des capacités de planification, (ii) des infrastructures et du développement du capital humain (énergie, transport, urbanisation, éducation, santé, TIC, etc.), (iii) de l'exploitation et de la transformation des ressources primaires (agricoles, minières, etc.), (iv) de l'environnement et du changement climatique.

En outre, l'Institut Géographique du Mali (IGM) élabore un important fond cartographique et un ATLAS économique pour documenter l'état des réalisations à chaque phase (carte sectorielle, régionale, globale). Egalement, une Stratégie de communication est élaborée et mise en œuvre par l'Agence Nationale de Communication pour le Développement (ANCD) pour une grande dissémination et une meilleure appropriation.

Enfin, cette Vision a été élaborée sous la forme d'un livre blanc, une référence pour la construction du futur. Elle couvre une période de quarante ans déclinés en quatre (4) Phases décennales (2024- 2033, 2034-2043 , 2044-2053, 2054- 2063).

La première décennie porte sur la Stratégie Nationale pour l'Emergence et le Développement Durable (SNEDD 2024-2033)

Elle nécessitera la mise en œuvre des réformes indispensables, le renforcement des capacités des structures chargées de sa mise en œuvre et de son suivi-évaluation.

RESUME EXECUTIF

1) Introduction

1. Depuis 2012, le Mali est plongé dans une crise complexe due aux attaques de groupes rebelles et terroristes dans les régions nord et centre du pays. Cette situation a perturbé les perspectives macroéconomiques et pourrait compromettre les politiques publiques. Bien que le retour à l'ordre constitutionnel en 2013 a été un pas vers la stabilité, la profondeur de la crise a entravé la gouvernance vertueuse. La rupture institutionnelle du 18 août 2020 et la rectification de la trajectoire de la Transition en mai 2021 ont entraîné des réformes politiques et sécuritaires pour redresser le pays.
2. Le Mali possède un potentiel d'investissement important, avec des secteurs en croissance qui peuvent être davantage valorisés par l'amélioration des infrastructures (routes, énergies, télécommunications) et du climat des affaires. Pour exploiter ces potentialités, une Vision de développement à long terme sur 40 ans a été élaborée. Cette Vision identifie les ressources potentielles et les besoins en infrastructures pour surmonter les contraintes économiques.
3. La Vision trace un chemin ambitieux pour le Mali, visant à surmonter les crises actuelles et à réaliser un développement durable et inclusif sur les 40 prochaines années. Les efforts se concentreront sur la gouvernance, l'économie, la cohésion sociale, et l'amélioration des conditions de vie des populations, en s'appuyant sur des réformes profondes et des investissements stratégiques.
4. L'analyse structurelle a ainsi permis de mettre en exergue que les variables de gouvernance, telles que le rôle de l'État et la planification du développement, sont essentielles. L'investissement, le foncier et l'énergie sont aussi des variables importantes pour stabiliser le système et nécessitent une politique énergétique et d'investissement bien pensée.
5. Le processus d'élaboration de la Vision de développement du Mali s'articule en trois étapes :
 - **La construction de la base d'informations** : C'est la séquence qui a permis de disposer des éléments d'information sur le système. Elle comprend : la mise à jour des études rétrospectives, l'analyse des aspirations des populations et des préoccupations des ministères, des organisations de la Société Civile et du Secteur Privé.
 - **L'exploration des scénarios alternatifs** : Elle a porté sur l'identification et l'analyse des questions clés, la construction de scénarios globaux pour le futur du Mali.
 - **La détermination de la vision et des stratégies** : Formulation d'une vision volontariste basée sur les défis identifiés et les aspirations des populations.

2) Enjeux de Développement

6. Les principaux problèmes de développement identifiés sont l'insécurité alimentaire, la sécurité, la santé, l'éducation, l'eau, l'agriculture, la pauvreté, le chômage, la gestion de l'économie, et les infrastructures. La gouvernance, l'investissement, le foncier et l'énergie sont cruciaux pour stabiliser le système.
7. L'érosion des valeurs traditionnelles d'intégrité et de dignité constitue le premier défi dans la mobilisation de l'intelligence collective dans le pays. En effet, le développement des valeurs sociétales basées sur le fervent attachement de chaque individu à la patrie, mais aussi, sur des normes éthiques élevées de probité, d'intégrité, d'équité et de justice sont à même d'asseoir la cohésion nationale et la paix sociale. Aussi, l'action gouvernementale doit s'appuyer sur les leviers de la cohésion sociale que sont les légitimités traditionnelles, les religions, les valeurs culturelles et la justice.

3) Scénarios Futurs

8. Trois scénarios sont envisagés pour le futur du Mali à l'horizon 2063 :

♦ **Le Scénario du Renouveau (MALI KURA)** : Ce scénario est fondé sur l'hypothèse que la dynamique impulsée par la Transition a été poursuivie et renforcée. Son facteur moteur est un Etat qui a durablement marqué une volonté plus affirmée de défendre l'intégrité territoriale et de maintenir l'unité nationale, de faire respecter la souveraineté du Mali vis-à-vis des partenaires extérieurs et de sortir le pays du sous-développement en prenant des options volontaristes fondées sur les exigences d'une bonne gestion économique et la mise en œuvre de stratégies de développement appropriées. Il s'articule ainsi, autour : du renforcement de la dynamique de la Transition avec un État affirmant sa souveraineté et défendant l'intégrité territoriale ; de la création d'une Confédération fonctionnelle au sein de l'Alliance des États du Sahel (AES) ; d'une économie avancée, d'un développement humain élevé, et d'un environnement préservé.

♦ **Le Scénario de la Déception (DJIGUI MA FA)** : Ce scénario est fondé sur la poursuite mitigée de la dynamique de rupture. Son hypothèse motrice est que l'État malien, malgré des efforts de pacification, obtient des résultats mitigés : la situation sécuritaire demeure fragile, avec des conflits sporadiques et la menace constante des groupes armés et djihadistes. Par ailleurs, l'instabilité politique chronique, marquée par des coups d'État et des tensions ethniques, freine les réformes institutionnelles, tandis que la corruption et une administration inefficace dans les secteurs non régaliens aggravent les défis de gouvernance. Il s'articule ainsi, autour : de la poursuite mitigée de la dynamique de rupture ; des progrès limités en unité nationale et gouvernance ; du développement économique et social insuffisant.

♦ **Le Scénario de l'Inacceptable (AN TE)** : Ce scénario est fondé sur un abandon de la dynamique de rupture impulsée par la Transition. Il se traduit par une perte des acquis de la Transition en matière de gouvernance politique, économique et sécuritaire. Son hypothèse motrice est que l'Etat est laxiste et se préoccupe uniquement du bien-être de la petite classe des dirigeants politico-administratifs et leurs familles et alliés. Il s'articule ainsi, autour : de l'abandon de la dynamique de rupture ; de l'État laxiste, de l'insécurité et de la corruption accrues ; de l'effondrement du gouvernement et de la fragmentation du pays.

4) Vision Mali 2063

9. La Vision "**Mali Kura nĚtaasira ka bĚn san 2063 ma**" est une initiative ambitieuse et inclusive visant à transformer le Mali en une nation émergente. Ce cadre stratégique place le citoyen malien au cœur des priorités en le considérant comme un acteur autonome capable de prendre en mains son destin. Conçue par les Maliens, avec les Maliens et pour les Maliens, elle s'appuie sur une dynamique participative et inclusive.

10. Elle repose sur le scénario du renouveau. Le Mali ambitionne de devenir « **Une nation souveraine et unie dans sa diversité culturelle, une société solidaire et juste, un pays bien gouverné et sécurisé, une économie forte et avancée, un niveau de développement humain élevé et un environnement durablement préservé** ». Cette vision est déclinée en orientations stratégiques pour chaque décennie jusqu'en 2063. La Vision Mali 2063 représente une étape décisive dans la transformation stratégique du Mali. Conçue dans un esprit de renouveau et de rupture, elle ambitionne :

- **Une sécurité renforcée** : assurer la sécurité sur tout le territoire national grâce à une approche globale favorisant une paix durable, essentielle au développement et à la cohésion nationale.

- **Une émergence économique** : élever le Mali au rang des nations émergentes grâce à une croissance inclusive, soutenue par un taux annuel moyen de 10 %, tirant parti des énormes potentialités et opportunités économiques. A ce rythme de croissance, le pays devrait pouvoir réaliser son objectif d'être parmi les pays à revenu par tête élevé, avec 13 900 dollars en 2063.
 - **Une souveraineté renforcée** : réduire les dépendances économiques et financières tout en mobilisant les atouts nationaux, notamment les ressources naturelles et humaines.
 - **Une résilience durable** : consolider les bases d'un développement harmonieux en répondant aux défis sociaux, environnementaux et infrastructurels.
 - **Un ancrage irréversible dans la Confédération des Etats du Sahel** : renforcer et promouvoir la sécurité, la défense, la diplomatie et le développement (les trois D) de cet espace.
11. Pour financer son objectif ambitieux de transformation socioéconomique, le Mali doit trouver des mécanismes innovants d'attraction de ressources de financement. Ainsi, le crédit à l'économie devrait atteindre un niveau équivalent à 80 % du PIB, le niveau actuel des IDE devrait décupler pour être autour des 3 000 milliards de FCFA alors que les apports des migrants devraient augmenter significativement en deux décennies avant de connaître une baisse notable autour de 900 milliards de FCFA en 2063.
 12. Si l'incidence de la pauvreté reste aujourd'hui à un niveau préoccupant au Mali (44 %), elle devrait être considérablement réduite à l'horizon 2063 à seulement 10 %. Afin d'éradiquer ce fléau, une meilleure redistribution de la richesse nationale est préalablement indéniable pour asseoir les bases de la justice et de l'égalité sociale. Avec 0,24 de l'indice de GINI, le Mali serait parmi les pays les plus égalitaires au monde en 2063. L'accès à l'eau potable pour toute la population est une priorité en 2063 avec un taux de 100 %.

5) Phases de la Vision "Mali Kura netaasira ka ben san 2063 ma"

13. La mise en œuvre de la Vision Mali 2063 se décline en quatre phases décennales :
 - **Phase I (2024-2033)** : elle aura pour objectif global la Refondation de l'État et la Transformation structurelle de l'économie, avec comme objectifs spécifiques : le renforcement des forces de défense et de sécurité, l'éradication du terrorisme, la cohésion sociale, asseoir les conditions d'une souveraineté alimentaire et nutritionnelle, le développement d'une économie nationale intégrée avec des pôles de développement régionaux pour accélérer l'industrialisation du pays, l'amélioration de la gouvernance et des infrastructures. Cette phase propose un plan de réponse à la crise multidimensionnelle en s'attaquant aux causes profondes afin de mobiliser des solutions innovantes pour la consolidation de la paix et de la sécurité, la stabilité macroéconomique du pays, l'exploration des financements alternatifs et le renforcement de la bonne gouvernance ;
 - **Phase II (2034-2043)** : elle sera consacrée à la spécialisation dans les secteurs à haute valeur ajoutée. Il s'agira au cours de cette période, en même temps, de consolider les acquis de la première phase mais surtout de permettre au pays d'atteindre l'émergence économique, avec comme objectifs : la consolidation des acquis, le développement des industries lourdes et technologies de pointe ;
 - **Phase III (2044-2053)** : c'est celle d'un développement humain élevé, consistant à améliorer durablement le bien-être des populations maliennes en éradiquant toutes les formes de pauvreté, avec comme objectifs : l'amélioration des services de santé, l'éducation, le développement des infrastructures, et la lutte contre la pauvreté ;

- **Phase IV (2054-2063)** : c'est la consolidation des acquis des phases précédentes. Cette phase désigne le parachèvement de l'industrialisation par une évolution accélérée du secteur manufacturier, et un développement harmonieux du domaine des services notamment dans ses composantes commerce, transport et tourisme.

6) La Théorie du Changement

14. Cette théorie se fonde sur un nouveau modèle de développement "**Mali Kura Taasira**" caractérisé par l'émergence de nouveaux paradigmes :
 - le développement d'un État de force et de droit qui assure pleinement la puissance publique à travers ses prérogatives régaliennes et qui renforce son autorité et son leadership de manière à prendre en mains les secteurs stratégiques du développement ;
 - le développement d'un patriotisme sain avec l'exemplarité des leaders et des figures publiques et de l'administration ;
 - le changement intégral du système éducatif pour favoriser l'émergence d'un citoyen bien éduqué, responsable, porteur de valeurs morales et ayant les compétences pour naviguer dans ce monde complexe ;
 - le changement d'approche sur les questions de population, qui seront désormais considérées comme une opportunité et avec un accent particulier sur le rôle primordial de la jeunesse et des femmes ;
 - l'affirmation de la souveraineté du Mali vis-à-vis des partenaires extérieurs et surtout dans l'exploitation et le partage des rentes des ressources minérales afin de financer son développement.

7) Stratégies d'opérationnalisation

15. L'opérationnalisation de cette Vision s'articule autour :
 - du renforcement du rôle de l'Etat ;
 - de la consolidation de la confiance aux institutions et de la libération du potentiel communautaire ;
 - du renforcement du leadership des fonctions de prospective et de planification stratégique ;
 - du renforcement du système de planification et du système statistique ;
 - de la mise en place d'un dispositif dynamique de suivi-évaluation ;
 - de la stratégie nationale de communication pour améliorer la participation des parties prenantes et attirer des partenaires financiers ;
 - de la mobilisation de fonds intérieurs et extérieurs pour financer les Projets Structurants et intégrateurs ;
 - d'un système de suivi cartographique.

8) Les Projets structurants, fédérateurs et intégrateurs

16. Pour la mise en œuvre de la Vision, le Gouvernement de la République du Mali ambitionne d'initier des projets structurants fédérateurs et intégrateurs devant soutenir les différentes stratégies nationales de développement du Mali.
17. Pour faire des Projets structurants un levier pour la réalisation de la vision, il a été nécessaire de susciter la réflexion prospective autour desdits projets, afin d'opérer une

rupture méthodologique dans la logique sectorielle toujours entretenue et de leur donner un contenu nouveau en cohérence avec la vision à bâtir. Ainsi, un changement de paradigme s'imposait en privilégiant une approche de développement globale et intégrée face aux visions sectorielles basées sur des projets individuels. Il s'agit de fixer le cap de grands objectifs à atteindre par domaine de développement, en cohérence avec la vision et de les matérialiser par des grands programmes ou Projets structurants. Lesdits Projets structurants, intégrateurs et fédérateurs sont au nombre de onze (11) :

Projet N°1 : « [FARAFINNA JIGINÉ](#) » Nourrir le Mali et la Sous-Région ;

Projet N°2 : « [YEELÉN KURA](#) » Eclairer le Mali ;

Projet N°3 : Industrialiser le Mali ;

Projet N°4 : « [KANKU MUSA SEGINNA](#) » le Retour de l'Age d'Or de Kankou Moussa ;

Projet N°5 : Intégrer le Mali au Monde ;

Projet N°6 : « [SIGIDA YIRIWA](#) » Mieux vivre à Bamako et dans les Capitales Régionales ;

Projet N°7 : Faire du Mali un Hub Technologique sous Régional ;

Projet N°8 : Le « [Programme SANKORÉ](#) » des Ressources Humaines Saines, Mieux Formées et Dotées de Compétences Professionnelles Reconnues ;

Projet N° 9 : Mali Vert et Bien Être ;

Projet N° 10 : Réformes Nécessaires ;

Projet N° 11 : [KUNNAFONI TAASIRA](#) : Programme de Développement d'une Infrastructure Nationale de Données Géospatiales au Mali.

9) Les supports cartographiques et de communication

18. En vue d'avoir une bonne visibilité des informations sur les secteurs clés du développement national, le Ministère de l'Economie et des Finances a sollicité l'Institut Géographique du Mali (IGM) pour réaliser une représentation cartographique des résultats du diagnostic, des cartes prospectives pour documenter l'état des réalisations à chaque phase de la Vision "Mali Kura netaasira ka ben san 2063 ma" (carte sectorielle, régionale, globale) et un Atlas économique.
19. En outre, la Vision "Mali Kura netaasira ka ben san 2063 ma" pour atteindre ses ambitions, a besoin de la participation de toutes les parties prenantes. Pour créer cette dynamique autour de la Vision, une Stratégie de communication a été élaborée afin d'améliorer et renforcer la participation de toutes les parties prenantes en vue d'atteindre le niveau de développement escompté.
21. Par ailleurs, compte tenu de l'ampleur des projets structurants envisagés, la mise en œuvre de la Vision "Mali Kura netaasira ka ben san 2063 ma" implique la mobilisation des fonds intérieurs et extérieurs. La mobilisation des fonds dépend d'une bonne communication permanente, pertinente et cohérente du pays. Considérant que l'image du pays constitue un facteur d'attraction des partenaires techniques et financiers ainsi que des investisseurs, cette stratégie compte contribuer à redorer davantage l'image du pays sur la scène nationale, sous régionale, régionale et internationale en combinant les techniques du marketing et celles de la communication pour le développement.

10) Cadre institutionnel de suivi-évaluation

La prise en charge des fonctions de prospective et de planification stratégique requiert un leadership élevé comme cela est ressorti des recommandations du Dialogue Inter-maliens,

à travers la mise en place d'une structure de prospective et d'analyse stratégique rattaché à la Présidence de la République. Dans cette perspective, le dispositif de mise en œuvre et de suivi-évaluation de la Vision "Mali Kura netaasira ka ben san 2063 ma" pourrait être articulé autour d'une instance d'orientation politique et d'un organe de pilotage stratégique. Il s'agit du Conseil Supérieur de la Vision Mali 2063 chargé d'adopter les orientations globales en matière de prospective et du Secrétariat Exécutif National dont la mission sera d'assurer la coordination du suivi et l'évaluation de la Vision.



CEREMONIE DE LANCEMENT DU PROCESSUS D'ELABORATION DE LA VISION MALI 2063 ET DE LA STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT A MOYEN TERME LE 21 DECEMBRE 2023 AU CICB

PREAMBULE

21. Suivant les hautes orientations et la vision du Président de la Transition, Chef de l'Etat, le Général d'Armée Assimi GOÏTA, le Ministère de l'Economie et des Finances a lancé l'élaboration de la nouvelle vision de développement du Mali. Cette vision a été précédée d'un diagnostic sans complaisance de la situation globale du pays et a tiré le meilleur parti des évaluations et des leçons apprises de la mise en œuvre du Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD 2019-2023), de l'Etude Nationale Prospective Mali 2025 et de toutes les initiatives pertinentes, notamment l'exploitation du 5^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH5), du Recensement Général des Unités Economiques (RGUE) et les multiples stratégies sectorielles susceptibles de contribuer à nos réflexions pour bâtir une nouvelle trajectoire de développement inclusif et durable pour le Mali.
22. A l'issue du processus, les documents ci-après ont été élaborés : (i) le Diagnostic Stratégique ; (ii) le Rapport prospectif « Mali Kura nĚtaasira ka bĚn san 2063 ma » ; (iii) la Stratégie Nationale pour l'Emergence et le Développement Durable (SNEDD 2024-2033) ; (iv) le Document des Projets structurants ; (v) les Cartes prospectives et l'Atlas économique et (vi) la Stratégie de communication.
23. La réussite de la mise en œuvre de la Vision « Mali Kura nĚtaasira ka bĚn san 2063 ma » est tributaire de certains facteurs. Il s'agit notamment du portage politique de la vision, de l'affirmation du rôle de l'Etat, des ressources humaines ou du nouveau malien «Maliden Kura», du financement de la stratégie.
24. Le portage politique est une condition sine qua non pour garantir la bonne mise en œuvre de la Vision "Mali Kura nĚtaasira ka bĚn san 2063 ma". Ce portage politique devrait se faire par les plus hautes Autorités politiques et hiérarchiques du pays qui ont donné le ton avec le parrainage du lancement des travaux par le message du Président de la Transition et le discours d'ouverture du Premier ministre. C'est le lieu de signaler que l'une des principales causes de l'échec de l'Etude prospective Mali 2025, est l'insuffisance ou le manque de portage politique.
25. L'élaboration et la mise en œuvre de la Vision « Mali Kura nĚtaasira ka bĚn san 2063 ma » appellent à nous interroger sur le rôle de l'Etat en tirant les leçons des différentes expériences de gestion de l'Economie et de planification du développement. L'Etat doit rester un acteur économique important. Dans cette optique, les secteurs stratégiques doivent être animés ou contrôlés par l'Etat.
26. L'Etat doit assurer sa souveraineté sur plusieurs secteurs stratégiques. Il s'agit notamment d'assurer la souveraineté sur les plans sécuritaire, éducatif, alimentaire, énergétique, numérique, sanitaire et pharmaceutique. Ceci passe par un Etat fort, solide et économiquement souverain. Un Etat qui joue son rôle majeur de développement dans la production, la distribution, et la régulation des secteurs stratégiques sur le plan géopolitique, économique et social. Ce renforcement du rôle de l'Etat doit entraîner un développement endogène qui renforce le climat des affaires et favorise l'épanouissement du Secteur Privé malien dans les secteurs productifs. Ce qui permet d'asseoir une souveraineté économique, de booster l'économie et de générer les ressources suffisantes pour financer les ambitions de développement et d'émergence du Mali.
27. La Vision se fonde aussi sur un nouvel Homme malien (Maliden kura). Il s'agit d'un citoyen responsable, patriote et respectueux des valeurs, travailleur consciencieux et ouvert d'esprit, qui œuvre pour la souveraineté et le bien-être de tous. Le "Maliden kura" vise la formation et le façonnage de l'individu (civisme, savoir être et savoir-faire) en vue de parvenir à une nouvelle structuration de la société "vertueuse" par la transformation sociale, le changement

de comportement et l'avènement du Mali kura. Cette vision cadre avec celle du Programme National d'Education aux Valeurs qui requiert une mutualisation des actions en faveur de la construction citoyenne. Cela passe par la maîtrise des programmes de formations (éducations aux valeurs, à la morale, à la citoyenneté, au développement des services et des technologies), des activités culturelles, artistiques et sportives (conte, chant, théâtre, cinéma).

28. La question du financement reste également un important facteur pour l'atteinte des objectifs de la Vision. L'environnement international est marqué par un durcissement des conditions et une rareté des financements concessionnels des bailleurs de fonds multilatéraux et le diktat des pays développés. Dans ce contexte, la stratégie de financement de la Vision Mali 2063 est basée sur la mobilisation des ressources internes. Ainsi, le Gouvernement a déjà réalisé les réformes nécessaires permettant d'assurer ce financement. Au-delà d'une population jeune et dynamique, le Mali bénéficie des ressources immenses en soleil, en eau, en terre agricole, en bétail et en ressources minérales. Une place importante est réservée à la bonne gouvernance, une meilleure distribution de la justice, socle d'un développement social harmonieux.
29. En effet, les réformes opérées dans le secteur minier notamment l'adoption du code minier en 2023 et la loi sur le contenu local ainsi que la création des sociétés d'Etat dans les secteurs stratégiques sont des atouts importants pour amorcer le financement de cette Vision de développement du Mali. Le secteur minier fournit les ressources nécessaires pour l'amorce du cycle vertueux de la croissance. Les fonds d'investissement générés (plus 500 milliards de FCFA par an) ; les revenus budgétaires supplémentaires générés (plus 100 milliards de FCFA par an) ; le volume d'affaires généré par la satisfaction locale des besoins miniers (plus 5000 milliards de FCFA par an) le rapatriement des recettes d'exportation (plus 10 000 milliards de FCFA) assurent l'essentiel des ressources de fonctionnement couplés au financement Partenariat Public Privé (PPP), aux investissements directs étrangers et au financement des partenaires techniques et financiers.

INTRODUCTION

30. Le Mali est un pays à faible revenu avec une économie caractérisée par un faible niveau d'industrialisation, laissant des parts plus ou moins importantes pour les secteurs primaire et tertiaire dans son Produit Intérieur Brut (PIB). Cette économie est soumise à des facteurs de vulnérabilité qui retardent sa transformation structurelle et son développement. Les exportations sont peu diversifiées et concentrées sur un nombre très limité de produits tels que le coton, l'or et les produits agropastoraux non transformés. Les fluctuations dans la production locale de la plupart de ces produits d'exportation, au gré des aléas climatiques et naturels (pluviométrie, sécheresse, invasion acridienne, etc.) et du cours des matières premières induisent une instabilité des recettes d'exportations.
31. Depuis 2012, le Mali est plongé dans une crise multidimensionnelle qui a ébranlé les fondements mêmes de son existence, suite aux attaques combinées de mouvements rebelles armés et l'intrusion de groupes terroristes et djihadistes, d'abord dans les régions de Kidal, Gao et Tombouctou, ensuite, étendues à celles de Mopti, Ségou et Koulikoro. Cette situation continue de peser sur les perspectives macroéconomiques du pays et pourrait compromettre à terme les résultats de mise en œuvre des politiques publiques.
32. L'économie malienne offre beaucoup d'opportunités en termes d'investissement, avec des secteurs d'activités qui se développent et dont le potentiel peut être encore plus valorisé, si on améliore la disponibilité d'infrastructures qui favorisent l'investissement (routes, énergies, télécommunications, etc.) et le climat des affaires.
33. Comme secteurs porteurs, on peut noter :
 - **le secteur Agricole**, qui dispose d'une grande diversité agro-écologique, d'un potentiel considérable en terres agricoles, d'importantes ressources en eau exploitables, des ressources animales abondantes et diversifiées avec des superficies importantes en pâturages, d'un potentiel aquacole aménageable considérable, d'une population jeune à dominance agricole, de l'émergence d'organisations professionnelles agricoles structurées, des avancées significatives sur les plans législatif, réglementaire et institutionnel pour la gestion du secteur Agricole, notamment l'adoption de la Loi d'Orientation Agricole et ses textes d'application ;
 - **l'élevage**, avec des potentialités en termes de valorisation des filières "viande", "lait", "cuirs et peaux" et "aviculture" qui font intervenir une diversité de métiers et de compétences ;
 - **l'agro-industrie**, avec des potentialités à développer notamment dans les chaînes de valeurs en relation avec le développement du secteur agricole, l'élevage et la pêche ;
 - **l'industrie textile**, offre des potentiels énormes au regard de la production de coton où moins de 5% sont transformés pour le moment sur place ;
 - **l'industrie extractive**, peu diversifiée, mais avec beaucoup de potentiel, une amélioration de la gouvernance, la transparence des industries extractives et une bonne connaissance du sous-sol malien offriront plus d'opportunités en termes d'investissements ;
 - **les services** dont le développement rapide de la télécommunication, du commerce et des autres services aux entreprises, offrent plus d'opportunités en termes de création d'emplois et de croissance.

34. Pour valoriser toutes ces potentialités, l'élaboration d'une vision claire et cohérente du développement à long terme s'avère nécessaire. Cette nouvelle vision tracera un chemin du développement sur les quarante prochaines années avec l'identification des ressources potentielles sur tout le territoire et celle des besoins en infrastructures, afin de lever les contraintes qui freinent la croissance économique.
35. **Les Autorités de la Transition en faisant le choix d'inscrire la mise en œuvre des recommandations des ANR dans un cadre programmatique de long terme, ne pouvaient mieux exprimer la nécessité d'une nouvelle étude prospective.** Une telle étude, en engageant une réflexion sur les futurs possibles pour le Mali et sur la formulation d'une vision du développement, offre (i) une occasion de prendre en compte les réflexions menées lors des assises de la refondation dans la définition de l'avenir désiré par les maliens et (ii) une opportunité d'approfondir cette refondation par la formulation d'une vision du développement susceptible d'entraîner l'adhésion de l'ensemble de la Nation malienne dans sa diversité.
36. Ce nouvel exercice prospectif se justifie également par les besoins de : (i) l'actualisation de l'Étude Nationale Prospective Mali 2025, arrivant à terme ; (ii) la définition d'un cadre programmatique de long terme pour les opportunités d'investissement ; (iii) la préparation de la nouvelle Stratégie nationale de développement, avec le CREDD arrivé à terme en fin 2023.
37. Dans le cadre de la définition d'un cadre programmatique de long terme pour les opportunités d'investissement, la recherche d'une croissance forte sur les trente prochaines années, est une recommandation des ANR. L'une des contraintes majeures à une croissance forte, en dehors du déficit d'infrastructures, reste l'absence d'une vision claire et cohérente dans la conception et l'exécution d'un plan de développement desdites infrastructures et le maillage optimal du territoire favorisant l'intégration des établissements humains, des zones de production et de consommation.
38. La nouvelle stratégie de développement (post-CREDD 2019-2023) devrait marquer, à la différence des précédentes, des innovations majeures à travers la définition d'une "Politique Économique Nationale Intégrée" focalisée autour de pôles de développement de mise en valeur des filières économiques porteuses identifiées. L'objectif de cette Politique Économique Nationale Intégrée sera d'optimiser la création de valeur ajoutée dans tous les secteurs pour le bien-être des populations et pour un développement équilibré entre régions. **Elle devra aussi marquer des options fortes qui élèvent les ambitions du pays vers l'indépendance économique et financière, la souveraineté et l'émergence économique, au regard des potentialités et des opportunités économiques, des ressorts profonds de résilience économique et sociale dont le pays a fait montre à l'épreuve des sanctions injustes, illégales et inhumaines qui lui ont été imposées.**
39. Cette Politique Économique Nationale Intégrée se focalisera autour de trois axes, à savoir (i) le développement des pôles économiques régionaux articulé sur le développement de filières économiques porteuses et une amélioration de la cohérence des politiques publiques ; (ii) le déploiement des infrastructures de transport, d'énergie et de communication pour soutenir les filières économiques porteuses et assurer un maillage optimal du territoire ; (iii) le développement des compétences centré sur la formation professionnelle et l'emploi dans les filières économiques porteuses. L'éducation et la formation technique et professionnelle doivent être un élément central de la stratégie nationale de développement. Elles doivent correspondre aux filières économiques identifiées. Cette composante ressources humaines pourrait également intégrer un aspect lié aux conditions de travail (précarité, hygiène et sécurité sur le lieu de travail).

40. Un important fond cartographique et un ATLAS économique sont préparés à l'effet de documenter l'état des potentialités et des ressources économiques et leurs évolutions décennales sur les quarante prochaines années et d'assurer le suivi-évaluation des objectifs quantitatifs définis sur la base des indicateurs pertinents de résultats et d'impacts. Il s'agit ainsi d'une démarche novatrice qui utilise les systèmes d'information géographique permettant de concilier les objectifs économiques avec les nécessités de l'aménagement du territoire en vue d'un développement territorial équilibré réduisant les disparités et inégalités dans l'espace national.
41. Dans la perspective des Agendas 2030 des Nations Unies et 2063 de l'Union Africaine, le Gouvernement poursuit **l'émergence d'un Etat fort et engagé pour une réforme en profondeur des structures publiques, également, de leurs méthodes et procédures d'intervention en vue de donner une nouvelle impulsion à l'action publique**. Cela se fera conformément à la vision et à la démarche de la politique extérieure du pays, autour des trois principes édictés par les Autorités de la Transition, à savoir : le respect de la souveraineté du Mali ; le respect des choix stratégiques et des choix de partenaires du Mali ; et la prise en compte des intérêts vitaux du peuple malien dans toutes les décisions envisagées.
42. Ces principes nécessiteront de construire un Etat à la fois régalien mais également fer de lance du développement durable du Pays. En effet, dans le contexte des crises multiples nées de la faiblesse et de l'absence d'autorité de l'Etat, il est indispensable de rebâtir les nouveaux fondements d'un Etat moderne garant de la sécurité, de l'indépendance et de la souveraineté, qui impulse un nouveau modèle de développement et qui améliore les conditions de vie et le bien-être de la population.
43. Le présent document est structuré en quatre (4) grandes parties. On retrouve le diagnostic stratégique dans la **PREMIÈRE PARTIE**, la formulation de la vision dans la **DEUXIÈME PARTIE**. La formulation des orientations stratégiques et le phasage de la mise en œuvre de la vision est détaillée dans la **TROISIÈME PARTIE**, tandis que la **QUATRIÈME PARTIE** est consacrée aux stratégies de mise en œuvre de la vision.

VISION MALI 2063

PREMIERE PARTIE DIAGNOSTIC STRATEGIQUE

D'où venons nous, où sommes nous ?

I. PREMIERE PARTIE : DIAGNOSTIC STRATEGIQUE

44. Le diagnostic stratégique consiste à analyser le « Système Mali » de façon holistique afin de connaître son fonctionnement en vue de le rendre plus performant pour le développement économique, social et environnemental. Il s'agit donc de faire l'état des lieux du « Système Mali » et de son environnement, d'analyser les mécanismes qui ont conduit à cet état et identifier les tendances lourdes, les invariants et les germes du changement.

1.1. SOCIETE

45. Le plus grand défi de la société malienne est de faire face à l'érosion de ses valeurs socioculturelles.

1.1.1. La citoyenneté et le vivre-ensemble

46. L'enquête "Afrobaromètre (Round 9)" révèle que les Maliens sont très majoritairement plus ou autant attachés à l'identité nationale qu'à leur appartenance ethnique. Quelle que soit l'ethnie ou la région, ce sentiment est présent à plus de 85%. Cela traduit le très bon climat de vivre-ensemble qui a toujours caractérisé les communautés maliennes.
47. Par ailleurs, la tolérance par rapport aux autres religions, groupes ethniques, immigrés et opinions politiques est très forte. Par exemple, en 2022, 88% des Maliens déclarent qu'ils aimeraient ou considèrent sans importance le fait d'avoir comme voisins des personnes de religions différentes. Pour les autres groupes ethniques, les immigrés et les supporters d'autres partis politiques, ce résultat est respectivement de 93%, 86% et 81%. Seule l'homosexualité est fortement rejetée par la population malienne dont 92% n'aimeraient pas avoir un homosexuel comme voisin. **De tout cela, on peut déduire que les conflits intra et intercommunautaires actuels sont artificiels et volontairement provoqués pour des fins de déstabilisation par des puissances étrangères.**

1.1.2. Un islam de plus en plus présent dans le champ politique

48. La prégnance de l'islam au Mali, ne saurait laisser les musulmans indifférents aux problèmes de société du pays. Activement présents dans la société civile, les musulmans, organisés en associations, prennent le relais de l'Etat, là où celui-ci s'est désengagé ou très limité dans ses missions.
49. Il recoud un tissu social déchiré par l'échec des promesses de démocratisation, l'urbanisation et la perte de repères. C'est avant tout sa force sociale qui lui confère une influence politique (International Crisis Group. 2017).
50. Le Mali a enregistré la présence de mouvements réformistes, au milieu et vers la fin du siècle dernier, avec "l'irruption de nouveaux prêcheurs". Ils sont porteurs de nouvelles revendications. Leurs principaux objectifs, entre autres, sont la remoralisation de l'espace public et la "réislamisation" de la société. Ces mouvements ne se contentent plus de dénoncer, mais plutôt agissent, en passant par une action pacifique, pour restaurer ou transformer la société, à partir d'une citoyenneté religieuse.

1.1.3. Problématique du peuplement du territoire

51. Avec une population totale estimée à 22 395 489 habitants en 2022 sur une vaste superficie de 1.241 238 km², le Mali est caractérisé par une faible occupation de l'espace. La densité est passée de 2,9 habitants au Km² en 1960, puis à 7,9 habitants au Km² en 1998 et atteint 18 habitants au Km² en 2022. Même si les densités ont progressivement augmenté, l'occupation de l'espace reste caractérisée par de fortes inégalités de peuplement. La partie

nord du pays couvre les régions de Tombouctou, Gao, Kidal, Taoudennit et Ménaka constituées de vastes espaces désertiques. Cette partie représente 60% du territoire national pour seulement 7% de la population. Ces régions sont caractérisées par de très faibles densités, inférieures à un habitant au km² et qui sont révélatrices des contraintes du milieu naturel.

52. Ces régions du pays recèlent cependant d'importantes potentialités en termes de ressources en eau, de terres cultivables, de filières porteuses agricoles et de ressources minérales.
53. L'évolution de la population ayant longtemps été considérée comme un défi de développement, le gouvernement du Mali a adopté en 1991, une « Déclaration de Politique nationale de Population ». Cette Politique nationale visait à améliorer le niveau et la qualité de vie des populations à travers l'éducation, la santé, la nutrition, le logement, l'emploi, etc.
54. Elle a été mise en œuvre, à travers le Programme Prioritaire d'Investissements en matière de Population (PPIP 1996-2000), qui a été évalué en 2001. Cette évaluation a souligné d'abord la délimitation trop large du domaine population, qui revenait à lui faire prendre en charge l'ensemble des problèmes essentiels de développement. Elle a relevé aussi, la « non quantification » de certains objectifs, la « non intégration » de la politique de population aux politiques et stratégies de développement et le désintérêt des partenaires pour le financement de la structure de coordination.
55. Par ailleurs, la forte croissance de la population ne semble pas constituer un handicap pour le développement économique et social, si des mesures sont prises pour profiter du potentiel qu'offre l'extrême jeunesse de sa population. En effet, il s'agira pour le pays, de faire de la population, un atout majeur de développement : accroître le ratio de soutien économique par un investissement massif dans l'autonomisation des jeunes et des femmes, tout en préservant la dynamique de renouvellement des générations. Ce défi ne se réalisera pas sans une planification optimale et une gestion efficace des réseaux et territoires sur lesquels vivent les populations.
56. Aussi, il faut noter que la plupart des pays développés et émergents sont très peuplés avec très souvent des superficies et des potentialités économiques très largement inférieures à celles du Mali. **La population apparaît plus comme un facteur de puissance et de développement. Il est donc nécessaire de changer de paradigme en matière de politique de population.**

Encadré 1 : Etats Généraux de la jeunesse

Du 1^{er} au 22 décembre 2023, le Mali a organisé les Etats Généraux de la Jeunesse. Il s'agissait de mettre les jeunes au cœur de la refondation en cours de l'Etat. Les Etats Généraux de la Jeunesse se sont déroulés en trois phases distinctes, communale, régionale et nationale, pour une participation effective de 600 communes, 19 régions plus le district de Bamako, 31 pays de résidence de maliens établis à l'extérieur. Des jeunes ont également pu s'exprimer à travers des plateformes en ligne. Aux Etats Généraux, diverses catégories de participants y ont pris part. Ce sont des représentants de différentes catégories de jeunesse (rurale, urbaine, scolaire et estudiantine, syndicale, vivant avec un handicap, etc.), des représentants des Organisations de la Société Civile, des représentants des partis politiques, des délégués des jeunes de la diaspora, des personnes ressources de toutes obédiences, et d'éminentes personnalités de pays amis.

L'objectif général de l'évènement était de faire un état des lieux et de proposer des réponses aux défis des jeunes. Plus spécifiquement, il s'agissait de (i) renforcer la contribution de la jeunesse dans la gouvernance, les réformes politiques et institutionnelles du pays en vue

de sa participation active dans le processus de refondation de l'Etat ; (ii) soutenir les actions des jeunes initiées dans le cadre de la sécurité, de la paix, de la réconciliation et de la cohésion sociale pour un Mali émergent ; (iii) développer des mécanismes et des stratégies visant à améliorer les conditions d'éducation, de formation et d'employabilité des jeunes pour une meilleure participation dans la croissance économique et au développement durable du pays, (iv) mettre en place des programmes et des initiatives en vue du renforcement des capacités des jeunes avec un accent sur celles des jeunes femmes pour une véritable inclusion sociale, (v) initier des actions et stratégies en vue du renforcement de la participation de la jeunesse au nouveau Mali à travers le sport, la culture, les arts avec un citoyen modèle, et (vi) faire l'état des lieux et proposer des solutions idoines aux différentes crises traversées par la jeunesse de la jeunesse pour une meilleure participation des associations et organisations de jeunesse à la vie publique.

Au terme de fructueux échanges, 256 recommandations ont été formulées relativement aux 6 thématiques des Etats généraux dont 5 inspirés des axes stratégiques de la refondation de l'Etat. Les thématiques, modérées par des experts (universitaires, responsables des milieux professionnels et d'organisations de la Société Civile), se répartissent en (i) Jeunesse, gouvernance, réformes politiques et institutionnelles ; (ii) Jeunesse, sécurité, paix, réconciliation et cohésion sociale ; (iii) Jeunesse, emploi, croissance économique et développement durable ; (iv) Jeunesse, capital humain, genre et inclusion sociale ; (v) Jeunesse, sport, arts et culture (vi) Jeunesse, vie associative et participation publique. Les recommandations issues des assises illustrent l'engagement de la jeunesse malienne à jouer son rôle dans la refondation du pays.

1.1.4. Une urbanisation rapide sans mutation de la structure de production

57. Au Mali, l'augmentation du taux d'urbanisation (22.5%) se traduit par des pressions sur les marchés de l'emploi, du logement et le développement de quartiers spontanés.
58. Les activités non agricoles ne se développent pas aussi vite que le rythme de l'urbanisation. Comme dans les autres pays d'Afrique subsaharienne en général, l'urbanisation ne s'accompagne pas d'une croissance économique plus soutenue, ni d'une modification sensible de la structure économique (et des sources de croissance). Le déséquilibre spatial au Mali est une conséquence du manque de dynamisme économique des centres urbains secondaires et de la forte attractivité comparée à la capitale, Bamako.
59. Au cours de la Conférence Internationale pour la relance économique et le développement du Mali (Mali – OCDE, 2015), le Gouvernement reconnaît que le rythme des entrées sur le marché du travail va s'accélérer dans un contexte de transition démographique lente : le Mali est donc face au défi de créer rapidement un grand nombre d'emplois (en faveur des jeunes). Cette création massive d'emplois devra se faire à travers le développement et l'amélioration des infrastructures dans les régions (urbanisation). Le document indique qu'il y aura deux fois plus de nouveaux entrants sur le marché du travail en 2035 et trois fois plus en 2050.
60. Pour le cas spécifique de Bamako, une analyse (Banque Mondiale et Observatoire de la ville) montre que, même si Bamako représente 34% de l'économie malienne (contre 27% pour des villes comme Niamey et Conakry), elle ne joue pas son rôle de moteur de la croissance :
 - du fait de la structure de son économie fortement basée sur l'informel et le tertiaire, la productivité du travail y est plus basse que la moyenne en Afrique subsaharienne ;
 - l'accès aux services sociaux de base est relativement faible ;
 - les investissements dans l'accessibilité (transports, services de base) et dans leur

répartition ont une efficacité limitée du fait de la configuration (et de l'occupation des sols) de la ville et de l'accroissement rapide de sa population.

1.1.5. Des motivations économiques et une culture qui favorisent la migration

61. La question de la migration, en particulier celle internationale, est importante dans le contexte du Mali à cause d'une part de l'importance des flux migratoires et d'autre part du volume des transferts de fonds des migrants. Les transferts de fonds des migrants restent dans la dynamique d'augmentation exceptée l'année 2019 où il y'a eu une contraction, passant de 440 milliards de FCFA en 2018 à 433 milliards de FCFA en 2019 pour atteindre 652,50 milliards de FCFA en 2023 contre 639,7 milliards de FCFA en 2022.
62. Il faut également noter que le Mali est de plus en plus une terre d'accueil des étrangers en particulier de l'Afrique de l'Ouest. En 2023, le pays comptait 209 774 réfugiés. Depuis la crise politico-sécuritaire de 2012, les réfugiés constituent également une proportion considérable dans la population des migrants. En 2023, l'on comptait 66 722 maliens réfugiés et 354 539 déplacés en majorité des femmes et des enfants.
63. Tout comme les mouvements internes de population (pour lesquels les données statistiques sont très parcellaires), la migration internationale pourrait s'intensifier dans les deux sens au regard de la situation socioéconomique du pays et de la région du Sahel : paupérisation grandissante, inégalités, chômage, insécurité alimentaire et physique, changements climatiques...
64. Malgré l'élaboration et la mise en œuvre de la Politique Nationale de la Migration (PONAM), la question migratoire continue d'être au rang des préoccupations et priorités des autorités.

1.1.6. Une situation sanitaire peu reluisante malgré des efforts considérables

65. La santé de la population est un facteur important pour le développement économique du pays. Selon l'EMOP 2022 lors du 1^{er} passage, 33,9 % de la population souffrait d'une maladie ou avait été victime d'une blessure au cours des trois derniers mois ayant précédé l'enquête. Cette proportion est plus élevée chez les femmes que chez les hommes avec 36,5 % contre 31,1 %. Plus de la moitié des adultes de 60 ans ou plus souffraient d'une maladie ou étaient dans un état de morbidité. Le paludisme ou la fièvre constituait la principale pathologie dont souffrait la population malienne avec 64,4 %.
66. Toujours selon l'EMOP 2022, s'agissant de la couverture d'assurance maladie, il ressort que seulement 4,3 % de la population est couverte par une assurance maladie. Ce taux de couverture couvre 12,9 % des populations du district de Bamako. Les populations du milieu urbain sont plus couvertes que le milieu rural. Cette proportion couvre largement les personnes ayant un niveau d'instruction supérieur (33,1 %) et touche seulement 6,4 % des adultes âgés de 60 ans ou plus.
67. De l'EMOP 2022 les informations sur l'état de santé de la population, les services de santé auxquels elle recourt en cas de nécessité et les difficultés rencontrées lors des consultations médicales ressortent. Ces informations sanitaires croisées avec le statut de pauvreté montrent que 50.7% de la population n'ayant jamais été malade, est pauvre, contre 46.8% chez la population dont un membre a été malade durant un passage et 38.8% chez la population ou on a eu un malade dans au moins deux passages. Les résultats montrent également que les prestataires de service de santé auxquelles les pauvres font beaucoup plus recours en cas de maladie ou blessure sont les CSCOM (67,3 %), suivis du guérisseur ou marabout (9,7 %) et cabinet de soin privé (5,6 %).

68. Par ailleurs, selon les résultats de l'Enquête Démographique et de Santé au Mali (EDSM) VII 2023-2024, on note globalement une amélioration de la couverture en soins de santé maternelle de 2006 à 2024. Ainsi, le pourcentage de femmes ayant effectué au moins les quatre visites recommandées est passé de 35 % en 2006 à 51 % en 2024. En ce qui concerne le pourcentage de naissances qui ont eu lieu dans un établissement de santé, il passe de 45 % en 2006 à 81 % en 2024.

1.1.7. Le déficit en éducation et l'inadéquation formation-emploi

69. Permettre à chaque malien d'achever au moins une éducation de base de qualité a été pendant longtemps une préoccupation majeure des différents gouvernements de la République du Mali. Dans cette perspective, le pays s'est doté à partir de 2019, d'une deuxième génération du Programme Décennal de Développement de l'Éducation (PRODEC) jusqu'à l'horizon 2028, dont les effets induits permettront à moyen et long termes de valoriser davantage les ressources humaines et de renforcer les acquis des programmes précédents fragilisés par la crise multidimensionnelle, depuis 2012. La vision des départements en charge de l'éducation et de la formation professionnelle est que, à l'horizon 2028, le Mali dispose d'un système éducatif performant et inclusif qui forme des citoyens patriotes, responsables, producteurs et créatifs qui contribuent au développement socio-économique de leur pays.
70. Cependant, la mise en œuvre de ce programme impactée par le contexte politique, sanitaire et sécuritaire n'a pas permis d'installer à souhait des réformes favorables à l'amélioration de la qualité et au renforcement de la gestion décentralisée de l'éducation de base. De fait, l'atteinte d'une éducation de qualité pour tous portée par une véritable stratégie d'adéquation formation-emploi reste encore une préoccupation majeure au regard des enjeux et défis nationaux, mais aussi des nouveaux engagements internationaux pris, par le Mali, notamment par rapport à l'Agenda 2030 des Nations Unies et l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.
71. Au nombre des difficultés auxquelles fait face le secteur de l'éducation au Mali, se trouve l'inadéquation entre les programmes de formation, les opportunités de création de valeur ajoutée et le marché de l'emploi. Malgré l'introduction de solutions informatiques, le secteur reste confronté à la problématique de gestion de flux des effectifs surtout au secondaire et au supérieur (affectant les stratégies orientées vers l'élaboration d'un plan de développement et de gestion efficace des ressources financières). A ces difficultés, s'ajoutent l'insuffisance des capacités d'accueil, du personnel enseignant qualifié dans tous les cycles d'enseignement et un sérieux problème qui sous-tend tous les autres : la gouvernance et la redevabilité.

1.1.8. Pauvreté, inégalités et vulnérabilités

72. Dans l'ensemble, l'incidence de la pauvreté a enregistré une évolution en dents de scie entre 2011 et 2023. Après une hausse de 2 points de pourcentage entre 2011 et 2013 en passant de 45,1% à 47,1%, l'incidence a enregistré une baisse de 0,2 point de pourcentage entre 2013 et 2014. Elle a reculé considérablement entre 2016 et 2020, de 46.8% à 41.9 %. Le taux s'est ensuite stabilisé entre 2020 et 2021 à 44.6% pour ensuite s'établir à 45.5% en 2022, soit une hausse d'environ 1 point de pourcentage par rapport à 2021 et une baisse d'environ 2 points par rapport à 2015. L'effort d'investissement nécessaire pour éradiquer la pauvreté, mesuré par sa profondeur, c'est-à-dire le déficit collectif moyen des dépenses des pauvres par rapport à la ligne de pauvreté pour l'ensemble de la population est de 14.0% en 2022. En 2023, selon les résultats de l'EMOP, l'incidence de la pauvreté est ressortie à 43,9%. Si davantage d'efforts ne sont pas déployés pour parer aux conséquences des crises sécuritaire, sanitaire et institutionnelle, il sera très difficile pour le Mali d'atteindre la cible de 24% d'incidence de pauvreté monétaire à l'horizon 2030.

73. Mesurées par l'indice de Gini, les inégalités diminuent au Mali, de 0.42 en 2011 à 0.33 en 2022, soit un recul annuel moyen de -2.4%. La baisse a été la plus soutenue en 2011 et 2021 (42% chacune) et 2019 (40%). Aussi, l'année 2020 marquera-t-elle un fléchissement avec un indice de 0.38 avant de grimper à 0.42 en 2021 pour ensuite descendre jusqu'à 0.32 en 2023 contre 0.33 en 2022. La réduction des inégalités passe non seulement par une certaine justice sociale mais surtout par des progrès réels dans les conditions de vie des couches les plus défavorisées de la population.
74. La crise multidimensionnelle muée en insécurité endémique a eu comme conséquences, entre autres, le déplacement important de population, autant en Personnes Déplacées Internes (PDI) qu'en réfugiés. Le nombre de Personnes Déplacées Internes (PDI) qui a presque doublé entre 2019 et 2022 passant de 207 751 à 412 387, a enregistré pour la première fois une baisse en s'établissant à 354 739 en 2023. Ce nombre en 2023 est constitué de 56,98% de femmes et 43,02% d'hommes, plus de la moitié (58%) des enfants âgés de 0 à 17 ans. La baisse enregistrée est due à l'amélioration de la situation sécuritaire du pays.

1.1.9. L'expérience de la culture mobilisée pour l'émergence d'une identité nationale

75. Au lendemain des indépendances, des efforts importants, à l'échelle nationale, ont été consentis pour que nos valeurs culturelles guident les pensées et les actions. Ces valeurs ont été mobilisées pour favoriser l'émergence d'une identité nationale, à travers les Semaines nationales de la jeunesse et les Biennales artistiques et culturelles. Ces différentes représentations artistiques et culturelles permettaient à de nombreux maliens de connaître, qui ils sont (connais-toi toi-même), de reconnaître et de connaître les autres, car elles étaient le plus souvent retransmises à la radio nationale. Ces rencontres périodiques annuelles, si brèves soient-elles, devaient permettre aux participants, aux spectateurs et aux auditeurs « de mieux se connaître, et renforcer les assises de la Nation malienne », car ce qui fait une Nation, c'est « un passé commun, des douleurs communes, mais aussi des ferveurs, des communions et des enthousiasmes communs » (Fougière, 2012).

1.1.10. Tendances lourdes sociétales et germes de changement

76. Concernant la société, les tendances lourdes se déclinent comme suit :
- **la perte de l'autorité** : actuellement, ils sont nombreux les parents qui se trouvent dans l'incapacité quasi permanente d'assurer une prise en charge "intégrale" collective et individuelle de leurs dépendants. Au regard des énormes besoins de consommation, la plupart des chefs de famille sont dans l'incapacité de répondre de manière satisfaisante aux exigences des différents membres de leur famille. Cette défaillance leur fait perdre l'assise principale de leur autorité et engendre des désobéissances à la mesure de ses limites ;
 - la transition vers un nouveau modèle de famille qui se profile à l'horizon est la famille nucléaire, que l'on soit en milieu urbain ou en milieu rural, et se caractérise de plus en plus par un repli du couple sur lui-même pour mieux faire face à son destin en toute responsabilité ;
 - la défaillance du système de contrôle social, la démission de nombreux parents en matière d'éducation des enfants se ressentent de plus en plus sur le contrôle que les différentes communautés exercent sur leurs jeunes membres. La plupart des parents n'étant plus capables d'assumer leur rôle d'éducation familiale, alors, rares sont les personnes qui se sentent responsables de l'éducation des enfants d'autrui. Cette démission quasi générale explique, en partie, la prolifération des enfants dans la rue.

77. En matière de culture, les tendances lourdes peuvent se résumer aux constats suivants :
- la discordance entre valeurs culturelles proclamées et comportements quotidiens, les valeurs culturelles de dignité et de sacrifice, qui sont quotidiennement invoquées, sont mises entre parenthèses lorsqu'il s'agit d'agir comme elles l'exigent. Cela constitue incontestablement une entrave forte à la mise en œuvre de toute entreprise de développement ;
 - la notion de "Maaya" fortement compromise, cet état de fait est une résultante de l'écart profond entre les discours et les pratiques.
78. Dans ce domaine , les germes du changement s'observent à travers :
- une valorisation du patrimoine culturel par une volonté manifeste et un engagement fort d'exhumation des éléments de notre patrimoine culturel par l'intermédiaire des nombreux festivals qui sont organisés à travers tout le pays, chaque village, chaque commune, chaque terroir, aspirant à organiser son propre festival ;
 - une réorganisation de la production des biens et services culturels. Les partenaires ont aidé le ministère de la culture à lancer les bases d'une réorganisation des acteurs de la culture.
79. Aussi, faire émerger un citoyen malien doté de vertus et de hautes qualités humaines et sociales est une condition indispensable au développement économique et social. C'est dans cette perspective que le Mali a approuvé en 2024, le Programme National d'Éducation aux Valeurs (PNEV), avec un ensemble de valeurs et de principes qui doivent être mis à contribution pour relever les défis de notre époque, à savoir, d'une part, la dignité humaine, la paix internationale, la souveraineté des nations et la quête d'espoir des peuples, leur aspiration au bien-être et à la prospérité et d'autre part, la poussée démographique, l'écologie et le changement climatique, la géostratégie planétaire pour l'accaparement des ressources, le règne du digital et le danger d'une civilisation déshumanisée, autodestructrice.
80. Dans la société, en termes de prémices de changement, on assiste à :
- une inscription dans une logique de couple autonome : les jeunes sont nombreux à aspirer, à défaut d'une famille nucléaire, à une famille à ménages très limités. En effet, un nombre important de jeunes prennent conscience d'être le principal artisan de leur avenir individuel et de celui de leur couple. Ce qui les pousse à s'auto-responsabiliser, le plus tôt possible. Ces nouveaux comportements, qui s'installent de plus en plus avec force, les incitent à prendre conscience de leur poids sociopolitique, en tant que catégorie sociale, qui peut s'assumer ;
 - un libre choix de la conjointe ou du conjoint, pour la constitution du couple : l'aspiration des jeunes s'inscrit de plus en plus dans une logique de liberté de choix de la compagne ou du compagnon. Cette tendance est attestée dans les communautés qui pratiquent surtout les mariages exogamiques ;
 - une succession en ligne directe dans les sociétés patrilineaires : l'un des prémices de changement dans la société malienne réside, entre autres, dans le processus de succession, en matière de transmission des biens matériels. Actuellement, le frère cadet n'hérite plus absolument du frère aîné. Ce sont plutôt les enfants qui héritent de leurs parents.

81. Une volonté affichée et concrétisée par :

- la conception d'un Programme National d'Éducation à la Citoyenneté (2009-2013) qui avait, parmi ses axes stratégiques, le renforcement et l'ancrage de l'éducation à la citoyenneté dans les politiques publiques ;
- l'adoption, en 2011, d'une Politique nationale de construction citoyenne dont l'objectif principal "est de construire un modèle de citoyen malien qui soit plus respectueux de ses droits et devoirs, pétri de valeurs de civisme, de civilité, etc."

1.2. ECONOMIE

82. L'analyse de l'appréciation des indicateurs économiques, des opportunités et défis de l'expansion économique du pays, est indispensable dans la gestion de l'économie.

1.2.1. Les tendances d'évolution de l'économie se caractérisent par les secteurs primaire et tertiaire encore prépondérants

83. Sur la période 2015-2022, pour laquelle on dispose de données dans le nouveau Système de Comptabilité Nationale (SCN 2008), l'économie malienne reste dominée par les secteurs tertiaire et primaire, pour près de 70%, (39% pour le tertiaire et 31% pour le primaire), le secteur secondaire compte à peine pour 23%, les impôts nets sur produits pour le reste. Cette structure de la création de richesse au Mali semble immuable dans la durée. Pour une croissance moyenne annuelle de 0.9%, le secteur secondaire n'aura cru que de 0.3% l'an en moyenne contre une contre-performance de -0.1% pour le primaire, de -0.4% pour les impôts nets sur les produits et une stagnation de 0% pour le secteur tertiaire.

Tableau 1 : Part des secteurs dans le PIB de 2019 à 2023 en %

ANNEE	2019	2020	2021	2022	2023
Secteur primaire	37,3	36,2	35,7	35,8	35,6
Secteur secondaire	20,9	21,2	20,6	20,2	19,5
Secteur tertiaire	33,5	34,4	35,4	36,2	36,7
Taxes indirectes (moins subventions)	8,3	8,2	8,4	7,8	8,3
Total (PIB aux prix du marché)	100	100	100	100	100

Source : MME_DNPD INSTAT_Comptes Nationaux _ Avril 2023

1.2.2. Une économie peu industrialisée

84. Dans le domaine agroalimentaire, de multiples filières peuvent être soutenues en vue de la transformation économique, entre autres, le riz, le coton, l'arachide, les fruits (dont la mangue, le karité, l'anacarde), la pomme de terre, le bétail-viande ou les peaux et cuirs, le lait et le poisson. Les niveaux actuels de transformation industrielle de ces produits sont très limités ; ce qui résulte en un secteur industriel atrophie. Pour le cas spécifique du coton, la situation actuelle de l'industrie textile semble en deçà de ce que cela a pu être au début des années 1960-1970 avec seulement les usines COMATEX et ITEMA qui transformaient une part non négligeable de la production cotonnière du pays en tissu écru, en fil et imprimés.

85. En même temps que doit se développer le secteur industriel, le secteur agricole a lui aussi un besoin d'investissement pour plus de productivité tout en renforçant la sécurité alimentaire et nutritionnelle. En la matière, le pays dispose d'importantes potentialités qu'il faut exploiter. Aujourd'hui, l'on déplore la contre-performance de systèmes de production dont les raisons sont, entre autres, (i) le caractère quasi obsolète ou inadapté des techniques et technologies utilisées dans les exploitations agricoles familiales, (ii) la faible connexion entre la recherche et les systèmes de production, (iii) la faible intégration des

systèmes de production au marché, (iv) le financement insuffisant du secteur agricole, (v) l'inégalité d'accès au foncier, créant une insécurité foncière, particulièrement au niveau des couches les plus vulnérables, (vi) le faible niveau d'alphabétisation et de formation des exploitants agricoles.

1.2.3. Une économie peu compétitive

86. Selon le classement du Forum mondial des entreprises, 2017-2018, le Mali est 123^{ème} sur 137 pays suivant son niveau d'indice de compétitivité, avec un score de 3.3 sur une échelle de 1 à 7 (soit une moyenne de 4 points sur 7). Sa faible compétitivité est induite autant par les infrastructures de production (2.8 de score) que par les institutions (3.3), la santé et l'éducation (3.1). Le score moyen (4.1) de la stabilité macroéconomique ne peut contrebalancer autant de contreperformances du pays. A l'échelle de l'indice de compétitivité, le Mali est encore loin des exigences de base relatives aux infrastructures et facteurs de production, aux institutions et au capital humain (santé et éducation). Il est encore plus loin d'une économie basée sur l'efficacité encore moins l'innovation. Sur tous ces aspects, les scores du Mali sont encore bien insuffisants.

1.2.4. Une problématique monétaire prégnante

87. La monnaie commune FCFA ne semble pas avoir induit au Mali une plus grande intégration commerciale quand on sait que ses exportations vers les autres Etats de la CEDEAO représentent à peine 8% du volume total, contre 48% pour toute l'Afrique et 52% pour le reste du monde. Les marchés d'approvisionnement du Mali sont diversifiés. L'Afrique reste le principal fournisseur avec 81% des importations totales en 2020 dont 78,8% proviennent de la CEDEAO et seulement 2,2% du reste de l'Afrique. Le reste du monde (Rdm) représente 19% des importations. Par ailleurs, on constate une baisse de la part des importations de l'Afrique au profit du reste du monde de 2015 à 2020 respectivement de 85,6% à 81% et de 14,4% à 19%.
88. L'analyse de la problématique monétaire doit également prendre en compte les évolutions en cours du système monétaire international. On assiste indubitablement aujourd'hui au début de la mise en place d'un nouveau système monétaire international marquant la fin progressive de l'hégémonie du dollar (et de l'euro dans une moindre mesure). Les sanctions prises par les Etats Unis et l'Union Européenne contre la Russie en raison de la crise ukrainienne et visant à geler ses réserves de change en dollar et en euro ont accéléré le processus de dédollarisation en entamant largement la confiance des autres pays dans ces devises. C'est ainsi que (i) la Chine a négocié et obtenu des principaux pays exportateurs de pétrole des contrats de fourniture de pétrole libellés en yuan renminbi avec une garantie sur l'or, (ii) la Russie exige désormais que ses fournitures de gaz et de pétrole à ses clients européens soient payées en roubles, (iii) des échanges entre les pays BRICS et beaucoup d'autres pays candidats à l'adhésion à ce regroupement se font désormais dans leurs monnaies nationales et (iv) les pays BRICS ont lancé le processus d'une nouvelle monnaie de réserve alignée sur leurs devises.
89. Dans le nouveau système monétaire international qui se dessine, la monnaie sera soutenue par des actifs tangibles comme l'or, le pétrole, le lithium, le platine, etc. et non sur de simples morceaux de papiers sans valeur probante.
90. Le projet de monnaie commune de la CEDEAO dénommée ECO a été conçu dans le sens de jeter les bases d'une monnaie régionale autonome. Malheureusement, les tentatives de la France appuyée par certains dirigeants africains sont entrain de pirater le processus en vue de conserver les avantages que lui procure le contrôle du FCFA. Il est impératif, pour nos ambitions de croissance économique et de souveraineté, de quitter le FCFA. L'idéal

serait certainement d'arriver à mettre à l'endroit le projet ECO. Dans le cas contraire il y'a deux possibilités : **(i) une nouvelle monnaie commune avec quelques pays ayant les mêmes objectifs ou (ii) une monnaie nationale.**

91. Les conditions de viabilité d'une monnaie nationale ou de la monnaie commune avec quelques pays ayant les mêmes objectifs peuvent se décliner comme suit :
- recensement de toutes les productions et réserves pouvant servir de soutien à une monnaie et constitution d'une réserve importante d'or (rétention des productions de mines, achat sur le marché international grâce à d'autres ressources) ;
 - réduction des importations non essentielles ;
 - promotion de la consommation des produits nationaux notamment les produits de grande consommation, l'alimentation, l'habillement, etc.
 - mise en place d'une bonne gestion monétaire.

1.2.5. Une exploitation minière à diversifier et mieux intégrer à l'économie

92. Des efforts sont déployés dans le cadre de la diversification et du développement des ressources minérales, afin d'améliorer les retombées de l'activité minière à travers la découverte et la mise en exploitation d'autres ressources autres que l'or.
93. En ce qui concerne la promotion du développement de la petite mine, l'Etat s'est engagé à faciliter l'arrivée des nationaux dans l'exploitation minière à travers les stratégies de promotion de titres pour les investisseurs juniors qui sont majoritairement des nationaux. Cette stratégie aura le mérite de promouvoir la création de valeur ajoutée nationale et partant, de faire en sorte que le maximum de maliens puisse bénéficier des retombées de l'activité minière.
94. Pour rappel, l'or est le principal produit exploité dans le secteur minier malien. En 2022, les recettes publiques générées grâce au métal jaune ont atteint un record de 763,7 milliards de FCFA (1,3 milliard de dollars), en hausse de 35 % en glissement annuel.
95. Des résultats probants ont été aussi obtenus s'agissant de la promotion des matériaux de construction, notamment le dolérite et le marbre.

Tableau 2 : Taux de croissance de la production d'Or, d'autres matériaux et du Fer

Sociétés/Années	2019	2020	2021	2022	2023
Or (en tonnes)	71 190	71 237	69 461	72 228	72 593
Tx Or	6,43	0,07	- 2,49	3,98	0,51
Manganèse (en tonne)	8 185,44	13 588	12 660	35 402	68 771
Tx manganese		66,00	- 6,83	179,64	94,26
Dolorite (m³)	209 055,50	581 820,00	376 678,00	282 557,00	381 989,89
Tx Dolorite	- 33,24	178,31	- 35,26	- 24,99	35,19
Calcaire (m³)	432 770,13	461 711,00	447 644,00	137 374,06	1 089 795,40
Tx Calcaire	33,90	6,69	- 3,05	- 69,31	693,31
Marbre (m³)	9 421,42	9 104,61	1 649,00	-	-
Tx Marbre	8,49	- 3,36	- 81,89	- 100,00	
PIMCO-SA (FER)		52 306,00	296 000,00	90 387,05	221 204,66
Tx Fer			- 465,90	- 69,46	144,73
Zaragoza Sarl					56 000,00
Tx Fer					

Source : Rapport 2023 secteur Mines et Energie

96. Par ailleurs, selon une étude de faisabilité rendue publique en décembre 2021, la mine de lithium découverte dans la zone de Bougouni, devrait produire à terme une moyenne

annuelle de 726 000 tonnes de concentré de spodumène, un silicate d'aluminium et de lithium. L'exploitation de la mine devrait s'étaler sur une durée de 21 ans, atteignant au cours de cette période un pic d'extraction de 880 000 tonnes par an. La mine est entrée en production en décembre 2024.

Encadré 2 : Le nouveau Code minier du Mali

Le Conseil National de Transition (CNT) a voté, le mardi 8 août 2023, un nouveau code minier. Adopté à l'unanimité des conseillers réunis en séance plénière, ce nouveau texte de loi permettra de générer des revenus annuels supplémentaires d'au moins 500 milliards de FCFA. Parmi les nouvelles dispositions, l'État pourra désormais détenir jusqu'à 30% d'intérêts dans les projets miniers, contre un maximum de 20% dans le code de 2019. La nouvelle loi maintient la participation gratuite de l'Etat à 10%, mais lui permet en outre d'acquérir 20% d'intérêts supplémentaires dans les deux ans suivant l'entrée en production commerciale des mines. Par rapport à la réglementation des zones promotionnelles, une disposition a été introduite pour permettre à l'État d'organiser des appels d'offre pour des zones, dont l'intérêt minier justifie une procédure d'appel d'offre ou des conditions particulières imposées par l'État.

Comme nouvelles dispositions, on peut citer, entre autres, (i) la suppression des exonérations de produits pétroliers en phase d'exploitation, (ii) l'indexation des redevances minières sur le cours de l'or et des autres substances minérales, (iii) l'arrimage de la taxe ad valorem sur le prix de l'or et des autres substances minérales permettant ainsi à l'État de bénéficier de la hausse des cours des substances, (iv) la base taxable de la Taxe Ad Valorem (TAV) désormais ramenée à la production valorisée, (v) l'exigence du strict respect de la réglementation des changes, et (vi) l'exigence du rapatriement intégral des devises issues de l'exportation des substances minérales.

Par ailleurs, les acteurs privés locaux pourront obtenir 5% d'intérêts dans les mines, soit une participation totale de 35% pour le Mali. Dans un secteur minier essentiellement dominé par des compagnies minières étrangères (notamment canadiennes, britanniques et australiennes), ces nouvelles dispositions devraient permettre de porter la contribution des mines à 20% du PIB contre 9% actuellement. Après un audit ayant révélé que le Mali ne percevrait pas une juste part des bénéfices générés par son secteur minier, ces nouvelles dispositions pourraient ouvrir la voie à une reprise du processus d'octroi des titres miniers.

Un nouveau décret relatif au contenu local dans le secteur minier a également été adopté par le CNT. Il permettra notamment d'employer davantage de locaux à des postes de direction, de promouvoir les entrepreneurs nationaux dans la fourniture de biens et services aux mines et favorisera le transfert de compétences et de technologies.

Pour rappel, l'or est le principal produit exploité dans le secteur minier malien. En 2022, les recettes publiques générées grâce au métal jaune ont atteint un record de 764 milliards de FCFA, en hausse de 35% en glissement annuel.

97. S'agissant du pétrole, le Mali repose sur un potentiel pétro-gazier sous exploré, couvrant une superficie de 900 000 km² répartie entre cinq (05) bassins sédimentaires : Taoudénit, Tamesna, Iullemeden, Gao et Nara subdivisés en 52 blocs pétroliers et gaziers dont 38 libres, et 12 blocs en négociation. Certaines structures décelées lors des études montrent des réserves probables de 1 à 2 milliards de barils de pétrole contre 28 millions de m³ de gaz.
98. Face à ce potentiel, les autorités de la République du Mali ont su relancer le secteur pétrolier et gazier avec la découverte d'hydrogène naturel à Bourakebougou dans le cercle de Kati à 60 km de Bamako, hydrogène pur à 98% qui a été testé pendant 7 ans en produisant de l'électricité.

99. Depuis 2012, la recherche pétrolière au Mali connaît un arrêt suite à la crise sécuritaire que traverse, le sahel en général et notre pays en particulier. Cette crise a occasionné le départ de toutes les sociétés pétrolières opérant au Mali à l'exception de la société algérienne de pétrole – SIPEX et la société HYDROMA. Sur les blocs ouverts à la recherche pétrolière, seuls 4% sont pris, comparés à 65% en 2010.
100. Cette situation a conduit les Autorités à relire le code pétrolier afin de le rendre plus attractif avec la Loi n°2021-063 portant modification de la Loi n°2015-035 du 16 juillet 2015 portant organisation de la recherche de l'exploitation et du transport des hydrocarbures.

1.2.6. Des infrastructures encore insuffisantes pour assurer un maillage optimal du territoire

101. Le Mali est, selon l'indice de compétitivité des infrastructures, classé 118^{ème} sur 137 pays avec un score moyen de 2.7 contre une moyenne attendue de 4 points. Parmi ces infrastructures, celles de transport occupent une place de choix, compte tenu justement de la position géographique du pays, enclavé et frontalier de 7 autres Etats, sur plus de 7000 km pour une superficie de 1 241 238 km². Ce sont les transports routier, ferroviaire, fluvial et aéroportuaire.
102. Le réseau routier classé est de 89 024 km (pour 4 621 liaisons) dont environ 24 828 km ayant reçu un investissement, soit environ 28% du réseau total. Il correspond à une densité routière d'environ 2 km/100 km² contre une densité cible de 7 km/100km² et se situe largement en deçà de la moyenne mondiale d'environ 25 km/100km². Il est plus en mauvais état qu'en bon état, moins revêtu que revêtu.

Tableau 3 : Etat du réseau routier total de 2019 à 2023 (en %)

Indicateurs	2019	2020	2021	2022	2023
Pourcentage de routes bitumées en bon état	37,58	42,18	38,25	39,42	38,09
Pourcentage de routes bitumées en état passable	32,38	34,50	37,12	35,14	35,11
Pourcentage de routes bitumées en mauvais état	30,03	23,32	24,62	25,44	26,80

Source : DGR 2023

1.2.7. Une production d'énergie toujours dominée par la biomasse malgré l'immense potentiel en énergies renouvelables

103. La situation énergétique du Mali est caractérisée par un bilan énergétique dont la biomasse représente 72 % des énergies primaires, suivie de 26 % pour les importations d'hydrocarbures et 2 % pour l'électricité. (SIE-Mali, 2020) La pointe sur le Réseau Interconnecté en 2020 a été de 408,69 MW.
104. La consommation énergétique au Mali est dominée par le secteur résidentiel, qui représente en 2020 près de 71 % de la consommation finale. Les consommations finales des secteurs du transport et de l'industrie sont respectivement de 20% et 3%. Le commerce et les services publics 5% et les autres secteurs autour de 1% (2020).
105. En dehors de la biomasse, le secteur reste caractérisé par une forte dépendance vis-à-vis des produits pétroliers, dont les importations pour la production d'électricité, pour le transport et les industries (dont les mines) sont en constante augmentation en raison de la croissance économique et de la demande d'une population croissante.
106. Pour répondre à la demande accrue d'électricité, le Gouvernement du Mali s'engage à fournir un mix énergétique diversifié et une capacité de production d'électricité supérieure à la capacité actuelle. Le gouvernement a l'intention de fournir l'accès universel à l'électricité à près 100 % de la population, d'ici 2040 (raccordements au réseau interconnecté ou mini-réseau, les centres isolés et les solutions individuelles).

107. Par ailleurs, on note que le coût des hydrocarbures nécessaires pour faire fonctionner les centrales thermiques représente une part importante du fardeau total des importations nationales et est l'un des facteurs responsables du coût élevé de l'électricité au Mali.
108. Malgré l'immense potentiel du pays, le développement des énergies renouvelables se fait à un rythme relativement lent. La production d'électricité à partir de sources renouvelables raccordée au réseau était de 81,6 GWhs (à l'exclusion de la moyenne et grande hydroélectricité) en 2020 (EDM-SA). La capacité installée du Solaire Photovoltaïque (PV) en hors-réseau est supérieure à 45 MWc en 2020.
109. Le rayonnement solaire est plus important dans la partie nord du pays que dans la partie sud. L'exploitation de ce potentiel nécessiterait de longues lignes de transmission pour transporter l'énergie produite vers le Sud. Néanmoins, cette ressource peut être utilisée pour approvisionner les grandes villes du Nord du pays (CEDEAO, Programme d'Action National d'Energie Durable pour tous 2015-2020/2030, 2015). La baisse des prix des panneaux et des systèmes solaires en fait une option de plus en plus intéressante pour la production d'électricité.
110. Le développement de technologies économiquement intéressantes pour le stockage d'énergie électrique ainsi que la présence d'unités hydro-électriques qui possèdent une retenue d'eau et donc des possibilités de stockage, ouvrent de nouvelles perspectives pour le développement des énergies renouvelables au Mali.
111. Pour renforcer les capacités du pays, le Gouvernement a élaboré et adopté le plan de développement du sous-secteur de l'Electricité sur la période 2022-2026 dans le but d'apporter des solutions durables aux difficultés du sous-secteur de l'électricité, d'atteindre l'équilibre financier de la société Energie du Mali, d'améliorer la gouvernance du secteur et le coût du mix de production d'électricité. Ce plan repose sur un important programme d'investissement axé sur l'exploitation des gisements d'énergies renouvelables, la construction de lignes de transport et de distribution d'électricité afin de limiter la dépendance aux énergies fossiles. Sa mise en œuvre permettra entre autres : le renforcement de la part de la production solaire ; la diminution de la part de la production thermique ; l'amélioration des indicateurs opérationnels et financiers par l'augmentation du rendement moyen du réseau et la réduction du coût moyen de revient du Kilo-Watt-heure.
112. A terme, la réalisation des projets du plan permettra : (i) l'amélioration du mix énergétique par l'augmentation de la part des importations à travers les interconnexions de 9% en 2022 à 26% en 2026 de la production totale, le renforcement de la production solaire avec une part relative évoluant de 3% en 2022 vers plus de 22% en 2026, la diminution de la part de la production thermique respectivement de 30% en 2022 à 0% en 2026 pour les achats et de 26,4% à 15,8% pour la part production propre et (ii) l'amélioration des indicateurs opérationnels et financiers par l'amélioration du rendement moyen du réseau et la réduction du coût moyen de revient du kWh de 149,1 FCFA en 2022 à 100,5 FCFA en 2026.

1.3. GOUVERNANCE

113. Le Mali demeure encore exposé aux défis de l'amélioration de sa gouvernance politique, administrative, économique et judiciaire.

1.3.1. La gouvernance politique

114. Dans le cadre de la Consolidation de la Démocratie, les faits marquants ont été entre autres :

1.3.1.1. Des élections marquées par de faibles participations et souvent sources de tensions

115. De 1992 à 2018, les élections présidentielles et législatives se sont régulièrement tenues même si elles ont enregistré quelques reports dus à la situation du moment (annulation des premières législatives de 1997 suite à des irrégularités, report des élections présidentielles et législatives de 2012 à cause de la crise politique et sécuritaire, etc.)
116. Pour les élections présidentielles, les taux de participation sont faibles. Ils ont toujours été inférieurs à 50%. Une des raisons fondamentales est que les citoyens bien qu'ils croient à la démocratie font peu confiance aux partis politiques comme le prouve l'enquête menée auprès des populations sur leurs perceptions et aspirations, avec près de quatre Maliens sur cinq qui sont insatisfait(e)s des partis politiques. Les taux de participation aux élections législatives sont encore plus faibles que ceux de l'élection présidentielle.

1.3.1.2. La crise politique, rupture de l'ordre constitutionnel et Transition engagée

117. La mauvaise gestion des élections présidentielles de 2018 et surtout législatives de 2020 a servi de catalyseur à un vaste mouvement de contestation populaire entraînant la chute du régime, avec l'intervention des forces de défense et de sécurité et la démission du Président de la République. A la suite des journées de concertations nationales, une Feuille de route et une Charte de la Transition, ont été adoptées pour la conduite de la Transition.
118. Les faits marquants de la Transition peuvent être résumés comme suit :
- rectification de la Transition par le Comité National pour le Salut du Peuple (CNSP) qui démet le Président et le Premier ministre ;
 - le 28 mai 2021, la Cour constitutionnelle du Mali déclare Chef de l'État et Président de la Transition, le Colonel Assimi GOÏTA ;
 - apparition de divergences au sein des regroupements et mouvements politiques qui ont déclaré leur appui aux autorités de la Transition y compris le Mouvement du 5 juin Rassemblement des Forces Patriotiques (M5-RFP) ;
 - tenue des Assises Nationales de la Refondation (ANR) qui proposent de prolonger la Transition sur une période allant de six mois au minimum à cinq ans maximum ;
 - adoption le 09 janvier 2022 par la CEDEAO et l'UEMOA, suite à la proposition de prolongation de la Transition pour cinq ans par le Gouvernement, des sanctions illégitimes et illégales à l'encontre du Mali ;
 - au sein de l'opinion publique malienne, les sanctions ont suscité une levée de bouclier et renforcé une "union sacrée" autour des Autorités de la Transition lors de la journée du vendredi 14 janvier 2022 grâce à une mobilisation exceptionnelle des populations maliennes de l'intérieur comme de l'extérieur et aussi les amis du Mali ;
 - au regard des avancées dans l'évolution de la Transition, la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), lors de sa 61^{ème} session ordinaire tenue le 3 juillet 2022 à Accra, a décidé de lever la plupart des sanctions décidées lors de son sommet extraordinaire tenu à Accra le 9 janvier 2022.
119. Concernant la gestion du pays sous la Transition, les résultats de l'enquête Afrobaromètre de 2022 montrent que l'écrasante majorité des maliens (68%) juge que le pays va dans la bonne direction, contre 48% en 2014, 28% en 2017, 24% en 2012 et seulement 14% en 2020. Ce plébiscite de 2022 est observé selon tous les déterminants sociodémographiques utilisés tels que le milieu, le sexe, l'âge, l'incidence de la pauvreté vécue, etc.

Encadré 3 : Du rôle de l'Etat

L'élaboration et la mise en œuvre de la Vision Mali Kura nĚtaasira ka bĚn san 2063 ma appellent à nous interroger sur le rôle de l'Etat en tirant les leçons des différentes expériences de gestion de l'économie et de planification du développement. Les constats tirés de ces expériences nous enseignent que le Mali est passé d'un système dirigiste et très centralisé de planification du développement hérité du régime socialiste de l'indépendance, à un système de libéralisation tous azimuts à la faveur des politiques néo-libérales mises en œuvre dans le cadre des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) préconisés par les Institutions de Bretton Woods. Dans le cadre de ce nouvel exercice de prospective nationale, il s'avère donc indispensable de tirer les leçons des réussites et des échecs passés, afin de donner les meilleures chances à la réalisation des légitimes ambitions déclinées dans la Vision Mali 2063.

Pour ce faire, un tour d'horizon rapide sur les théories économiques relatives au rôle de l'Etat permet de faire un rappel utile sur les grandes doctrines en la matière et de positionner la mise en œuvre de la Vision Mali 2063 sur les meilleures options pour l'Etat d'en assurer le succès.

Il n'y a pas d'unanimité entre les économistes sur le rôle de l'État dans la sphère de l'activité économique. Cependant, trois courants se dégagent autour de deux éléments de désaccord sur la justification de l'interventionnisme étatique (Primi et Peres, 2009). Le premier élément de désaccord réside dans le degré d'efficacité des systèmes de production. Les économistes orthodoxes sont contre l'interventionnisme pur de l'État et défendent le libéralisme économique et politique.

Le second élément de désaccord concerne les différentes façons dont les agents économiques réagissent aux incitations et, en particulier, sur l'intensité de ces réactions. Ces désaccords affectent le débat sur la nécessité ou non d'une intervention publique dans la sphère de l'activité économique, débat dans lequel trois positions de base s'affrontent, (i) le libéralisme ou le laissez-faire ; (ii) la correction des défaillances du marché et (iii) la position schumpétérienne, évolutionniste, structuraliste.

Pour le Mali, on peut estimer que la voie à suivre se situerait à mi-chemin entre un rôle du « Tout Etat » interventionniste et celui d'un libéralisme et laissez faire tous azimuts sans intervention de l'Etat. Ce positionnement du rôle de l'Etat se justifie à l'heure actuelle, en raison d'une part de son statut de pays en voie de développement et d'autre part du contexte particulier marqué par les crises multidimensionnelles qu'il traverse depuis plus d'une décennie à partir de 2012.

En effet, les politiques d'ajustement structurel qui ont été inconsidérément administrées dans le pays durant les décennies passées ont contribué à démanteler le système de planification en place, sous l'argument qu'il est incompatible avec le contexte libéral et surtout qu'il véhicule encore les vestiges d'un système dirigiste de type socialiste. D'une manière générale, les politiques néolibérales jusque-là mises en œuvre ont conduit à trop affaiblir l'Etat et son autorité (pas d'Etat ou moins d'Etat au lieu de "Mieux d'Etat") et à le mettre hors du champ économique au profit du Secteur Privé et des autres acteurs non étatiques qui n'ont pas développé en revanche des capacités techniques, technologiques, financières pour relayer l'Etat dans des secteurs stratégiques vitaux comme l'éducation, l'énergie, les transports, le numérique, etc.

Sous cet angle, les Documents de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) qui ont remplacé les plans dits contraignants et trop rigides n'ont pas permis de régler toutes les problématiques nées des conséquences néfastes des politiques de libéralisation et d'intervention des Partenaires Techniques et Financiers (PTFs). Conséquemment on note une forte intervention des PTFs dans la définition de nos politiques et priorités de développement avec souvent la mise en place de nombreuses conditionnalités mettant à mal la vision de souveraineté et d'indépendance du pays.

Sous un autre angle, la politique de décentralisation mise en œuvre depuis 1999, continue de peser sur le budget de l'Etat à travers les transferts de ressources aux collectivités territoriales, mais n'a pas encore permis de bâtir des économies régionales et locales viables, fondées sur une planification rigoureuse de leurs territoires, la préparation et l'exécution de budgets crédibles et redevables alimentés grâce à la génération de ressources locales propres.

Au total, qu'il s'agisse de la libéralisation économique ou de la décentralisation institutionnelle, l'Etat continue d'être le recours pour tous les problèmes qui sont encore posés dans le cadre de la mise en œuvre de ces options stratégiques prises par les autorités du pays depuis plusieurs décennies. L'illustration la plus parfaite de cet état de fait est la gestion de l'école en mode décentralisé et les distorsions induites par le financement privé dans le système éducatif dans son ensemble. On peut également noter les interventions des ONGs et de certains PTFs sur le terrain à l'insu des autorités régionales et locales et souvent en décalage avec les besoins et priorités des populations.

Par conséquent, il conviendrait de rééquilibrer impérativement les rapports par la prise en mains par l'Etat de tels secteurs avec un nouveau leadership bien affirmé et assumé, et repenser les politiques publiques dans le cadre de partenariats « gagnant-gagnant » pour l'Etat et surtout au bénéfice des populations.

Aujourd'hui, avec les trois principes qui gouvernent les rapports avec les Partenaires Techniques et Financiers, l'Etat se doit d'être dans un rôle à la fois d'impulsion, de catalyseur, de régulateur et d'accompagnement en vue de la réalisation d'un véritable développement durable inclusif et équitable.

Tirant les leçons des expériences des PAS et des politiques néolibérales consécutives aux résultats mitigés de mise en œuvre des plans quinquennaux de développement, la Vision Mali 2063 se veut un cadre pragmatique de réalisation des ambitions affichées détaché des dogmes et idéologies économiques, mais profondément ancré dans le respect et la défense des intérêts des populations maliennes.

1.3.1.3. La Transition, une période de rupture et d'opportunités

120. En matière de gouvernance, la Transition apparaît comme une période de rupture. Cette rupture, largement voulue par les maliens à travers les ANR et toutes les autres consultations sur la question se manifeste à travers plusieurs initiatives :

- le processus de réforme constitutionnelle ;
- la révision de la loi électorale et la création de l'AIGE pour des élections plus transparentes ;
- le renforcement de la lutte contre la corruption et la délinquance financière ;
- le nouveau leadership en matière de gouvernance sécuritaire ;
- les efforts en matière de renforcement des forces de défense et de sécurité : recrutement, formation, équipement, etc. ;
- la nouvelle affirmation de la souveraineté du Mali vis-à-vis des partenaires extérieurs ;
- les initiatives en matière de contrôle des ressources nationales notamment minières ;
- les orientations et projets de transformation de nos ressources ;
- l'accroissement du rôle des légitimités traditionnelles et coutumières dans la gestion des affaires locales ;
- la création de l'Alliance des Etats du Sahel (AES).

121. Malgré ces initiatives, qui apparaissent comme des atouts du système, plusieurs faiblesses demeurent :

- une justice toujours mal perçue ;

- les faibles capacités du système de planification ;
- un environnement des affaires peu incitatif ;
- une insuffisance du système d'information statistique ;
- une étroitesse de l'assiette fiscale et une insuffisance du système de recouvrement ;
- une lourdeur des procédures et des services administratifs ;
- une faiblesse du financement de la recherche- développement.

122. Les autorités peuvent et doivent s'appuyer sur les atouts pour réduire les faiblesses. Par exemple, la large adhésion des populations à la souveraineté du pays peut être exploitée dans la mobilisation des ressources fiscales.
123. La rupture se manifeste également dans l'environnement extérieur du Mali. L'évolution en cours vers un monde multipolaire est une forte opportunité pour le Mali de renforcer sa souveraineté et de mieux gérer son développement en multipliant des partenariats "gagnant-gagnant". Elle doit permettre de mieux réduire la menace que constitue la mondialisation ultra libérale pour l'économie malienne.

1.3.1.4. La réforme constitutionnelle

124. Après plus de trente (30) années d'application la Constitution de 1992 a montré ses faiblesses non seulement dans la gestion de l'Etat et de la décentralisation mais ne répond plus aux aspirations du peuple malien.
125. A la suite du changement de régime intervenu en août 2020, les autorités maliennes ont mis l'accent sur la réforme de la Constitution de 1992. Les Assises Nationales de la Refondation (ANR) tenues du 11 au 30 décembre 2021, dont l'objectif général était de faire l'état de la Nation et engager un véritable processus de refondation de l'Etat, ont recommandé l'élaboration d'une nouvelle Constitution pour le Mali.
126. Le référendum constitutionnel organisé en juin 2023 a vu l'adoption de la Constitution par l'ensemble des Maliens, avec un taux d'approbation de 97% contre 3%. Ainsi, le nouveau texte a été largement approuvé par les électeurs maliens de l'intérieur comme de l'extérieur. **La Cour Constitutionnelle a proclamé les résultats définitifs du référendum le 21 juillet 2023 pratiquement dans les mêmes termes. Par Décret n° 2023-0401/PT/-RM du 22 juillet 2023, le Président de la Transition a promulgué la Constitution, marquant ainsi l'avènement de la quatrième République.**
127. La nouvelle Constitution de 2023 contient l'ensemble des aspirations du peuple malien à savoir : la réaffirmation de la souveraineté nationale, le caractère républicain et laïc de l'Etat du Mali, la gestion souveraine des ressources naturelles, le renforcement de la capacité de gestion de l'Etat à travers la création de certaines Institutions (Sénat) et le rapprochement de l'administration des administrés.

1.3.2. La Gouvernance judiciaire

1.3.2.1. L'évolution du secteur de la Justice

128. La Justice et les droits de l'Homme occupent une place de choix dans le processus de refondation de l'Etat du Mali. De l'indépendance à nos jours, les initiatives de réforme ont été entreprises avec plus ou moins de succès et des fortunes diverses. Le Programme Décennal de Développement de la Justice (PRODEJ) et son plan opérationnel, la Charte des Valeurs de la Justice, le Pacte pour le Renouveau de la Justice et le Programme d'Urgence pour le Redressement du Système Judiciaire et la mise en œuvre de l'Accord pour la Paix issu du processus d'Alger participent de l'engagement des pouvoirs publics à œuvrer pour la réhabilitation et la restauration de la crédibilité du service public.

129. C'est ainsi que dans le Secteur de la Justice, des progrès très appréciables ont été obtenus dans les domaines de la gouvernance judiciaire, de la lutte contre la corruption, la délinquance économique et financière, le terrorisme, la cybercriminalité et l'impunité, des droits de l'Homme, du renforcement des capacités des personnels et de la redevabilité vis-à-vis du gouvernement et du peuple.
130. Ces évolutions majeures ont surtout concerné les textes législatifs et réglementaires, l'opérationnalisation des nouvelles juridictions, les recrutements de personnels et l'organisation de la première édition de la Semaine de la Justice.
131. L'accroissement de la qualité de la justice sera recherché à travers :
- l'amélioration de l'efficacité des structures judiciaires et des auxiliaires de justice à travers notamment l'informatisation et la mise en réseau des structures judiciaires ;
 - l'amélioration de l'exécution des décisions de justice ;
 - le rapprochement de la justice des justiciables à travers notamment la restauration des instances foraines ;
 - le recours aux formes alternatives à l'emprisonnement pour désengorger les prisons et éviter les radicalisations ;
 - la poursuite de la mise en œuvre de la carte judiciaire ;
 - l'amélioration de la compréhension du rôle de la justice par les citoyens ;
 - la mise en place et l'application de mesures pour punir les auteurs de violences basées sur le genre et sexistes.

1.3.2.2. La dynamique de la réforme de la justice

132. Force est de constater que si ces différentes initiatives de réforme du système judiciaire ont, peu ou prou, contribué à l'améliorer, elles n'ont pas résolu les problèmes fondamentaux de la justice, laissant ainsi entière la récurrente et lancinante problématique de la saine distribution de la Justice. Cette problématique prend un relief et une acuité particulière dans le contexte de la crise socio-sécuritaire que le Mali traverse et dont elle est un déterminant essentiel. En effet, la Justice constitue un enjeu stratégique dans la résolution de la crise multidimensionnelle que notre pays a connue. Elle est un instrument d'intermédiation des rapports sociaux et un gage certain d'une paix sociale basée sur l'Etat de droit.
133. L'amélioration de la qualité du service public de la Justice demeure une préoccupation majeure des plus hautes autorités. Cela s'est traduit dans les orientations des autorités de la Transition et dans les différentes phases du Programme d'Actions du Gouvernement de Transition (2020-2022) et des Plans d'Actions Prioritaires (2023-2025) et Complémentaires (au-delà de 2025).
134. En son temps, le Programme d'Urgence pour le Renforcement du Système Judiciaire et de mise en œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation issu du processus d'Alger (PU-RSJ-MOA 2015-2018) a constitué la synthèse des activités pertinentes dégagées à partir des points de solidité et de fragilité issus du document de projet de réforme de la Justice et de l'Administration pénitentiaire ainsi que des aspects qui appellent le changement et l'innovation. Il prenait également en charge les prescriptions de l'article 46 de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali issu du processus d'Alger et les exigences de retour de l'Administration judiciaire et pénitentiaire dans le nord du Mali.
135. Le PU-RSJ-MOA a été depuis suivi par la **Loi n°2019-072 du 24 décembre 2019 portant Loi d'Orientation et de Programmation pour le Secteur de la Justice (LOPJ 2020-2024)** qui vise le développement du Service public de la Justice et dont les crédits budgétaires sont évalués à cent quatre-vingt-dix milliards quatre cent vingt millions (190 420 000 000) de FCFA. La finalité de cette loi est de bâtir aux termes des cinq (05) années, un service public de justice accessible, efficace et performant de nature à restaurer la confiance des citoyens et des justiciables.

136. La LOPJ 2020-2024 entend relever les principaux défis du Secteur de la Justice que sont notamment :

- la lutte contre la corruption et la délinquance économique et financière ;
- l'amélioration de la situation sécuritaire par une lutte incisive contre le terrorisme et l'impunité sous toutes ses formes ;
- le raffermissement de l'indépendance du pouvoir judiciaire ;
- le renforcement des personnels, des infrastructures et des équipements.

1.3.3. La Gouvernance administrative

1.3.3.1. Un processus de décentralisation à repenser dans le contexte de la nouvelle réorganisation administrative et territoriale

137. Le Mali s'est engagé dans une vaste réforme administrative à partir des années 1990 par le choix de la décentralisation comme outil de développement local. Après plusieurs années de pratique, cette décentralisation est confrontée à des défis importants. Au nombre de ces défis, il faut noter le transfert des compétences et des ressources, la gouvernance locale, la faiblesse de la participation aux élections locales et la faiblesse de la mobilisation des ressources locales.

138. Nonobstant certains acquis, le processus de décentralisation au Mali rencontre de nombreuses difficultés qui entravent encore sa pleine mise en œuvre :

- la non-viabilité financière d'un grand nombre de communes qui ne disposent pas d'un potentiel de ressources humaines et financières leur permettant d'amorcer des actions de développement ;
- la faible implication des acteurs communautaires dans le fonctionnement des Collectivités Territoriales ;
- les dérives liées au mode de mise en place des organes délibérants et des exécutifs des Collectivités Territoriales ;
- la qualité des élus qui gèrent les collectivités est déplorée par un grand nombre d'acteurs ;
- la faiblesse des initiatives prises dans le domaine de la coopération entre les Collectivités Territoriales.

139. Les représentants de l'Etat sur le territoire (Gouverneurs, Préfets et Sous/Préfets) malgré quelques initiatives de renforcement de leurs capacités, n'ont que de faibles moyens pour faire face à leurs missions de coordination des services de l'Etat, de contrôle à priori et d'accompagnement des Collectivités Territoriales.

140. La nouvelle phase du processus de la décentralisation se présente comme une occasion pour impulser un nouvel élan au processus, et aussi, permettre de faire face aux défis liés à la mobilisation des ressources, à la proximité des services déconcentrés et à une meilleure adéquation du transfert des compétences, etc. Plus concrètement, il est recommandé de : (i) renforcer les capacités de l'administration fiscale des Collectivités Territoriales ; (ii) définir conjointement les assiettes de certains impôts locaux à travers le dialogue entre l'Etat et les Collectivités Territoriales, notamment les Conseils régionaux et le District de Bamako ; (iii) faire des efforts de simplification au niveau de la chaîne de décision du système fiscal ; (iv) donner plus d'importance aux investissements locaux (filiales porteuses et chaînes de valeurs structurantes) pour favoriser le développement local à travers une offre accrue des biens publics et un renforcement de la cohérence entre les politiques publiques et les besoins locaux et (v) promouvoir le Partenariat Public-Privé dans la réalisation des infrastructures sociales de base et dans les infrastructures productives.

141. Le processus de décentralisation a déjà permis de transférer un certain nombre de compétences des administrations centrales aux Collectivités Territoriales. Ces compétences comprennent notamment l'éducation, la santé, l'assainissement et la gestion des ressources naturelles. Ce processus a eu un certain nombre d'avantages pour le Mali. Il a permis de rapprocher l'administration des populations, de favoriser la participation citoyenne aux débats publics. La décentralisation a ainsi permis de réaliser une multitude de projets en faveur des populations, des réalisations qui vont des salles de classe aux centres de santé en passant par des infrastructures économiques telles que les marchés à bétail et d'autres marchés. Ainsi, le Fonds National d'Appui aux Collectivités Territoriales (FNACT) a permis de réaliser 64 68 projets entre 2015 et 2019. Pour un objectif de 30% de budget à transférer aux collectivités, l'Etat du Mali est à 19,7 en 2023 contre 24,4% en 2022, taux largement en deçà de l'objectif à lui assigné. En effet, que ce soit le Document Cadre de Politique Nationale de Décentralisation 2015 – 2024 (objectif spécifique n°5.1), l'Accord pour la Paix et la Réconciliation Nationale issu du processus d'Alger, mai - juin 2015 (article 14), la Note relative à la stratégie et aux mécanismes de transfert des ressources budgétaires aux CT mais aussi le Plan d'Action Gouvernemental de transfert de compétences et de ressources de l'Etat aux Collectivités Territoriales (adopté en octobre 2016) prévoient un transfert de 30% des recettes budgétaires aux Collectivités Territoriales à l'horizon 2018.

1.3.3.2. Développement économique régional et local

142. En matière de filières porteuses, il faut signaler que le pays dispose de ressources permettant leur développement, entre autres, d'importantes ressources en eaux (fleuves, lacs, mares, rivières et eaux souterraines), en terres arables avec des superficies non négligeables de forêts. Les ressources minières sont nombreuses (près d'une trentaine de minerais) et en quantités importantes, pétrole, or, fer, phosphate, uranium, lithium, manganèse, bauxite, etc. Il devient ainsi facile de promouvoir des industries de transformation minière et de celles des produits agricoles, d'élevage, de pêche et de cueillette, telles que la filature, les peaux et cuirs, le lait et produits dérivés, etc.

1.3.3.3. Une gestion du domaine foncier porteuse de nombreux conflits

143. Décrits souvent comme une potentielle "bombe à retardement", les litiges fonciers au Mali sont au cœur des problèmes de la communauté. Les soupçons qui pèsent sur les affaires foncières sont sérieux (corruption, blanchiment, doubles ventes, expropriations illégitimes etc.) et méritent une réponse adaptée à la hauteur de cet enjeu.
144. Le besoin urgent de résoudre la question foncière est porté par l'ensemble des populations, toutes catégories confondues. Il constitue une demande politique, sociale et économique forte. Ainsi, les plaintes liées au foncier occupent le premier rang des dossiers pour lesquels le Médiateur de la République est saisi.
145. Au-delà de l'aspect fiscal, la maîtrise du foncier est un élément déterminant dans le processus de développement économique et social du pays. Les terres font l'objet de convoitise dans tous les centres urbains et périurbains avec leur lot de conflits sociaux. Les litiges fonciers ont un impact sur le développement économique lorsqu'ils opposent éleveurs, pêcheurs, agriculteurs (le conflit du bourgou dans la Région de Mopti). Ces conflits débouchent régulièrement sur des drames humains lorsqu'ils se transforment en affrontements communautaires meurtriers.

1.3.3.4 Cartographie et gestion de l'information géographique au Mali :

146. De nos jours, partout dans le monde, la cartographie et de façon générale l'information géographique est devenue incontournable dans le processus du développement économique, social, environnemental, culturel et sécuritaire.

147. Il est donc n cessaire d'assurer la disponibilit  des plans et cartes topographiques couvrant l'ensemble du territoire avec tous les d tails ou informations naturels et artificiels existants sur le territoire, tels que les b timents, les infrastructures de transports, les cours d'eau, les collines, les lacs, les for ts, les zones de cultures, les zones  conomiques, les limites administratives, etc. Ces supports permettent de savoir avec pr cision la localisation des ressources et potentialit s.
148. L' tablissement des plans et cartes repose sur des donn es recueillies lors des lev s topographiques, les enqu tes sur le terrain et les donn es socio- conomiques.
149. La carte topographique appel e carte de base ou de r f rence, constitue un outil indispensable pour la r alisation de tout projet de d veloppement et elle est d'une importance capitale pour tous ceux qui ont un territoire ou une portion de territoire   g rer. Elle est utilis e pour la reconnaissance, la prospection ou la planification, la navigation, le trac  des tron ons routiers et le dimensionnement d'ouvrages, etc.
150. La cartographie est partie int grante des technologies de l'information et de la communication. Elle est la principale source de l'information g ographique,  galement appel e g o-information, information spatiale ou information g ospatiale.
151. Au Mali, l'Institut G ographique du Mali (IGM) est la structure nationale charg e de la cartographie du territoire. Il a  t  cr   en 2000 suite   la r organisation de l'ancienne Direction Nationale de la Cartographie et de la Topographie recommand e par la Politique Nationale de Cartographie et de Topographie (PNCT) adopt e le 23 septembre 1998. L'objectif de cette politique  tait d'am liorer la couverture cartographique du pays. Elle avait fait un diagnostic de la situation cartographique du pays dont les premi res cartes topographiques au 1: 200 000 r alis es avec l'appui de la Coop ration Fran aise dans les ann es 1958 -1960 ne r pondaient pas toujours aux r alit s du terrain.
152. Outre la v tust  des cartes topographiques de base, la PNCT a identifi  une multiplicit  des acteurs intervenant dans la r alisation de cartes th matiques diverses, engendrant ainsi des duplications, une incoh rence des donn es et une prolif ration de bases de donn es et de syst me d'information g ographique. C'est ainsi que l' laboration d'une Politique Nationale d'Information G ographique a  t  recommand e.
153. La Politique Nationale d'Information G ographique (PNIG) a  t  adopt e par le Gouvernement le 25 janvier 2012, avec comme principales orientations la r alisation d'une Infrastructure Nationale des Donn es Spatiales (INDS) et la gestion harmonis e et concert e de l'information g ographique. La mission principale de l'IGM est alors devenue la r alisation, le suivi et la mise en  uvre de la PNIG.
154. Dans le cadre de la mise en  uvre du premier plan d'action de la PNIG (2012-2016), l'IGM a coordonn  la r alisation d'un certain nombre d'activit s parmi lesquelles :
- le projet de mise   jour / r fection de la couverture cartographique du Mali avec 118 feuilles   l' chelle du 1 :200 000, financ  par l'Union Europ enne (UE) ;
 - le projet de r alisation de cartes topographiques num riques de la zone m ropolitaine de Bamako et environs   l' chelle 1 :5 000, financ  par la Coop ration Japonaise (JICA) ;
 - le d marrage du projet de R seau G od sique de R f rence du Mali (RGRM) par la pose de bornes du Premier Ordre ;
 - l'acquisition d' quipements pour la mise en place d'un Centre de Gestion de l'Information G ographique, financ  par le Budget National.
155. Suite   la r organisation administrative et territoriale du Mali en 2023, l'IGM a apport  son appui   la Direction G n rale des Collectivit s Territoriales (DGCT) avec la r alisation de la nouvelle carte administrative du Mali.

156. En perspective, l'IGM envisage la dynamisation de ses activités à travers une relecture de la PNIG et la réalisation d'un nouveau plan d'action (2024 – 2028) qui privilégiera la réalisation de l'INDS et l'élaboration de cartes topographiques à l'échelle 1 : 50 000, échelle appropriée pour la mise en œuvre des projets de développement.
157. Dans le cadre du processus de la Vision Mali 2063, il est attendu la réalisation de cartes prospectives et d'un Atlas économique.

1.3.3.5. Perceptions de la persistance de la corruption

158. En dépit de tous les efforts, l'indice de perception de la corruption reste très élevé au Mali et est en progression constante depuis 2015, passant de 65% à 71% en 2021 bien au-dessus du niveau africain et très loin de la moyenne mondiale qui n'atteint guère les 60%. Sur la longue période 2003-2021, le Mali n'aura fait mieux que l'Afrique qu'en 2004, 2008, 2012 et 2015.
159. La corruption demeure donc importante. Elle est l'un des défis majeurs qui se posent à la bonne gouvernance et à la croissance économique du Mali. Elle fragilise l'Etat et compromet le développement et la stabilité. Elle touche toutes les échelles de la société et occasionne des pertes énormes de ressources publiques, dégrade la qualité du service public et affecte la crédibilité de l'Etat. Fort de ces constats dégradants pour la bonne marche du Mali, les autorités de la Transition se sont engagées dans une lutte implacable contre la corruption qui est perçue comme le principal mal de la gouvernance qui annihilerait la majorité des efforts consentis pour le développement.
160. A cet effet, le cadre normatif a été renforcé et adapté aux mutations et enjeux qui font désormais office de baromètre et de boussole dans la gouvernance du domaine. Ainsi, à travers les modifications du Code pénal, du Code de procédure pénale (adoptés par le Conseil des ministres du 11 octobre 2023), l'adoption des textes portant création, organisation et modalités de fonctionnement du Pôle National Economique et Financier (PNEF) et de l'Agence de Recouvrement et de Gestion des Avoirs Saisis ou Confisqués (ARGASC), un tournant et un élan nouveaux ont été donnés à la lutte contre ces phénomènes socio-économiques, inscrits en priorité d'action dans le Programme d'actions du Gouvernement de Transition.
161. Par ailleurs, le Bureau du Vérificateur Général a pour rôle de contribuer au renforcement du contrôle de la gestion publique en effectuant des missions indépendantes de vérification et d'évaluation de politiques publiques. Le BVG a permis d'attirer l'attention sur l'étendue de la corruption au sein des institutions de l'Etat, et est à ce jour la plus active des institutions anticorruptions au Mali. Bien que les rapports du BVG comportent des propositions de réformes, elles ne sont pas systématiquement mises en œuvre.
162. Quant à l'OCLEI, il a pour mission de mettre en œuvre l'ensemble des mesures de prévention, de contrôle et de lutte envisagées au plan national, sous régional, régional et international contre l'enrichissement illicite et il n'est pas aussi moins important que le BVG.
163. Enfin, le Pôle économique et financier est une structure d'enquête spécialisée en matière économique et financière et instituée aux Tribunaux de Grande Instance de Bamako, Kayes et Mopti. Il a pour mission de lutter contre la corruption et la délinquance économique et financière et entend contribuer à la construction d'un droit jurisprudentiel anticorruption.

1.3.3.6 Un système de planification et de gestion du développement marqué par une instabilité institutionnelle

164. Les structures de planification et de statistique ont globalement été marquées par l'instabilité du Ministère du Plan. En effet, l'on est passé d'un fort Ministère d'Etat chargé de l'Economie et du Plan assurant la coordination réelle des affaires économiques et financières jusqu'au début des années 80, à un Ministère du Plan tout court, et finalement

à sa disparition complète de la structure gouvernementale. On a assisté à partir de 1992 à la création d'un ministère du plan sous différentes formes sous les dénominations "Ministère du Plan et de la Prospective", Ministère de la Planification, de l'Aménagement du Territoire et de la Population, puis de "Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire".

165. Ce parcours illustre bien les péripéties et les mutations qu'a connues la fonction de planification, qui a ainsi été affaiblie en dépit de la reconnaissance formelle de son importance et de sa nécessité.
166. Par ailleurs le système de planification souffre de nombreux dysfonctionnements tels que la multiplicité des intervenants, les chevauchements dus aux textes, le fractionnement de la fonction de planification et la faible capacité des ressources humaines. Le défi majeur est celui de mettre en place une masse critique de ressources humaines aptes à conduire les tâches de planification, de programmation, d'élaboration, de suivi-évaluation des politiques publiques dans un contexte multi-acteurs marqué par la présence de la Société Civile, du Secteur Privé, des Collectivités Territoriales et des Partenaires Techniques et Financiers. Les outils, techniques, méthodes et autres instruments de planification ont un besoin urgent de modernisation et d'appropriation. A la faveur de la formulation de la Vision Mali 2063 et de la Stratégie Nationale de Développement, un programme novateur de renforcement des capacités de planification et de statistique serait un impératif pour réhabiliter le système de planification et de gestion du développement.

1.3.4. Positionnement géostratégique du Mali dans un monde qui se multipolarise

167. Depuis l'Egypte Pharaonique et bien au moyen-âge, des communautés maliennes, en particulier les magiciens de la boucle du Niger et des érudits de l'Université de Sankoré à Tombouctou, sont sollicitées dans le reste du monde pour leurs expertises, donnant l'occasion de multiples liens et rencontres diplomatiques, bien avant les invasions almoravides ou la colonisation française.
168. Le Mali est Etat-partie de nombreuses organisations, sous-régionales, régionales, panafricaines et internationales. La diplomatie sert de rempart entre celles-ci et le pays, fondée sur l'axe stratégique de la coopération internationale et du partenariat.
169. Les relations internationales sont dominées par une situation hégémonique de l'occident qui se traduit par une attitude belliqueuse des Etats Unis et de l'Europe envers le reste du monde se traduisant par des agressions militaires et des sanctions commerciales et financières.
170. Face aux conséquences de cette hégémonie occidentale pour leur sécurité et leurs intérêts, les autres puissances prennent des initiatives pour desserrer l'étau. On assiste aujourd'hui à la mise en place, en face de l'occident, d'un autre bloc géostratégique et monétaire dont l'ossature est constituée par les pays du BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et l'Afrique du Sud). Le Mali pourrait bien négocier sa place de choix dans ce partenariat à travers ses ressources naturelles convoitées.
171. Sous la Transition, le Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale s'est avéré être un outil très performant au service des idéaux de paix et de sécurité du pays, capable d'animer et de coordonner son action.

1.3.5. L'Alliance des Etats du Sahel (AES)

172. Une opportunité pour reconfigurer la vision de l'intégration des peuples et assurer la sécurité collective des Etats membres.
173. L'AES a pour objectifs selon la Charte signée du 16 septembre 2023 par les 3 pays et ouverts à d'autres connaissant la même problématique : (i) d'établir une architecture de défense collective et d'assistance mutuelle aux parties contractantes (article 2) ; (ii) de lutter contre le terrorisme sous toutes ses formes et la criminalité en bande organisée dans l'espace commun de l'Alliance (article 4) ; (iii) d'œuvrer à la prévention, la gestion et au règlement de toute rébellion armée ou autre menace portant atteinte à l'intégrité du territoire et à la souveraineté de chacun des pays membres de l'Alliance, en privilégiant les voies pacifiques et diplomatiques et, en cas de nécessité, à user de la force pour faire face aux situations de rupture de la paix et de la stabilité ((article 5) et (iv) de considérer comme une agression contre les autres Parties toute atteinte à la souveraineté et à l'intégrité du territoire d'une ou plusieurs Parties contractantes et engager un devoir d'assistance et de secours de toutes les parties, de manière individuelle ou collective, y compris l'emploi de la force armée, pour rétablir et assurer la sécurité au sein de l'espace couvert par l'Alliance (article 6).
174. En plus de la dimension défense et sécurité, l'Alliance a élargi son champ de compétences à la diplomatie et au développement dans le triptyque des trois D (Défense, Diplomatie, Développement).
175. Ainsi, les parties contractantes, se basant sur le droit naturel des Etats à la légitime défense individuelle et collective, sont :
- ♦ attachées à la légalité internationale et régionale, consacrée par la Charte des Nations-Unies, l'Acte constitutif de l'UA et le Traité révisé de la CEDEAO ;
 - ♦ convaincues de la nécessité de poursuivre les luttes des peuples et des pays africains pour l'indépendance politique, la dignité humaine et l'émancipation économique ;
 - ♦ fidèles aux objectifs et idéaux de l'Autorité de développement intégré des Etats du Liptako-Gourma ;
 - ♦ guidées par l'esprit de fraternité, de solidarité et d'amitié ;
 - ♦ déterminées à exercer pleinement et à veiller au respect de la souveraineté nationale et internationale ;
 - ♦ résolues à défendre l'unité nationale et l'intégrité des Etats respectifs ;
 - ♦ conscientes de la responsabilité de protéger les populations civiles en toutes circonstances.
176. Le Traité instituant la Confédération de l'AES a été signé à Niamey le 06 Juillet 2024, après le retrait de la CEDEAO le 28 Janvier 2024.

Encadré 4 : Alliance des Etats du Sahel (AES)



Le 16 septembre 2023, a été signée à Ouagadougou, Niamey et Bamako la Charte du Liptako-Gourma instituant l'Alliance des États du Sahel entre le Burkina Faso, la République du Mali et la République du Niger, structure devant fonctionner comme une alliance stratégique et de coopération entre ses Etats membres.

Au-delà de la défense collective des populations des Etats-Parties, la Charte privilégie des actions de coopération et de développement dans le cadre d'une vision d'intégration des trois Etats au sein d'une Confédération.

Il faut noter que cette vision d'intégration n'est pas nouvelle au sein de cette partie de l'Afrique de l'Ouest puisque dès 1970, les trois pays ont mis sur les fonts baptismaux l'Autorité du Liptako-Gourma (ALG) par un protocole du 3 décembre 1970, suivi d'un autre protocole d'accord le 16 décembre 2000 et révisé le 24 janvier 2017.

1.4. ENVIRONNEMENT

1.4.1. Risques climatiques et inondations observés au Mali

177. Les différentes études réalisées sur les changements climatiques au Mali montrent que les principaux défis climatiques auxquels le pays est exposé sont entre autres : les sécheresses, les inondations, les vents forts, les fortes variations de température et les pollutions atmosphériques.

- **Persistance de la sécheresse**

178. Les deux tiers (2/3) du territoire du Mali sont constitués de zones désertiques (arides et semi-arides) dans le Nord, subissant une sécheresse chronique depuis 1970. En 30 ans (1980-2010), le Mali a connu cinq (5) épisodes majeurs de sécheresse dont ceux des années 1980 et 2005.

- **Intensification des épisodes d'inondations**

179. Le Mali a subi 15 inondations en moins de quarante ans (1980-2014). Les principales zones à risques d'inondations se trouvent dans le Delta Intérieur du fleuve Niger (64 000 km²) qui est un écosystème particulier lié à l'hydrographie, s'étalant en bande le long du fleuve. Outre Bamako la capitale, les régions de Tombouctou, Gao, Mopti, Ségou, Kayes, Koulikoro et Sikasso figurent parmi les plus exposées (PANA, 2007).

1.4.2. Diminution de la pluviosité couplée à une forte variabilité inter annuelle et intra-saisonnière des précipitations

180. Le régime pluviométrique au Mali est très affecté par la variabilité et les changements climatiques. Au cours des 70 dernières années (1941-2010), la pluviosité a diminué dans tout le pays par rapport à la période de référence de 1941 à 1970. Même si, en certains

endroits tels que Bamako, Bougouni, Kayes, Mopti, Nioro et Ségou, la pluviosité a légèrement augmenté au cours des 30 dernières années (1981-2010 comparativement à 1971-2000), elle demeure plus faible depuis 1970. Le déficit d'ensemble varie entre 10 et 28 % avec l'exception de Tessalit qui a connu de récentes inondations en 2012 et 2013.

181. Toutes ces variations indiquent clairement une réduction de la pluviosité moyenne annuelle et une alternance persistante entre les années sèches et les années humides au niveau de toutes les stations, rendant difficile la gestion des risques climatiques. Néanmoins, pour les trois régions concernées à savoir Kayes, Koulikoro et Sikasso sur les dix dernières années, il y a une tendance à la hausse de la pluviosité à Kayes et Koulikoro au Nord, et une tendance à la baisse à Sikasso au Sud.

1.4.3. Augmentation de la température moyenne

182. Le Mali est également caractérisé par une grande variabilité spatiale de la température et de la pluviosité. En temps normal, la température augmente du sud-ouest au nord-est avec des maximales relevées au cours de l'année pouvant atteindre ou dépasser les 45°C tandis que les minimales sont rarement en dessous de 10°C. Depuis la fin des années 1970, l'évolution du climat au Mali s'est traduite également par un réchauffement rapide avec des augmentations de températures allant de 0,2°C à 0,8°C (CEDEAO, 2009a).

1.4.4. Impacts socioéconomiques des changements climatiques

183. La majorité des activités socio-économiques est d'ores et déjà entachée des impacts observés des changements climatiques. Il est à prévoir que ces impacts soient exacerbés dans le futur et constitueront ainsi des facteurs limitatifs pour le développement des régions cibles très sensibles aux variations de la pluviosité, où la plupart des ménages tirent 70 % de leurs revenus des secteurs de l'agriculture, de l'élevage et des forêts. Ils sont par conséquent les plus vulnérables aux effets des changements climatiques.
184. Les effets de la variabilité et des changements climatiques, tels que l'incertitude de la pluviosité, la hausse des températures, les longues périodes de sécheresse et la succession des inondations aux sécheresses ont rendu l'activité agricole de plus en plus précaire. Les tendances à la baisse des précipitations, la variabilité pluviométrique, et la hausse des températures conduiront à une forte évaporation-transpiration qui pourrait aggraver les pénuries d'eau dans les régions et réduire l'utilisation de l'eau dans les systèmes de production.
185. En ce qui concerne les événements extrêmes, en 30 ans (1981-2010), les catastrophes naturelles incluant la sécheresse, les inondations et les épidémies (paludisme, maladies hydriques) ont affecté près de trois (3) millions de personnes et tué près de 3 300 personnes au Mali. Les plus importants épisodes de sécheresse en 1980-1981 et 2005 ont affecté respectivement 1,5 millions et 1 million de personnes avec des conséquences économiques importantes. Les sécheresses ont engendré une dégradation de l'environnement et des ressources naturelles comme le tarissement des points d'eau, l'abaissement du niveau de la nappe phréatique, la perturbation de la biodiversité, la baisse de la productivité et de la production.

1.4.5. Une déforestation en constante progression

186. La forêt joue un rôle important dans la vie socio-économique et culturelle des populations maliennes. En effet, elle procure aux citoyens des biens et services pour près de 93% des besoins énergétiques (PANA, 2007). Ces dernières années, l'on a constaté des modifications des formations naturelles (forêts) dues essentiellement à l'aridité du climat, aux sécheresses successives et surtout aux activités anthropiques.

187. Selon la Direction Nationale de l'Energie, les prélèvements de bois, uniquement dans le cadre de la satisfaction des besoins énergétiques, sont estimés à 12 761 565 de tonnes par an contre un potentiel de régénération annuelle estimé à 7 millions de tonnes par an (MEA- TEU, 2001). A ceux-ci s'ajoutent des défrichements importants (agriculture, infrastructure, urbanisation, industries, etc.). **Les pressions anthropiques sur les ressources forestières, accélérées par les effets des changements climatiques, entraînent une déforestation et une perte de forêts estimée selon les différentes sources à 100.000/ha/an (DGEF, 2023).**
188. En outre les feux de brousse dévastent des milliers d'hectares de forêts par an. Selon le rapport annuel d'activités 2023 de la DGEF, de 2019 à 2023, 24 106 603 ha de superficie forestière ont été consumés par les feux de brousse soit une moyenne de 4 821 682 ha par an, sans compter les dégâts inestimables causés par les activités d'orpaillage.
189. Face à cette situation, l'Etat avait pris des mesures notamment la relecture de certaines dispositions du recueil de code forestier dans le but de réorienter les exploitants forestiers dans l'exploitation contrôlée. Il s'agissait de subordonner l'exploitation de produits bois à l'élaboration et la mise en œuvre de plan d'aménagement et de gestion.

1.4.6. Une situation d'assainissement et d'accès à l'eau potable qui demeure préoccupante

190. La problématique de l'assainissement demeure préoccupante aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain avec comme corollaire une situation d'insalubrité généralisée.
191. Au niveau national, l'assainissement a fait son apparition en tant que secteur à part entière et son niveau de priorité a progressivement augmenté ces dernières années. En effet, le manque d'assainissement constitue une catastrophe pour la santé des populations et surtout dégrade l'environnement de façon générale. La dissémination des eaux usées, ordures et déchets dangereux dans la nature menace l'environnement en général, et la qualité des sols et des ressources en eau en particulier.
192. Malgré les progrès réalisés ces 10 dernières années, le Mali connaît encore un taux d'accès à l'assainissement relativement bas. Au niveau national, le taux d'accès à l'assainissement de base est de 45% tandis qu'en milieu rural il n'avoisine que 37%. La défécation à l'air libre est encore pratiquée par environ 5% de la population (OMS-UNICEF, JPM 2022). Le Rapport annuel 2021 de la DNACPN indique que 6 515 villages totalisant 3 664 564 personnes ont été déclarés FDAL entre 2009 et 2021. Ces communautés ont construit sans subvention 112 161 latrines et réhabilité 34 679 autres.
193. Par ailleurs, l'essentiel des activités industrielles au Mali est basé sur l'industrie extractive. En effet, l'exploitation de l'or a connu cette dernière décennie un essor considérable et place le Mali au deuxième rang des producteurs africains. La plupart de ces mines sont situées dans les régions de Koulikoro, Sikasso et Kayes. Les eaux usées issues de ces activités qui contiennent des substances très nocives pour l'environnement et la santé humaine, sont collectées dans de grands bassins de décantation à ciel ouvert, aménagés à cet effet. Ces substances sont sources de contamination des êtres humains, des animaux et des végétaux.
194. Les eaux usées artisanales issues des tanneries, teintureries, etc., chargées de substances toxiques sont évacuées dans les rues, caniveaux, collecteurs et cours d'eau. Les eaux usées commerciales ou industrielles pour la plupart sont évacuées dans les mêmes conditions. Cependant, il faut signaler que dans certains hôtels les eaux usées sont épandues sur les aménagements paysagers, dans les collecteurs, etc. après traitement ou sans traitement.

195. Concernant la fourniture d'eau potable en quantité et qualité, des projets d'amélioration de la couverture en eau sont en cours et d'autres sont terminés. Mais le taux d'accès à l'eau potable avance timidement avec 1 point de pourcentage chaque année au niveau national, passant de 68,8% en 2018 à 72,1% en 2023. Cette situation est due à l'insuffisance d'infrastructures de stockage et de desserte d'eau potable, la vétusté des réseaux de canalisation d'eau, des installations d'analyse d'eau potable, les pannes fréquentes des ouvrages d'adduction d'eau potable, etc.
196. En ce qui concerne la mise en œuvre de la GIRE, la situation demeure préoccupante car aucun progrès n'a été enregistré sur l'évolution de l'indicateur « degré de mise en œuvre de la GIRE ». Il demeure stationnaire pendant quelques temps. Aussi, il est resté à 52 sur la période de 2021 à 2023, dû à la période d'évaluation de l'indicateur, qui est bisannuelle et de la non mise en place de l'Agence de l'eau, qui doit assurer la police de l'eau.

1.5. LES PERCEPTIONS DES POPULATIONS

197. Les perceptions du Mali à construire peuvent être appréhendées à travers les résultats des Assises Nationales de la Refondation (ANR) qui ont constitué un véritable exercice de collecte des perceptions des populations sur la situation du pays et de leurs aspirations.
198. A l'issue des échanges et des débats, 517 recommandations et résolutions ont été formulées par les participants du niveau communal au niveau national.
199. Les résultats sont ci-dessous présentés par thématique :

1. Questions politiques et institutionnelles - gouvernance électorale

- forme de l'Etat (Etat unitaire décentralisé vs Etat fédéral) ;
- réforme de la gouvernance (dépolitisation des postes publics et mise en place d'un mécanisme de contrôle d'efficacité et d'efficience, lutte contre la corruption et l'impunité et imprescriptibilité des infractions en matière de corruption et de délinquance financière, réduction du nombre d'institutions de contrôle et des Institutions de la République, révision des avantages des hauts cadres et une harmonisation équitable des rémunérations) ;
- réforme du système des partis politiques et la gouvernance électorale (relecture de la charte des partis politiques et une réduction drastique de leur nombre, 2 à 5, suppression du financement public des partis politiques) ;
- constitution du 25 février 1992 (nouvelle constitution vs révision) ;
- durée de la transition (entre 6 mois et 5 ans).

2. Défense et sécurité – souveraineté – lutte contre le terrorisme – questions géostratégiques et géopolitiques

- révision de la LOPM ;
- constitution d'une armée dépolitisée et modernisée ainsi qu'un recrutement massif de soldats avec une forte implication de tous les niveaux (village/fraction, commune, cercle).

3. Justice et droits de l'homme – gouvernance – transition numérique – médias

- indépendance de la justice ;
- accès facile et équitable à la justice ;
- financement adéquat des besoins de la justice ;
- lutte contre la corruption au sein de la justice et la responsabilisation des acteurs de la justice dans le cadre de l'exécution de leurs missions (valorisation des autorités coutumières en matière de justice civile) ;
- lutte contre la cybercriminalité (infractions numériques).

4. Politique étrangère – Coopération internationale – Maliens établis à l'extérieur – Intégration africaine

- diplomatie de paix, de bon voisinage et de coexistence pacifique (relecture de la carte diplomatique en tenant compte des nouvelles orientations géostratégiques et géopolitiques) ;
- organisation et protection des Maliens établis à l'extérieur ;
- représentation des Maliens établis à l'extérieur dans les Institutions de la République et leur contribution dans le développement du Mali (accès aux postes nominatifs et électifs dans les Institutions du pays).

5. Dialogue social, enjeux, défis et perspectives – réformes sociales-fonction publique – formation – emploi des jeunes – entrepreneuriat

- organisations de la Société Civile (formation des acteurs et meilleure organisation de la Société Civile et le respect de son caractère apolitique) ;
- syndicalisme et politique ;
- stabilité sociale et syndicalisme ;
- efficacité des services publics (digitalisation des documents administratifs et paiement électronique des impôts et taxes, péages routiers et renforcement du système d'évaluation, de contrôle et de suivi des agents publics) ;
- gestion des handicapés, des indigents, des enfants de la rue, des talibés (établissement d'un plan de gestion du quota des handicapés aux recrutements et création des centres, rationalisation de l'emploi des ressources du fonds de solidarité, multiplication des centres d'accueil et de prise en charge des enfants de la rue et des talibés).

6. Planification, développement économique et industriel – développement rural – questions économiques et financières – fiscalités – dépenses publiques :

- espace territorial et tendances d'utilisation des terres (actualisation de la cartographie fine de l'espace territorial en mettant en relief la vocation des espaces et des ressources dans une perspective de transition agroécologique durable, développement de réseaux d'infrastructures de désenclavement adaptés au contexte, mise en place d'agropoles géo-spatialement adaptées) ;
- relance économique - fiscalité - dépenses publiques (élaboration d'une politique économique et financière efficace basée sur une stratégie permettant de réaliser un taux de croissance moyen du PIB supérieur à 10% par an durant les 30 prochaines années).

7. Santé et affaires sociales – questions humanitaires – réfugiés et déplacés internes

- stratégie d'amélioration de la performance du secteur de la santé ;
- couverture sanitaire et qualité des services de santé publique (cadre du domaine de la santé et de l'exercice privé de médecine, recherche scientifique et pharmaceutique, assurance maladie, gestion des déchets biomédicaux, formation, actions humanitaires) .

8. Administration du territoire – réorganisation territoriale – détermination des circonscriptions électorales – décentralisation – accès aux services sociaux de base – questions foncières

- stratégies d'un découpage territorial consensuel ;
- problématique du transfert effectif des compétences aux Collectivités Territoriales.

9. Paix, réconciliation et cohésion sociale – appropriation Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger – Démobilisation – Désarmement – Réinsertion

- promotion des mécanismes traditionnels de gestion et de règlement des conflits ;
- relecture de l'APR.

10. Arts – culture – tourisme

- politiques de professionnalisation du sport au Mali ;
- Promotion des arts ;
- Promotion des activités artistiques et culturelles comme facteur d'unification et de brassage ;
- promotion des activités touristiques.

11. Jeunesse – sport – éducation civique – construction citoyenne

- promotion de l'éducation civique et citoyenne ;
- sport ;
- service national des jeunes ;
- problématique de la migration clandestine ;
- promotion des activités de brassage de la jeunesse.

12. Développement durable – environnement – assainissement

- lutte contre les pollutions et les nuisances, la gestion durable des ressources naturelles et la promotion de l'information, l'éducation et la communication environnementale.

13. Education – questions scolaires, universitaires et recherche scientifique

- un système éducatif performant et compétitif ;
- revoir le système éducatif pour faire l'adéquation entre le système et le marché de l'emploi (Etats Généraux de l'Education, Forum National de l'Education et Conférence Nationale sur l'Education, etc.)

200. En plus des ANR, les perceptions des maliens ont été appréhendées à travers les enquêtes Afrobaromètre de 2022. Ainsi, cette enquête a examiné les problèmes de développement du pays aux yeux des citoyens. Il en ressort qu'une dizaine de ces problèmes préoccupent particulièrement les maliens, à savoir et par ordre décroissant d'importance, l'insécurité alimentaire (pour 50% des maliens), l'insécurité (48%), la santé (35%), l'éducation (23%), l'eau et l'agriculture (19% chacune), la pauvreté et le chômage (18% chacun), la gestion de l'économie (14%) et les infrastructures (12%). Deux problèmes suivent avec des scores de 7% chacun, à savoir la corruption et l'instabilité politique. La vingtaine de problèmes restants comprend, entre autres, les inégalités, la démocratie, l'électricité, les revenus, les transports, les droits des femmes, la Covid-19, etc. Quand on analyse par région, il ressort que l'insécurité alimentaire est la première préoccupation des régions peuplées de Koulikoro et Sikasso. Partout ailleurs, l'insécurité est le plus important problème auquel les populations des autres régions sont confrontées. L'éducation est une préoccupation majeure à Bamako, loin devant toutes les autres régions. Le chômage se particularise également dans le district. Les problèmes fonciers touchent Bamako (foncier non agricole surtout) et Sikasso (surtout agricole), la sécheresse au nord et quelque peu à Ségou.

1.6. LES ORIENTATIONS EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

201. Les politiques d'aménagement du territoire mises en œuvre pour corriger les grands déséquilibres géographiques et socio-économiques, ne peuvent trouver leur pleine efficacité qu'en s'appuyant sur une organisation des volontés locales. Aussi, il faut consolider la démocratie spatiale au Mali, avec la mise en place d'institutions locales fortes et renforcer la citoyenneté avec une meilleure implication des acteurs territoriaux dans les conduites des politiques publiques. L'organisation socio-économique du territoire ne peut plus se concevoir comme un processus imposé « d'en haut », mais plutôt d'une manière ascendante.
202. Le rôle de l'État comme acteur des politiques d'aménagement du territoire, est indéniable. Il doit être, à la fois, stratège et régulateur. Les territoires, en fonction des échelons et de leur proximité avec le niveau local, doivent être le lieu de production d'un développement socio-économique articulé aux grandes orientations stratégiques définies par l'État.
208. Elle s'organise autour de quelques éléments clés :
- une montée en puissance des territoires corollairement à un repositionnement stratégique de l'État ;
 - la recherche d'une équité territoriale pour réduire les fractures et les disparités spatiales qui sont porteuses de conflits ;
 - la promotion et l'émergence de territoires attractifs et compétitifs sur le plan socio-économique, bien équipés et irrigués d'infrastructures et réseaux ;
 - le développement du capital humain via la continuité de programmes d'équipements et sociaux dans la durée ;
 - la préservation des ressources naturelles simultanément à la modernisation des pratiques agricoles.
203. Les politiques de développement territorial doivent faire émerger des stratégies faisant jouer aux villes, surtout aux capitales régionales, un véritable rôle d'encadrement, pour permettre utilement de rééquilibrer l'influence de Bamako et donner corps à une structuration régionale effective, apte à prendre en charge le territoire dans sa totalité. Cette donnée caractérise l'équation à résoudre entre d'une part, le surpeuplement rural pour pallier, entre autres, la dégradation des ressources naturelles, et d'autre part, l'"efficacité" de l'urbanisation pour mieux lutter contre l'étalement incontrôlé des villes. Dans ce cadre la "prolifération" des petites villes peut constituer un point d'ancrage intéressant.
204. La « Vision 2041 » du Schéma National d'Aménagement du Territoire est de : « Faire émerger des territoires attractifs et compétitifs garantissant l'égalité d'accès des citoyens aux services fondamentaux de santé, d'éducation, d'emploi, de sécurité et cela à travers des programmes de développement durable soutenus par un capital humain de qualité et d'infrastructures au service d'une économie inclusive et forte dans un environnement apaisé, tout en rompant avec des politiques à impact limité ».

Tableau 4 : Axes du Schéma National d'Aménagement du Territoire

Axes structurants	Esquisse d'une armature urbaine et rurale
Identifier et promouvoir des pôles de développement urbain pour corriger les déséquilibres dans certaines régions	• Faire des villes le support d'une économie de service et d'un marché de consommation dynamique ; • Mettre en place des moyens de communication adéquats destinés à améliorer les relations avec les villes ; • Développer un réseau de grandes, moyennes et petites villes pour mailler le territoire national afin de mieux faire disséminer les points de développement ; • Favoriser le développement des villes principales autour des différents territoires de développement en proposant une offre de services complète ; • Soutenir l'émergence d'un réseau urbain fonctionnel partout où le besoin se pose en les dotant d'équipements marchands, de services ; • Promouvoir la réalisation des schémas directeurs et des plans directeurs d'assainissement dans les villes pour mieux gérer l'utilisation du foncier urbain et améliorer le cadre de vie ; • Renforcer les capacités institutionnelles de gestion du développement urbain à tous les niveaux.
Renforcer le rôle de Bamako comme Métropole Sous régionale et mondiale	• Élaborer un Plan d'Occupation des Sols pour une meilleure gestion et utilisation foncière ; • Promouvoir la fonction résidentielle et protéger les zones impropres à l'occupation ; • Renforcer les équipements socio économiques de Bamako et de sa conurbation pour lui permettre de jouer un rôle de pôle urbain moteur ; • Améliorer la gestion du cadre de vie en faisant appliquer les directives des plans directeurs d'aménagement et d'assainissement en particulier ; • Améliorer l'offre d'équipements et d'infrastructures de qualité ; • Renforcer la fonction universitaire comme outil de compétitivité ; • Créer un milieu favorable aux entreprises pour promouvoir l'emploi des jeunes ; • Mener des actions de coopération entre Bamako et ses communes limitrophes pour mieux gérer les communautés d'intérêts de proximité.
Renforcer les capitales régionales pour leur faire jouer un rôle de métropole d'équilibre	• Renforcer les fonctions économiques des capitales par une meilleure offre d'infrastructures économiques telles que : ports secs, gares routières et ferroviaires ; • Équipements structurants ; • Plateforme multifonctionnelle ; • Amélioration des infrastructures ; • Formation recherche ; • Plan d'Occupation du Sol.
Promouvoir des centres ruraux pour renforcer les relations entre les villes et leurs hinterlands	• Fonction technique administrative ; • Fonction transit ; • Asseoir une meilleure relation villes-campagnes afin de favoriser une véritable complémentarité entre les deux milieux pour mieux faire face à l'exode rural ; • Renforcement de l'encadrement socioculturel ; • Équipements marchands ; • Renforcement infrastructure.

1.7. LES DÉTERMINANTS DE LA DYNAMIQUE DU "SYSTÈME MALI"

205. L'analyse structurelle du "Système Mali" menée dans le cadre de la préparation de la nouvelle Vision Mali 2063 a mis en lumière la dynamique dudit Système.

206. L'identification des variables caractérisant le Mali et son environnement extérieur a fait l'objet d'un atelier. Cette délimitation du système s'est inspirée de ce qui avait été fait en 2018, lors de l'élaboration du CREDD 2019-2023 quand il était encore question de la prospective Mali 2040 et pour laquelle 71 variables avaient été retenues. Ainsi, 63 variables ont été retenues, réparties en 5 domaines, à savoir : 1. démographie et développement du capital humain (16 variables) ; 2. économie et financement du développement (22 variables) ; 3. gouvernance (14 variables) ; 4. environnement et changements climatiques (5 variables) ; 5. partenariat et géopolitique (6 variables).
207. Cette analyse a permis de tirer les conclusions suivantes :
- La répartition des variables, avec peu de variables à la fois très influentes et très dépendantes, révèle que le "système Mali" est plutôt de nature "déterminé". Cela veut dire qu'une action sur la majorité des variables du système ne risque pas, toutes choses égales par ailleurs, d'avoir des incidences indésirables (effets boomerang). C'est pourquoi, ce système peut être qualifié de "relativement stable", dans la mesure où toute action sur celui-ci est susceptible d'entraîner des effets assez prévisibles. ***Ce résultat interpelle fortement les décideurs et aussi les autres acteurs en ce sens qu'il signifie qu'il n'y a pas de raison de ne pas aboutir aux résultats attendus si les décisions requises sont prises et les actions pertinentes menées. Il est donc nécessaire qu'une évaluation rigoureuse de la pertinence des politiques soit menée. Ici revient la question récurrente de la mise en place d'un système efficace de planification et d'évaluation des politiques publiques ;***
 - Les variables les plus motrices sont essentiellement des variables de gouvernance, notamment le rôle de l'Etat et la Planification du développement. Cela signifie que la plupart des politiques socio-économiques et sectorielles requièrent, pour donner les résultats escomptés dans le sens de l'amélioration des conditions de vie des populations, beaucoup de conditions préalables relevant pour la plupart de variables de gouvernance qui sont situées en amont. L'évolution de telles variables conduit le plus souvent à nuancer, voire à contrecarrer les résultats escomptés. En outre, ces conditions s'avèrent d'autant plus pesantes que ces politiques comportent une dimension socioéconomique importante (pauvreté et inégalités, santé, autonomisation de la femme, emploi, croissance économique) ;
 - Cependant la mondialisation ou l'intégration régionale et continentale ou encore le rôle du système des Nations-Unies, apparaissent très influents dans un monde qui se multipolarise et peuvent constituer des leviers importants ou des défis pour notre économie. Ainsi, on assiste à une montée en puissance des influences extérieures avec la mondialisation et le rôle des Partenaires techniques financiers. Il apparaît nécessaire, pour tirer le meilleur parti de ces déterminants extérieurs, de s'appuyer sur (i) le processus d'intégration dans lequel le pays doit jouer un rôle dynamique dans tous les domaines, économique, social, culturel, technologique, environnemental, sécuritaire et (ii) des institutions fortes et un Etat crédible dont le rôle se révèle prééminent. En somme, la dépendance extérieure devient un enjeu majeur. Elle se fait sentir dans tous les compartiments de la vie de la nation, politique, économique, social, culturel et sécuritaire. Il est nécessaire de la réguler par un leadership fort, un effort accru d'internalisation des politiques, une meilleure capacité de négociation et le développement de la conscience et de l'engagement citoyen des populations.
208. Par ailleurs, trois variables sont ressorties comme étant des enjeux importants pour le système, à savoir l'investissement, le foncier et l'énergie, aussi dépendantes qu'influentes et dont leur maîtrise pourrait stabiliser le système. Elles apparaissent comme constituant

un impératif structurel pour la dynamique du système, d'où la nécessité d'une politique énergétique bien pensée et correctement mise en œuvre et d'une politique d'investissement bien orientée.

209. En outre, l'action gouvernementale doit s'appuyer sur les leviers de la cohésion sociale que sont les légitimités traditionnelles, les religions, les valeurs culturelles et la justice.
210. Elle doit également prendre appui sur le socle de stabilité que constituent la décentralisation, la migration et la stabilité sociopolitique.
211. Il apparaît nécessaire de développer la citoyenneté et le civisme notamment en amenant les acteurs politiques et la société civile à jouer effectivement leur rôle de formation et de mobilisation de leurs militants.

1.8. ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT

212. Les recommandations des ANR, les différentes enquêtes de perception des priorités de développement et l'analyse structurelle permettent d'identifier les grandes problématiques de développement du Mali.

1.8.1. La gouvernance au cœur de la refondation

213. La corruption demeure importante. Elle est l'un des défis majeurs qui se posent à la bonne gouvernance et à la croissance économique du Mali. Elle fragilise l'Etat et compromet le développement et la stabilité.
214. La tenue des ANR visait à diagnostiquer et faire des propositions pour améliorer le système malien de gouvernance afin de consolider la pratique démocratique. Ainsi, le dialogue, le compromis, le pacte comme méthode de gouvernance et pierre angulaire des rapports entre gouvernants et gouvernés sont indispensables.
215. Par ailleurs, le manque de vision sociale et l'absence de programme politique clair tant dans les partis politiques que dans la société civile ou l'impunité ou encore la réalité d'une justice sociale défailante, sont autant de maux de notre système de gouvernance.
216. Le processus de décentralisation mis en œuvre à partir de 1999 a enregistré des progrès notables et des résultats à consolider mais reste caractérisé par la non viabilité financière d'un grand nombre de communes qui ne disposent pas d'un potentiel de ressources humaines et financières leur permettant d'amorcer des actions de développement et la faible implication des acteurs communautaires dans le fonctionnement des collectivités décentralisées.
217. La Transition en cours, apparaît comme une période de rupture surtout avec la nouvelle affirmation de la souveraineté du Mali vis-à-vis des partenaires extérieurs. En effet, l'évolution en cours vers un monde multipolaire est une forte opportunité pour le Mali de renforcer sa souveraineté et de mieux gérer son développement en promouvant des partenariats gagnant-gagnant. Elle doit permettre de mieux réduire la menace que constitue la mondialisation ultralibérale pour l'économie malienne.

1.8.2. Une société qui perd ses repères et ses valeurs

218. L'érosion des valeurs traditionnelles d'intégrité et de dignité constitue le premier défi dans la mobilisation de l'intelligence collective dans le pays. En effet, le développement des valeurs sociétales basées sur le fervent attachement de chaque individu à la patrie, mais aussi sur des normes éthiques élevées de probité, d'intégrité, d'équité et de justice sont à même d'asseoir la cohésion nationale et la paix sociale.
219. Il s'agit aussi de cultiver au sein de l'administration et de la société les valeurs éthiques, un sens éthique aigu fait d'intégrité, de probité morale, et de respect du bien commun et ce en puisant dans les valeurs socioculturelles en voie de disparition.

220. L'émergence d'une société civile dynamique est fondée sur l'existence d'un capital humain reconnu pour son ardeur au travail, la nécessité d'une culture de citoyenneté et de justice sociale ainsi que de bonne gouvernance dans la gestion de la chose publique.
221. La notion de "Maaya" fortement compromise, cet état de fait est une résultante de l'écart profond entre les discours et les pratiques. Aussi, faire émerger un citoyen malien doté de vertus et de hautes qualités humaines et sociales est une condition indispensable au développement économique et social.

Encadré 5 : Le Programme National d'Education aux Valeurs

Le Programme National d'Education aux Valeurs (PNEV) et son Plan d'actions 2024-2028 ont été approuvés le 31 janvier 2024 par Décret n°2024-0060/PT-RM. Ledit programme rappelle quelques innovations constitutionnelles dont : (i) l'érection des langues nationales au statut de langues officielles ; (ii) la reconnaissance des légitimités traditionnelles ; (iii) la préservation de nos valeurs sociétales et autres. Au-delà de la Constitution et de la Charte de la Transition révisée du 25 février 2022, ses dispositifs normatifs de référence incluent la Charte impériale de Kurukanfuka (1236), assortie des enseignements initiatiques du "Do Kayidara", les "Lois Sékou Amadou" de la Diina (1818-1844) régissant les modalités de traversée du fleuve par les troupeaux ainsi que la pacification des rapports de voisinage nomades et sédentaires, et les Cahiers jurisprudentiels de Tombouctou. Ces anciennes références sont probablement empreintes des éléments, positifs comme négatifs, de la superstructure de l'époque médiévale et précoloniale tandis que les nouvelles peuvent colporter les insuffisances de la lutte pour l'indépendance et la souveraineté.

Plus d'une douzaine de valeurs sont énumérées dans le document, allant du travail à la connaissance de soi et donc de l'autre, en passant par la dignité, le sens de l'honneur, l'entraide et la discipline, etc. Aussi, ont-elles été regroupées en 5 classes de valeurs, à savoir (i) les valeurs de base ou valeurs cardinales, se rapportant à l'être, à l'identité, à la culture et à l'humain ; (ii) les valeurs de conscience, caractérisant le rapport spirituel, intellectuel et moral ; (iii) les valeurs de l'action, relatives à la motivation, à l'éthique et à la logique ; (iv) les valeurs républicaines, ou celles du civisme, de la citoyenneté et du patriotisme ; (v) les valeurs universelles, propres à toutes les civilisations. Les deux premières classes de valeurs parlent de la personne, de l'homme, passé de la nature à la culture, les deux suivantes appréhendent l'État, la République fondée sur la norme et la raison, la dernière serait un pont qui relie les peuples, une jonction entre les nations, sous le prisme des courants de pensée et des conventions.

Toutes les valeurs retenues doivent être mises à contribution pour relever les défis de notre époque, à savoir, d'une part, la dignité humaine, la paix internationale, la souveraineté des nations et la quête d'espoir des peuples et leur aspiration au bien-être et à la prospérité ; et d'autre part, la poussée démographique, l'écologie et le changement climatique, la géostratégie planétaire pour l'accaparement des ressources, le règne du digital et le danger d'une civilisation déshumanisée, autodestructrice. Elles sont préalablement définies comme étant des normes rationnelles de conduite et d'évaluation des faits, des actes individuels et collectifs, selon l'idée du bien et du mal, de la vertu et du vice, dans une entité sociale donnée et le temps de référence. Fondées sur la culture et l'expérience, les valeurs encadrent le savoir être et l'agir de l'individu se déclinant dans la pensée et le discours, comme dans le comportement et les pratiques au quotidien. Elles transparaissent sous forme d'idéaux, de principes, de croyances, servant de repères aux individus dans la conduite de leur vie sociale et sont interdépendantes et constituées en système de valeurs.

La stratégie d'éducation aux valeurs s'opère dans une perspective d'intégration dynamique des ressources de la famille, de l'école, de la société et de l'État tenant compte des dimensions linguistiques, psychosociales et comportementales. La vision du Programme, à l'horizon 2030, est que "le Mali dispose des citoyens responsables, patriotes et respectueux des valeurs, travailleurs consciencieux, ouverts d'esprit, qui œuvrent pour la souveraineté et le bien-être de tous".

Aussi, son objectif général est-il "la reconstruction du citoyen malien, responsable, ressource, patriote et respectueux des institutions, travailleur consciencieux, ouvert d'esprit, qui aime la nature et œuvre pour le bien-être de tous, fervent acteur du progrès", en d'autres termes "promouvoir une éducation civique morale et patriotique basée sur le respect des valeurs et la bonne gestion des affaires publiques". Cinq axes stratégiques majeurs articulent le PNEV, (i) la promotion de l'éducation civique, morale et patriotique ; (ii) la création d'espace d'éveil citoyen ; (iii) le soutien à l'autorité ; (iv) le renforcement des capacités des acteurs institutionnels et sociopolitiques, (v) l'amélioration de la synergie d'actions entre les acteurs institutionnels.

1.8.3. Une Economie essentiellement portée par les secteurs primaire et tertiaire, peu diversifiée, mais avec une grande capacité de résilience à l'épreuve des crises multiples

222. L'économie malienne a structurellement très peu évolué. Elle est caractérisée par la prépondérance des secteurs primaire et tertiaire dans la création de richesse. Le secteur secondaire contribue très peu à la formation du PIB (autour de 20%) et la situation s'aggrave avec le secteur manufacturier qui contribue seulement pour environ 6%. En d'autres termes, c'est une économie très peu transformatrice, très peu industrialisée.
223. La croissance économique, portée essentiellement par les secteurs primaire et tertiaire, est caractérisée par son instabilité, le taux de croissance alternant des hausses et des baisses d'une période à l'autre. C'est une croissance dont l'inclusivité demande à être accrue pour arriver à une réduction significative de la pauvreté qui reste encore élevée et pour permettre de créer des emplois décents.
224. Cependant, malgré les multiples crises qu'elle traverse, l'économie malienne fait montre d'une grande capacité de résilience. En effet, sur la période 2019-2023 la croissance du PIB a été en moyenne de 5% hors crises cotonnière et Covid-19 où elle est tombée à -1,2%.
225. Par ailleurs, le poids du secteur informel est très important. Ce secteur est le plus grand pourvoyeur d'emplois, mais ces emplois sont caractérisés par une certaine précarité. En outre les revenus distribués par ce secteur sont moins importants que ceux du secteur formel.
226. L'économie nationale a connu sur la période 2019-2023 un léger rebond des activités économiques malgré l'instabilité institutionnelle et la volonté du gouvernement à soutenir les différentes politiques et stratégies pour booster les différents secteurs de l'économie. La période 2019-2023 a été marquée par les crises sécuritaire, sanitaire (Covid-19), cotonnière, l'instabilité institutionnelle, les sanctions économiques et financières de l'UEMOA et de la CEDEAO et la crise russo-ukrainienne. Ainsi, la croissance sur la période est ressortie en moyenne à 3,1%.

1.8.4. Les infrastructures économiques demeurent encore insuffisantes pour assurer un maillage optimal du territoire en dépit du potentiel existant

227. La situation énergétique du Mali est caractérisée par un bilan énergétique dont la biomasse représente 72%, suivi des produits pétroliers qui occupent 26% et de l'électricité qui n'occupe que 2% du total de la consommation d'énergie finale. Aussi, il convient de noter que la consommation d'énergie du pays est d'un niveau relativement très faible environ 0,32 tep/hbt/an contre une moyenne annuelle mondiale de 1,88 tep/hbt. Quant à la consommation d'électricité, elle est de 160 kWh par habitant contre une moyenne mondiale de 3200 kWh.
228. En dépit des efforts dans le domaine des TIC, le Mali n'a pas atteint son objectif à l'horizon 2020 de devenir un des hubs technologiques de l'Afrique de l'Ouest en même temps qu'il ferait du numérique un levier stratégique de développement socioéconomique et culturel.

229. Le Mali est, selon l'indice de compétitivité des infrastructures, classé 118^{ème} sur 137 pays classés avec un score moyen de 2.7 contre une moyenne attendue de 4 points. Parmi ces infrastructures, celles de transport occupent une place de choix, compte tenu justement de la position géographique du pays, enclavé et frontalier de 7 autres Etats, sur plus de 7000 km pour une superficie de 1 241 238 km². Ce sont les routes, les transports ferroviaire, fluvial et aéroportuaire.
230. Le déploiement et le renforcement des infrastructures de transports, d'énergie et de communications sont indispensables pour soutenir les filières économiques porteuses

1.8.5. Le défi climatique reste une équation à plusieurs dimensions

231. La problématique du cadre de vie et de l'environnement est un enjeu crucial pour les pays africains en général et le Mali en particulier. Malgré l'adoption d'un Code de l'eau en 2002 et d'un Plan National d'Accès à l'Eau Potable (PNAEP) en 2006, l'accès à l'eau potable constitue toujours un défi majeur pour le Mali. Entre 2012 et 2016, de façon générale, l'on observe une baisse tendancielle du nombre de ménages ayant accès à l'eau potable aussi bien au niveau national qu'au niveau du milieu semi-urbain et urbain que rural. En effet, l'accès au niveau national passe de 68.5% à 66.9% sur la période.
232. Bien que l'accès à un service d'assainissement amélioré et durable ait progressé, il reste insuffisant, se situant à 27% en 2016. Toujours en matière d'assainissement, l'on note non seulement une insuffisance d'infrastructures mais aussi une quasi-absence de filières d'évacuation et de traitement des déchets, que ce soit en milieu urbain ou rural. En effet, les déchets solides sont entassés dans les dépôts anarchiques surtout à Bamako où il n'existe que très peu de dépôts de transits autorisés.
233. Le Sahel, selon le Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat, est l'une des régions du monde les plus vulnérables aux effets du changement climatique, du fait de la pauvreté et la forte dépendance des populations aux ressources naturelles, la fragilité des écosystèmes, la précarité des infrastructures et les capacités scientifiques et technologiques limitées.
234. Les changements climatiques vont donc continuer d'affecter de manière très significative cet espace entraînant la baisse des rendements agricoles, la modification des écoulements des fleuves et autres cours d'eau et leur ensablement continu, l'accentuation de la désertification, le déplacement massif de populations (réfugiés climatiques).

1.8.6. Un Système éducatif à redresser, la couverture sanitaire et la protection sociale à élargir

235. Le capital humain est d'une importance capitale dans le développement du Mali. Les principales questions soulevées par le développement du capital humain portent sur (i) l'accès universel aux services sociaux de base que sont l'éducation, les soins de santé de qualité, l'eau potable et un cadre de vie sain ; (ii) le renforcement des dispositifs de protection sociale ; (iii) la maîtrise de la dynamique démographique ; et (iv) la mise à disposition d'une offre diversifiée sur le marché du travail.
236. L'éducation et la formation professionnelle souffrent d'un problème de qualité et d'un difficile alignement entre formation et besoins de l'économie nationale en ressources humaines. Par ailleurs les filières de formation développées dans les établissements de l'enseignement technique et professionnel présentent une disparité significative entre formations industrielles et tertiaires. Ces dernières, moins nombreuses, accueillent davantage d'élèves que les filières industrielles qui elles, offrent plus d'opportunités d'emplois sur le marché du travail.

Encadré 6 : Etats Généraux de l'Education

En 2023, le Mali a organisé les Etats Généraux de l'Éducation (EGE) au cours desquels les ateliers ont regroupé, à travers l'ensemble du territoire, 3 028 participants dont 2 387 pour les régions et le District de Bamako et 641 pour le niveau national, y compris 10 de la Diaspora. Il faut y ajouter 67 écoutes et contributions écrites de personnalités émanant du CNT, de personnes ressources, d'anciens ministres, de services centraux de divers ministères, de PTF, de syndicats d'enseignants, de diverses associations, d'organisations religieuses et coutumières et de la Société Civile, ainsi que 40 contributions écrites de partis politiques. Le travail a porté sur les 4 ordres d'enseignement (éducation préscolaire, enseignement fondamental, enseignement secondaire et enseignement supérieur) et les 4 types d'enseignement (éducation non formelle, éducation spéciale, enseignement normal et formation technique et professionnelle). Un questionnaire construit autour de 18 thématiques et 65 questions a permis de recueillir les perceptions et opinions des personnes ressources.

Les Etats Généraux ont identifié 9 piliers pour atteindre les finalités assignées à la nouvelle vision de l'éducation, qui peut être définie comme "une action de former une personne, un enfant ou un adolescent, en développant ses qualités physiques, intellectuelles et morales, de manière à lui permettre d'affronter la vie pour son épanouissement". Cette éducation est un puissant facteur de changement qui améliore la santé et les moyens de subsistance et contribue à la promotion sociale et à la croissance économique à long terme. Pour ce faire, chacun des objectifs suivants de développement durable doit être réalisé : (i) l'éducation du citoyen aux valeurs culturelles et aux savoirs endogènes ; (ii) l'éducation inclusive sur toute l'étendue du territoire national ; (iii) la professionnalisation des formations à tous les niveaux du système éducatif et dans toutes les formes d'éducation ; (iv) la promotion des langues officielles dans tout le système éducatif ; (v) le développement de curriculas centrés sur les valeurs et savoirs endogènes, les langues officielles, les sciences et technologies à tous les niveaux du système ; (vi) la formation et la gestion des enseignants et des formateurs ; (vii) la recherche scientifique au service du développement social, économique, artistique, culturel et environnemental ; (viii) le schéma institutionnel systémique et (ix) le financement souverain.

La mise en œuvre de cet ambitieux programme de développement de l'éducation requiert, pour la réalisation de 80 activités urgentes et prioritaires (2024-2026), la mobilisation de 752,7 milliards de FCFA.

237. Bien qu'en pleine réforme avec d'importants efforts, le système de santé se caractérise par une situation sanitaire peu reluisante, une faible couverture sanitaire, un accès inégal aux soins de santé mais des indicateurs de santé de la mère et de l'enfant en bonne progression grâce à la politique de sécurité sociale et à la gratuité des soins mais toujours en deçà des objectifs. En effet, les défis prioritaires identifiés concernent : la mortalité maternelle et infantile élevée, les maladies transmissibles et non transmissibles, les lacunes en matière de ressources humaines, ainsi que les insuffisances dans le financement et la gouvernance du système de santé. La qualité du capital humain est également affectée par l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et la malnutrition des enfants. Une approche holistique est nécessaire pour renforcer le secteur de la santé et assurer une réponse efficace aux besoins de la population.
238. La situation de la protection sociale est contrastée au niveau des différentes institutions de ladite protection. Ainsi, à l'INPS, l'on dénombre en 2021, 500 000 bénéficiaires dont 25% de femmes pour 306 000 affiliés (21% de femmes), soit un ratio de 1.4 bénéficiaire par affilié. Les affiliés de l'INPS proviennent majoritairement des entreprises privées (91.5%) pour

moins de 9% aux entreprises publiques. Les affiliés bénéficient de prestations diverses et de pensions. La plupart des affiliés sont des employés des entreprises, mais pas seulement, car depuis une décennie, l'INPS compte des assurés volontaires, surtout parmi les indépendants non agricoles ou artisans (8% des affiliés dont 18% de femmes).

239. La population malienne très jeune et en rapide croissance, en appelle à la nécessité d'investir dans le capital humain pour capturer le dividende démographique. Cette population est aussi inégalement répartie et on assiste à une urbanisation rapide, sans mutation significative de la structure de production qui demeure faiblement créatrice d'opportunités économiques. Il s'agira de tirer le meilleur parti du potentiel d'une population jeune et en même temps, de planifier les besoins à long terme.
240. Au cours de la Conférence internationale pour la relance économique et le développement du Mali (Mali – OCDE, 2015), le Gouvernement reconnaît que le rythme des entrées sur le marché du travail va s'accélérer dans un contexte de transition démographique lente mettant le Mali face au défi de créer rapidement un grand nombre d'emplois (surtout en faveur des jeunes). Le document indique qu'il y aura deux fois plus de nouveaux entrants sur le marché du travail en 2035 et trois fois plus en 2050. La création massive d'emplois devra se faire à travers le développement et l'amélioration des infrastructures dans les régions.

VISION MALI 2063

DEUXIEME PARTIE FORMULATION DE LA VISION

**Quel Mali voulons-nous
à l'horizon 2063 ?**

II. DEUXIEME PARTIE : FORMULATION DE LA VISION

241. La construction des scénarios a fait l'objet d'une étude approfondie par un groupe de réflexion pluridisciplinaire lors des ateliers. Il s'agit :

- a. d'identifier et de valider les **Questions clés** les plus structurantes ;
- b. de formuler pour chaque question clé les **Modalités contrastées de réponses** plausibles à l'horizon **2063** ;
- c. de construire les ossatures des scénarios ;
- d. de rédiger les scénarios.

a) L'identification des questions-clés.

242. A partir des principales variables qui composent le système surtout celles qui exercent un pouvoir explicatif fort, c'est-à-dire les variables dont l'évolution future est marquée par les plus grandes incertitudes, un certain nombre de questions clés ont été formulées.

243. Les incertitudes majeures ou les questions-clés pour l'avenir sont identifiées à partir des facteurs ou variables qui se caractérisent par la conjonction de deux propriétés :

- ils sont **importants** du point de vue de leur influence sur la dynamique du système ou de la problématique étudiée soit en tant que **moteurs** soit en tant que **facteurs d'inertie**, d'où la nécessité de les prendre en considération pour anticiper l'avenir ;
- ils sont porteurs d'incertitudes majeures car leur état à l'année de l'horizon n'est pas prédéterminé et relève du fait du hasard et d'un large éventail de possibilités.

b) La formulation des hypothèses de réponses aux questions-clés.

244. Les configurations alternatives ou modalités contrastées de réponses sont définies, discutées et retenues dans des commissions de travail lors d'un atelier.

245. Pour chaque question clé, on aligne des « **briques de base** » correspondant à l'éventail des modalités de réponses possibles.

c) La construction des scénarios

246. Les ossatures de scénarios sont des combinaisons cohérentes et vraisemblables de configurations qui se matérialisent par le tracé de ligne de segments (**profil morphologique**) reliant différentes configurations des plus structurantes vers les moins structurantes.

247. Un profil ou ossature d'un scénario est donc constitué d'un **jeu d'hypothèses vraisemblables** sur chacune des questions-clés.

248. Les scénarios sont construits à partir des combinaisons d'hypothèses que constituent les réponses aux questions clés. Ces combinaisons d'hypothèses constituent l'espace morphologique qui contient autant de possibilités que le produit des nombres d'hypothèses par question clé. Cet espace morphologique doit donc être réduit en fonction de critères.

249. Le diagnostic stratégique révèle qu'en matière de gouvernance, la Transition apparaît comme une période de rupture. Cette dynamique de rupture exprime largement les aspirations de la grande majorité des maliens recueillies à travers notamment les Assises Nationales de la Refondation.

250. Le sort réservé à cette dynamique déterminera largement l'avenir qui se dessinera. Les scénarios proposés sont donc formulés en fonction du sort réservé à la dynamique de

ruptures. On procède ensuite à l'étoffement des scénarios en traitant des questions et aspects complémentaires et en les intégrant de manière harmonieuse dans la description des scénarios. Ces questions et aspects complémentaires découlent notamment des variables dépendantes, du comportement de certains acteurs, des préoccupations ou aspirations particulières permettant de comprendre de façon pertinente les descriptions des scénarios.

251. Un exposé narratif de chacun des scénarios est élaboré en tenant compte de la logique d'avènement du scénario.

2.1 Le Scénario du Renouveau : MALI KURA

Ce scénario est fondé sur l'hypothèse que la dynamique impulsée par la Transition a été poursuivie et renforcée. Son facteur moteur est un Etat qui a durablement marqué une volonté plus affirmée de défendre l'intégrité territoriale et de maintenir l'unité nationale, de faire respecter la souveraineté du Mali vis-à-vis des partenaires extérieurs et de sortir le pays du sous-développement en prenant des options volontaristes fondées sur les exigences d'une bonne gestion économique et la mise en œuvre de stratégies de développement appropriées.

L'engagement dans l'Alliance des États du Sahel (AES) contribue à la création d'une Confédération unie et fonctionnelle. Cette coopération régionale permet de renforcer la sécurité, de lutter contre les groupes armés terroristes, et de promouvoir le développement économique et social dans tout le Sahel.

Ce scénario se traduit donc par : (i) la construction d'une nation souveraine et unie dans sa diversité culturelle et religieuse ; (ii) un pays convenablement géré et sécurisé ; (iii) une économie avancée et (iv) un niveau élevé de développement humain et un environnement préservé.

252. La Transition apparaît ainsi comme une période de rupture, largement voulue par les maliens à travers les Assises Nationales de la Refondation se manifestant par :

- (i) un nouveau leadership fort et engagé et une prise en mains par l'Etat des leviers stratégiques du Développement ;
- (ii) des réformes politiques importantes ;
- (iii) un nouveau leadership en matière de gouvernance sécuritaire et d'importants efforts de renforcement des capacités des forces de défense et de sécurité : recrutement, formation, équipement, etc.
- (iv) le renforcement de la lutte contre la corruption et la délinquance financière ;
- (v) la nouvelle affirmation de la souveraineté du Mali vis-à-vis des partenaires extérieurs ;
- (vi) les initiatives en matière de contrôle des ressources nationales notamment minières et les orientations et projets en matière de transformation de ces ressources ;
- (vii) l'accroissement du rôle des légitimités traditionnelles et coutumières dans la gestion des affaires locales.

DEFENSE-SECURITE-SOUVERAINETE- UNITE NATIONALE

253. Les rébellions récurrentes, le terrorisme et l'extrémisme violent qui ont longtemps mis en danger l'unité nationale, la sécurité et la quiétude des citoyens, ne sont plus qu'un mauvais souvenir. Pour lutter plus efficacement contre les Groupes Armés Terroristes, **l'Etat a renforcé les capacités des forces de défense et de sécurité** : (i) en ressources humaines par des recrutements et des formations et (ii) en équipements de pointe. Elles assurent également un bon maillage du territoire et une surveillance rapprochée.

254. Depuis la reprise le 14 novembre 2023 de la ville de Kidal, bastion des groupes djihadistes et rebelles et le retrait de toutes les forces étrangères notamment Barkhane, Takuba et MINUSMA de son territoire, la nouvelle politique de défense mise en place a permis d'intégrer les citoyens dans un système plus adapté aux conditions d'un pays faisant face à des menaces sécuritaires multiformes.
255. La lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent qui a conduit à son éradication totale s'est aussi appuyée sur : (i) la création d'emplois rémunérateurs pour la jeunesse grâce à une croissance forte de l'économie ; (ii) la restauration du bon vivre-ensemble des communautés, bon vivre-ensemble qu'elles ont cultivé pendant des siècles et (iii) la diplomatie religieuse.
256. Le Mali a acquis des capacités militaires suffisantes pour la défense de l'intégrité territoriale. Grâce en grande partie à ce renforcement de capacités des forces de défense et de sécurité, le Mali a pu ainsi exercer sa souveraineté sur l'ensemble de son territoire.
257. Tirant les leçons du passé sécuritaire du pays et conscient des menaces de déstabilisation pour le contrôle de ses ressources, l'Etat a fait du renforcement des capacités des forces de défense et de sécurité une constante de sa politique. En 2063, le Mali compte parmi les armées professionnelles au niveau mondial disposant d'une grande capacité d'anticipation et de réflexion stratégique, d'une importante industrie de défense et d'une force de dissuasion.
258. La défense du territoire repose aussi sur une politique de bon voisinage, de coopération militaire entre pays frontaliers, de respect de l'intégrité des territoires voisins, de l'application systématique du principe du règlement des conflits par le dialogue, mais aussi, du développement concerté des « zones frontalières ». Les forces de défense et de sécurité bénéficient de la confiance et de l'accompagnement des populations.
259. Dans ce cadre, la création de l'AES en septembre 2023 a jeté les bases d'une architecture de défense collective et d'assistance mutuelle qui a permis une mutualisation des efforts.
260. Quant à la sécurité, elle est effective et quasi totale. Le grand banditisme est maîtrisé dans les villes et les campagnes. Un environnement sécurisé est créé autour des populations, favorisant le plein épanouissement de leurs initiatives. Le citoyen fait confiance en l'appareil sécuritaire et le perçoit plus comme un moyen de sécurité et non de coercition et de racket.
261. La reconquête de la souveraineté du pays a été possible grâce également à une Politique extérieure très active ayant de grandes capacités de négociation et de défense de la souveraineté du Mali sur la scène internationale. Elle est présente sur tous les terrains de la diplomatie : politique, économique, religieux, humanitaire, scientifique, culturel, etc. Dans un monde qui se multipolarise, elle œuvre particulièrement pour l'émergence d'un pôle africain dans lequel le leadership malien est reconnu. Cela s'est fait conformément à la vision et à la démarche de la politique extérieure du Mali, autour de trois principes cardinaux, à savoir (i) le respect de la souveraineté du Mali ; (ii) le respect des choix stratégiques et des choix de partenaires du Mali et (iii) la prise en compte des intérêts vitaux du peuple malien dans toutes les décisions envisagées.
262. Dans la foulée, la création de la Confédération de l'AES a permis aux trois Etats de renforcer leur intégration au plan de la sécurité sur tout l'espace commun de l'AES.
263. Le renforcement de l'unité et de la cohésion nationales s'est appuyé sur la référence aux valeurs culturelles. Les valeurs les plus importantes de la culture qui font l'unanimité sont revendiquées et sont reconnues comme les références sociales : le travail, le Sinankouya (le cousinage), le Maaya (l'humanisme), la solidarité et l'entraide, le respect des aînés, l'intégrité et l'honnêteté, l'hospitalité, la grande famille, le patrimoine culturel (architecture,

habillement, folklore), etc. La revalorisation des langues nationales a largement contribué à ce processus.

264. **Les religions ont développé et maintenu une coexistence pacifique inter et intra religieuse.** Les religions demeurent capables d'assurer la stabilité et la cohésion et de maintenir la cohérence actuelle, c'est à dire que les différentes confessions religieuses, coexistent ensemble sans conflit et sans interférences, intervenant selon les besoins, les sollicitations et le contexte sur les plans politique ou socio-économique et culturel. Les différentes confessions religieuses parviennent à créer les conditions et un espace de dialogue structuré qui leur permettent d'intervenir de façon plus dynamique et concertée sur les grandes questions qui interpellent toute la communauté.
265. **La nouvelle société est composée par des citoyens maliens bien éduqués,** plus conscients de leurs droits et devoirs, respectueux de nos valeurs culturelles, protégées contre les perversions véhiculées par certains médias étrangers, plus soucieux de la bonne gouvernance et de la préservation des biens publics et qui participent activement à asseoir la paix, la solidarité et qui promeuvent le développement économique et social et le bien-être des populations à tous les niveaux.
266. Les médias et réseaux sociaux assurent désormais l'information des citoyens de façon à amoindrir l'influence négative des médias étrangers par une refondation du sous-secteur de la communication et de l'information pour l'adapter à l'évolution du contexte en particulier le développement du numérique afin d'offrir des services de qualité. Les autorités contrôlent le contenu des médias et réseaux sociaux pour éviter les effets pervers sur l'éducation de la jeunesse.

GOVERNANCE

267. **L'Etat malien est devenu un Etat stratège, développementaliste, c'est à dire un Etat** qui en plus de ses rôles régaliens s'intéresse aux questions de développement. Il intervient à la fois (i) comme facteur stimulant les actions des autres intervenants et prend des mesures soit incitatives, soit de redressement pour atteindre ses objectifs économiques et sociaux et (ii) comme acteur en prenant le contrôle de certains secteurs stratégiques notamment les secteurs de l'Energie et des Mines ou en s'associant à d'autres acteurs pour réaliser des investissements productifs. Ce rôle économique ne l'écarte pas de ses missions classiques de sécurité et de défense des citoyens et de leurs biens qu'il assure avec autorité. C'est ainsi que **l'Etat a renforcé son leadership, a restauré son autorité sur toute l'étendue du territoire et s'est attaché à une opérationnalisation effective de la Vision Mali 2063.**
268. Il a développé ses capacités en matière d'intelligence économique lui permettant un positionnement géostratégique en lien avec la défense et la promotion de ses intérêts économiques.
269. **L'Etat stratège a pris des dispositions pour renforcer les capacités de son système de planification** au triple plan institutionnel, des ressources humaines en quantité et qualité et des ressources matérielles. Il assure une meilleure utilisation des ressources disponibles, organise et rationalise l'occupation du territoire. Aussi, les régions constituent elles des pôles de développement fondés sur une économie locale compétitive. Cette Politique Economique Nationale Intégrée se focaliserait autour : (i) du développement des pôles économiques régionaux articulé sur le développement de filières économiques porteuses et une amélioration de la cohérence des politiques économiques ; (ii) du déploiement des infrastructures de transports, d'énergie et de communications pour soutenir les filières économiques porteuses ; (iii) du développement des compétences centré autour de la formation professionnelle et de l'emploi dans les filières économiques porteuses.

270. **Il s'est doté d'une Administration Moderne et Performante ayant opté pour une logique de Gestion Axée sur les Résultats (GAR) avec** des moyens en quantité suffisante et de qualité supérieure pour donner des prestations dépassant les attentes des administrés.
271. Grâce aux réformes politiques et institutionnelles opérées, notamment l'adoption d'une nouvelle constitution en 2023, la démocratie malienne s'est beaucoup améliorée. Elle est devenue plus inclusive, participative et centrée sur nos valeurs et se caractérise par la séparation effective des pouvoirs, un nombre réduit de partis politiques avec une interdiction du nomadisme politique, de réelles possibilités d'alternance avec le respect du suffrage exprimé, une forte implication de la société civile et des légitimités traditionnelles et un consensus sur les grandes questions nationales.
272. Les institutions de la République contribuent à l'apaisement du climat politique et social en jouant correctement leurs rôles de régulateurs du domaine public. L'alternance est ainsi devenue possible, en raison des alliances opérationnelles. Le parlement connaît une composition équilibrée, ce qui facilite l'avènement d'une ère de consensus autour des grandes questions nationales. Les préoccupations des populations sont mieux prises en compte et mieux gérées et la Société Civile s'implique auprès des formations politiques et de l'Etat pour une gestion consensuelle des affaires. L'Etat assume ainsi pleinement ses responsabilités et honore ses engagements vis à vis des citoyens et des communautés. Il arbitre avec justice et équité les rapports entre les différentes composantes de la Nation et ses propres rapports avec ses agents.
273. **Les réformes de l'appareil judiciaire ont conduit progressivement à la réhabilitation de la justice institutionnelle et au retour à la confiance.** La crédibilité de la justice s'est considérablement améliorée et affirmée et est devenue une réalité pour les justiciables. **La gestion des affaires foncières est plus transparente.** Plusieurs mesures, notamment en matière de justice, ont été prises dans ce sens pour préserver la paix et la cohésion sociales.
274. La consolidation de la démocratie, l'efficacité de la responsabilisation des populations dans la conduite des affaires les concernant, la réhabilitation de la justice, la rationalisation des institutions de contrôle, la transparence dans la gestion de la chose publique et le respect strict des lois et des règlements y afférents concourent au recul significatif de la corruption et de la délinquance financière. Celles-ci ne sont plus généralisées. Les systèmes d'appréhension et de contrôle mis en place sont efficaces, l'éducation civique aidant, les résultats obtenus dans la lutte contre la corruption et la délinquance financière sont satisfaisants.
275. **La réorganisation territoriale de 2023 a permis d'asseoir de véritables économies locales à travers une avancée significative du processus de décentralisation.** Pour permettre à cette réforme politique majeure de mieux répondre aux enjeux du développement régional et local et satisfaire ainsi les besoins sociaux des populations à la base, des mesures ont été prises pour (i) évaluer et corriger les imperfections du processus ; (ii) l'amélioration de la gouvernance locale et (iii) la promotion des économies régionales et locales.
276. **Dans le cadre de la nouvelle affirmation de sa souveraineté,** le Mali a diversifié son partenariat dans tous les domaines. La multipolarisation du monde, à travers la mise en place, en face de l'occident, d'un autre bloc géostratégique et monétaire dont l'ossature est constituée par les pays du BRICS, offre au Mali une forte opportunité de renforcer sa souveraineté et de mieux gérer son développement à travers des partenariats gagnant-gagnant. Cela a permis de réduire la menace que constitue la mondialisation ultra libérale pour l'économie et la société maliennes. Le Mali s'appuie sur cette opportunité pour affirmer davantage sa souveraineté et jouer un rôle de leader d'un pôle de puissance africaine.

277. Grâce à sa diplomatie, le Mali joue un rôle de leader dans la participation de l'Afrique à la lutte pour (i) réformer les institutions internationales ou en créer de nouvelles plus représentatives de la nouvelle configuration du monde, (ii) clarifier le narratif sur des questions telles que le terrorisme et (iii) réviser des conventions notamment sur les droits de l'homme, la défense des minorités de plus en plus utilisées pour promouvoir des perversions contraires à notre culture.
278. **En matière d'intégration, le comportement de la CEDEAO, de l'UEMOA et du G5 Sahel**, notamment leur inféodation à des puissances étrangères, a amené le Mali à rechercher d'autres formes d'intégration plus soucieuses de la souveraineté et des intérêts des peuples concernés. Il a ainsi pris le leadership d'un nouveau processus d'intégration « dé-colonisé » en lançant une initiative pour regrouper quelques pays dans de nouvelles organisations autour des valeurs de souveraineté et de défense des intérêts des pays concernés. Ainsi, le Burkina Faso, la République du Mali et la République du Niger ont créé l'Alliance des Etats du Sahel (AES), le 16 septembre 2023. Avec le temps et la reconnaissance progressive de la pertinence de ce combat, beaucoup d'autres pays se sont joints à ce processus. Aussi, le Mali a travaillé en étroite collaboration avec les autres États membres de la Confédération de l'AES pour harmoniser les politiques et stratégies de développement, développer des infrastructures régionales et faciliter la connectivité, promouvoir le commerce et l'investissement intra-régional et gérer les ressources naturelles et s'adapter au changement climatique à l'échelle du Sahel.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

279. **L'Etat stratégique investit** dans les infrastructures de base et au niveau des secteurs stratégiques et développe des capacités d'attraction de l'investissement privé aussi bien national qu'étranger.
280. Le développement équilibré des modes de transport (routier, fluvial, ferroviaire et aérien) est assuré. Le réseau routier s'est considérablement développé et son entretien est assuré. Bamako, reliée à tous les chefs-lieux de région et à toutes les capitales limitrophes par des routes bitumées, est considérée comme une voie privilégiée pour accéder aux autres pays de l'Afrique de l'Ouest. Les voies secondaires reliant les grands axes pour décongestionner les grandes villes sont développées.
281. Le transport ferroviaire a été développé grâce à la réalisation d'un réseau ferroviaire national notamment la construction de lignes pour l'exploitation de gisements miniers, à la modernisation de la ligne Dakar-Bamako, à la réalisation des projets d'interconnexions régionales étudiés par la CEDEAO, l'UEMOA et l'AES.
282. Les transports fluviaux ont été développés grâce à l'amélioration de la navigabilité du fleuve Niger (Koulikoro-Gao, Bamako-Kouroussa, Bamako-Conakry) et le volet navigation de l'OMVS a été réalisé permettant l'amélioration du chenal navigable du fleuve Sénégal jusqu'à Ambidédi.
283. Dans ce sens, d'ici 2063, au moins 64 % du réseau linéaire total ont été bitumés, environ 3000 km de chemins de fer construits, et 2334 km des voies navigables praticables.
284. Prenant appui sur les atouts que constituent (i) l'existence de 32 aéroports et aérodromes ouverts à la circulation aérienne publique ; (ii) la situation géographique du Mali qui a des frontières avec sept pays et particulièrement de Bamako qui peut jouer un rôle de hub régional et (iii) du fait que les maliens sont de grands voyageurs, l'Etat a créé une compagnie de transport aérien bien équipée et couvrant un vaste réseau à travers le monde. Il a par ailleurs développé une industrie aéronautique de qualité.

285. Grâce à une politique volontariste de l'Etat, la sécurité énergétique est assurée. L'Etat met ainsi à la disposition de tout le pays une énergie de qualité, en quantité suffisante et à coût abordable. Cela a contribué au développement durable du pays. Le mix énergétique a beaucoup évolué et donne plus de place aux énergies renouvelables et aux autres énergies bon marché tel que le nucléaire.
286. L'Etat à travers une politique judicieuse de diversification a développé les productions agricoles et animales par l'aménagement des plaines, l'amélioration des techniques de production et l'équipement des producteurs. Le pays dispose ainsi d'une Agriculture moderne, compétitive et respectueuse de l'environnement en vue de garantir la souveraineté alimentaire du pays, d'améliorer les revenus des producteurs, et faire du Mali une puissance Agricole exportatrice.
287. L'exploitation minière et pétrolière et des minéraux stratégiques (lithium, hydrogène, etc.) participe au développement du pays, par son intégration à l'économie nationale et locale, à travers la création d'une industrie minière, le renforcement et la promotion de la sous-traitance nationale, la valorisation de la chaîne de valeur par la création de richesse en rentabilisant les retombées de l'activité minière et par l'impulsion du développement durable, à travers la protection de l'environnement, la formation de ressources humaines de qualité et des actions de développement à l'endroit des communautés riveraines.
288. Le code minier mis en place en 2023 a ouvert des perspectives en matière d'accroissement du revenu national. Par ailleurs l'Etat est sorti d'une stricte logique rentière par le réinvestissement du produit des royalties tirées de l'exploitation des ressources minières, dans les infrastructures publiques : transports, énergie, télécommunication.
289. Grâce à une politique volontariste de transformation structurelle de l'économie, l'industrie est devenue le moteur de l'économie. Amorcé dans la décennie 2024-2033 par l'opérationnalisation des filières porteuses et la mise en place d'une industrie minière, le processus d'industrialisation s'est intensifié, diversifié par la suite, vers les secteurs technologiques à forte valeur ajoutée à travers tout le pays.
290. **Le Mali est entré dans l'univers des technologies de pointe.** En raison de son option d'ouverture sur un monde compétitif, de haute technicité, notamment celui de l'information, des formations pointues ont été dispensées permettant de faire évoluer la recherche. L'économie numérique et les TIC constituent ainsi un pôle de croissance et un outil d'inclusion sociale et financière.
291. Cette insertion du Mali dans l'univers des technologies de pointe a été rendue possible par la promotion des sciences et techniques dans le système éducatif notamment par : (i) la création de lycées d'excellence permettant au Mali de participer et d'avoir des lauréats aux olympiades internationales de mathématiques ; (ii) la formation scientifique et technologique de pointe ; (iii) la spécialisation très poussée dans certains domaines ; (iv) le développement de la recherche scientifique fondamentale et appliquée ; (v) et la conception, commercialisation et acquisition de technologies de pointe conséquentes.
292. L'artisanat continue de jouer son rôle de régulateur social, crée de plus en plus d'emplois décents et les productions artisanales migrent de plus en plus vers l'industrie. Quant à l'industrie touristique, elle exploite tous les sites touristiques du pays, un tourisme intérieur s'est développé en plus du tourisme venant de l'extérieur. Par ailleurs, une véritable industrie culturelle s'est développée entraînant une augmentation considérable de la contribution des activités culturelles à la formation du PIB.
293. Le développement industriel du Mali a été assuré en partenariat entre l'Etat et le secteur privé qui investit dans l'industrie aussi bien pour l'opérationnalisation des filières porteuses que dans les secteurs technologiques.

294. **La Compétitivité des produits locaux sur les marchés nationaux et régionaux est assurée suite** aux mesures de promotion prises par l'Etat notamment pour (i) encourager et stimuler la production et le conditionnement de biens et services de meilleure qualité, (ii) susciter et appuyer une politique dynamique de marketing et conquêtes des marchés, (iii) organiser des manifestations commerciales nationales et assurer la participation des opérateurs aux manifestations régionales et internationales et (iv) la prospection et la conquête des marchés sous régionaux, régionaux et internationaux.
295. Grâce à ses interventions opportunes, l'Etat a su maintenir une croissance forte et durable **d'environ 10% en moyenne par an**, basée sur une production diversifiée, la productivité et la compétitivité dans un contexte d'intégration renouvelée et de multipolarisation du monde.
296. Cela a nécessité des efforts de la part de l'Etat pour mieux financer l'économie. En effet, ayant pris conscience du sous financement de l'économie, incompatible avec l'objectif de croissance forte et durable, l'Etat a exploré et promu plusieurs sources qui ont permis d'avoir un **niveau et des conditions de financement comparables à ceux des pays émergents**. Ainsi, les possibilités suivantes ont été explorées : exploitation des niches fiscales ; mobilisation de l'épargne avec le développement de l'actionnariat populaire ; Partenariat Public-Privé (PPP) ; meilleure orientation des transferts des migrants ; création des conditions d'un meilleur accès des entreprises au financement bancaire ; mise en place de systèmes de financements longs des investissements, entre autres : création de fonds d'investissement, fonds de garantie, comptes séquestres fondés sur les ressources minières, etc. ; exploitation des nouvelles sources extérieures de financement notamment la Nouvelle Banque de Développement (NBD), etc.
297. Ainsi le crédit à l'économie devrait atteindre un niveau équivalent à 80 % du PIB, le niveau actuel des IDE devrait décupler pour être autour des 3 000 milliards de FCFA alors que les apports des migrants devraient quadrupler en deux décennies avant de connaître une baisse significative autour de 900 milliards de FCFA en 2063.
298. Dans le cadre de l'affirmation de sa souveraineté et convaincu que l'aide n'a jamais développé un pays, le Mali a renoncé à ce mode de financement pour faire recours au financement interne et à une coopération gagnant-gagnant en développant sa capacité d'attraction des investissements directs étrangers.
299. Il a ainsi associé systématiquement les investissements directs dans le domaine des mines à des investissements dans le domaine manufacturier ou celui des infrastructures : dans le cadre des négociations des concessions des mines avec les firmes étrangères, il accorde la priorité à l'entreprise d'exploitation minière qui vient en association avec une entreprise de télécommunication, d'infrastructures de transports et de travaux publics ou une entreprise du secteur manufacturier.
300. En considération de plusieurs facteurs, notamment (i) les leçons de son histoire monétaire avec des épisodes souvent douloureux ; (ii) les insuffisances de la monnaie commune (le FCFA) en matière de développement des pays qui la partagent et de leur intégration commerciale ; (iii) les difficultés liées à la mise en œuvre de la monnaie commune de la CEDEAO en création et (iv) la mise en place en cours d'un nouveau système monétaire international qui se dessine, où la monnaie sera soutenue par des actifs tangibles comme l'or, le pétrole, le lithium, la platine, etc. Le Mali a créé, avec quelques pays de la sous-région, une nouvelle monnaie adossée à leurs ressources naturelles.

UN NIVEAU DE DEVELOPPEMENT HUMAIN ELEVE DANS UNE SOCIETE JUSTE ET SOLIDAIRE

301. La mise en place des projets structurants pendant la Transition de 2020 avec des nouveaux partenaires (Chine, Russie...) dans les grands secteurs stratégiques (énergie, infrastructures socio-économiques...) ont entraîné une amélioration des conditions de vie des populations et de multiples mutations économiques favorisant ainsi la création de nombreux **emplois** convenablement rémunérés dans les secteurs compétitifs et l'abondance sur le marché de biens et services de tout genre.
302. L'atténuation significative **des inégalités sociales et de la pauvreté** du fait de l'accroissement du revenu par tête, le développement des activités de production, et l'accroissement de plus en plus important du secteur privé ont favorisé une diminution sensible des activités de production non structurées au profit du secteur formel.
303. L'accroissement des activités a créé des problèmes de main d'œuvre conduisant à un changement de paradigme en matière de politique de population. Les ambitions de développement du pays et des régions sous peuplées ont amené les autorités nationales en liaison avec celles des régions concernées à mettre en place des politiques afin d'apporter aux régions sous peuplées les ressources humaines nécessaires à l'exploitation de leurs potentialités. Ces politiques qui ont pris diverses formes ont abouti à une augmentation de la population bien au-delà des projections habituelles.
304. **La mise en œuvre des recommandations des Etats Généraux de l'Education a permis la mise en place d'un système éducatif performant** et inclusif capable de former des citoyens patriotes, responsables, porteurs des valeurs morales de la société, producteurs et créatifs, qui contribuent au développement socio-économique du pays. Ce système dispose de moyens en phase avec le niveau des avancées dans le domaine éducatif (outils et techniques pédagogiques au point, niveau élevé de formation du personnel qui est motivé, implication des différents acteurs etc.) et qui cultive l'excellence à tous les niveaux d'enseignement.
305. La politique volontariste en matière de santé a permis la mise en place d'un système de santé accessible à l'ensemble de la population et à moindres coûts et la création de structures sanitaires avec des plateaux techniques de très haut niveau à tel point que l'émigration sanitaire n'est plus qu'un souvenir. Ce système, **priviliégiant entre autres la prévention, l'hygiène et l'assainissement et l'éducation nutritionnelle a permis** l'éradication des maladies endémiques et de la malnutrition.
306. Conscient de la dimension géostratégique du contrôle du système de santé, l'Etat a pris des dispositions pour assurer la souveraineté sanitaire du pays dans un monde où les tentatives de mondialisation des systèmes de santé visent à faire du contrôle de la santé un outil de domination. Il a pu éviter la gestion de la santé par des organismes internationaux affiliés à des investisseurs internationaux, développer une capacité de gestion des épidémies et des pandémies, intensifier la fabrication de médicaments et promouvoir la médecine et les médicaments dits traditionnels.
307. Les mesures prises pour accompagner l'urbanisation, notamment (i) le développement de villes intelligentes ; (ii) l'assainissement des villes ; (iii) un investissement massif dans la disponibilité et la qualité des services publics, des infrastructures socio-économiques et du réseau des transports et (iv) une politique de l'habitat très volontariste, ont conduit à : l'amélioration considérable de la qualité de vie dans les villes ; l'accès à un logement décent pour les populations à faible revenu et la création de nombreux emplois.

308. Les ressources en eau du Mali sont connues, mobilisées et gérées durablement, pour réaliser l'accès de tous à des services d'eau inclusifs, afin de contribuer au développement durable du pays.
309. La grande muraille verte qui a été réalisée, contribue à la lutte contre la désertification. Grâce à une bonne éducation environnementale et à des politiques publiques bien conçues, les problèmes environnementaux sont mieux gérés et l'environnement est mieux préservé. Les capacités de prévention et de gestion des risques et des catastrophes naturelles sont renforcées et les populations disposent de capacités d'adaptation et de la résilience des systèmes écologiques, des systèmes économiques et des systèmes sociaux face aux effets des changements climatiques. Cette résilience face aux changements climatiques se manifeste aussi par la gestion rationnelle des ressources agro-sylvo-pastorales et halieutiques à travers : (i) l'implication des populations ; (ii) la maîtrise de l'eau ; (iii) le développement des banques alimentaires ; (iv) le développement de la recherche Agricole ; (v) le développement de la santé animale et végétale et (vi) la sécurisation des espaces agricole et forestier.
310. Par ailleurs, une meilleure application des textes et la réalisation de grands projets d'assainissement ont contribué à réduire durablement les insalubrités, les pollutions et nuisances du milieu de vie des populations par des changements de comportement, tout en assurant l'accès à un service durable de l'assainissement.
311. **La Société Civile** s'est aussi épanouie avec **des initiatives communautaires**, animée par les multiples associations de défense des droits, de promotion des femmes et des jeunes, de développement économique et social des communautés à travers **la promotion des produits locaux. Cette Société Civile renforcée**, porte de plus en plus un regard critique aussi bien sur les autorités que sur le système de gouvernance mondiale. Par ailleurs, **le renforcement des capacités des femmes et des jeunes**, leur accès aux facteurs de production constituent un fait réel qui leur donne la **possibilité de contribuer considérablement à la création de richesses**.
312. Pour les femmes rurales, l'allégement des tâches domestiques et de production grâce à la vulgarisation des technologies domestiques ont permis de réduire considérablement le temps consacré aux tâches de production et de reproduction. Ce cadre a ainsi favorisé une plus grande implication dans la gestion de la cité, ainsi que leur formation, leur autonomie financière, leur accès à la terre et au crédit.
313. **La vision de solidarité s'est inscrite dans une articulation harmonieuse entre les formes traditionnelles et les formes organiques de solidarité.** Les formes de solidarité modernes se structurent autour des principes fondamentaux de la solidarité traditionnelle qu'elles prolongent à travers des structures et des mécanismes modernes.
314. Le développement économique et le progrès social ont atténué une pratique de plusieurs siècles qui était considérée comme un élément culturel de la société malienne ; il s'agit des **mouvements migratoires** de la population. On assiste de plus en plus au retour au pays des maliens établis à l'extérieur.
315. Les Maliens établis à l'extérieur, au niveau de chaque pays d'accueil, s'organisent et s'impliquent dans la recherche et la création de réseau pour appuyer le développement du Mali. Grâce à leur dynamisme, ils parviennent à drainer vers les structures nationales décentralisées des ressources importantes qui sont de plus en plus utilisées pour l'investissement dans le pays. Ils ont de par leur organisation et leur puissance financière une influence considérable dans la définition et la conduite des politiques au Mali.
316. On assiste aussi à une contribution considérable de l'intelligentsia de la diaspora à la formation universitaire nationale.

317. L'élargissement de la base de la prospérité a contribué longuement à la diminution de la délinquance, pendant que les multiples activités offertes sur les marchés du travail occupent les jeunes, les détournant des dérivatifs nocifs (alcool, drogue) et des pratiques réprouvées (prostitution). Le recul significatif de la pauvreté et l'accroissement des revenus ont consolidé la sécurité dans les villes et les campagnes, conduisant à un climat de paix sociale.
318. Le fonctionnement de la société, en raison de l'implication des légitimités traditionnelles, se fonde désormais sur la concertation, le dialogue, la tolérance, le respect, la médiation et le recours à la justice.
319. **Ces valeurs lui permettent de puiser en elle-même les moyens de sa propre évolution et d'assurer la cohésion pour la participation de toutes les composantes à l'édification d'une société juste, équitable, harmonieuse et prospère.**

2.2. Les Scenarios alternatifs

320. Les scénarios alternatifs ont une vocation pédagogique en attirant l'attention sur les signes avant-coureurs et leurs avènements éventuels en vue de prendre les mesures aptes à les repousser.

SCENARIO DE LA DECEPTION- DJIGUI MA FA

Ce scénario est fondé sur la poursuite mitigée de la dynamique de rupture. Son hypothèse motrice est que l'État malien, malgré des efforts de pacification, obtient des résultats mitigés : la situation sécuritaire demeure fragile, avec des conflits sporadiques et la menace constante des groupes armés et djihadistes.

Par ailleurs, l'instabilité politique chronique, marquée par des coups d'État et des tensions ethniques, freine les réformes institutionnelles, tandis que la corruption et une administration inefficace dans les secteurs non régaliens aggravent les défis de Gouvernance. En outre, la participation du Mali à l'AES reste juste un slogan, avec une coopération régionale très limitée et des opportunités insaisissables, entraînant ainsi une marginalisation du pays au sein de l'AES.

GOUVERNANCE

321. Les efforts entrepris pendant la Transition de 2021 en matière de renforcement des capacités des forces de défense et de sécurité ont été plus ou moins poursuivis.
322. La situation sécuritaire reste fragile, avec des conflits sporadiques dans certaines régions, malgré les efforts de pacification. La présence des groupes armés et des djihadistes reste une menace constante.
323. **L'Etat legaliste ne se préoccupe de l'efficacité de l'administration que dans les domaines régaliens.** Il assure dans une moindre mesure la défense, la sécurité, la justice et est pratiquement absent dans le domaine du développement économique et social.
324. Le pays reste marqué par une instabilité politique périodique avec des coups d'État ou des tensions ethniques qui perturbent la continuité de la gouvernance. Les réformes institutionnelles progressent lentement, et la corruption reste un problème majeur.
325. **Cependant, il subsiste des poches de corruption élevée.** Malgré les efforts effectués par les autorités publiques pour lutter contre la corruption, quelques îlots survivent et mieux se sont structurés. Ils développent des mécanismes qui font d'eux de véritables États dans

l'Etat. Ce qui caractérise ce type de corruption est le niveau élevé des chiffres d'affaires réalisés par une poignée de privilégiés souvent soutenus par le système étatique en place.

326. Dans le domaine de la justice, les réformes entreprises pour restaurer la crédibilité de la justice n'ont pas produit les résultats escomptés. Toutefois, la crédibilité de la justice s'améliore progressivement. Elle devient un facteur de stabilité et favorise le développement des affaires grâce à sa modernisation qui empêche une certaine collusion entre le juge et le justiciable et qui lutte efficacement contre la cybercriminalité et la fuite des capitaux.
327. **S'intéressant peu aux questions de développement, l'Etat n'a pas accordé suffisamment d'attention au système de planification qui demeure faible.** Il souffre des orientations des partenaires et dépend encore plus du financement extérieur. Il ne produit pas une croissance capable d'améliorer significativement les conditions de vie des populations dont une proportion importante souffre de la pauvreté.
328. **Le processus de déconcentration stagne.** L'Etat n'arrive pas à honorer ses engagements en termes de transfert de ressources et de compétences. Les collectivités elles-mêmes n'arrivent pas à générer les ressources additionnelles nécessaires et comptent plus sur les ressources extérieures. Les populations participent peu dans le processus de décision.
329. **La gestion foncière n'est pas toujours satisfaisante.** L'application des dispositions législatives, réglementaires et administratives dans le domaine foncier est insuffisante. Le secteur est toujours marqué par la spéculation foncière, la corruption et l'incapacité des autorités à anticiper les litiges et à appliquer les décisions de justice. Les conflits fonciers persistent et sont instrumentalisés à d'autres fins.
330. **La diplomatie est peu diversifiée se limitant au domaine sécuritaire et à quelques partenaires et secteurs socioéconomiques et culturels.** Les options politiques et économiques du pays le confinent dans des relations assez étroites dans la sous-région, en Afrique et dans le monde. Cette situation empêche la diversification de ses échanges avec un accès limité au marché international des capitaux, entre autres. Le Mali ne développe aucune stratégie pour profiter de l'opportunité de la multipolarisation du monde pour affirmer davantage sa souveraineté.
331. **Le processus démocratique se consolide** du fait que l'Etat a pour préoccupation de faire prévaloir le respect des droits de l'Homme et de faire respecter la loi. Cependant les institutions sont marquées par la prééminence de l'exécutif par rapport aux autres institutions constitutionnelles. La Société Civile se fait de plus en plus entendre mais ne constitue pas encore un vrai contre-pouvoir. Les partis politiques sont de plus en plus conscients de leur faiblesse due à leur émiettement et amorcent le regroupement qui n'a cependant pas atteint le stade souhaité permettant d'avoir des programmes de société distincts.

ECONOMIE

332. Le peu d'intérêt de l'Etat aux questions de développement l'amène à ne pas formuler et mettre en œuvre des politiques économiques porteuses de croissance durable. On assiste à une fluctuation du taux de croissance. La croissance économique reste modérée, freinée par une instabilité politique et une sécurité précaire. Les secteurs agricole et minier continuent de jouer un rôle important, mais l'absence de diversification limite les opportunités économiques. Cette situation se traduit dans les différents secteurs de l'économie par :
 - ♦ **Une situation énergétique peu satisfaisante avec des risques de défaillance.** La satisfaction des différents besoins énergétiques est acceptable mais il persiste des menaces de rupture dans l'approvisionnement à cause soit d'une inadéquation de la

production par rapport à la demande et/ou de son inaccessibilité en termes de coûts de cession soit de la dépendance des sources d'approvisionnement extérieures ;

- ♦ **Un réseau de transport qui se dégrade et qui est insuffisamment réhabilité.** Les projets d'extension souffrent de financement. La relance du transport ferroviaire demeure timide faute de réhabilitation de la voie ferrée et d'acquisition de nouveaux équipements (locomotives et wagons). Le transport fluvial se dégrade faute d'équipements et d'infrastructures. Le réseau routier existant n'est pas totalement réhabilité et les nouvelles réalisations souffrent toujours de qualité aux normes internationales. Les normes de transport sont peu appliquées. Les compagnies aériennes nationales sont fortement concurrencées faute d'insuffisance de la flotte ;
- ♦ **Une agriculture marquée par une production de subsistance et la coton-culture.** L'augmentation de la production est plus tributaire de la pluviométrie, de l'extension des superficies que de l'amélioration des rendements. La mécanisation et autres pratiques agricoles novatrices sont limitées aux zones encadrées. L'élevage continue à être plus extensif qu'intensif, accroissant les conflits agriculteurs-éleveurs ;
- ♦ **Un secteur minier qui continue à être dominé par l'exploitation de quelques minerais, principalement l'or, malgré la richesse de son sous-sol.** La production d'or qui varie autour de 60 tonnes par an sera essentiellement exportée à l'état brut sans raffinage ce qui procurera peu de valeur ajoutée. D'autres minerais stratégiques comme le lithium connaîtront un début d'exploitation mais le potentiel sera globalement sous-exploité. Le nouveau code minier ouvrira des perspectives en matière d'accroissement des ressources nationales ;
- ♦ **Un secteur industriel qui reste dominé par l'industrie extractive et la transformation des produits agricoles.** L'or, le coton et le cheptel, les principaux produits d'exportation sont peu transformés et continueront d'être traités comme tels ;
- ♦ **L'insertion du Mali dans l'univers des technologies de pointe est limitée à certains secteurs.** La formation scientifique et technologique de pointe est peu dispensée au secondaire et au supérieur faute de moyens matériels et humains. Le développement de la recherche scientifique fondamentale et appliquée est embryonnaire. Ces deux facteurs limitent l'accès aux technologies de pointe à quelques domaines (santé et défense) ;
- ♦ **Le changement climatique et la dégradation de l'environnement continuent de poser de sérieux défis, créant ainsi une vulnérabilité accrue aux sécheresses et aux inondations.** Aussi, on assiste à une gestion peu efficace des ressources agro-sylvo-pastorales entraînant leur dégradation. Le manque d'efficacité de la politique de gestion des ressources naturelles entraîne leur exploitation incontrôlée. Par ailleurs la forte poussée démographique exerce une pression accrue sur ces mêmes ressources qui se dégradent rapidement jusqu'à être menacées dans leur existence. L'acuité de cette dégradation généralisée va se manifester par la crise de l'eau et la prolifération des déchets d'origines diverses ;
- ♦ **Une reprise timide du tourisme qui concerne** surtout les grands centres traditionnels et reste limité aux étrangers ;
- ♦ **L'artisanat** continue son rôle de régulateur social, crée de plus en plus d'emplois décents mais les productions sont surtout artisanales et de type familial ;
- ♦ **Le secteur privé reste confiné dans le tertiaire surtout le commerce.** Son intervention dans les autres secteurs porte notamment sur les mines, la transformation des produits de l'agriculture et le transport. **Les produits locaux sont peu**

concurrentiels sur les marchés nationaux et régionaux. Les petites unités dominent toujours le secteur de la transformation. La production de biens et services de moindre qualité et à moindre échelle par rapport à ceux étrangers ne favorise pas leur compétitivité ;

- ♦ **L'importance du secteur informel se maintient et fait apparaître de nouvelles formes de pauvreté qui entraînent sa persistance et de nouvelles mutations en son sein.** Les nouvelles formes de restriction dues à l'insuffisance des revenus favorisent l'émergence de nouveaux types d'activités de production de biens et services dans le secteur non structuré.

333. **Par ailleurs, plusieurs facteurs n'ont pas permis un accroissement des flux d'investissement privé étranger et national, notamment** (i) des politiques de promotion des investissements peu incitatives ; (ii) les faibles résultats enregistrés au niveau des réformes économiques et structurelles ; (iii) la faiblesse de l'épargne nationale ; (iv) l'orientation des crédits à l'économie vers le tertiaire ; (v) les conditions de prêt défavorables au secteur productif des PME et PMI et au secteur informel et (vi) l'orientation des apports de la diaspora malienne plus vers les actions sociales que vers le secteur productif.

DEMOGRAPHIE ET SOCIETE

334. **Le peu d'intérêt de l'Etat pour les politiques de développement se fait également sentir dans le domaine social.** Aussi, les progrès en matière d'éducation et de santé sont inégaux, avec une amélioration lente des indicateurs de développement humain. Les inégalités persistent, notamment entre les milieux urbains et ruraux.
335. **En matière de population, en l'absence d'orientation volontariste, la tendance de croissance autour de 3% se poursuit** conduisant à une situation où les zones sous peuplées le demeurent, ce qui constitue un handicap pour l'exploitation et la valorisation de leurs potentialités, une surpopulation de certaines zones (comme Bamako) mettant en cause tous les efforts d'aménagement et d'assainissement.
336. **Le système éducatif est productif mais inadapté.** Les résultats du système éducatif contiennent en termes de chiffres absolus de produits formés mais ceux-ci ne correspondent pas à la demande du marché. En effet les moyens (humains, financiers, matériels, didactiques et pédagogiques) mis en œuvre ne génèrent pas les produits de qualité dont ont besoin les différents secteurs de l'économie pour impulser un réel développement. La tendance au recours exclusif à des compétences extérieures dans certains domaines de pointe se poursuit.
337. **Dans un tel contexte de précarité, la santé et la nutrition des populations ne sont pas satisfaisantes.** L'urbanisation croissante ainsi que les efforts faits en matière d'alphabétisation et de scolarisation mettent la population en contact avec les sources d'information modernes sur la santé et la nutrition. Ceci entraîne des changements de comportement (pratique préventive contre les maladies et les carences nutritionnelles) qui contribuent à l'amélioration de l'état de santé et de nutrition de la population. Cependant cet état demeure précaire en raison de la faiblesse du pouvoir d'achat de la population et de la part du budget national consacrée au secteur ainsi que l'apparition de nouvelles maladies nécessitant plus de moyens hors de portée des pauvres. La population va de plus en plus recourir à la médecine traditionnelle dont les produits, mieux conditionnés grâce à la collaboration avec la médecine moderne, sont accessibles. Cependant, elle aura toujours recours à des produits de la malfaçon et non contrôlés.

338. **La pauvret  se maintient et apparait sous de nouvelles formes.** Le pays n'arrive pas   renverser significativement l'incidence de la pauvret  d'o  la persistance de privations affectant une partie importante de la population avec comme corollaire l'observation de nouvelles formes de restrictions dans les conditions de vie de celle-ci. Les actions entreprises pour lutter contre la pauvret  n'ont att nu  ni son ampleur, ni sa r partition g ographique et on assiste   l'apparition de nouveaux types de pauvres remettant ainsi en cause les crit res classiques de d finition de ce ph nom ne. **Le jeune citoyen malien** continue    tre influenc  par des comportements ext rieurs n gatifs comme la consommation des drogues nocives, l'extr misme violent, la prostitution, le mim tisme, etc. Il est peu entreprenant et se compl t dans l'oisivet  et le gain facile.
339. **Cette situation de pr carit  n'entame en rien l' mergence de nouvelles formes de solidarit .** La solidarit  dans un contexte de pauvret  et d'urbanisation, a exig  d'autres types plus fonctionnels dans le nouveau contexte. Elle s'adapte et  volue vers d'autres formes plus appropri es au nouveau contexte mais en gardant l'essence des principes fondamentaux d'aide et d'assistance.
340. **La soci t  civile est mieux organis e.** Des milliers d'associations apolitiques couvrant tous les domaines d'activit s se cr ent et d fendent effectivement les int r ts de leurs membres dans la perspective d'un meilleur d veloppement. Elles b n ficient du soutien de nombreux partenaires : Etat, bailleurs de fonds, Collectivit s Territoriales, etc. Elles t moignent de la vitalit  de la soci t  civile, offrent quelques emplois et am liorent le sens du civisme de leurs adh rents. Elles s'affirment de plus en plus comme contre-pouvoir.
341. **Les m dias en ligne et les r seaux sociaux prolif rent.** Ils sont instrumentalis s par les centres de pouvoirs nationaux et  trangers et donnent de l'information peu fiable et orient e aux citoyens de fa on   les assujettir au lieu de leur permettre de comprendre le monde et participer en cons quence   l' volution du pays. Cette situation est favoris e par le niveau de culture et d' ducation de la population. Cependant les autorit s prennent de plus en plus des mesures courageuses pour mitiger le ph nom ne.
342. **L'autonomisation des femmes est mitig e.** Malgr  la r duction des  carts, les femmes sont encore moins favoris es en mati re d' ducation, de formation, d'emploi et surtout d'acc s aux ressources (terre notamment). L'application de la loi n 2015-052/du 18 d cembre 2015, instituant des mesures pour promouvoir le genre laisse encore un grand  cart entre femmes et hommes au niveau des fonctions  lectives et nominatives.
343. Le temps de travail de la femme au foyer en milieu urbain lui ouvre peu d'opportunit  en termes d'emplois modernes permettant   la fois d'assurer son ind pendance  conomique et sociale.
344. Pour les femmes rurales, le temps consacr  aux t ches de production et de reproduction limite encore leur implication dans la gestion de la cit , ainsi que leur formation.
345. **Les mouvements migratoires persistent.** Le d veloppement  conomique et le progr s social n'ont pas encore permis de r duire significativement la pauvret  pour influencer de fa on sensible sur la pratique des mouvements migratoires de la population. Les mesures coercitives prises par les pays europ ens et nord africains r orientent significativement ces flux vers d'autres pays  mergents et plus demandeurs de main d' uvre bon march .
346. **L'environnement  conomique et social favorise le repli identitaire et la r surgence de pesanteurs culturelles.** Les inqui tudes par rapport   la situation de d perdition et de perversion que connaissent les valeurs culturelles, la perception de certaines communaut s ethniques ou r gionales qui se sentent l s es, discrimin es ou laiss es en marge (les m mes raisons qui ont abouti   la r bellion du Nord) deviennent des pr textes. Ces deux facteurs sont suffisamment forts pour cr er une situation o  ces communaut s se replient sur elles-m mes, revendiquent leurs particularit s, posent des exigences par rapport  

leurs différences et les érigent comme les seuls codes de conduite à l'exclusion de tout autre. Ceci rend possible le développement de forces rétrogrades qui refusent toute idée d'intégration à des valeurs communes et se confinent à l'inertie. La décentralisation fournit un terreau propice : « les autochtones » refusent toute possibilité de représentativité à ceux qu'ils considèrent comme des étrangers, cette possibilité revenant seulement aux personnes considérées comme de souche.

347. La réhabilitation des autorités traditionnelles et leur participation à la gestion de la cité favorisent le dialogue entre les communautés. Par ailleurs, **le dialogue est constructif entre les religions et des synergies sociales existent entre elles**. Sans s'impliquer au niveau des principes fondamentaux des uns et des autres, les différentes confessions religieuses parviennent à créer les conditions et un espace de dialogue structuré qui leur permet d'intervenir de façon plus dynamique et concertée sur les grandes questions qui interpellent toute la communauté, qu'elles soient d'ordre social, politique ou culturel. Elles assurent ensemble le maintien d'un cadre de cohésion et de paix sociales, dans le respect des principes de chacun.
348. La société malienne estime que le système, à défaut de répondre aux espoirs de promotion économique et sociale exprimée lors des Assises Nationales de la Refondation, présente des avantages qui plaident en sa faveur.

LE SCENARIO DE L'INACCEPTABLE- AN TE

Ce scénario est fondé sur un abandon de la dynamique de rupture impulsée par la transition. Son hypothèse motrice est que l'Etat est laxiste et se préoccupe uniquement du bien-être de la petite classe des dirigeants politico-administratifs et leurs familles et alliés. Il n'a aucune autorité et laisse faire les différents acteurs contre lesquels il ne peut prendre de sanctions qu'envers certaines couches qui ne constituent pas de menaces réelles, même en cas de non-respect des textes et des lois régissant la vie publique et les relations entre intervenants. Par ailleurs, l'Alliance des États du Sahel (AES) s'effondre en raison de divisions internes et d'un manque de leadership. L'insécurité et la corruption s'aggravent dans le pays, conduisant à un chaos généralisé. Le gouvernement s'effondre et le pays se fragmente. Les groupes armés terroristes prennent le contrôle de vastes zones du territoire. Le Mali devient un foyer d'instabilité régionale et une source de migration massive.

Ce scénario est celui du retour en arrière. Il se traduit par une perte des acquis de la Transition en matière de gouvernance politique, économique et sécuritaire. Les mêmes causes conduisant aux mêmes effets, les crises politiques, sociales, économiques et sécuritaires deviennent récurrentes de manière à constituer progressivement une menace pour la stabilité et l'unité de la nation.

349. La dynamique de rupture impulsée par la Transition n'a pas été maintenue par les autorités issues des différentes élections générales de l'après Transition. Ces autorités ont laissé s'effriter les acquis de la Transition en matière de gouvernance, conduisant ainsi doucement mais sûrement à une situation de régression.

DEFENSE-SECURITE-SOUVERAINETE- UNITE NATIONALE

350. Sur le plan sécuritaire, les efforts consentis par les autorités de la Transition pour recouvrer l'intégrité du territoire n'ont pas été maintenus. **Les moyens de défense et de sécurité connaissent dans un premier temps une stagnation avant de commencer à se dégrader inexorablement**. L'armée redevient ainsi une armée déstructurée, mal formée et

mal équipée, gangrénée par le népotisme et la corruption. Les attaques victorieuses des groupes terroristes contre les FDS et la population civile reprennent entraînant le déplacement des populations à l'intérieur comme à l'extérieur du pays, ce qui crée le doute au sein des FDS elles-mêmes et de la population.

351. Les groupes terroristes reprennent ainsi du terrain, soutenus par leurs sponsors extérieurs. Cette situation entraîne une absence totale ou partielle de l'Etat sur certaines parties du territoire ou dans certains secteurs de développement. Des groupes armés arrivent en effet à se substituer à l'Etat en s'arrogeant des prérogatives qui lui sont normalement dévolues.
352. L'extrémisme violent en dépit de l'horreur de ses actes, se développe à cause de la paupérisation des masses populaires, de l'analphabétisme et du chômage des jeunes qui deviennent une proie facile pour le recrutement dans les organisations terroristes.
353. L'armée ne parvient plus à faire face à ses missions régaliennes et fait souvent irruption sur la scène politique à travers des mutineries et des coups d'Etat. Face à la montée de l'extrémisme violent et à l'incapacité des FDS de les faire face, le pouvoir fait appel à des forces extérieures qui deviennent le garant de l'intégrité du territoire.
354. Aussi, le laxisme de l'Etat expose les frontières du pays à toutes sortes de trafic y compris le trafic d'armes (pouvant dégénérer sur des conflits inter Etats), le trafic de drogue, et favorise la collusion des intérêts nationaux privés avec des intérêts étrangers, fragilisant ainsi les fondements même de l'Etat.
355. Le pays devient ainsi un foyer d'instabilité régionale, avec une intensification des conflits armés, de la criminalité transfrontalière et du terrorisme
356. Au plan intérieur, les difficultés économiques favorisent la marginalisation de certaines couches de la population qui sont tentées d'assurer leur survie par le recours à des méthodes illicites.
357. Malgré des accords de coopération militaire, une grande méfiance s'est installée avec les pays voisins qui prétendent que le Mali constitue le « maillon faible » de la lutte contre la criminalité transfrontalière. Ces derniers se donnent souvent le droit d'intervenir sur le territoire national sans concertation avec l'Etat.
358. **La défense de l'intégrité territoriale, le maintien de l'unité nationale, le respect de la souveraineté du Mali vis-à-vis des partenaires extérieurs sont redevenus des slogans creux.** La société malienne progresse vers un effondrement social et moral, à la perte de nos valeurs séculaires considérées inaltérables. **L'éducation et la culture sont si dégradées** que le citoyen malien, surtout jeune, a une méconnaissance totale de ses valeurs sociétales. Le fatalisme et l'extrémisme violent gagnent du terrain. Les aspirations profondes de la société que sont la sauvegarde et la modernisation de sa culture s'estompent. Les niveaux d'éducation (scolarisation, alphabétisation, culture) sont si bas qu'ils ne sont plus capables d'impulser le développement et la préservation des formes de solidarité.
359. **Cette dynamique n'épargne pas la montée des intégristes et la désintégration sociale.** Le fondamentalisme religieux se développe et les contradictions entre et au sein des différentes confessions sont exacerbées. La démultiplication des confréries et des obédiences aboutit à un morcellement des espaces d'influences. La remise en cause des fondements des autres confessions crée un climat de crispation et d'intolérance qui met en danger la paix et la stabilité sociale.

GOVERNANCE

360. Le pays est confronté à un déficit cumulé de gouvernance dans les principaux domaines de la vie sociopolitique, économique et sécuritaire. L'Etat laxiste est sans autorité et adepte du laisser-aller et du laisser faire. Il laisse faire les différents acteurs contre lesquels il ne peut prendre de sanctions- qu'envers certaines couches qui ne constituent pas de menaces réelles- même en cas de non-respect des textes et des lois régissant la vie publique et les relations entre intervenants. Il se préoccupe uniquement du bien-être de la petite classe des dirigeants politico administratifs de leurs familles et alliés.
361. Il s'instaure un désordre caractérisé par l'incivisme et la défiance des populations, des pressions sociales sur l'appareil étatique qui se complaît dans une attitude laxiste, de pompier face à des situations relevant de ses seules attributions.
362. **Sur le plan politique, les réformes entreprises suites aux ANR n'ont pas été poursuivies entraînant un dysfonctionnement de la Démocratie.** Les partis politiques, de plus en plus nombreux, tendent vers la démagogie et chacun cherche à se rapprocher du pouvoir en place. La presse va vers la délation. Les mécanismes de présentation dans les institutions sont biaisés. Il se crée une collusion entre la classe politique et certains leaders enracinés représentés par les notabilités et les chefs religieux. Le fonctionnement des Collectivités Territoriales est pris en otage par le duo avec éventuellement des cas de velléités irrédentistes. Ces manifestations accentuent la mauvaise gouvernance économique du pays.
363. **Par ailleurs, la corruption et la délinquance financière se banalisent.** Elles apparaissent comme un fait divers dont personne ne se soucie car elles touchent toutes les couches socio- professionnelles. Elles bénéficient d'une certaine caution des pouvoirs publics qui ne font aucun effort pour lutter contre un tel fléau qui non seulement gagne du terrain mais devient une seconde nature des citoyens qui s'en accommodent. Elles côtoient tous les circuits officiels de gestion des affaires (administration, appareil judiciaire, pouvoir politique, secteurs de l'économie, institutions traditionnelles, etc.) et se substituent à eux à cause des gains faciles qu'elles procurent à leurs adeptes. La particularité d'une telle forme de corruption et de délinquance est que chaque citoyen peut devenir corrupteur ou corrompu selon que ses intérêts soient d'un côté ou de l'autre.
364. **Les justiciables continuent à faire peu confiance à la justice dont les moyens matériels et humains ne sont pas suffisamment renforcés.** La justice continue à être marquée par la corruption, la longueur des procédures à cause notamment de l'insuffisance des ressources humaines, de son informatisation et de la non application des décisions de justice. Les juges demeurent peu indépendants des autres institutions, l'exécutif et le politique notamment. Le recours à d'autres formes de justice non formelles prend de l'ampleur.
365. **L'Etat laxiste n'a pas pris les dispositions nécessaires pour moderniser l'administration. Celle-ci est inadaptée et inefficace.** Les relations entre l'Administration et les usagers se caractérisent par le laisser aller, le népotisme, la corruption et la lourdeur dans le traitement des dossiers. Le dispositif administratif constitué par les ressources humaines, les moyens matériels et techniques, les textes législatifs et réglementaires sont en déphasage par rapport aux besoins des usagers. Puisque les procédures sont décalées par rapport à la réalité du terrain il va de soi que les résultats (s'ils existent) soient moins probants.
366. **Sur le plan diplomatique, les principes édictés par les autorités de la Transition sont, au fil des années, relégués au second plan.** La diplomatie devient inefficace avec des accords très souvent en défaveur du pays, les négociations ne sont pas bien préparées,

les intérêts du pays ne sont pas bien défendus. L'Etat laxiste se soucie très peu d'entretenir l'image de marque du pays. Aucune politique concrète n'est entreprise pour assurer la présence de l'Etat aux niveaux requis et entretenir le rayonnement culturel et économique. On aboutit ainsi à un Etat dépersonnalisé qui contribue à asseoir du côté des partenaires extérieurs, une image banalisée du pays.

367. **Le Mali n'a pas tiré profit de la multipolarisation du monde qui est devenue un fait établi depuis la mise en place**, face à l'occident, d'un autre bloc géostratégique et monétaire dont l'ossature est constituée par les pays du BRICS. En effet, le Mali n'a développé aucune stratégie pour profiter de cette opportunité pour affirmer davantage sa souveraineté.
368. **Le système de planification est quasi inexistant**. Il souffre de nombreux dysfonctionnements tels que la multiplicité des intervenants, les chevauchements dus aux textes, le fractionnement de la fonction de planification et la faible capacité des ressources humaines. C'est le pilotage à vue total de l'économie et du développement. Il est plutôt localisé et entre les mains de structures parallèles comme les ONG et le Secteur Privé.
369. **Le processus de décentralisation est un échec**. Le changement positif attendu dans la gestion du pays grâce à la mise en œuvre de la décentralisation et l'opportunité de partage des dépenses publiques avec les Collectivités Territoriales ne sont pas au rendez-vous. Les montants des transferts de l'Etat sont en baisse, les concours des partenaires extérieurs sont presque à l'arrêt, les Collectivités Territoriales n'arrivent plus à assurer les charges courantes. La population est indifférente au processus.
370. **Le domaine foncier échappe à l'Etat central et aux Collectivités Territoriales**. La spéculation est si forte que la justice n'arrive plus à traiter les dossiers par leur ampleur. Les conflits entre communautés sont plus nombreux et meurtriers. Les investisseurs privés et la population ne font plus confiance aux documents produits par l'administration et aux décisions rendues par la justice.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

371. Sur le plan économique, l'Etat a du mal à asseoir les bases d'une gestion macroéconomique et budgétaire saine. Le taux de croissance du PIB est largement en deçà des recommandations des ANR et ne permet pas une croissance pro-pauvre.
372. La baisse de la croissance économique est favorisée par, la non diversification de la production, l'absence de stratégies alternatives et la mauvaise gestion de l'économie. Ainsi l'économie malienne s'effondre, aggravée par l'insécurité et l'incapacité du gouvernement à gérer les ressources et à attirer des investissements.
373. En matière de politique monétaire, le Mali suit l'évolution tendancielle du FCFA. Cette monnaie demeure adossée à des devises étrangères avec comme conséquence la définition par d'autres de la politique monétaire.
374. **Les obstacles à la promotion de l'investissement privé étranger et national persistent**. En dépit du code, ils se manifestent par l'affaiblissement tendanciel de la capacité d'attraction et de sécurisation de l'investissement dû, entre autres, à l'existence d'importants surcoûts liés aux dysfonctionnements institutionnels, à l'environnement juridique, économique, institutionnel au niveau national et international défavorable et à un climat social et politique inadapté (insécurité). Les conséquences sont entre autres :
 - (i) **L'atrophie du Secteur Privé**. Les conditions de développement du Secteur Privé ne sont pas réunies. Les quelques opérateurs du secteur privé ne sont que des prête noms de cadres de l'administration d'Etat qui bénéficient des marchés publics. L'investissement privé étranger est presque inexistant ;

- (ii) **Le développement du secteur informel.** L'aggravation de la pauvreté entraîne un développement de plus en plus important des activités non structurées. Les entreprises formelles sont en déclin sous la charge de la concurrence déloyale et des charges fiscales ;
- (iii) **La quasi absence de l'investissement privé direct dû à un affaiblissement tendanciel** de la capacité d'attraction et de sécurisation de l'investissement en raison, entre autres, à l'existence d'importants surcoûts liés aux dysfonctionnements institutionnels, à l'environnement économique international et à un climat social et politique inadapté ;
- (iv) **La faiblesse du taux de pénétration du système bancaire et du système financier décentralisé.** Le financement de l'économie provient en grande partie de l'épargne propre et de l'entraide. Dans un pays où l'incidence de la pauvreté est si forte (près d'une personne sur deux), que seuls quelques acteurs économiques arrivent à investir dans des secteurs productifs qui nécessitent des capitaux importants ;
- (vi) **L'inefficacité de l'endettement,** l'Etat laxiste étant à la merci des partenaires extérieurs particulièrement les institutions de Bretton Woods qui imposent leur vision et leurs programmes sans se soucier de l'adhésion des parties concernées. De ce fait, l'Etat accepte toute sorte d'assistance financière des bailleurs de fonds, accroissant ainsi son endettement. Cet endettement est toutefois incapable d'impulser le développement à cause d'une part de l'absence de politiques économiques cohérentes, d'autre part de la faiblesse des capacités des ressources humaines et des structures de l'Etat ;
- (v) **La baisse des apports de la diaspora.** Les rapports difficiles du Mali avec le reste du monde entraînent une diminution des flux migratoires et par conséquent des revenus issus de la migration. Les ressources rapatriées dans un contexte de crise économique sont surtout orientées dans les dépenses familiales prioritaires (santé, éducation et alimentation).

375. **L'insertion du Mali dans l'univers de technologies de pointe est limitée à certains secteurs.** La formation scientifique et technologique de pointe est peu dispensée au secondaire et au supérieur faute de moyens matériels et humains. Le développement de la recherche scientifique fondamentale et appliquée est embryonnaire. Ces deux facteurs limitent l'accès aux technologies de pointe à quelques domaines (santé et défense).

376. **La fracture numérique s'est davantage élargie aussi bien entre le pays et le reste du monde mais aussi à l'intérieur du pays.** L'accès des maliens aux TIC est faible et se limite aux grandes agglomérations et à certaines catégories sociales. La fibre optique et les autres vecteurs de transmission de l'information sont dégradés, peu étendus et inaccessibles.

377. **Les ressources naturelles sont mal gérées.** La politique de gestion des ressources naturelles n'arrête pas la dégradation des ressources agro-sylvo-pastorales et l'avancée significative du désert. L'Etat n'a développé aucune politique de substitution efficace à l'utilisation des ressources ligneuses comme énergie domestique. Aussi, les capacités de prévention et de gestion des risques et catastrophes naturels ne sont pas renforcées et les populations ne disposent pas de ressources d'adaptation et de résilience.

378. **La gestion des ressources naturelles est quasi inexistante, entraînant une accélération de la désertification, des famines et une dégradation généralisée de l'environnement.** Les changements climatiques exacerbent les crises humanitaires. Les conditions climatiques se détériorant de façon drastique, les ressources en eau sont de plus en plus rares et mal gérées. L'agriculture pluviale et les pâturages sont en nette régression.

379. **Malgré les importantes potentialités agro-sylvo-pastorales, l'Agriculture malienne est marquée par une production de subsistance et la cotonculture.** L'augmentation de la production est plus tributaire de la pluviométrie, de l'extension des superficies que de l'amélioration des rendements.
380. L'insuffisance de la politique de maîtrise de l'eau rend la production agricole vulnérable aux aléas climatiques d'où l'insécurité alimentaire.
381. La mécanisation et autres pratiques agricoles novatrices sont limitées aux zones encadrées. Le coton à cause du déficit pluviométrique n'arrive plus à occuper sa place dans les exportations. L'élevage continue à être plus extensif qu'intensif, accroissant les conflits agriculteurs-éleveurs. La faiblesse des crues diminue considérablement la production halieutique.
382. En l'absence d'une politique énergétique fiable, la production et l'approvisionnement ne parviennent pas à couvrir les besoins de consommation d'énergie. **Le déficit énergétique est chronique.** Les interruptions dans la fourniture d'électricité constituent un sérieux handicap à l'activité des administrations, des entreprises et des ménages.
383. **Quant au secteur industriel malien, il est fortement concurrencé et manque cruellement de nouveaux investissements.** Les produits stratégiques (coton, or, cheptel, etc.) sont peu transformés sur place entraînant un manque de création d'emploi et de revenus.
384. **Le secteur minier n'arrive pas à combler les espoirs.** La production aurifère baisse à cause de l'épuisement de certaines mines, les nouveaux minerais susceptibles d'augmenter substantiellement la contribution du secteur à l'économie nationale ne sont pas soit dans une phase d'exploitation acceptable ou soit l'Etat n'a pas pu prendre des initiatives pour que les dividendes profitent aux populations. L'industrie minière demeure encore timide et aux mains des entreprises étrangères.
385. **En raison de l'insuffisance des investissements dans le domaine des infrastructures,** le réseau de transport est tellement dégradé et insuffisant qu'il n'arrive pas à assurer le transport des personnes et de leurs biens sur une bonne partie de l'année et du territoire. L'entretien routier, le trafic national aérien, ferroviaire et fluvial sont presque à l'arrêt. L'activité économique est fortement perturbée.
386. **La culture, l'artisanat et le tourisme restent encore peu développés.** Ils continuent leur rôle de régulateur social, créent des emplois toujours précaires avec des productions de type familial évoluant très peu vers l'industrie.
387. **En matière de compétitivité des produits locaux sur les marchés nationaux et régionaux, le pays est peu concurrentiel.** Les petites unités dominent toujours le secteur de la transformation. La production de biens et services de moindre qualité et à moindre échelle par rapport à ceux étrangers ne favorise pas leur compétitivité.
388. **La dépendance vis à vis de l'extérieur est renforcée.** Dans le cadre de l'intégration sous-régionale et régionale, le pays devient le théâtre des expansionnismes économiques des autres pays, ouvrant ainsi la porte à toute sorte de produits provenant de ces pays. Aussi, les différents secteurs de l'économie seront exposés à une concurrence sauvage et déséquilibrée. Les productions locales sont étouffées et le pays devient un vaste marché de consommation.
389. **Le déficit dans les échanges avec le reste du monde est chronique.** Le déficit commercial consécutif à la chute de la production agricole et de la valeur ajoutée industrielle, la baisse drastique des transferts sans contrepartie en provenance des maliens de l'extérieur contribuent à la détérioration du solde de la balance des paiements.

DEMOGRAPHIE ET SOCIETE

390. **Dans un contexte de crise économique et sécuritaire, la pauvreté augmente.** Le nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté s'accroît avec les différentes privations que ceci comporte : santé, éducation, logement, eau, assainissement, etc. Les couches sociales et les zones vulnérables sont les plus touchées.
391. En matière de population, la tendance globale est la baisse de la fécondité sous l'influence des incitations venant de l'extérieur et dans la droite ligne d'une certaine tendance de la mondialisation. Ce fait conduit à une baisse tendancielle du taux d'accroissement démographique.
392. **La gestion laxiste du système éducatif** conduit à des résultats importants en termes de chiffres absolus de produits formés mais ceux-ci ne correspondent pas à la demande du marché du travail. En effet, les moyens (humains, financiers, matériels, didactiques et pédagogiques) mis en œuvre ne génèrent pas les produits de qualité dont ont besoin les différents secteurs de l'économie pour impulser un réel développement.
393. **Le corollaire est, entre autres, la détérioration de l'Etat de santé et de nutrition.** La faiblesse des investissements dans le secteur de la santé et la pauvreté des populations rendent précaire leur état de santé.
394. **La perte de repères culturels est exacerbée par le niveau de pauvreté et d'éducation.** Les références culturelles traditionnelles en tant que valeurs perdent leur influence positive et n'arrivent plus à assurer leurs rôles de maintien, de stabilité et de cohésion sociale : la société déstructurée voit se développer toutes sortes de perversion des mœurs, la délinquance juvénile, le non-respect des aînés et le bouleversement de la hiérarchie sociale et familiale, la disparition de la solidarité, sans pouvoir y apporter de solutions.
395. **La résultante est l'affaiblissement considérable des valeurs traditionnelles et la prédominance de l'individualisme.** Les formes traditionnelles de solidarité ne sont plus adaptées au contexte. Aucune alternative viable ne leur est trouvée. Elles s'affaiblissent de plus en plus et l'individualisme se développe.
396. **La Société Civile politisée et divisée navigue entre les pôles de puissance.** Comme les partis politiques, elle est marquée par une prolifération dont l'objectif est surtout de s'aligner sur les centres de pouvoirs en vue de défendre des intérêts corporatistes et personnels. Son rôle de contre-pouvoir est donc mis au second plan.
397. **Les médias en ligne et les réseaux sociaux prolifèrent et sont instrumentalisés par les centres de pouvoir nationaux et étrangers.** Ils donnent de l'information peu fiable et orientée aux citoyens de façon à les assujettir au lieu de leur permettre de comprendre le monde et participer en conséquence à l'évolution du pays. Face à la situation, les autorités restent impuissantes.
398. **L'autonomisation des femmes est en recul.** La situation économique entraîne un recul dans le financement des activités favorables à l'autonomisation des femmes. L'application de la loi n°2015-052/du 18 décembre 2015, instituant des mesures pour promouvoir le genre est abandonnée par l'Etat laxiste.
399. **La réhabilitation des légitimités traditionnelles est déguisée.** Les autorités traditionnelles sont plutôt utilisées par les pouvoirs publics pour se maintenir au pouvoir à l'image de la Société Civile et des partis politiques. Elles reçoivent en contrepartie des compensations financières et matérielles, ce qui contribue à l'aggravation de la corruption et au manque d'autorité de l'Etat.

400. **Les mouvements migratoires s'aggravent face à la situation économique et sécuritaire du pays.** Le peu de souci des autorités à l'essor économique du pays aggrave le chômage et la pauvreté, drainant de plus en plus de jeunes vers les chemins de la migration plus orientés vers les pays émergents que traditionnels de migration.
401. En 2063, La société malienne n'a plus de repères. La pauvreté généralisée et l'accès aux services sociaux de base (éducation, santé, protection sociale, etc.) est déficient. L'incivisme et la dépravation des mœurs se sont répandus. Cette situation crée une aggravation des frustrations, une montée des intolérances et une augmentation de l'individualisme qui entraînent une insécurité généralisée.
402. Face au laxisme de l'Etat en matière de **défense de l'intégrité territoriale et de respect de la souveraineté du Mali vis-à-vis des partenaires extérieurs**, le risque de partition du pays est de retour.
403. Le Mali est dans une situation qui n'est acceptable pour aucune couche de la société.

2.3 LA VISION ET LA THEORIE DU CHANGEMENT

2.3.1. La Vision

404. Cette vision est basée sur le scénario du renouveau « Mali Kura ». Elle trouve aussi sa source dans le diagnostic stratégique élaboré sur le Mali et dans les recommandations des Assises Nationales de la Refondation. Le caractère ambitieux et proactif de cette vision est très prononcé pour plusieurs raisons :
- c'est une vision sur une période de quarante ans qui, de ce fait, va concerner plusieurs générations et la majorité des maliens qui seront concernés, c'est-à-dire ceux qui auront moins de quarante ans en 2063 ne sont pas encore nés ;
 - c'est une période d'un demi- siècle à dix ans près et, historiquement, il est reconnu que la plupart des pays émergents ont réussi ce pari dans des délais similaires. Bien sûr, il n'y a pas de modèle unique à reproduire et les conditions sont différentes d'un pays à un autre et d'une période à une autre. Mais il y'a deux constantes : (i) l'existence d'une vision proactive et (ii) le portage de cette vision par un leadership fort des dirigeants politiques en complicité avec les acteurs économiques ;
 - la population âgée de moins de 15 ans représenterait 47,2% (et les moins de 18 ans, près de 53,6%) de la population totale. La population en âge de travailler représenterait 49,9% de la population totale, augmentant aussi les chances du pays d'atteindre le dividende démographique si plus d'efforts sont faits en termes d'autonomisation des jeunes et des femmes et en matière de développement du capital humain ;
 - l'existence de potentialités et d'opportunités économiques importantes ;
 - la capacité de résilience économique dont le pays a fait montre à l'épreuve des sanctions et des difficultés de tous ordres ;
 - l'espoir d'une reconfiguration de l'intégration à travers l'AES qui offre de réelles perspectives d'un développement économique endogène de cet espace.

405. Le Mali peut donc réaliser cette vision s'il bénéficie d'institutions démocratiques fortes et d'un leadership fort et volontariste sur une longue période dans la gouvernance globale du pays. Elle est énoncée comme suit :

LE MALI, UNE NATION SOUVERAINE ET UNIE DANS SA DIVERSITÉ CULTURELLE, UNE SOCIÉTÉ SOLIDAIRE ET JUSTE, UN PAYS BIEN GOUVERNÉ ET SECURISÉ, UNE ÉCONOMIE FORTE ET AVANCÉE, UN NIVEAU DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN ÉLEVÉ ET UN ENVIRONNEMENT DURABLEMENT PRÉSERVÉ.

406. Cette Vision est déclinée ci-après :

UNE NATION SOUVERAINE ET UNIE DANS SA DIVERSITÉ CULTURELLE

- La défense du territoire est assurée par des forces de défense et de sécurité qui font que le Mali compte parmi les armées professionnelles au niveau mondial disposant (i) des ressources humaines suffisantes en quantité et en qualité ; (ii) d'équipements appropriés et de haut niveau ; (iii) d'une grande capacité d'anticipation et de réflexion stratégique ; (iv) d'une importante industrie de défense et (v) d'une force de dissuasion.
- La défense du territoire repose aussi sur une politique de bon voisinage, de coopération militaire entre pays frontaliers, de respect de l'intégrité des territoires voisins, de l'application systématique du principe du règlement des conflits par le dialogue, mais aussi du développement concerté des « zones frontalières ». Le fondement de cet espace de sécurité est né de l'AES qui a mis en place un espace de défense collective et d'assistance mutuelle.
- Le Mali est une Nation souveraine et unie dans sa diversité culturelle, linguistique et religieuse.
- Le terrorisme et l'extrémisme violent qui ont longtemps mis en danger l'unité nationale, la sécurité et la quiétude des citoyens, ne sont plus qu'un mauvais souvenir.
- L'esprit d'appartenance nationale s'est renforcé et les différentes communautés ont retrouvé le bon vivre-ensemble qui les a longtemps caractérisées.
- Le renforcement de l'unité et de la cohésion nationales s'est appuyé sur la référence aux valeurs culturelles et la revalorisation des langues nationales.
- Les religions ont développé et maintenu une coexistence pacifique inter et intra religieuse.
- La sécurité est effective et quasi totale. Le grand banditisme est maîtrisé dans les villes et dans les campagnes.
- Grâce au Programme National d'Éducation aux Valeurs de 2024, la nouvelle société est composée par des citoyens maliens bien éduqués, plus conscients de leurs droits et de leurs devoirs, respectueux de nos valeurs culturelles, protégés contre les perversions véhiculées par certains médias étrangers, plus soucieux de la bonne gouvernance et de la préservation des biens publics et qui participent activement à asseoir la paix et la solidarité.

UN PAYS BIEN GOUVERNÉ.

- L'Etat malien est devenu un Etat stratège, développementaliste, c'est-à-dire un Etat qui en plus de ses rôles régaliens s'intéresse aux questions de développement. Ce rôle économique ne l'écarte pas de ses missions classiques de sécurité et de défense des citoyens et de leurs biens qu'il assure avec autorité.

- Il dispose d'une Administration moderne et performante avec des moyens en quantité suffisante et de qualité, avec un taux de satisfaction des usagers des services publics autour de 90%.
- Le système judiciaire est équitable, et les interventions publiques créent les conditions sociales et économiques propices au développement (climat des affaires, lutte contre la corruption, etc.).
- La démocratie malienne est devenue plus consensuelle et se caractérise par la séparation effective des pouvoirs, un nombre réduit de partis politiques, de réelles possibilités d'alternance, une forte implication de la Société Civile et un consensus sur les grandes questions nationales.
- Le processus de développement des Collectivités Territoriales est dynamique à travers surtout la promotion des économies régionales et locales.
- La gestion des affaires foncières est plus transparente. Plusieurs mesures, notamment en matière de justice, ont été prises dans ce sens pour préserver la paix et la cohésion sociale.
- Dans le cadre de la nouvelle affirmation de sa souveraineté, le Mali a diversifié son partenariat dans tous les domaines.
- Le Mali joue un rôle de leader d'un pôle de puissance africaine.
- Le Mali a pris le leadership d'un nouveau processus d'intégration pour créer de nouvelles organisations autour des valeurs de souveraineté et de défense des intérêts des pays concernés.
- Le Mali joue un rôle de leader dans la participation de l'Afrique à la lutte pour (i) réformer les institutions internationales ou en créer de nouvelles plus représentatives de la nouvelle configuration du monde ; (ii) changer le narratif sur des questions telles que le terrorisme et (iii) réviser des conventions telles que celles sur les droits de l'homme, la défense des minorités de plus en plus utilisée pour promouvoir des perversions contraires à notre culture.

UNE ÉCONOMIE FORTE ET AVANCÉE

- L'Etat stratège dispose d'un système de planification et de gestion du développement performant.
- Les infrastructures de transport assurent un bon niveau de désenclavement du pays avec un développement équilibré des quatre modes de transport (routier, ferroviaire, fluvial et aérien) avec au moins 64 % du réseau linéaire total bitumé, environ 3000 km de chemins de fer construits, et 2334 km des voies navigables praticables.
- Le pays dispose ainsi d'une agriculture moderne, compétitive et respectueuse de l'environnement en vue de garantir la souveraineté alimentaire du pays, d'améliorer les revenus des producteurs et faire du Mali une puissance agricole exportatrice.
- Une énergie de qualité, en quantité suffisante et à coût abordable est disponible pour tout le pays. Le mix énergétique est dominé par les énergies renouvelables et les autres énergies bon marché tel que le nucléaire avec 70 % de la production énergétique.
- L'industrie est devenue le moteur de l'économie. Les filières porteuses sont opérationnalisées, une industrie de transformation des ressources minières existe et l'industrialisation s'est intensifiée vers les secteurs technologiques à forte valeur ajoutée. Ainsi, le secteur secondaire portera la plus grande part du PIB à environ 40 %, soutenu

principalement par l'exploitation des ressources minières et l'intensification de la production manufacturière qui devrait représenter environ 26 % du PIB.

- Le Mali est entré dans l'univers des technologies de pointe et dispose de centres de recherche fondamentale et appliquée dans les différents domaines : les TIC, les biotechnologies, la robotique, la mécanique quantique, etc.
- L'exploitation minière participe au développement du pays, par son intégration à l'économie nationale et locale.
- L'artisanat continue de jouer son rôle de régulateur social, crée de plus en plus d'emplois décents et les productions artisanales migrent de plus en plus vers l'industrie.
- Les produits locaux sont compétitifs sur les marchés nationaux et régionaux.
- Le niveau et les conditions de financement de l'économie sont comparables à ceux des pays développés atteignant les 80% du PIB et un taux d'investissement global de 60% du PIB.
- Le Mali a créé, avec quelques pays de la sous-région, une nouvelle monnaie adossée à leurs ressources naturelles.

UN DÉVELOPPEMENT HUMAIN ÉLEVÉ ET UNE SOCIÉTÉ SOLIDAIRE ET JUSTE

- Le système éducatif est performant et inclusif et permet de former des citoyens patriotes, responsables, porteurs des valeurs morales de la société, producteurs et créatifs, qui contribuent au développement socio-économique du pays.
- Le système de santé est accessible à l'ensemble de la population et à moindres coûts et il existe des structures sanitaires avec des plateaux techniques de très haut niveau à tel point que l'émigration sanitaire n'est plus qu'un souvenir. Ainsi, les proportions de la population ayant accès aux soins dans un rayon de 5 km sont passés de 59% à 95%.
- Les maladies endémiques et la malnutrition sont éradiquées avec une espérance de vie de 76 ans.
- La souveraineté sanitaire du pays est assurée : capacité de gestion des épidémies et des pandémies, fabrication de médicaments et promotion de la médecine et des médicaments dits traditionnels.
- Avec un taux de croissance à deux chiffres, le pays devrait pouvoir réaliser son objectif d'être parmi les pays à revenu par tête élevé, avec 13 900 dollars en 2063.
- De nombreux emplois convenablement rémunérés dans les secteurs compétitifs et l'abondance sur le marché de biens et services de tout genre.
- Les inégalités sociales et la pauvreté se sont significativement atténuées autour de 10%.
- Les régions sous peuplées disposent des ressources humaines nécessaires à l'exploitation de leurs potentialités.
- La société civile porte de plus en plus un regard critique aussi bien sur les autorités que sur le système de gouvernance mondiale.
- Les femmes et les jeunes ont les capacités et la possibilité de contribuer considérablement à la création de richesse et à la gestion de la cité.
- Les formes traditionnelles et modernes de solidarité sont harmonieusement articulées ;
- Les mouvements migratoires sont réduits et beaucoup de Maliens établis à l'extérieur sont revenus au pays.

- Le fonctionnement de la société, en raison de l'implication des légitimités traditionnelles, se fonde sur la concertation, le dialogue, la tolérance, le respect, la médiation et le recours à la justice. Ces valeurs lui permettent de puiser en elle-même, les moyens de sa propre évolution et d'assurer la cohésion pour la participation de toutes les composantes à l'édification d'une société juste, équitable, harmonieuse et prospère.

UN ENVIRONNEMENT DURABLEMENT PRÉSERVÉ.

- Les villes sont assainies et disposent de services publics de qualité, d'infrastructures socio-économiques et de bons réseaux de transports. L'accès à un logement décent pour les populations à faible revenu est devenu une réalité au Mali.
- Les ressources en eaux du Mali sont connues, mobilisées et gérées durablement, pour réaliser l'accès de tous à des services d'eau inclusifs.
- Les problèmes environnementaux sont mieux gérés et l'environnement est mieux préservé, avec un pourcentage de superficie du territoire érigé en aires protégées terrestres et aquatiques passant de 14,14% en 2023 à 30% en 2063.
- Les populations disposent de capacités d'adaptation et de la résilience des systèmes écologiques, des systèmes économiques et des systèmes sociaux face aux effets des changements climatiques.

2.3.2. THÉORIE DU CHANGEMENT

407. Cette théorie se fonde sur un nouveau modèle de développement (Mali Kura Taasira) caractérisé par l'émergence de nouveaux paradigmes :

- Le développement d'un État de force et de droit qui assure pleinement la puissance publique à travers ses prérogatives régaliennes et qui renforce son autorité et son leadership de manière à prendre en mains les secteurs stratégiques du développement.
- Le développement d'un patriotisme sain avec l'exemplarité des leaders, des figures publiques et de l'administration.
- Le changement intégral du système éducatif pour favoriser l'émergence d'un citoyen bien éduqué, responsable, porteur de valeurs morales et ayant les compétences pour naviguer dans ce monde complexe.
- Le changement d'approche sur les questions de population, qui seront désormais considérées comme une opportunité et avec un accent particulier sur le rôle primordial de la jeunesse et des femmes.
- L'affirmation de la souveraineté du pays vis-à-vis des partenaires extérieurs et surtout dans l'exploitation et le partage des rentes des ressources minérales afin de financer son développement.

1. CONTEXTE ACTUEL

Depuis plus d'une décennie, le Mali est confronté à une crise multidimensionnelle complexe susceptible de compromettre son développement et son avenir. Cette crise se caractérise par les faits marquants et les principaux défis :

- **L'insécurité et les conflits armés** : présence de Groupes Armés Terroristes, les violences inter et intra-communautaires et les attaques armées contre les populations, déplacements internes des populations et la crise de protection sociale.

- **L'instabilité politique** : coups d'État, transitions politiques fragiles, faiblesse des institutions démocratiques.
- **la pauvreté et les inégalités** : grande partie de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté, inégalités d'accès aux ressources et aux services de base avec un faible maillage des infrastructures.
- **La corruption et la mauvaise gouvernance** : détournement des fonds publics, déficit de gestion axée sur les performances dans l'administration, impunité, insuffisance de transparence et de redevabilité, crise énergétique et défis de l'émergence des territoires prospères et dynamiques.
- **Une société en pertes de valeurs et de repères** : la notion de "Maaya" fortement compromise, l'érosion des valeurs traditionnelles d'intégrité et de dignité, le manque d'attachement à la patrie, une Société Civile peu autonome, peu engagée avec un manque de veille citoyenne, l'absence de méritocratie, le savoir et le travail ne sont plus au centre des valeurs de la société.
- **Des défis environnementaux et les changements climatiques** : sécheresse, dégradation des sols, déforestation, impacts du changement climatique sur les moyens de subsistance.

408. Face à ces défis, il existe des atouts et opportunités. La Transition apparaît aujourd'hui comme une période de rupture qui se manifeste par : (i) des réformes politiques importantes ; (ii) un nouveau leadership en matière de gouvernance sécuritaire et d'importants efforts de renforcement des capacités des forces de défense et de sécurité ; (iii) le renforcement de la lutte contre la corruption et la délinquance financière ; (iv) la nouvelle affirmation de la souveraineté du Mali vis-à-vis des partenaires extérieurs ; (v) les initiatives en matière de contrôle des ressources nationales notamment minières et les orientations et projets en matière de transformation de ces ressources et (vi) l'accroissement du rôle des autorités et des légitimités traditionnelles dans la gestion des affaires locales.

2. FONDEMENTS DE LA VISION

- **Un Nouveau Modèle de Citoyenneté ("Maliden Kura")** : comme condition préalable à l'avènement d'un Mali Kura (Mali Nouveau), le Maliden Kura (Malien Nouveau) constitue le fondement de la Vision Mali 2063. Ce modèle de citoyenneté renouvelé repose sur des valeurs fondamentales de patriotisme, d'engagement et de responsabilité collective, plaçant l'individu au cœur de la transformation nationale. Le Malien nouveau est conçu comme un acteur autonome et conscient, apte à assumer pleinement ses droits et devoirs tout en contribuant activement au progrès et à la cohésion de la société.

L'opérationnalisation du Programme National d'Éducation aux Valeurs sera cruciale pour former ce citoyen. Cette éducation renforcée, appuyée par le rôle essentiel de la famille et de la société, mettra l'accent sur la transmission des valeurs morales, civiques et culturelles, tout en promouvant le respect des institutions et l'intégrité dans la gestion des affaires publiques. Il mobilisera les jeunes générations pour les préparer à devenir des agents de transformation sociale, capables de relever les défis d'un Mali nouveau tout en restant profondément ancrés dans les valeurs sociétales maliennes.

Le "Maliden Kura", par son engagement actif et son sens des responsabilités, sera un moteur essentiel pour la Vision Mali 2063. En s'appropriant les principes de bonne gouvernance et en adoptant des comportements solidaires et innovants, il contribuera à bâtir une société malienne inclusive, stable et résiliente, où le développement est porté par des citoyens conscients et engagés.

- **Un Etat stratēge et dēveloppementaliste** : l'Etat qui, en plus de ses rōles rēgalien, s'intēresse aux questions de dēveloppement, intervient ā la fois (i) comme facteur stimulant les actions des autres intervenants et prend des mesures soit incitatives, soit de redressement pour atteindre ses objectifs ēconomiques et sociaux et (ii) comme acteur en prenant le contrōle de certains secteurs stratēgiques notamment les secteurs de l'Ēnergie et des Mines ou en s'associant ā d'autres acteurs pour rēaliser des investissements productifs. Il s'inscrit ainsi dans le cadre d'une stratēgie globale de planification, de choix stratēgiques dans ses interventions en identifiant notamment les filiēres porteuses et les filiēres d'avenir, en crēant des industries lourdes stratēgiques pour l'industrie nationale, telles que la sidērurgie, les raffineries ou encore la fabrication des machines industrielles.
- **Enormes potentialitēs** : 43 millions d'hectares de terres arables non cultivēes ; deux grands fleuves (Niger et Sēnēgal) et leurs affluents avec un potentiel irrigable estimē ā plus de 2,2 millions d'ha ; des ressources en eaux souterraines ; 60 millions de tētes de cheptel (1^{er} Cheptel UEMOA et 2^{ēme} CEDEAO) ; potentiel faunique important ; 50 tonnes/an d'or (3^{ēme} producteur en Afrique) ; sites culturels et naturels (la ville de Tombouctou, les Falaises de Bandiagara, la Main de Fatima, le Parc national du Mali) ; position gēographique stratēgique, en tant que nœud reliant plusieurs autres pays d'Afrique de l'Ouest ; des opportunitēs non exploitēes (extraction de pētrole, gaz, minerais, ressources ēnergētiques renouvelables e.g. solaire et ēolienne) avec 14 substances minérales identifiēes (lithium, chrome, or, etc.). ***Ainsi, tirer profit des ressources naturelles pour financer et accēlérer le dēveloppement humain reste le vēritable dēfi. La crēation de la SOREM constitue ā cet ēgard un outil indispensable pour abonder les ressources publiques en mobilisant la manne financiēre de l'exploitation miniēre.***
- **Le Soutien populaire** : l'Etat pourrait capitaliser sur le rēel soutien populaire de citoyens sous la Transition pour libérer les potentialitēs ā travers la mobilisation citoyenne (ā l'exemple de la campagne ambitieuse visant ā planter 200 millions de plants en une journēe en Ethiopie) et la puissance financiēre de la diaspora et des citoyens pour des initiatives communautaires de dēveloppement local. L'Etat doit aussi mettre en place un systēme de gouvernance transparent, responsable et redevable, avec une tolérance zēro pour la corruption afin de consolider la confiance du public dans les institutions.
- **Une Population jeune** : La jeunesse malienne reprēsente un potentiel ēnorme. Prēs de la moitiē de la population a moins de 15 ans, et environ 50 % est en āge de travailler. Pour atteindre le dividende dēmographique, le Mali doit faire plus d'efforts en termes d'autonomisation des jeunes et des femmes. En effet, il doit donc s'engager ā faire de sa jeunesse un acteur incontournable et dēcisiif de son dēveloppement ēconomique, social et culturel, en investissant massivement dans l'amēlioration de ses compētences, dans son insertion socioēconomique, politique et culturelle.
- **Une Position gēographique stratēgique** : concernant les opportunitēs dont le Mali devra pleinement tirer parti, il faut souligner la continentalitē du territoire et sa position stratēgique de "pays frontiēres" ā ēquidistance des sept (7) pays voisins avec lesquels il partage de longues frontiēres du nord au sud et d'est en ouest. Cette position de carrefour de plusieurs zones gēographiques conforte la vocation naturelle du Mali comme espace de continuitē pouvant fēdérer les diffērentes nations sur les chantiers de l'intēgration rēgionale.

3. CHANGEMENTS ATTENDUS

- **Réconciliation nationale, Paix et sécurité durables** : promotion de la cohésion sociale et du vivre-ensemble, élimination des Groupes Armés Terroristes et l'appropriation nationale forte du processus de paix et de développement et le retour de la stabilité et de la sécurité dans tout le pays.
- **Justice sociale, Gouvernance inclusive et responsable** : lutte contre les inégalités, Institutions démocratiques fortes et renforcement du rôle de l'Etat, promotion d'une démocratie participative et inclusive, Société Civile plus engagée avec une capacité de veille citoyenne, développement de partenariats stratégiques, respect de l'État de droit, lutte contre la corruption et promotion de la transparence.
- **Développement économique et social inclusif** : développement d'infrastructures de transport, d'énergie, de communication et de TIC pour une Economie nationale intégrée ; croissance économique inclusive, durable et résiliente ; transformation structurelle de l'économie axée sur les filières économiques porteuses à l'industrialisation ; éradication de la pauvreté ; accès universel aux services de base (éducation, santé, eau, assainissement).
- **Gestion durable de l'environnement et adaptation au changement climatique** : gestion durable des ressources naturelles, protection de l'environnement, promotion de pratiques agricoles durables, adaptation aux impacts du changement climatique.

4. CONDITIONS PREALABLES

- ♦ **Paix et sécurité** : environnement stable et pacifique propice au développement durable ;
- ♦ **Leadership fort et engagé** : le Mali peut donc réaliser cette vision s'il bénéficie sur une longue période d'un leadership fort et volontariste dans la gouvernance globale du pays. Il s'agira de renforcer le rôle économique de l'Etat à travers notamment la prise en main des secteurs stratégiques de développement. Ainsi, l'Etat doit assurer sa souveraineté sur les plans sécuritaire, alimentaire, énergétique, numérique, sanitaire et pharmaceutique. Ce qui dénote un Etat fort, solide et économiquement souverain. Un Etat qui joue son rôle de développement majeur dans la production, la distribution, et la régulation des secteurs stratégiques sur le plan géopolitique, économique et social. Ce renforcement du rôle de l'Etat doit entraîner un développement endogène qui renforce le climat des affaires et favorise l'épanouissement du Secteur Privé malien dans les secteurs productifs. Ce qui permet d'asseoir sa souveraineté économique et de booster l'économie et générer les ressources pour financer les ambitions de développement et d'émergence du Mali.
- ♦ **Appropriation par les parties prenantes** : implication et participation actives de toutes les parties prenantes, y compris les gouvernements, les citoyens, la Société Civile, le Secteur Privé et la diaspora ;
- ♦ **Changement de mentalités/Education aux valeurs** : miser sur le système éducatif et les médias pour accompagner l'évolution des mentalités. Il faudrait converger vers une prise de conscience et d'attachement aux valeurs patriotiques et de responsabilisation, grâce notamment à une éducation aux valeurs. L'accent mis sur la culture du résultat implique aussi une évolution radicale des mentalités. Cela exige de nouvelles valeurs, attitudes et priorités et la création d'un nouveau système de valeurs compatible avec une culture axée sur la performance ;
- ♦ **La sécurité énergétique** : l'accès à l'énergie est une condition préalable en même temps un impératif pour une transformation structurelle de l'économie et pour une

industrialisation. Elle est aussi nécessaire pour créer des emplois et exploiter son potentiel économique. C'est également une composante indispensable de l'amélioration de la santé, de l'éducation et de la qualité de vie des populations ;

- ◆ **Institutions fortes et solides et administration moderne et performante** : institutions fortes et efficaces et renforcement de la GAR et la responsabilisation dans l'administration pour l'effectivité de la mise en œuvre des politiques et programmes de la Vision Mali 2063 ;
- ◆ **Ressources humaines et financières adéquates** : mobilisation de ressources humaines en quantité et en qualité et mobilisation de ressources financières suffisantes provenant de sources nationales et internationales pour financer la mise en œuvre de la Vision Mali 2063.

5. INTERVENTIONS CLES

a. Prioriser la paix et la sécurité

- ◆ **La stabilité est essentielle pour tout développement durable.** Le Mali doit s'attaquer aux causes profondes des conflits et de l'insécurité et renforcer ses institutions de sécurité. Aussi, la mobilisation de la diversité culturelle pourrait être un levier d'ouverture, de dialogue et de cohésion ;
- ◆ Le Mali doit s'engager dans un **processus de réconciliation sincère et inclusif pour panser les blessures du passé et reconstruire la confiance entre les communautés** ;
- ◆ Le Mali doit également faire preuve d'une **introspection critique et apprendre des erreurs commises dans les différents conflits** pour éviter de les reproduire à l'avenir.

b. Reconstruire et renforcer son rôle d'État Stratège

- ◆ **Construire un Etat Stratège et développementaliste** : renforcement du leadership de l'Etat dans la gestion des secteurs stratégiques (mines, pétrole, énergie, santé, éducation, etc.) et en jetant les bases d'une industrialisation avec des investissements dans les industries lourdes ;
- ◆ **Mise en œuvre des projets structurants** : un ensemble de programmes phares stratégiques couvrant des domaines clés tels que l'agriculture, l'infrastructure, le commerce, l'industrie, l'énergie, l'environnement, la science et la technologie ;
- ◆ **Lutter contre la corruption et promouvoir la bonne gouvernance** à tous les niveaux. Lutte contre la corruption, promotion de la transparence et de la responsabilité, amélioration de la gouvernance des politiques publiques ;
- ◆ **Partenariats stratégiques** : collaboration avec des partenaires internationaux, tels que les pays développés, les institutions multilatérales et le Secteur Privé, pour mobiliser des ressources et partager des connaissances ;
- ◆ **Mettre en place des politiques fiscales équitables et efficaces et la mobilisation d'autres ressources internes** pour financer le développement économique et social ;
- ◆ **Renforcer les capacités des institutions publiques** pour qu'elles puissent jouer pleinement leur rôle dans la mise en œuvre des stratégies de développement ;
- ◆ **Promouvoir la décentralisation et la participation citoyenne** pour une meilleure gouvernance locale et pour libérer le potentiel de développement des initiatives communautaires.

- ♦ **Rationaliser et mettre en cohérence les politiques et les stratégies sectorielles** avec la Vision pour éliminer les doublons, simplifier les approches et prioriser les actions pour une meilleure utilisation des ressources. Cette démarche, intégrée dans une approche holistique, vise à aligner les actions et priorités de chaque secteur sur les objectifs globaux du pays, afin de garantir une synergie, maximiser l'impact des initiatives et assurer un développement harmonieux et durable.

c. Développer des pôles économiques régionaux dynamiques

- ♦ **Pôle agricole et agroalimentaire** en se concentrant sur la transformation et la valorisation des produits agricoles locaux par le développement des cultures de diversification et de cueillette, la création d'agropoles et le développement de l'agro-industrie, le renforcement des systèmes de production notamment la maîtrise de l'eau, du foncier agricole et des nouvelles technologies agricoles ;
- ♦ **Pôle industriel** en développant des industries lourdes et manufacturières ;
- ♦ **Pôle minier** en se concentrant sur la diversification de la production minière, la promotion d'une exploitation minière durable et responsable et la création de chaînes de valeur locales ;
- ♦ **Pôle touristique** en se concentrant sur la promotion du tourisme durable, le tourisme interne, la formation du personnel qualifié et la construction d'infrastructures touristiques adéquates ;
- ♦ **Pôle technologique** en développant un Hub technologique autour des programmes spatial, robotique et Intelligence artificielle.

4. Déployer des infrastructures de transport, d'énergie et de communication de qualité pour faciliter le maillage du territoire et l'interconnexion avec les pays voisins

- ♦ **Réhabiliter et moderniser le réseau routier national** pour relier les différentes régions du pays et Bamako à toutes les capitales limitrophes pour faciliter les échanges commerciaux ;
- ♦ **Développer un réseau ferroviaire** pour relier les principales villes du pays et désenclaver les zones rurales ;
- ♦ **Améliorer l'accès à l'électricité** en investissant dans la production d'énergie renouvelable et en étendant le réseau électrique national ;
- ♦ **Déployer des infrastructures de communication de pointe** pour améliorer l'accès à l'internet et favoriser le développement de l'économie numérique ;
- ♦ **Développer des autoroutes et des chemins de fer** pour relier l'ensemble des pays voisins.

5. Investir dans le développement des compétences, de la formation professionnelle et dans l'amélioration de l'état de santé des populations

- ♦ **Promouvoir l'excellence dans tous les ordres et types d'enseignement** du Secteur Public en renversant la tendance de la primauté des écoles privées au dépend des écoles publiques ;
- ♦ **Développer des programmes /curricula** centrés sur les valeurs et savoirs endogènes, les langues officielles, les Sciences, Technologies, Ingénieries et Mathématiques (STIM) à tous les niveaux du système ;

- ♦ **Renforcer l'enseignement supérieur, la recherche scientifique et technologique, l'innovation et l'intelligence artificielle**
- ♦ **Adapter les programmes de formation professionnelle aux besoins spécifiques des filières économiques porteuses** et les emplois du futur, en collaboration avec les entreprises et les acteurs locaux ;
- ♦ **Promouvoir l'apprentissage continu et la formation tout au long de la vie** pour permettre aux travailleurs de s'adapter aux évolutions technologiques et économiques ;
- ♦ **Soutenir l'entrepreneuriat et développer des centres d'incubation et d'éducation populaire** pour faciliter l'inclusion sociale et stimuler l'innovation et la compétitivité ;
- ♦ **Renforcer le système de santé** en construisant des infrastructures adéquates et ultra-modernes, en formant du personnel qualifié, en garantissant un accès universel aux soins de santé et en promouvant des modes de vie sains tout en luttant contre les fléaux sociaux.

6. Améliorer le cadre de vie et l'environnement

- ♦ **Préserver l'environnement et adaptation aux changements climatiques** en adoptant des pratiques durables et résilientes et en luttant contre la pollution, la désertification, tout en améliorant la qualité et le cadre de vie des populations.

LES MALIENS REFLECHISSENT A LEUR AVENIR...



2.4. Les cibles de la Vision Mali 2063

409. Avec une approche volontariste, le choix de certaines cibles est basé sur les données récentes de trois pays émergents caractérisés par une forte dynamique économique : l'Afrique du Sud, l'Île Maurice et le Maroc. L'Afrique du Sud, membre des pays du BRICS, et l'Île Maurice sont des pays émergents qui peuvent servir de référence pour le Mali dans son objectif de devenir un pays émergent et industrialisé d'ici 2063. Aussi il s'agit de deux pays de la région Subsaharienne dont la trajectoire de développement peut valoir également pour le Mali.
410. En outre, le Vietnam et le Rwanda constituent une référence en termes de politiques et de stratégies de résilience après-guerre. Compte tenu des similitudes historiques, géographiques et économiques, le Vietnam peut être considéré comme un exemple pertinent de comparaison pour le Mali. Au cours des 40 dernières années, le Vietnam a connu une transformation économique spectaculaire, passant d'un pays pauvre à une économie en développement dynamique. Cette croissance a été favorisée par des politiques d'ouverture économique, d'investissement dans l'éducation et la santé, et de promotion des exportations.
411. En plus de ces pays, des objectifs ambitieux de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine pour la décennie 2033 ont servi également de référence pour certains indicateurs de notre vision à l'horizon de la même décennie.

ÉCONOMIE : UNE CROISSANCE A DEUX CHIFFRES

• CROISSANCE ÉCONOMIQUE ET PIB/TÊTE

412. Les fortes ambitions du Mali doivent conduire à viser de fortes performances économiques avec un Taux de Croissance Annuelle Moyen (TCAM) du PIB à deux chiffres (10 %) sur la période de la vision. A ce rythme de croissance, le pays devrait pouvoir réaliser son objectif d'être parmi les pays à revenu par tête élevé, avec 13 900 dollars en 2063.

• D'IMPORTANTES INVESTISSEMENTS REQUIS

413. Pour atteindre les objectifs suscités, des mécanismes d'attraction et de mobilisation des ressources de financement tant nationales qu'internationales doivent être mis en place. Ce qui devrait se traduire par un bond conséquent du taux d'investissement (en pourcentage du PIB). Le niveau actuel (20,29 %) devrait donc être triplé à l'horizon de la vision (61,8%).

• STRUCTURE DU PIB DOMINÉE PAR LE SECTEUR SECONDAIRE

414. Le Mali doit réduire sa dépendance au secteur primaire (agriculture) et développer les secteurs secondaire (industrie) et tertiaire (services) pour créer des emplois plus productifs et générer davantage de revenus. Le secteur secondaire devrait porter la plus grande part du PIB à environ 40 %, soutenu principalement par l'exploitation des ressources minières et l'intensification de la production manufacturière qui devrait représenter environ 26 % du PIB.

• ARTISANAT, TOURISME ET CULTURE

415. Le secteur artisanal va continuer de contribuer considérablement au PIB. La culture dispose d'un faible apport dans le PIB actuellement, ce qui ne devrait pas changer à l'horizon 2063 malgré une augmentation à 3,6 %. Quant aux recettes touristiques, elles devraient croître au fil des décennies pour atteindre les 3 milliards de FCFA.

- **FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE**

416. Pour financer son objectif ambitieux de transformation socioéconomique, le Mali doit trouver des mécanismes innovants d'attraction de ressources de financement. Ainsi le crédit à l'économie devrait atteindre un niveau équivalent à 80 % du PIB, le niveau actuel des IDE devrait décupler pour être autour des 3 000 milliards de FCFA alors que les apports des migrants devraient augmenter significativement en deux décennies avant de connaître une baisse notable autour de 900 milliards de FCFA en 2063.

DÉVELOPPEMENT HUMAIN ET DURABLE

- **RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ ET PROTECTION SOCIALE**

417. Si l'incidence de la pauvreté reste aujourd'hui à un niveau préoccupant au Mali (44 %), elle devrait être considérablement réduite à l'horizon 2063 à seulement 10 %. Afin d'éradiquer ce fléau, une meilleure redistribution de la richesse nationale est préalablement indéniable pour asseoir les bases de la justice et de l'égalité sociale. Avec 0,24 de l'indice de GINI, le Mali serait parmi les pays les plus égalitaires au monde en 2063. L'accès à l'eau potable pour toute la population est une priorité en 2063 avec un taux de 100 %.

- **ÉDUCATION ET SANTÉ**

418. L'investissement dans l'éducation et la santé selon les cartes scolaires et sanitaires rigoureuses est crucial pour améliorer les compétences et la productivité de la main-d'œuvre malienne. Aussi, la réalisation du projet d'Université Virtuelle et d'Université par région à l'exemple des projets en cours à Sikasso, Gao, Tombouctou, Bandiagara, Kayes contribueront à accroître la transmission du savoir de pointe, la formation de spécialistes et la recherche scientifique dans le pays.

419. D'ici 2063, l'ensemble des enfants inscrits au primaire devrait aller au bout du cycle acquérant des niveaux minimums requis en lecture, écriture, mathématiques et compétences numériques. De même, les diplômés de l'enseignement secondaire et supérieur devraient être à 60 % issus des filières scientifiques et techniques. A l'horizon de la vision, un malien vit en moyenne 76 ans, grâce non seulement au développement des infrastructures de santé : 160 hôpitaux de 1^{ère} référence construits et équipés avec un ratio personnel de santé par habitant multiplié par quatre (4), soit 25/10 000, mais aussi à une meilleure couverture sociale par AMO, RAMED, Mutuelle de santé et RAMU (62 % de la population).

420. Le Mali est ambitieux dans sa nouvelle vision. Avec tout ce qui précède, il souhaite à l'horizon 2063 être dans la tranche des pays à IDH élevé avec un indice estimé à 0,880.

INFRASTRUCTURES ET TECHNOLOGIES

- **INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ET ÉNERGIE**

421. Le Mali doit redevenir le carrefour commercial, servant de transit, qu'il fut dans le passé. Pour ce faire, il faudrait la mise en place d'infrastructures de transports, avec la construction d'autoroutes, de voies ferrées et de voies navigables connectant les régions du pays ainsi que les pays voisins. Le développement des infrastructures de base, telles que les routes, les ports, les chemins de fer et l'électricité, est essentiel pour faciliter le commerce, stimuler la croissance économique et améliorer la qualité de vie de la population. Dans ce sens, d'ici 2063, au moins 64 % du réseau linéaire total ont été bitumés, environ 3000 km de chemins de fer construits, et 2334 km des voies navigables praticables.

422. L'accès à l'électricité reste toujours un défi majeur dans notre pays. Tous les secteurs dépendent de l'électricité (industries, santé, éducation, services, habitats). En 2063, au moins 9 maliens sur 10 devraient avoir accès à l'électricité et avec les différentes politiques et stratégies nationales en faveur de la promotion des énergies renouvelables, on peut ambitionner 70 % de la production énergétique provenant de sources renouvelables d'ici 2063.

- **TECHNOLOGIES, INNOVATION ET INTELLIGENCE ARTIFICIELLE**

423. Le Mali doit encourager l'innovation et l'entrepreneuriat pour créer de nouvelles entreprises, pouvant contribuer à stabiliser le taux de chômage et stimuler la croissance économique. Le développement des technologies numériques constitue le socle pour booster l'économie, qui est en train de dominer aujourd'hui la production de la valeur ajoutée à l'échelle mondiale. Au regard de l'ambition affichée, 95 % des maliens auront accès à l'internet d'ici 2063.

424. Le renforcement des capacités universitaires a aussi permis de favoriser le développement des talents et des compétences en matière d'IA, ainsi que la mise à l'échelle d'innovations d'IA répondant aux besoins de l'Agriculture, de l'industrie et des services.

INSTITUTIONS PUBLIQUES ET GOUVERNANCE

425. Un environnement politique stable et une bonne gouvernance sont essentiels pour attirer les investissements, promouvoir la croissance économique et garantir une utilisation efficace des ressources publiques.

- **PERCEPTION DE LA CORRUPTION ET TRANSPARENCE DANS LE BUDGET**

426. Avec un score du CPI faible (28), la corruption reste un défi majeur pour le gouvernement du Mali malgré la mise en place des politiques de lutte contre ce fléau. Toutefois, les efforts continueront à être déployés jusqu'à atteindre un score du CPI de 70, propulsant le pays parmi les moins corrompus du monde. En ce qui concerne l'exécution budgétaire, le Mali se veut totalement transparent à l'horizon 2063 avec un score de l'indice du budget ouvert égal à 100/100.

- **SATISFACTION DES USAGERS DES SERVICES PUBLICS**

427. La fourniture des services publics efficaces et efficients permet de renforcer la confiance et le niveau de satisfaction des usagers vis-à-vis desdits services. Dans le scénario souhaitable, 90 % des usagers seraient satisfaits des services publics d'ici 2063.

Tableau 5 : Récapitulatif des cibles de la Vision

N°	Intitulé de l'indicateur	Valeur de référence 2023	Valeur cible				Source de Vérification	Structure responsable
			2033	2043	2053	2063		
1	Croissance du PIB (%) TCAM	4,9	11,9%	10	10	10	INSTAT/DNPD	INSTAT/DNPD
2	Taux d'investissement global (en % du PIB)	24,6	19,7	41,2	51,3	61,8	Rapport	INSTAT
3	Structure du PIB (Part des secteurs dans le PIB)						Rapport	INSTAT
4	- Secteur primaire	35,6	30,8	25,8	20,8	15,8		
5	- Secteur secondaire	19,5	25,2	30,2	35,2	40,2		
6	- Secteur tertiaire	36,7	36,2	36,2	36,2	36,2		
7	Part du secteur Manufacturier dans le PIB (%)	6,44	11,44	16,44	21,44	26,44	Rapport	INSTAT
8	Part de l'artisanat dans le PIB	24,2	26,5	29	32	35	Rapport Etude	CPS-SICAEP
9	Volume des transferts des migrants (Milliards de FCFA)	507,6	1015,2	2030,4	1500	900	Rapport	CPS-CI
10	Crédit à l'économie (en % du PIB)	31,7	55,6	69,2	70,4	80,5	Rapport	INSTAT
11	Recettes touristiques (en millions)	-	985	1 400	2 000	3 000	Annuaire statistique	DNTH
12	Part de la culture dans le PIB	1,3	2	2,30	3	3,60	Annuaire statistique	CPS/CJ
13	Taux d'endettement	50,4	53,4/65	70	65	55	Rapport	DGDP
14	Volume des IDE (en milliards)	290,1	606,4	1212,8	2425,6	3 032	Rapport	CPS/CI
15	Proportion du réseau routier bitumé (%)	4,02	8,5	16	32	64	Rapport DGR	DGR/CPS/ETC
16	Linéaire additionnel de routes bitumées (en KM)	40	1000	1000	1000	1000	Rapport DGR	DGR/CPS/ETC
17	Linéaire de voies ferrées construites (km)	643	1200	1800	2100	3000	Rapport SOPAFER	SOPAFER/ETC
18	Linéaire de voies navigables (km)	1308	1600	1800	2000	2334	Rapport COMANAF	COMANAF/ETC
19	Nombre d'exploitations équipées (motorisées) (en milliers)	69,1	111,8	184,2	303,9	501,5	Rapport DNGR	DNGR
20	Quantité de production céréalière (en millions tonnes)	10,288	15,500	23,405	35,341	53,365	Rapport EAC	CPS/DNA
21	% des technologies et innovations adoptées par les exploitants agricoles	30	80	100	100	100	Rapport IER	IER
22	Quantités de coton graines produites (en milliers de tonnes)	690	1 570	1 670	1850	2000	Rapport DNGR	DNGR
23	Production de viande (en milliers de tonnes)	99,7	275,3	508,2	938,1	1 731,5	Rapport	DNPIA/ CPS SDR

24	Quantité de lait collecté (en milliers de tonnes)		13,6	22, 8	43, 7	83, 9	161, 1	Rapport	DNPIA/ CPS SDR
25	Production de poisson (en milliers de tonnes)		133, 9	165, 6	212, 1	275, 2	338, 7	Rapport	DNP/ CPS SDR
26	Aménagements pastoraux	Superficie (en milliers d'ha)	630,9	2 120	3 320	4 520 0	5 720	Rapport	DNPIA/ CPS SDR
27		Nombre de périmètres	46	106	166	226	286		
28	Taux d'accès à l'électricité		55,8	82	90	100	100	Rapport	Ministère de l'Energie
29	Production d'électricité (en MW)		587	2397,1	5862,1	8677,49 92	12844,7	Rapport	CPS/MEE
30	Dont énergie solaire		7,2%	59,9%	59,9%	59,9%	59,9%	Rapport	CPS/MEE
31	Lignes électriques (en millier de KM)		10, 9	12, 9	14, 9	16,9	20	Rapport	CPS/MEE
32	Taux de pénétration des énergies renouvelables dans le mix énergétique		11,3	40	50	60	70	Rapport	Ministère de l'Energie
33	Nombre de classes construites (en milliers)		-	50	100	150	200	Rapport	CPS/SE
34	Nombre d'universités		-	5	2	2	2	Rapport	CPS/ SE
35	Taux d'achèvement du primaire avec les niveaux minimums de compétence requis en lecture, en écriture, en mathématiques et en compétences numériques		-	80	90	100	100	Rapport	CSP/Education
36	Taux des diplômés de l'enseignement secondaire et supérieur dans les filières STEM (%)		-	40	45	50	60	Rapport	CSP/Education
37	Taux d'incidence de la pauvreté (%)		43,9	32,0	25,0	16,0	10,0	Rapport	INSTAT
38	Revenu/ tête		2517	3048	5 000	8 110	13 900	Rapport	INSTAT
39	IDH		0.428	0.550	0.650	0.750	0.880	Rapport	INSTAT
40	Taux de chômage		6,4	7,3	7,0	6,4	5,2	Annuaire statistique	ONEF
41	Espérance de vie à la naissance		58,6	62	70	73	76	EDSM	INSTAT/CPS
42	Taux de mortalité (pour 1000 habitants)		9,0	5,1	4,8	4,0	3,2	EDSM	INSTAT/CPS
43	Taux de mortalité infantile (pour 1000)		54	25	15	9	5	EDSM	INSTAT/CPS
44	Taux de couverture des médicaments essentiels par la production nationale		93	100	100	100	100	DPM	DPM/DGSP

45	Taux de mortalité maternelle (pour 100000 naissances)	325	194	138	98	70	EDSM	INSTAT/CPS
46	Ratio personnel de Santé/ (pour 10000 habitants)	6	10				SIGRH	DRH
			90	100	150	160		
47	Nombre d'hôpitaux de 2 ^{ème} référence construits/mis à niveau et équipés	-	20	20	20	20	Rapport	CPS SANTE
48	Nombre d'hôpitaux de 3 ^{ème} référence construits/mis à niveau et équipés	10	19	28	37	46	Rapport	CPS SANTE
49	Nombre d'hôpitaux de 4 ^{ème} référence construits/mis à niveau et équipés	-	2	3	4	5	Rapport	CPS SANTE
50	Taux d'accessibilité géographique dans un rayon de 5 km (%)	58,6	60	70	80	95	DHISD/ annuel SLIS	DHISD/DGSHP
51	Construction de sociétés minières	-	12	3	3	3	Rapport	MIC/MM
52	Constructions de Cimenterie	-	4	1	1	2	Rapport	MIC/MM
53	Constructions d'unités industrielles	-	30	30	50	50	Rapport	MIC
54	Score/Classement de Transparency International sur la perception de la corruption	28/(136/180)	45	60	70	80	Rapport	Transparency.org
55	Indice du budget ouvert (IBP/100) Score	65	86	90	95	100	Rapport	MEF
56	Ratio Juge/Habitants	1/44 795	1/35000	1/30000	1/25000	1/20000	Rapport	CPS
57	Superficie de terres dégradées restaurées (en milliers d'ha)	343, 3	343, 3	377, 6	415, 4	456,9	SNGIE	DGEF
58	Pourcentage de superficie du territoire érigé en aires protégées terrestres et aquatiques	14, 14	14, 14	20	25	30	SNGIE	DGEF
59	Taux de satisfaction des usagers des services publics	25	55	70	80	90	Rapport	CPS
60	Inégalités (indice de GINI)	0.32	0.30	0,28	0,26	0,24	INSTAT/ DNPDP	INSTAT/DNPDP
61	Population ayant accès à l'eau potable (%)	72,1	95	100	100	100	Rapport	CPS
62	Taux d'accès à internet de 6 Mo (%)	62,81	80				Rapport	CPS
			7	5	2,5	2,5		
63	Taux de malnutrition aiguë globale (%)	11	7	5	2,5	2,5	DHISD/ annuel SLIS	DHISD/DGSHP
64	Pourcentage de la population couverte par les mécanismes de prise en charge de risque maladie (AMO, RAME, Mutuelle de santé)/ RAMU (%)	21,90	32	42	52	62	Rapport annuel	DNPSES

NB : Le tableau des indicateurs de performance clés pour le développement économique et social du Mali en 2063 présente une vision ambitieuse pour l'avenir du pays. Atteindre les objectifs nécessitera des investissements massifs dans les infrastructures, l'éducation, la recherche et le développement. Le Mali devra également relever des défis sociaux et environnementaux importants, tels que la pauvreté, la déforestation et la désertification. La sécurité, la stabilité politique et la bonne gouvernance seront essentielles pour assurer la mise en œuvre effective de cette Vision.

VISION MALI 2063

TROISIEME PARTIE FORMULATION DES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

III. TROISIEME PARTIE : FORMULATION DES ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET PHASAGE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA VISION

3.1. LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

428. La formulation des orientations stratégiques de développement à long terme a pour objectif de déterminer les principes directeurs pour réaliser la vision de développement à long terme du Mali. En effet, si la formulation de la vision dans une réflexion prospective de long terme vise à répondre à la question « Où voulons-nous aller ? », la formulation des orientations stratégiques répond à celle de savoir « Comment y aller ? ». Les orientations indiquent le cheminement qui conduit de la situation actuelle à la réalisation de la vision.
429. L'identification des orientations stratégiques a pour base les résultats des étapes analytiques antérieures, en l'occurrence le diagnostic stratégique et la construction des scénarios d'avenir. L'identification des orientations stratégiques a été faite en atelier en se posant des questions stratégiques sur la réalisation des différents aspects de la Vision et en spécifiant les réponses stratégiques appropriées.
430. Pour chacun des objectifs stratégiques ci-dessous, des objectifs spécifiques et des programmes d'action sont identifiés comme suit :

Objectif stratégique à long terme 1 : Une nation souveraine, unie dans sa diversité culturelle et religieuse

Objectifs spécifiques	Orientations stratégiques
• Acquérir des capacités militaires suffisantes pour la défense du territoire • Développer la capacité industrielle militaire • Devenir une Armée avec des capacités de dissuasion au niveau continental • Devenir une armée moderne avec de grandes capacités d'anticipation, d'intervention et de dissuasion au niveau mondial	• Renforcement des capacités des FDS en ressources humaines et en équipements de pointe ; • Maillage sécuritaire optimal du territoire ; • Renforcement et maintien de la capacité d'anticipation et de réflexion stratégique des FDS ; • Développement de nouveaux partenariats militaires avec des puissances militaires pour mieux défendre la souveraineté du Mali ; • Développement et renforcement de la coopération militaire avec les pays voisins (AES et d'autres Etats) ; • Renforcement de la sécurisation et le développement concertés des zones frontières ; • Promotion d'une armée de développement (activités socioéconomiques, sanitaires, etc) ; • Développement de la production de munitions, d'armes légères et autres équipements militaires ; • Développement de la production industrielle des armes lourdes et développement de la logistique ; • Développement et renforcement de la production d'armes dans le domaine de l'aérospatial (hélicoptères de combats, missiles intercontinentaux, drones, etc.) ; • Développement et renforcement d'une force de dissuasion.
• Eradiquer le terrorisme et l'extrémisme violent	• Renforcement des mécanismes d'alerte précoce de prévention et de gestion des rebellions et des conflits et de la promotion de la paix ; • Accroissement de la formation spécialisée de nos forces de défense et de sécurité en fonction des menaces asymétriques ;

	• Développement d'une diplomatie religieuse active ; • Renforcement de la résilience des populations victimes d'actes terroristes et d'extrémisme violent ; • Insertion et création d'emplois dans les zones de conflits • Renforcement des lois contre la prolifération des armes légères et de petit calibre.
• Restaurer et Consolider la cohésion sociale et le vivre-ensemble	• Etablissement d'un programme d'instruction civique et morale ; • Revalorisation du rôle des légitimités traditionnelles dans la gestion de la société et de règlement des différends ; • Revalorisation des langues nationales ; • Restauration et renforcement du bon vivre-ensemble des communautés dans toutes ses dimensions ; • Création des conditions et d'un espace de dialogue structuré permettant aux religions d'intervenir de façon plus dynamique et concertée sur les grandes questions ; • Maintien de la religion dans ses fonctions socio-culturelles et consolider la tolérance inter et intra confessionnelle ; • Mobilisation de la diversité culturelle comme levier d'ouverture, de dialogue et de cohésion ; • Initiation des programmes de soutien aux mécanismes d'une paix durable et d'amélioration du vivre-ensemble ; • Développement de programmes de Reconstruction Post-Conflict et de Développement ; • Renforcement des capacités des organisations locales et nationales de la société civile, y compris les groupes de jeunes et de femmes, à s'engager dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix ; • Mise en place des mécanismes pour ancrer la culture de paix dans tous les processus de développement.

Objectif stratégique à long terme 2 : Un pays bien gouverné

Objectifs spécifiques	Orientations stratégiques
• Renforcer l'autorité et le leadership de l'Etat • Consolider un Etat stratégique et développementaliste	• Construction d'un Etat stratégique et développementaliste • Promotion de la transparence et de la redevabilité au niveau de l'Etat ; • Mise en place des bases d'une démocratie inclusive et participative ; • Renforcement du leadership politique des fonctions de prospective et de planification stratégique ; • Implication et renforcement de la responsabilisation de la Société Civile et des légitimités traditionnelles dans le processus démocratique avec le développement de l'intelligence collective ; • Instauration d'un Pacte sur les grandes questions nationales ; • Amélioration et renforcement de la gouvernance des secteurs stratégiques en liaison avec le Secteur Privé (mines, pétrole, énergie, santé, éducation, etc.) ;

	• Développement de filières et de sociétés nationales d'extraction, de transport, de production et de transformation dans les secteurs stratégiques associant des privés nationaux ; • Développement d'une expertise nationale pour les secteurs stratégiques ; • Renforcement des mécanismes de régulation économique et de stabilité du cadrage macro-économique ; • Libération des énergies des communautés en développant les initiatives de richesse communautaire ; • Renforcement du leadership de l'État dans la gestion des secteurs stratégiques ; • Financement de la diversification productive et l'innovation ; • Renforcement de la capacité de l'État à anticiper les évolutions conjoncturelles et structurelles (intelligence économique et veille technologique).
• Améliorer et renforcer le système de planification du développement et de la gestion économique et financière	• Renforcement des capacités du système de planification • Renforcement du système statistique national ; • Opérationnalisation effective de la Vision Mali 2063 et du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) à travers un alignement de la politique budgétaire sur les objectifs et les chantiers transformateurs de ces documents de planification ; • Amélioration de la gestion des finances publiques ; • Amélioration de la cohérence et la synergie intra et inter sectorielles des politiques publiques. • Intégration des questions de population dans les politiques et stratégies de développement.
• Rendre l'administration publique moderne et performante • Doter le pays d'une administration efficace, numérisée, transparente et tournée vers les usagers	• Simplification et digitalisation de toutes les procédures et démarches administratives ; • Renforcement des capacités et modernisation de la gestion des RH de l'administration ; • Séparation des pouvoirs et Dépolitisation de l'administration publique ; • Renforcement de la gestion axée sur les résultats et la responsabilisation dans l'administration ; • Promotion du dialogue social permanent intégrant les transformations en cours et à venir du monde du travail ; • Instauration d'un mécanisme de reddition des comptes ; • Optimisation des dépenses budgétaires par de nouveaux instruments de gestion ; • Promotion d'un climat des affaires attractif ; • Promotion de la culture de la responsabilité, de la redevabilité et de l'évaluation des politiques publiques, par l'éducation, la sensibilisation et la constitutionnalisation ; • Renforcement de la relation et la confiance entre l'administration publique et les usagers.

• Promouvoir la justice et les droits de l'Homme • Améliorer la crédibilité et la performance de la justice	• Consolidation de l'Etat de droit et renforcement des droits humains ; • Rapprochement des administrations judiciaires des populations ; • Renforcement de la collaboration entre la justice et les cadis et autorités traditionnelles ; • Modernisation et digitalisation des services judiciaires ; • Renforcement du dispositif juridique de lutte contre la corruption, la délinquance financière, le terrorisme, la drogue, la cybercriminalité et la criminalité transfrontalière ; • Construction d'un système juridique et judiciaire au service du développement et de la cohésion sociale ; • Atteinte des standards internationaux en matière de justice et de détention ; • Réalisation de l'accès universel au service public de la Justice et des offices des professions juridiques et judiciaires ; • Renforcement de l'indépendance et de l'accessibilité de la justice à tous.
• Renforcer l'efficacité de la politique extérieure • Affirmer et consolider le leadership du Mali sur la scène internationale	• Amélioration des capacités de négociation et de défense de la souveraineté nationale sur la scène internationale ; • Multiplication et diversification des partenariats sur la base du principe gagnant-gagnant dans les domaines économique, culturel, scientifique, religieux et environnemental ; • Intégration des besoins liés aux secteurs de la sécurité et de la défense dans les priorités de la diplomatie ; • Renforcement du leadership de l'Etat dans la coordination des interventions des partenaires extérieurs ; • Renforcement du leadership du Mali sur la scène sous régionale et régionale ; • Promotion de nouvelles formes d'intégration autour des valeurs de souveraineté et de défense des intérêts des pays concernés ; • Affirmation du leadership du Mali dans la participation de l'Afrique à la lutte pour réformer les institutions internationales ; • Amélioration de la visibilité du pays dans les institutions internationales.
• Renforcer et consolider la lutte contre la corruption et la délinquance financière • Améliorer les mécanismes de prévention	• Renforcement de la transparence dans la gestion de la chose publique ; • Systématisation de la répression des faits de corruption, la sanction des fautes de gestion ainsi que le recouvrement des biens spoliés à travers des pratiques de corruption ; • Mise en cohérence et rationalisation du dispositif de contrôle et de lutte contre la corruption ; • Digitalisation, informatisation et renforcement d'un système intégré de gestion des finances publiques ; • Renforcement des dispositifs de prévention au sein des administrations ;

	• Instauration de façon générale d'une culture de l'intégrité ; • Renforcement de l'état de droit et de la bonne gouvernance.
• Améliorer l'administration du territoire et la décentralisation • Faire émerger des territoires prospères et dynamiques	• Redéfinition du processus de la décentralisation et de la déconcentration de l'Etat ; • Renforcement des capacités des Collectivités Territoriales et des services déconcentrés de l'Etat ; • Amélioration de la gouvernance régionale et locale ; • Développement des économies régionales et locales ; • Développement de la coopération décentralisée ; • Redéploiement de l'Administration et des services sociaux de base sur toute l'étendue du territoire ; • Mise en œuvre des programmes visant à accélérer l'accès à l'état civil, notamment en utilisant les nouvelles technologies ; • Mise en œuvre des politiques et des lois sur la participation du public à la gouvernance locale ; • Renforcement des ressources humaines et financières des Collectivités Territoriales ; • Renforcement de la démocratie participative au niveau des territoires ; • Amélioration de l'habitat et le cadre de vie et renforcement de la connectivité et la mobilité inter et intra Collectivités Territoriales.
• Assainir la gestion foncière	• Poursuite de l'informatisation et de la dématérialisation du système foncier et cadastral ; • Respect de la vocation des terres conformément aux schémas ; • Exploitation du potentiel économique et fiscal du domaine et du foncier ; • Renforcement du leadership de l'État dans la gestion foncière et domaniale.

Objectif stratégique à long terme 3 : Une économie forte et avancée

Objectifs spécifiques	Orientations stratégiques
• Assurer un développement équilibré des différents modes de transport • Assurer le désenclavement intérieur et extérieur du pays	• Entretien et modernisation des infrastructures et équipements de transport (routiers, ferroviaires, fluviaux et aéroportuaires) ; • Développement du réseau de transport routier national, régional, local, communal et les grands axes du Corridor ; • Développement du réseau ferroviaire national et régional ; • Renforcement de la navigabilité du fleuve Niger et du fleuve Sénégal ; • Modernisation du potentiel aéroportuaire et développement d'une compagnie aérienne de transport ; • Développement de l'ingénierie locale par l'utilisation des intrants locaux dans la production des infrastructures ; • Développement des modes de transport durables ;

	• DĒplojment et maillage optimal des infrastructures de transports pour soutenir les filiĒres Ēconomiques porteuses ; • DĒveloppement d'un systĒme de transport multimodal intĒgrĒ ; • DĒveloppement de nouvelles infrastructures Ā fort impact technologique ; • DĒveloppement d'une industrie aĒronautique de qualitĒ ; • Renforcement de la densitĒ des infrastructures de transport pour consolider son rĒle de hub rĒgional des transports ; • Renforcement des infrastructures de communication et de tĒlĒcommunication rĒgionale.
• AccroĒtre durablement les productions agricoles, animales et halieutiques pour assurer la souverainetĒ alimentaire et nutritionnelle au Mali	• DĒveloppement des amĒnagements et infrastructures agricoles, pastorales et halieutiques durables, sĒcurisĒs et rĒsilients au changement climatique ; • RĒduction de la vulnĒrabilitĒ des performances agricoles Ā travers l'accĒlĒration de la rĒforme de la filiĒre cĒrĒaliĒre ; • Intensification de la mĒcanisation agricole avec l'acquisition des Ēquipements modernes adaptĒs aux zones agro Ēcologiques ; • Implantation des unitĒs de fabrication et d'assemblage • Insertion de la politique agricole dans le cadre d'une stratĒgie de dĒveloppement rural intĒgrĒ ; • Renforcement des activitĒs de recherche et de formation Ā travers le dĒveloppement des technologies et techniques de production aux besoins du dĒveloppement rural ; • Accroissement de la productivitĒ avec des variĒtĒs Ā haut rendement et en amĒliorent l'accĒs aux marchĒs ; • Accroissement du niveau du financement des activitĒs Agricoles ; • SĒcurisation fonciĒre et sĒcurisation des producteurs et de la production Agricole ; • IntĒgration industrielle du secteur Agricole ; • Accroissement de la mise au point des technologies et innovations adaptĒes et leur mise Ā l'Ēchelle ; • Eradication de la Peste des Petits Ruminants (PPR) et intensification de la lutte contre les maladies animales y compris les zoonoses et la production et la vente de vaccin au niveau sous rĒgional et international ; • Garantie du crĒdit Agricole ; • Intensification de la production Ā grande Ēchelle des filiĒres Agricoles productives, compĒtitives assurant l'augmentation des revenus des producteurs, l'accessibilitĒ aux produits et la valorisation de la production Ā tous les niveaux afin de minimiser les pertes ; • CompĒtitivitĒ des produits animaux sur tous les marchĒs ; • Renforcement des compĒtences humaines et encouragement de la recherche et de l'innovation en agro-industrie ;

	• Consolidation de la durabilité du modèle de développement agricole ; • Rationalisation de la consommation énergétique agricole ; • Développement des filières émergentes à haute valeur marchande et nutritive et compétitives sur le marché mondial ; • Gestion durable et valorisation des déchets agricoles et animaliers ; • Promotion et renforcement de l'entrepreneuriat dans le domaine agricole.
• Accroître la capacité énergétique du pays • Garantir la sécurité énergétique	• Développement des moyens de production et des projets de renforcement du réseau électrique ; • Promotion de la recherche et mise en place des programmes de développement des énergies renouvelables à petite et grande échelle ; • Facilitation du financement et développement de la production d'énergie à petite échelle ; • Conception et mise en œuvre d'un Plan directeur décennal de développement du secteur ; • Assainissement de la gestion du secteur énergétique ; • Renforcement du mix énergétique avec le renforcement de la production hydraulique et le développement d'autres énergies à bon marché comme le nucléaire ; • Développement des interconnexions avec d'autres pays • Développement industriel des moyens de production des énergies renouvelables ; • Mise en valeur des autres potentialités en termes de ressources énergétiques.
• Assurer la transformation industrielle de l'économie • Développer l'industrie dans les secteurs à forte valeur ajoutée.	• Promotion et intensification des industries de transformation des produits locaux basées sur les filières porteuses ; • Promotion des industries extractives avec la transformation des substances minérales ; • Développement des pôles économiques régionaux, zones économiques spéciales, zones industrielles et les agropoles en se concentrant sur les filières économiques porteuses à fort potentiel de croissance et de création d'emplois et en s'appuyant sur les avantages comparatifs et les ressources naturelles de chaque région ; • Promotion du passage à la production industrielle des produits artisanaux à grand potentiel ; • Consolidation et Intensification de la normalisation, la qualité et la propriété industrielle ; • Promotion et diversification des industries lourdes ; • Garantie de la compétitivité des produits manufacturiers ; • Soutien au développement des entreprises offeuses de solutions pour l'industrie du futur ; • Création d'un environnement propice à la croissance et au développement du secteur manufacturier ; • Renforcement de la Pérennité et de la compétitivité des sites industriels ; • Elaboration et mis en œuvre des politiques de développement des industries de recyclage des déchets urbains.

• Diversifier et intégrer l'exploitation minière à l'économie	• Renforcement de la connaissance et la cartographie du potentiel minier et géologique du sous-sol malien ; • Intensification de la recherche minière sur tout le territoire national ; • Développement des formations aux métiers des mines et du pétrole (école des mines) ; • Meilleur encadrement des contrats miniers et renforcement du contrôle indépendant du secteur ; • Renforcement du partenariat entre les sociétés minières et les entreprises privées maliennes ; • Moralisation de l'obtention des permis de recherche, d'exploration et d'exploitation minière ; • Stimulation de la création d'entreprises minières locales respectant l'environnement ; • Organisation des activités d'orpaillage traditionnel et le développement de la petite mine ; • Promotion de la recherche et l'exploitation de minerais stratégiques ; • Suivi et restauration des sites miniers après exploitation ; • Développement des infrastructures de transformation des produits miniers ; • Diversification de la production minière.
• Assurer une révolution numérique et faire des TIC un levier de la croissance • Développer des infrastructures de haute technologie • Devenir un hub technologique en Afrique de l'Ouest	• Développement de l'industrie locale du numérique ; • Développement des infrastructures de connexion et d'accès au service des TIC ; • Conception d'une Infrastructure Nationale des Données Géospatiales (INDG) ; • Mise en place d'un programme spatial national ; • Exploitation des innovations dans le domaine des TIC pour améliorer les systèmes d'éducation, de santé, de transport, de commerce, de gouvernance, et de l'administration ; • Accompagnement de la digitalisation de l'économie ; • Faire du numérique et des capacités technologiques un facteur majeur de compétitivité, de modernisation des entreprises et de développement de nouveaux secteurs et métiers ; • Assurer le transfert de technologie dans le domaine de la nanotechnologie, de la robotique, de la géomatique, de l'intelligence artificielle et d'autres domaines clés ; • Poursuite de la recherche fondamentale et appliquée dans le secteur ; • Opérationnalisation de l'INDG par une intégration des données géospatiales et statistiques ; • Opérationnalisation du programme spatial national avec la mise en orbite de satellites ; • Renforcement des capacités universitaires pour favoriser les talents et les compétences en matière d'IA ; • Mise à l'échelle d'innovations d'IA qui répondent aux besoins de l'Agriculture, de l'industrie et des services ; • Développement des centres de recherche et d'innovation et accélération des startups ; • Développement de pôles de compétitivité pour la production de technologies de l'information ; • Mise en place des infrastructures de communication de pointe pour faciliter la diffusion de l'information et la croissance du commerce électronique.

• Faire de l'artisanat, le tourisme et la culture des facteurs de développement	• Soutien aux initiatives touristiques qui mettent en valeur la culture, les traditions et l'artisanat locaux ; • Développement des industries culturelles et créatives ; • Réhabilitation et protection du patrimoine culturel national ; • Promotion de la diplomatie culturelle ; • Développement des infrastructures d'appui au secteur du tourisme, de la culture et de l'artisanat (villages artisanaux, centres artisanaux, etc.) ; • Amélioration de l'environnement institutionnel, organisationnel et réglementaire du secteur de l'artisanat, du tourisme et de la culture ; • Développement de l'industrie touristique ; • Accroissement de la production et la productivité des entreprises artisanales, touristiques et culturelles ; • Accompagnement de l'informel par une logique incitative, progressive et adaptée à la nature des acteurs ; • Favoriser la migration des entreprises artisanales touristiques et culturelles vers le secteur industriel ; • Intensification de la production de biens et services culturels maliens à forte consommation nationale et internationale ; • Accroissement de la compétitivité des produits (artisanaux, touristiques et culturels) locaux ; • Mise en œuvre des politiques visant à renforcer les capacités de croissance entrepreneuriale du secteur informel, notamment en améliorant la productivité.
• Diversifier les sources de financement de l'économie	• Renforcement de la mobilisation des ressources internes (épargne, exploitation des niches fiscales, transition fiscale...) ; • Promotion d'autres sources de financement interne (actionnariat populaire, partenariat (PPP), transferts des migrants...) ; • Mise en œuvre d'une stratégie efficace d'endettement ; • Promotion de l'éducation financière des acteurs écono- miques, y compris la population ; • Création des conditions d'un meilleur accès des entreprises au financement bancaire ; • Exploitation des nouvelles sources extérieures de financement notamment la NBD/BRICS (Nouvelle Banque de Développement) ; • Création d'une place financière à vocation régionale ou continentale ; • Disponibilité d'un système financier innovant et performant comprenant des banques d'affaires, des banques de développement et une bourse de valeurs • Mise en place d'un cadre réglementaire et développement des capacités humaines pour les opérations sur les marchés des capitaux ; • Elaboration et exécution des politiques macroéconomiques prudentes pour la croissance et la stabilité du marché des capitaux.

Objectif stratĒgique Ā long terme 4 : un dĒveloppement humain ĒlevĒ

Objectifs spĒcifiques	Orientations stratĒgiques
• AccroĒtre l'attractivitĒ des zones Sous-peuplĒes et des zones dĒfavorisĒes • Faire Ēmerger de vĒritables pĒles Ēconomiques de dĒveloppement rĒgional	• Adoption des stratĒgies de dĒveloppement Ēconomique tenant compte des opportunitĒs et avantages des territoires ; • Apport aux rĒgions sous peuplĒes les ressources humaines nĒcessaires Ā l'exploitation de leurs potentialitĒs ; • DĒveloppement des opportunitĒs d'emplois dans les filiĒres porteuses dans les zones sous-peuplĒes et les zones dĒfavorisĒes ; • Accompagnement de l'Ēmergence de territoires viables, compĒtitifs et porteurs d'un dĒveloppement durable ; • Poursuite du dĒveloppement du capital humain dans toutes les rĒgions via la continuitĒ des programmes d'Ēquipements sociaux dans la durĒe ; • Dotation des grandes rĒgions du pays de technopoles ; • Dotation des rĒgions d'infrastructures et d'Ēquipements structurants ; • Prise en compte des variables telles que la croissance dĒmographique et la structure de la population dans la planification du dĒveloppement (de court et de long termes) Ā tous les niveaux et dans tous les secteurs ; • Encouragement de la participation de tous les acteurs et des populations elles-mĒmes dans la gestion des questions dĒmographiques, d'urbanisation et d'amĒnagement du territoire ; • Renforcement du cadre de coordination et de mise en cohĒrence des politiques publiques en gĒnĒral et des politiques de population, de migration et d'urbanisation en particulier.
• Faire Ēmerger un citoyen malien dotĒ de vertus et de hautes qualitĒs humaines et sociales et renforcer la culture citoyenne	• Renforcement des attitudes, des connaissances et pratiques des populations sur les valeurs et principes de la RĒpublique, de la dĒmocratie et le respect des symboles de l'Etat et le respect des textes rĒgissant la vie de la nation ; • Promotion et renforcement d'une Ēducation civique morale et patriotique basĒe sur le respect des valeurs et la bonne gestion des affaires publiques ; • Promotion de l'Ēducation Ā la citoyennetĒ dans le systĒme scolaire et universitaire ; • DĒveloppement d'une meilleure coordination, de recherche et de renforcement institutionnel sur la citoyennetĒ et le civisme ; • RĒgulation du contenu et de l'utilisation des mĒdias et rĒseaux sociaux ; • Renforcement de la participation citoyenne en faisant de chaque citoyen un acteur de son territoire ; • Construction des cadres de coproduction entre les administrations et les citoyens ; • Promotion de l'innovation collaborative et l'intelligence collective ; • Soutien aux actions citoyennes crĒatives.

• Réduire les inégalités sociales et la pauvreté et faire émerger l'économie sociale	• Mise en place d'un socle de protection sociale qui renforce la résilience et l'inclusion et matérialise la solidarité entre citoyens ; • Renforcement des programmes de filets sociaux et leur extension sur toute l'étendue du territoire ; • Promotion des mécanismes financiers transparents, avec un système de péréquation pour mieux lutter contre les inégalités territoriales ; • Accroissement des efforts de réduction des inégalités de genre et d'accès aux services sociaux de base ; • Développement de l'entrepreneuriat social ; • Renforcement des dispositifs de lutte contre l'exclusion sociale ; • Renforcement des mécanismes de redistribution ; • Développement des centres de recherche et de développement pour l'innovation sociale.
• Créer des emplois décents	• Adaptation des qualifications et les compétences de la main d'œuvre à la demande des entreprises et autres acteurs économiques ; • Investissement massif dans la formation professionnelle et l'employabilité des jeunes, des femmes et des personnes vulnérables ; • Création des opportunités d'emplois et promotion de l'entrepreneuriat des jeunes, des femmes et des personnes vulnérables ; • Amélioration des compétences pour établir des capacités et des systèmes de connaissances favorisant et maintenant un processus durable de développement économique et social ; • Amélioration de la collecte et la gestion des données sur le chômage et le sous-emploi des jeunes.
• Mettre en place un système éducatif performant, cohérent et inclusif et Promouvoir la recherche scientifique pour un système éducatif plus spécialisé	• Promotion de la primauté du savoir-faire et du savoir-être sur la simple transmission du savoir ; • Création d'universités et autres IES dans les régions ; • Développement des liens universités-entreprises au service de l'insertion des diplômés ; • Mise en cohérence de la recherche-développement, l'enseignement et la formation ; • Mise en place de programmes de construction et de réhabilitation des infrastructures scolaires et universitaires ; • Développement d'une formation pointue et des compétences dans les diverses spécialités de la médecine, de l'industrie pharmaceutique et de la bio-production ; • Développement d'une formation scientifique et technologique de pointe avec la création de lycées d'excellence en science et technique ; • Développement des programmes /curricula centrés sur les valeurs et savoirs endogènes, les langues officielles, les sciences et technologies à tous les niveaux du Système Techniques, Ingénieries et Mathématiques (STIM) ; • Adaptation de la recherche scientifique et la formation professionnelle aux métiers et opportunités économiques ;

	• Amélioration de la formation et la gestion des enseignants ; • Promotion de l'excellence dans tous les ordres d'enseignement et type d'enseignement au niveau du secteur public ; • Développement de programmes d'adaptation de la recherche scientifique et la formation professionnelle aux métiers et opportunités économiques et de résilience du système, avec notamment des possibilités d'apprentissage flexibles dans les zones de conflit ; • Renforcement de l'enseignement technique et professionnel pour produire des ressources humaines dans les filières porteuses, les métiers du futur et pour le secteur manufacturier ; • Production d'une masse critique d'Ouvriers Spécialisés (OS) et d'agents d'encadrement moyen ; • Promotion de l'émergence de l'économie du savoir et de l'intelligence artificielle ; • Développement des infrastructures modernes et connectées à tous les niveaux du système ; • Promotion de la recherche fondamentale et la recherche-développement au niveau des Universités ; • Développement du PPP dans le domaine de la recherche scientifique et technologique ; • Promotion d'une intelligence économique par la mise en réseau des intelligences locales (universités, Collectivités Territoriales, Société Civile etc.).
• Mettre en place un système de santé moderne et Assurer la souveraineté sanitaire du pays	• Renforcement de l'offre de soins et services de qualité avec la création de structures sanitaires disposant de plateaux techniques de très haut niveau pour réduire des évacuations sanitaires ; • Mise en place d'un mécanisme efficace de prévention et de gestion des épidémies et des pandémies ; • Investissement massif dans les ressources humaines et leur valorisation ; • Poursuite de l'opérationnalisation du Régime d'Assurance Maladie Universelle (RAMU) ; • Promotion de la recherche et la production des médicaments traditionnels ; • Développement de la production locale des médicaments essentiels et des Médicaments Traditionnels Améliorés (MTA) ; • Mise en place d'un programme intégré et intersectoriel en matière de prévention et d'éducation à la santé et à la nutrition ; • Mise en place des programmes de renforcement du système de santé ; • Digitalisation et numérisation du système de santé et social (télémédecine, RSU, etc.) ; • Création des centres de développement et de production de vaccins ; • Renforcement des mécanismes de résilience du système face aux risques de crises sanitaires.

• Accroître l'attractivité des villes et Moderniser nos grandes agglomérations	• Amélioration de l'assainissement et la qualité de vie dans les villes ; • Favoriser l'accès à un logement décent pour les populations à faible revenu ; • Bonne gouvernance de l'urbanisation pour en faire un facteur moteur de la croissance économique et du développement ; • Lancement de grands programmes d'amélioration de l'habitat dans une perspective de maîtrise de l'urbanisation ; • Investissement massif dans la disponibilité et la qualité des services publics, des infrastructures socio-économiques et du réseau des transports ; • Création d'une nouvelle capitale moderne ; • Promotion d'un plan d'urbanisation futuriste avec des constructions en altitude.
• Créer les conditions de réalisation de l'autonomisation économique de la Femme	• Prise en compte du genre comme principe directeur de bonne gouvernance dans les politiques et réformes publiques et dans les budgets en considérant le contexte de la décentralisation et de la déconcentration ; • Levée des contraintes sociales limitant la participation des femmes ; • Mise en valeur les compétences et aptitudes des femmes et des associations féminines dans les processus de prévention et de résolution des conflits ; • Implication des femmes dans la gestion de la cité, ainsi que leur formation, leur autonomie financière, leur accès à la terre et au crédit ; • Amélioration de l'accès des femmes et des jeunes filles aux services de santé, d'éducation et de la formation professionnelle ; • Vulgarisation des technologies domestiques pour alléger les tâches des femmes rurales ; • Insertion des femmes dans les circuits productifs et l'accès égal aux opportunités d'emplois et facteurs de production.
• Faire des jeunes les acteurs du changement et de l'unité nationale	• Promotion de l'accès des jeunes à un emploi, une insertion socio-économique, à l'innovation technologique, aux ressources pour le financement des entreprises ; • Promotion et renforcement des infrastructures socio-éducatives des jeunes ; • Création de conditions favorables à l'inclusion et l'épanouissement des jeunes en multipliant les opportunités et voies de participation ; • Promotion des activités physiques et sportives afin d'améliorer le bien-être des populations, d'insertion professionnelle, de cohésion sociale et de création de richesse.

• Encourager la participation des maliens établis à l'extérieur au développement du pays	• Mobilisation de l'intelligence de la diaspora pour la formation universitaire nationale en mettant en place des mesures incitatives favorisant le retour des cerveaux ; • Implication des maliens établis à l'extérieur dans le processus de décentralisation et dans la mobilisation des ressources afin de renforcer leur investissement dans le pays ; • Implication des maliens de l'extérieur dans la définition et la conduite des politiques au Mali ; • Promotion de l'investissement productif de la diaspora notamment par l'opérationnalisation du mécanisme « des Facilités d'Appui à l'Investissement Productif de la Diaspora (FAIP) » ; • Mise en place d'une politique d'attraction et de rétention des talents de la diaspora ; • Création d'une zone spéciale pour les migrants avec un statut préférentiel et des codes d'investissements incitatifs ; • Promotion de l'utilisation des canaux formels par les maliens établis à l'extérieur pour les transferts monétaires.
---	---

Objectif stratégique à long terme 5 : Un environnement durablement préservé et résilient

Objectifs spécifiques	Orientations stratégiques
• Mieux gérer et préserver l'environnement • Intensifier la lutte contre les effets des changements climatiques	• Consolidation et promotion de l'éducation environnementale de qualité (attractive et interactive) comme une valeur indissociable de l'exercice de la citoyenneté ; • Développement des capacités de résilience des populations, des systèmes écologiques et économiques par des mesures d'adaptation et d'atténuation face aux effets des changements climatiques ; • Gestion durable des ressources en eau à tous les niveaux ; • Préservation et amélioration du cadre de vie de l'ensemble des citoyens ; • Gestion améliorée de la biodiversité et des écosystèmes terrestres et aquatiques ; • Lutte contre la sécheresse et la désertification ; • Mise en place d'unités industrielles de valorisation des déchets solides et de transformation des produits forestiers non ligneux ; • Promotion de la coopération internationale, sous régionale et bilatérale concernant l'environnement et le renforcement de la diplomatie environnementale ; • Satisfaction des besoins en eau, en quantité et en qualité, des divers secteurs de développement, en veillant au respect des écosystèmes aquatiques ; • Développement de l'accès à un service durable de l'assainissement pour tous ; • Soutien à la préservation des forêts par le boisement, le reboisement ;

	• Renforcement des bonnes pratiques de Gestion Durable des Terres et des Eaux (GDTE) ; • Adoption de technologies de production et de consommation qui préservent l'environnement ; • Garantie de la réflexion individuelle et collective à l'éducation environnementale ; • Gestion de réduction des risques et catastrophe naturelle et la promotion des système d'alerte précoce et de l'information climatique ; • Contribution au développement durable du pays par des mesures d'adaptation et d'atténuation face aux effets des changements climatiques.
--	---

3.2. LE PHASAGE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA VISION

431. La réalisation de cette vision se fera progressivement sur les quarante années à venir à travers des stratégies de mise en œuvre. Le présent exercice aboutira à un phasage visant à définir quatre périodes décennales (2024-2033, 2034-2043, 2044-2053, 2054-2063), les objectifs (globaux et spécifiques) pour chaque période et les stratégies à mettre en œuvre.

432. La mise en œuvre de Mali Kura netaasira ka ben san 2063 ma se décline en quatre phases décennales.

- **La phase I** (2024-2033) aura pour objectif global la refondation de l'Etat et la transformation structurelle de l'économie et le développement des stratégies en matière de gouvernance et d'investissement en conséquence. Elle ambitionne de corriger les éléments de vulnérabilité liés à la faible diversification de la production et de transformation des produits locaux. Elle procédera par le développement des infrastructures de soutien à la production en matière énergétique, l'aménagement agricole et le désenclavement des zones de production pour accélérer l'industrialisation du pays. En outre, cette phase propose un plan de réponse à la crise multidimensionnelle en s'attaquant aux causes profondes afin de mobiliser des solutions innovantes pour la consolidation de la paix et de la sécurité, la stabilité macroéconomique du pays, l'exploration des financements alternatifs et le renforcement de la bonne gouvernance. Ainsi, elle ambitionne de développer autour de l'agriculture et l'agro-industrie une économie nationale intégrée, afin de mettre en place des conditions préalables pour l'émergence économique du Mali. Ceci permettra d'assurer la souveraineté alimentaire et nutritionnelle, la recherche et l'exploitation des ressources naturelles et la maîtrise d'énergie. Le développement du capital humain devrait aussi être au centre de l'agenda des réformes de cette phase, à travers surtout, la refondation de notre système éducatif basée sur les sciences et technologies et nos valeurs endogènes, mais aussi sur un système de santé moderne, performant et accessible à tous. Elle nécessitera un environnement durablement préservé et résilient, le renforcement de la gestion durable des ressources naturelles et l'amélioration du cadre de vie des population par le renforcement de la planification de l'investissement de l'action climatique ;
- **La phase II** (2034-2043) sera consacrée à la spécialisation dans les secteurs à haute valeur ajoutée. Il s'agira au cours de cette période de poursuivre la consolidation des acquis de la première phase, mais surtout de permettre au pays d'atteindre l'émergence économique à travers le renforcement de la base de l'économie en mettant l'accent sur ses atouts immédiats (agriculture, extraction minière, ...). Cette phase se consacrera également à la mise en œuvre des réformes politiques et institutionnelles, le développement des industries lourdes et l'insertion dans les technologies de pointe ;

- **La phase III (2044-2053)** est celle d'un développement humain élevé, consistant à améliorer durablement le bien-être des populations maliennes en éradiquant toutes les formes de pauvreté. De manière spécifique, il s'agira, au delà des politiques de croissance et d'emploi, d'intensifier et de généraliser la disponibilité et la qualité des services de santé, d'éducation, de formation et des infrastructures (énergie, routes, eau potable, etc.) ;
- **La phase IV (2054-2063)** : La principale caractéristique de cette phase est la consolidation des acquis des phases précédentes. Elle consistera en une industrialisation achevée par une évolution accélérée du secteur manufacturier, et un développement harmonieux du domaine des services notamment dans ses composantes commerce, transport et tourisme, dans un environnement durablement préservé.

LE PHASAGE INDICATIF DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA VISION MALI 2063

ORIENTATIONS STRATEGIQUES A LONG TERME	PHASE 1 : 2024-2033 REFOUNDATION STRUCTURELLE DE L'ECONOMIE ET TRANSFORMATION	PHASE 2 : 2034-2043 SPECIALISATION	PHASE 3 : 2044-2053 DEVELOPPEMENT HUMAIN	PHASE 4 : 2054-2063 CONSOLIDATION
ORIENTATIONS STRATEGIQUES A LONG TERME	1.1. OS : Disposer de capacités militaires capables de défendre l'intégrité territoriale 1.1.1. Renforcement des capacités des FDS en ressources humaines et en équipements de pointe 1.1.2. Maillage sécuritaire optimal du territoire 1.1.3. Renforcement de la capacité d'anticipation et de réflexion stratégique des FDS 1.1.4. Développement de nouveaux partenariats militaires avec des puissances militaires pour mieux défendre la souveraineté du Mali 1.1.5. Développement de la coopération militaire avec les pays voisins (AES et d'autres Etats) 1.1.6. Sécurisation et développement concertés des zones frontalières 1.1.7. Promotion d'une armée de développement (activités socioéconomique, sanitaire...)	1.1. OS : Développer la capacité industrielle militaire 1.1.1. Développement de la production de munitions, et d'armes légères 1.1.2. Renforcement de la coopération militaire avec les pays voisins (AES et d'autres Etats) 1.1.3. Renforcement de la sécurisation et développement concerté des zones frontalières 1.1.4. Maintien de la capacité d'anticipation et de réflexion stratégique des FDS	1.1. OS : Devenir une armée professionnelle reconnue au niveau continental 1.1.1. Développement de la production industrielle des armes lourdes et développement de la logistique 1.1.2. Développement de la production d'armes dans le domaine de l'aérospatiale 1.1.3. Développement d'une force de dissuasion	1.1. OS : Compter parmi les armées professionnelles au niveau mondial 1.1.1. Renforcement de 1.1.1. Renforcement de la production d'armes dans le domaine de l'aérospatiale (hélicoptères de combats, missiles intercontinentaux, drones, etc.) 1.1.2. Renforcement de la force de dissuasion
	1.1. OS : Eradiquer le terrorisme et l'extrémisme violent 1.1.1. Renforcement des mécanismes d'alerte précoce de prévention et de gestion des rebellions et des conflits et de la promotion de la paix 1.1.2. Accroissement de la formation spécialisée de nos forces de défense et de sécurité en fonction des menaces asymétriques 1.1.3. Renforcer les lois contre la prolifération des armes légères et de petit calibre 1.1.4. Développement d'une diplomatie religieuse active 1.1.5. Renforcement de la résilience des populations victimes d'actes terroristes et d'extrémisme violent 1.1.6. Insertion et création d'emplois dans les zones de conflits			
	1.3. OS : Restaurer et consolider la cohésion sociale et le vivre-ensemble 1.3.1. Etablissement d'un programme d'instruction civique et morale 1.3.2. Revalorisation du rôle des légitimités traditionnelles dans la gestion de la société et de règlement des différends 1.3.3. Revalorisation des langues nationales 1.3.4. Restauration du bon vivre-ensemble des communautés, 1.3.5. Création des conditions et d'un espace de dialogue structuré permettant aux religions d'intervenir de façon plus dynamique et concertée sur les grandes questions 1.3.6. Maintien de la religion dans ses fonctions socio – culturelles et consolider la tolérance inter et intra confessionnelle	1.2. OS : Consolider la paix et le vivre-ensemble 1.2.1. Initiation des programmes et soutenir les mécanismes d'une Paix durable et d'amélioration du vivre-ensemble 1.2.2. Renforcement vivre-ensemble dans toutes ses dimensions 1.2.3. Renforcement de la résilience et de la cohabitation pacifique 1.2.4. Développement de programmes de Reconstruction Post-Conflit et de Développement	Poursuivre et consolider les programmes d'actions	Poursuivre et consolider les programmes d'actions

ORIENTATIONS STRATEGIQUES A LONG TERME	PHASE 1 : 2024-2033 REFONDATION ET TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ECONOMIE	PHASE 2 : 2034-2043 SPECIALISATION	PHASE 3 : 2044-2053 DEVELOPPEMENT HUMAIN	PHASE 4 : 2054-2063 CONSOLIDATION
II. UN PAYS BIEN GOUVERNE	1.3.7. Mobilisation de la diversité culturelle comme levier d'ouverture, de dialogue et de cohésion 1.3.8. Renforcer les capacités des organisations locales et nationales de la société civile, y compris les groupes de jeunes et de femmes, à s'engager dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix 1.3.9. Mettre en place des mécanismes pour ancrer la culture de paix dans tous les processus de développement			
	2.1. OS : Renforcer l'autorité et le leadership de l'Etat 2.1.1 Construction d'un Etat stratégique et développementaliste 2.1.2 Promouvoir la transparence et la redevabilité au niveau de l'Etat 2.1.3 Assoir les bases d'une démocratie inclusive et participative 2.1.4 Renforcement du leadership politique des fonctions de prospective et de planification stratégique 2.1.5 Implication et responsabilisation de la société civile et des légitimités traditionnelles dans le processus démocratique 2.1.6 Instauration d'un Pacte sur les grandes questions nationales 2.1.7 Amélioration de la gouvernance des secteurs stratégiques en liaison avec le secteur privé (mines, pétrole, énergie, santé, éducation...etc.) 2.1.8 Développement de filières et de sociétés nationales d'extraction, de transport, de production et de transformation dans les secteurs stratégiques associant des privés nationaux 2.1.9 Développement d'une expertise nationale pour les secteurs stratégiques 2.1.10 Renforcement des mécanismes de régulation économique et de stabilité du cadrage macro-économique 2.1.11 Libération des énergies des communautés en développant les initiatives de richesse communautaire	2.1. OS : Consolider un Etat stratégique et développementaliste 2.1.1. Renforcement du leadership de l'Etat dans la gestion des secteurs stratégiques 2.1.2. Financement de la diversification productive et l'innovation 2.1.3. Renforcement des capacités de l'Etat à anticiper les évolutions conjoncturelles et structurelles (intelligence économique et veille technologique) 2.1.4. Renforcement de la responsabilisation de la société civile et des légitimités traditionnelles avec le développement de l'intelligence collective 2.1.5. Renforcement de la gouvernance des secteurs stratégiques	Poursuivre et consolider les programmes d'actions	Poursuivre et consolider les programmes d'actions
	2.2. OS : Améliorer le système de planification du développement et de la gestion économique et financière 2.2.1. Renforcement des capacités du système de planification 2.2.2. Renforcement du système statistique national 2.2.3. Opérationnalisation effective de la Vision Mali 2063 et du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) à travers un alignement de la politique budgétaire sur les objectifs et les chantiers transformateurs de ces documents de planification 2.2.4. Amélioration de la gestion des finances publiques	Poursuivre et consolider les programmes d'actions	Poursuivre et consolider les programmes d'actions	Poursuivre et consolider les programmes d'actions

ORIENTATIONS STRATEGIQUES A LONG TERME	PHASE 1 : 2024-2033 REFOUNDATION ET TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ECONOMIE	PHASE 2 : 2034-2043 SPECIALISATION	PHASE 3 : 2044-2053 DEVELOPPEMENT HUMAIN	PHASE 4 : 2054-2063 CONSOLIDATION
	2.2.5. Amélioration de la cohérence intra et inter sectorielle des politiques publiques 2.2.6. Intégration des questions de population dans les politiques et stratégies de développement			
	2.3. OS : Rendre l'administration publique moderne et performante 2.3.1. Simplification et digitalisation de toutes les procédures et démarches administratives 2.3.2. Renforcement des capacités et amélioration de la gestion des RH de l'administration 2.3.3. Séparation des pouvoirs et Dépolitisation de l'administration publique ; 2.3.4. Renforcement de la gestion axée sur les résultats et la responsabilisation dans l'administration 2.3.5. Promotion du dialogue social permanent 2.3.6. Instauration d'un mécanisme de reddition des comptes 2.3.7. Optimisation des dépenses budgétaires par de nouveaux instruments de gestion 2.3.8. Promotion d'un climat des affaires attractif 2.3.9. Promotion de la culture de la responsabilité, de la redevabilité et de l'évaluation des politiques publiques, par l'éducation, la sensibilisation et la constitutionnalisation	2.2. OS : Doter le pays d'une administration efficace, numérisée, transparente et tournée vers les usagers 2.2.1. Renforcement de la relation et la confiance entre l'administration publique et les usagers 2.2.2. Poursuite des efforts de simplification des procédures administratives, 2.2.3. Modernisation de la gestion des ressources humaines de l'État 2.2.4. Poursuite du renforcement de la gestion axée sur les performances dans l'administration 2.2.5. Assurer un dialogue social régulier intégrant les transformations en cours et à venir du monde du travail	Poursuivre et consolider les programmes d'actions	Poursuivre et consolider les programmes d'actions
	2.4. OS : Promouvoir la justice et les droits de l'Homme 2.4.1. Consolidation de l'État de droit et renforcement des droits humains. 2.4.2. Rapprochement des administrations judiciaires des populations. 2.4.3. Renforcement de la collaboration entre la justice et les cadis et autorités traditionnelles 2.4.4. Modernisation et digitalisation des services judiciaires. 2.4.5. Renforcement du dispositif juridique de lutte contre la corruption, la délinquance financière, le terrorisme, la drogue, la cybercriminalité et la criminalité transfrontalière	2.3. OS : Améliorer la crédibilité et la performance de la justice 2.3.1. Construction d'un système juridique et judiciaire au service du développement et de la cohésion sociale. 2.3.2. Atteinte des standards internationaux en matière de justice et de détention. 2.3.3. Réalisation de l'accès universel au service public de la Justice et des offices des professions juridiques et judiciaires 2.3.4. Renforcement de l'indépendante et de l'accessibilité de la justice à tous	Poursuivre et consolider les programmes d'actions	Poursuivre et consolider les programmes d'actions

ORIENTATIONS STRATEGIQUES A LONG TERME	PHASE 1 : 2024-2033 REFONDATION STRUCTURELLE DE L'ECONOMIE ET TRANSFORMATION	PHASE 2 : 2034-2043 SPECIALISATION	PHASE 3 : 2044-2053 DEVELOPPEMENT HUMAIN	PHASE 4 : 2054-2063 CONSOLIDATION
	2.5. OS : Renforcer l'efficacité de la politique extérieure 2.5.1. Amélioration des capacités de négociation et de défense de la souveraineté nationale sur la scène internationale 2.5.2. Multiplication et diversification des partenariats sur la base du principe gagnant-gagnant dans les domaines économique, culturel, scientifique, religieux et environnemental 2.5.3. Intégration des besoins liés aux secteurs de la sécurité et de la défense dans les priorités de la diplomatie 2.5.4. Renforcement du leadership de l'Etat dans la coordination des interventions des partenaires extérieurs 2.5.5. Renforcement du leadership du Mali sur la scène sous régionale et régionale 2.5.6. Promotion de nouvelles formes d'intégration autour des valeurs de souveraineté et de défense des intérêts des pays concernés	2.4. OS Affirmer le leadership du Mali sur la scène internationale 2.4.1. Renforcement du leadership du Mali sur la scène africaine 2.4.2. Affirmation du leadership du Mali dans la participation de l'Afrique à la lutte pour réformer les institutions internationales 2.4.3. Amélioration de la visibilité du pays dans les institutions internationales	Poursuivre et consolider les programmes d'actions	Poursuivre et consolider les programmes d'actions
	2.6. OS : Renforcer et consolider la lutte contre la corruption et la délinquance financière 2.6.1. Renforcement de la transparence dans la gestion de la chose publique ; 2.6.2. Systématisation de la répression des faits de corruption, la sanction des fautes de gestion ainsi que le recouvrement des biens spoliés à travers des pratiques de corruption. 2.6.3. Mise en cohérence et rationalisation du dispositif de contrôle et de lutte contre la corruption 2.6.4. Digitalisation et informatisation à travers la mise en place d'un système intégré de gestion des finances publiques.	OS 2.6 : Renforcement des mécanismes de prévention 2.6.1. Renforcement des dispositifs de prévention au sein des administrations 2.6.2. Instauration de façon générale d'une culture de l'intégrité 2.6.3. Renforcement du système intégré de gestion des finances publiques 2.6.4. Renforcement de l'état de droit et de la bonne gouvernance	Poursuivre et consolider les programmes d'actions	Poursuivre et consolider les programmes d'actions
	2.7. OS : Améliorer l'administration du territoire et la décentralisation 2.7.1. Redéfinition du processus de la décentralisation et de la déconcentration de l'Etat; 2.7.2. Renforcement des capacités des collectivités territoriales et des services déconcentrés de l'Etat 2.7.3. Amélioration de la gouvernance régionale et locale 2.7.4. Développement des économies régionales et locales 2.7.5. Développement de la coopération décentralisée 2.7.6. Redéploiement de l'Administration et des services sociaux de base sur toute l'étendue du territoire 2.7.7. Mise en œuvre des programmes visant à accélérer l'accès à l'état civil, notamment en utilisant les nouvelles technologies 2.7.8. Mettre en œuvre des politiques et des lois sur la participation du public à la gouvernance locale	2.7. OS Faire émerger des territoires prospère et dynamique 2.7.1. Renforcement des ressources humaines et financières des collectivités territoriales 2.7.2. Renforcement de la démocratie participative au niveau des territoires 2.7.3. Amélioration de l'habitat et le cadre de vie et renforcer la connectivité et la mobilité dans les collectivités territoriales	Poursuivre et consolider les programmes d'actions	Poursuivre et consolider les programmes d'actions

ORIENTATIONS STRATEGIQUES A LONG TERME	PHASE 1 : 2024-2033 REFONDATION ET TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ECONOMIE	PHASE 2 : 2034-2043 SPECIALISATION	PHASE 3 : 2044-2053 DEVELOPPEMENT HUMAIN	PHASE 4 : 2054-2063 CONSOLIDATION
III. UNE ECONOMIE FORTE ET AVANCEE	2.8. OS : Assainir la gestion foncière 2.8.1. Poursuite de l'informatisation et de la dématérialisation du système foncier et cadastral ; 2.8.2. Respect de la vocation des terres conformément aux schémas 2.8.3. Exploitation du potentiel économique et fiscal du domaine et du foncier 2.8.4. Renforcement du leadership de l'Etat dans la gestion foncière et domaniale	Poursuivre et consolider les programmes d'actions	Poursuivre et consolider les programmes d'actions	Poursuivre et consolider les programmes d'actions
	3.1. OS Assurer un développement équilibré des différents modes de transport 3.1.1. Entretien et modernisation des infrastructures et équipements de transport (routière, ferroviaire, fluviale et aéroportuaire) 3.1.2. Développement du réseau de transport routier national, régional, local, communal et les grands axes des Corridors ; 3.1.3. Développement du réseau ferroviaire national et régional ; 3.1.4. Assurer la navigabilité du fleuve Niger et du fleuve Sénégal 3.1.5. Modernisation du potentiel aéroportuaire et développer une compagnie aérienne de transport ; 3.1.6. Développement de l'ingénierie locale par l'utilisation des intrants locaux dans la production des infrastructures	3.1. OS Assurer le désenclavement intérieur et extérieur du pays 3.1.1. Développement des modes de transport durables 3.1.2. Déploiement et procéder à un maillage optimal des infrastructures de transports pour soutenir les filières économiques porteuses ; 3.1.3. Développement d'un système de transport multimodal intégré	3.1. OS Développer des infrastructures de haute technologie 3.1.1 Développement de nouvelles infrastructures à fort impact technologique 3.1.2 Développement d'une industrie aéronautique de qualité	3.1. OS : Renforcer le maillage du territoire national et régional 3.1.1 Renforcement de la densité des infrastructures de transport pour consolider son rôle hub régional des transports 3.1.2 Renforcement des infrastructures de communication
	3.2. OS : Accroître durablement les productions agricoles, animales et halieutiques pour assurer la souveraineté alimentaire et nutritionnelle au Mali 3.2.1. Développement des aménagements et infrastructures agricoles, pastorales et halieutiques durables, sécurisés et résilients au changement climatique 3.2.2. Réduction la vulnérabilité des performances agricoles à travers l'accélération de la réforme de la filière céréalière 3.2.3. Intensification de la mécanisation avec l'acquisition des équipements modernes adaptés aux zones agro écologiques 3.2.4. Insertion de la politique agricole dans le cadre d'une stratégie de développement rural intégré 3.2.5. Renforcement des activités de recherche et de formation à travers le développement des technologies et techniques de production aux besoins du développement rural 3.2.6. Accroissement de la productivité avec des variétés à haut rendement et améliorer l'accès aux marchés 3.2.7. Assurer efficacement le financement des activités Agricoles	3.2. OS : Faire du Mali une puissance Agricole afin d'assurer une sécurité alimentaire 3.2.1. Accroissement de la motorisation Agricole par l'implantation des unités de fabrication et d'assemblage 3.2.2. Favoriser l'intégration industrielle du secteur Agricole 3.2.3. Accroissement de la mise au point des technologies et innovations adaptées et assurer leur mise à l'échelle 3.2.4. Eradication de la Peste des petits ruminants (PPR) et intensification de la lutte contre maladies animales y les zoonoses et accroître la production et la vente de vaccin au niveau sous régional et international 3.2.5. Garantie du crédit Agricole	3.2. OS : Renforcer la compétitivité des exportations agroalimentaires 3.2.1. Consolidation de la durabilité du modèle de développement agricole 3.2.2. Rationalisation de la consommation énergétique agricole 3.2.3. Développement des filières émergentes à haute valeur marchande et nutritive et compétitives sous le marché mondial	Poursuivre et consolider les programmes d'actions

ORIENTATIONS STRATEGIQUES A LONG TERME	PHASE 1 : 2024-2033 REFONDATION STRUCTURELLE DE L'ECONOMIE ET TRANSFORMATION	PHASE 2 : 2034-2043 SPECIALISATION	PHASE 3 : 2044-2053 DEVELOPPEMENT HUMAIN	PHASE 4 : 2054-2063 CONSOLIDATION
	3.2.8. Mettre en œuvre des politiques de réforme agraire et de gouvernance pour une sécurisation foncière, une sécurisation des producteurs et de la production Agricole 3.2.9. Gestion durable et valorisation des déchets agricoles et animaliers 3.2.10. Renforcement de l'entreprenariat dans le domaine agricole	3.2.6. Intensification de la production à grande échelle des filières Agricoles productives, compétitives assurant l'augmentation des revenus des producteurs, l'accessibilité des produits et la valorisation de la production à tous les niveaux afin de minimiser les pertes 3.2.7. Assurer la compétitivité des produits animaux sur tous les marchés 3.2.8. Renforcer les compétences humaines et encourager la recherche et l'innovation en agro-industrie 3.2.8. Renforcement des compétences humaines et encourager la recherche et l'innovation en agro-industrie	Poursuivre et consolider les programmes d'actions	Poursuivre et consolider les programmes d'actions
	3.3. OS : Diversifier et intégrer l'exploitation minières à l'économie 3.3.1. Renforcement de la connaissance et la cartographie du potentiel minier et géologique du sous-sol malien 3.3.2. Intensification de la recherche minière sur tout le territoire national ; 3.3.3. Développement des formations aux métiers des mines et du contrôle (école des mines) ; 3.3.4. Meilleur encadrement des contrats miniers et le renforcement du contrôle indépendant du secteur ; 3.3.5. Renforcement du partenariat entre les sociétés minières et les entreprises privées maliennes ; 3.3.6. Moralisation de l'obtention des permis de recherche, d'exploitation et d'exploitation minière ; 3.3.7. Stimulation de la création d'entreprises minières locales respectant l'environnement ; 3.3.8. Organisation des activités d'orpaillage traditionnel et le développement de la petite mine ; 3.3.9. Promotion de la recherche et l'exploitation de minerais stratégiques ; 3.3.10. Suivi et la restauration des sites miniers après exploitation ; 3.3.11. Développement des infrastructures de transformation des produits miniers ; 3.3.12. Diversification de la production minière.	Poursuivre et consolider les programmes d'actions	Poursuivre et consolider les programmes d'actions	Poursuivre et consolider les programmes d'actions

ORIENTATIONS STRATEGIQUES A LONG TERME	PHASE 1 : 2024-2033 REFONDATION ET TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ECONOMIE	PHASE 2 : 2034-2043 SPECIALISATION	PHASE 3 : 2044-2053 DEVELOPPEMENT HUMAIN	PHASE 4 : 2054-2063 CONSOLIDATION
	3.4. OS : Accroître la capacité énergétique du pays 3.4.1. Assainissement de la gestion du secteur énergétique 3.4.2. Renforcement du mix énergétique avec le renforcement de la production hydraulique et le développement d'autres énergies à bon marché comme le nucléaire 3.4.3. Développement des interconnexions avec d'autres pays 3.4.4. Renforcement du développement des moyens de production et des projets de renforcement du réseau électrique 3.4.5. Développement de la recherche et mise en place des programmes de développement des énergies renouvelables 3.4.6. Facilitation du financement et développement de la production d'énergie à petite échelle 3.4.7. Conception et mise en œuvre d'un Plan directeur décennal de développement du secteur	3.2. OS : Garantir la sécurité énergétique 3.2.1. Poursuite du développement du réseau électrique 3.2.2. Accroissement la production des énergies renouvelables 3.2.3. Développement industriel des moyens de production des énergies renouvelables 3.2.4. Mise en valeur les autres potentialités en termes de ressources énergétiques	Poursuivre et consolider les programmes d'actions	Poursuivre et consolider les programmes d'actions
	3.5. OS : Assurer la transformation industrielle de l'économie 3.5.1. Promotion des industries de transformation des produits locaux basées sur les filières porteuses ; 3.5.2. Création d'un environnement propice à la croissance et au développement du secteur manufacturier ; 3.5.3. Promotion des industries extractives avec la transformation des substances minérales ; 3.5.4. Augmentation de la recherche et le développement (R&D) de produits/procédés pour la fabrication 3.5.5. Développement des pôles économiques régionaux, zones économiques spéciales, zones industrielles et les agropoles en se concentrant sur les filières économiques porteuses à fort potentiel de croissance et de création d'emplois et en s'appuyant sur les avantages comparatifs et les ressources naturelles de chaque région. 3.5.6. Promotion du passage à la production industrielle des produits artisanaux à grand potentiel 3.5.7. Intensification de la normalisation, la qualité et la propriété industrielle ; 3.5.8. Elaboration et mise en œuvre des politiques de développement des industries de recyclage des déchets urbains	3.4. OS : Faire de l'industrie le moteur de l'économie 3.4.1. Intensification de la transformation industrielle de produits d'origine locale, 3.4.2. Promotion des industries lourdes ; 3.4.3. Renforcement des pôles économiques régionaux, zones économiques spéciales, zones industrielles et les agropoles ; 3.4.4. Consolidation de la normalisation, la qualité et la propriété industrielle	3.4. OS : Développer l'industrie dans les secteurs à forte valeur ajoutée. 3.4.1. Garantie de la compétitivité des produits manufacturiers ; 3.4.2. Consolidation et diversification des industries lourdes ; 3.4.3. Consolidation des pôles économiques régionaux, zones économiques spéciales, zones industrielles et les agropoles ; 3.4.4. Maintien de la compétitivité de l'industrie technologique 3.4.5. Intensification de la production industrielle basée sur les secteurs technologiques à forte valeur ajoutée	3.4. OS : Consolider le processus d'industrialisation 3.4.1. Renforcement de la Pérennité et de la compétitivité des sites industriels 3.4.2. Soutien au développement des entreprises offshores de solutions pour l'industrie du futur
	3.6. OS : Assurer une révolution numérique 3.6.1. Développement de l'industrie locale du numérique 3.6.2. Développement des infrastructures de connexion et d'accès au service des TIC ; 3.6.3. Conception d'une infrastructure nationale des données géospatiales (INDG) ;	3.5. OS : Faire des TIC un levier de la croissance 3.5.1. Faire du numérique et des capacités technologiques un facteur majeur de compétitivité, de modernisation des entreprises et de développement de nouveaux secteurs et métiers	3.5. OS : Devenir un hub technologique en Afrique 3.5.1. Renforcement des capacités universitaires pour favoriser les talents et les compétences en matière d'IA	Poursuivre et consolider les programmes d'actions

ORIENTATIONS STRATEGIQUES A LONG TERME	PHASE 1 : 2024-2033 REFONDATION ET TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ECONOMIE	PHASE 2 : 2034-2043 SPECIALISATION	PHASE 3 : 2044-2053 DEVELOPPEMENT HUMAIN	PHASE 4 : 2054-2063 CONSOLIDATION
	3.6.4. Mise en place un programme spatial national 3.6.5. Exploitation des innovations dans le domaine des TIC et de l'IA pour améliorer les systèmes éducatif, de santé, de transport de commerce, de gouvernance, et de l'administration ; 3.6.6. Accompagnement de la digitalisation de l'économie 3.6.7. Mettre en place des infrastructures de communication de pointe pour faciliter la diffusion de l'information et la croissance du commerce électronique. 3.6.8. Anticiper les bouleversements socio-économiques du développement de l'IA	3.5.2. Assurer le transfert de technologie dans le domaine de la nanotechnologie, de la robotique, de la géomatique, de l'intelligence artificielle et d'autres domaines clés ; 3.5.3. Poursuite de la recherche fondamentale et appliquée dans le secteur ; 3.5.4. Opérationnalisation de l'INDG par une intégration des données géospatiales et statistiques ; 3.5.5. Opérationnalisation du programme spatial national avec la mise en orbite de satellites	3.5.2. Mise à l'échelle d'innovations d'IA qui répondent aux besoins de l'Agriculture, de l'industrie et des services 3.5.3. Développement des centres de recherche et d'innovation et accélération des startups 3.5.4. Développement de pôles de compétitivité pour la production de technologies de l'information	Poursuivre et consolider les programmes d'actions
	3.7. OS : Faire de l'artisanat, le tourisme et la culture un facteur de développement 3.7.1. Soutien aux initiatives touristiques qui mettent en valeur la culture, les traditions et l'artisanat locaux 3.7.2. Développement des industries culturelles et créatives 3.7.3. Réhabilitation protection du patrimoine culturel national 3.7.4. Promotion de la diplomatie culturelle 3.7.5. Développement des infrastructures d'appui au secteur du tourisme, de la culture et de l'artisanat (villages artisanaux, centres artisanaux, etc.) 3.7.6. Amélioration de l'environnement institutionnel, organisationnel et réglementaire du secteur de l'artisanat, du tourisme et de la culture ; 3.7.7. Développement de l'industrie touristique 3.7.8. Accroissement de la production et la productivité des entreprises artisanales, touristiques et culturelles 3.7.9. Accompagnement l'informel par une logique incitative, progressive et adaptée à la nature des acteurs	3.6. Assurer la compétitivité des produits locaux 3.6.1. Favoriser la migration des entreprises artisanales touristiques et culturelles vers le secteur industriel 3.6.2. Intensification de la production de biens et services culturels maliens à forte consommation nationale et internationale 3.6.3. Accroissement de la compétitivité des produits locaux 3.6.4. Mise en œuvre des politiques visant à renforcer les capacités de croissance entrepreneuriale du secteur informel, notamment en améliorant la productivité	3.7. OS Moderniser l'espace financier 3.7.1. Création d'une place financière à vocation régionale ou continentale 3.7.2. Mise en place d'un cadre réglementaire et développer les capacités humaines pour les opérations sur les marchés des capitaux	Poursuivre et consolider les programmes d'actions
	3.8. OS : OS Diversifier les sources de financement de l'économie 3.8.1. Renforcement de la mobilisation des ressources internes (épargne, exploitation des niches fiscales, transition fiscale...) 3.8.2. Promotion d'autres sources de financement interne (actionnariat populaire, partenariat, PPP), transferts des migrants... ; 3.8.3. Mise en œuvre une stratégie efficace d'endettement ; 3.8.4. Assurer l'éducation financière des acteurs économiques ;			Poursuivre et consolider les programmes d'actions

ORIENTATIONS STRATEGIQUES A LONG TERME	PHASE 1 : 2024-2033 REFONDATION ET TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ECONOMIE	PHASE 2 : 2034-2043 SPECIALISATION	PHASE 3 : 2044-2053 DEVELOPPEMENT HUMAIN	PHASE 4 : 2054-2063 CONSOLIDATION
IV. UN DEVELOPPEMENT HUMAIN ELEVE	3.8.5. Création des conditions d'un meilleur accès des entreprises au financement bancaire ; 3.8.6. Exploitation des nouvelles sources extérieures de financement notamment la NBD des BRICS (Nouvelle banque de développement)	3.7.3. Elaboration et exécution des politiques macroéconomiques prudentes pour la croissance du marché des capitaux 3.7.4. Disponibilité d'un système financier innovant et performant comprenant des banques d'affaires, des banques de développement et une bourse de valeurs		
	4.1. OS Accroître l'attractivité des zones Sous-peuplées et des zones défavorisées 4.1.1. Adoption des stratégies de développement économique tenant compte des opportunités et avantages des territoires 4.1.2. Apport aux régions sous peuplées les ressources humaines nécessaires à l'exploitation de leurs potentialités 4.1.3. Développement des opportunités d'emplois dans les filières porteuses dans les zones sous-peuplées et les zones défavorisées 4.1.4. Facilitation de l'émergence de territoires viables, compétitifs et porteurs d'un développement durable 4.1.5. Prise en compte des variables telles que la croissance démographique et la structure de la population dans la planification du développement (de court et de long terme) à tous les niveaux et dans tous les secteurs ; 4.1.6. Encouragement de la participation de tous les acteurs et des populations elles-mêmes dans la gestion des questions démographiques, d'urbanisation et d'aménagement du territoire ; 4.1.7. Renforcement du cadre de coordination et de mise en cohérence des politiques publiques en général et des politiques de population, de migration et d'urbanisation en particulier ; 4.1.8. Promotion de la coopération inter-collectivité et inter-territoriale, les organes populaires de contrôle et de participation citoyens	4.1. OS Faire émerger de véritables pôles économiques de développement régional 4.1.1. Promotion du développement territorial avec une décentralisation plus affirmée, en faisant de la région, le pivot de la cohérence territoriale, par la contractualisation 4.1.2. Mise en place de véritables mécanismes de développement des réseaux et territoires sur la base des spécificités régionales et des opportunités qu'offre chaque territoire – région 4.1.3. Poursuite du développement du capital humain dans toutes les régions via la continuité des programmes d'équipements sociaux dans la durée 4.1.4. Dotation des grandes régions du pays de technopoles 4.1.5. Dotation des régions d'infrastructures et d'équipements structurants 4.1.6. Faire émerger un réseau urbain multipolaire capable d'assurer un meilleur maillage et encadrement des territoires, avec la promotion des alliances villes-campagnes 4.1.7. Promotion des corridors de circulation pour mieux assurer l'intégration sous-régionale 4.1.8. Promotion des pôles économiques transfrontaliers	Poursuivre et consolider les programmes d'actions	Poursuivre et consolider les programmes d'actions

ORIENTATIONS STRATEGIQUES A LONG TERME	PHASE 1 : 2024-2033 REFONDATION STRUCTURELLE DE L'ECONOMIE ET TRANSFORMATION	PHASE 2 : 2034-2043 SPECIALISATION	PHASE 3 : 2044-2053 DEVELOPPEMENT HUMAIN	PHASE 4 : 2054-2063 CONSOLIDATION
	4.2. OS : Faire émerger un citoyen malien doté de vertus et de hautes qualités humaines et sociales 4.2.1. Renforcement des attitudes, des connaissances et pratiques des populations sur les valeurs et principes de la république, de la démocratie et le respect des symboles de l'Etat et le respect des textes régissant la vie de la nation 4.2.2. Promotion d'une éducation civique morale et patriotique basée sur le respect des valeurs et la bonne gestion des affaires publiques. 4.2.3. Promotion d'éducation à la citoyenneté dans le système scolaire et universitaire 4.2.4. Développement d'une meilleure coordination, de recherche et de renforcement institutionnel sur la citoyenneté et le civisme 4.2.5. Régulation du contenu et de l'utilisation des médias et réseaux sociaux 4.2.6. Renforcement de la participation citoyenne en faisant de chaque citoyen un acteur de son territoire	4.1. OS : Renforcer la culture citoyenne 4.2.1. Soutien aux actions citoyennes créatives 4.2.2. Développement de la citoyenneté numérique dès le jeune âge 4.2.3. Renforcement d'une éducation civique morale et patriotique basée sur le respect des valeurs et la bonne gestion des affaires publiques 4.2.4. Construction des cadres de coproduction entre les administrations et les citoyens 4.2.5. Promotion de l'innovation collaborative et l'intelligence collective	Poursuivre et consolider les programmes d'actions	Poursuivre et consolider les programmes d'actions
	4.3. OS Réduire les inégalités sociales et la pauvreté 4.1.1. Mise en place d'un socle de protection sociale qui renforce la résilience et l'inclusion et matérialise la solidarité entre citoyens 4.1.2. Renforcement des programmes de filets sociaux et leurs extensions sur toute l'étendue du territoire 4.1.3. Promotion des mécanismes financiers transparents, avec un système de péréquation pour mieux lutter contre les inégalités territoriales 4.1.4. Accroissement des efforts de réduction des inégalités de genre et d'accès aux services sociaux de base 4.4. OS : Créer des Emplois décents 4.4.1. Adaptation des qualifications et les compétences de la main d'œuvre à la demande des entreprises et autres acteurs économiques 4.4.2. Investissement massivement dans la formation professionnelle et l'employabilité des jeunes, des femmes et des personnes vulnérables 4.4.3. Création des opportunités d'emplois et promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes, des femmes et des personnes vulnérables 4.4.4. Amélioration des compétences pour établir des capacités et des systèmes de connaissances favorisant et maintenant un processus durable de développement économique et social 4.4.5. Amélioration de la collecte et la gestion des données sur le chômage et le sous-emploi des jeunes	4.3. OS : Faire émerger l'économie sociale 4.3.1. Développement de l'entrepreneuriat social 4.3.2. Renforcement les dispositifs de lutte contre l'exclusion sociale 4.3.3. Renforcement des mécanismes de redistribution 4.3.4. Développement des centres de recherche et de développement pour l'innovation sociale Poursuivre et consolider les programmes d'actions	Poursuivre et consolider les programmes d'actions	Poursuivre et consolider les programmes d'actions

ORIENTATIONS STRATEGIQUES A LONG TERME	PHASE 1 : 2024-2033 REFOUNDATION ET TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ECONOMIE	PHASE 2 : 2034-2043 SPECIALISATION	PHASE 3 : 2044-2053 DEVELOPPEMENT HUMAIN	PHASE 4 : 2054-2063 CONSOLIDATION
	4.1. OS Mettre en place un système éducatif performant, cohérent et inclusif 4.1.1. Promotion de la primauté du savoir-faire et du savoir-être sur la simple transmission du savoir 4.1.2. Développement des liens universités-entreprises au service de l'insertion des diplômés 4.1.3. Mise en cohérence de la recherche-développement, l'enseignement et la formation 4.1.4. Renforcer l'enseignement technique et professionnel pour produire des ressources humaines dans les filières porteuses, les métiers du futur et pour le secteur manufacturier 4.1.5. Mise en place de programmes de construction et de réhabilitation des infrastructures scolaires et universitaires en général et celles pour l'enseignement des STIM en particulier 4.1.6. Développement d'une formation pointue et des compétences dans les diverses spécialités de la médecine, de l'industrie pharmaceutique et de la bio-production 4.1.7. Développement d'une formation scientifique et technologique de pointe avec la création de lycées d'excellence en science et technique 4.1.8. Développement des programmes /curricula centrés sur les valeurs et savoirs endogènes, les langues officielles, les sciences et technologies à tous les niveaux du système Techniques, Ingénieries et Mathématiques (STIM) 4.1.9. Adaptation de la recherche scientifique et la formation professionnelle aux métiers et opportunités économiques 4.1.10. Amélioration de la formation et la gestion des enseignants 4.1.11. Promouvoir l'excellence dans tous les ordres d'enseignement et type d'enseignement au niveau du secteur public 4.1.12. Développement de programmes d'adaptation et de résilience du système, avec notamment des possibilités d'apprentissage flexibles dans les zones de conflit	4.4. OS Promouvoir la recherche scientifique pour un système éducatif plus spécialisé 4.4.1. Renforcement de la spécialisation scientifique et technologique à l'échelle nationale et locale 4.4.2. Assurer la production d'une masse critique d'ouvriers spécialisés (OS) et d'agents d'encadrement moyen 4.4.3. Promotion de l'émergence de l'économie du savoir 4.4.4. Développement des infrastructures moderne et connectée à tous les niveaux du système 4.4.5. Promotion de la recherche fondamentale et la recherche-développement au niveau des Universités 4.4.6. Développement du PPP dans le domaine de la recherche scientifique et technologique 4.4.7. Promotion d'une « intelligence économique par la mise en réseau des intelligences locales (universités, collectivités locales, Société Civile etc.)	Poursuivre et consolider les programmes d'actions	Poursuivre et consolider les programmes d'actions
	4.1. OS : Mettre en place un système de santé moderne 4.1.1. Renforcement de l'offre de soins et services de qualité avec la création de structures sanitaires disposant de plateaux techniques de très haut niveau pour réduire des évacuations sanitaires 4.1.2. Mise en place d'un mécanisme efficace de prévention et de gestion des épidémies et des pandémies 4.1.3. Investissement massivement dans les ressources humaines et leur valorisation	4.4. OS : Assurer la souveraineté sanitaire du pays 4.4.1. Création des centres de développement et de production de vaccins 4.4.2. Développement de la production des médicaments 4.4.3. Renforcement de la télémédecine 4.4.4. Poursuivre les programmes de renforcement du système de santé	Poursuivre et consolider les programmes d'actions	Poursuivre et consolider les programmes d'actions

ORIENTATIONS STRATEGIQUES A LONG TERME	PHASE 1 : 2024-2033 REFONDATION STRUCTURELLE DE L'ECONOMIE ET TRANSFORMATION	PHASE 2 : 2034-2043 SPECIALISATION	PHASE 3 : 2044-2053 DEVELOPPEMENT HUMAIN	PHASE 4 : 2054-2063 CONSOLIDATION
	4.1.4. Poursuite de l'opérationnalisation du Régime d'Assurance Maladie Universelle (RAMU) ; 4.4.1. Promotion de la recherche et la production des médicaments traditionnels 4.4.2. Développement de la production locale des médicaments essentiels et des Médicaments Traditionnels Améliorés (MTA) 4.1.5. Mise en place d'un programme intégré et intersectoriel en matière de prévention et d'éducation à la santé et à la nutrition 4.1.6. Mise en place des programmes de renforcement du système de santé 4.1.7. Digitalisation et la numérisation du système de santé et social (télémédecine, RSU, ...)	4.4.5. Poursuite du renforcement de l'amélioration du plateau technique des structures sanitaires 4.4.6. Poursuite du développement des industries pharmaceutiques 4.4.7. Renforcement des mécanismes de résilience du système face aux risques de crises sanitaires	Poursuivre et consolider les programmes d'actions	Poursuivre et consolider les programmes d'actions
	4.7. OS : Accroître l'attractivité des villes 4.7.1. Amélioration de l'assainissement et la qualité de vie dans les villes 4.7.2. Assurer l'accès à un logement décent pour les populations à faible revenu 4.7.3. Mieux encadrer l'urbanisation pour en faire un facteur moteur de la croissance économique et du développement 4.7.4. Lancement de grands programmes d'amélioration de l'habitat dans une perspective de maîtrise de l'urbanisation 4.7.5. Investissement massif dans la disponibilité et la qualité des services publics, des infrastructures socio-économiques et du réseau des transports	4.4. OS : Moderniser nos grandes agglomérations 4.4.1. Poursuite des grands programmes d'amélioration de l'habitat dans une perspective de maîtrise de l'urbanisation 4.4.2. Poursuite des investissements dans la disponibilité et la qualité des services publics, des infrastructures socio-économiques et du réseau des transports 4.4.3. Création d'une nouvelle capitale moderne 4.7.1. Promotion d'un plan d'urbanisation futuriste avec des constructions en altitude	Poursuivre et consolider les programmes d'actions	Poursuivre et consolider les programmes d'actions
	4.8. OS : Créer les conditions de réalisation de l'autonomisation économique de la Femme 4.8.1. Prise en compte du genre comme principe directeur de bonne gouvernance dans les politiques et réformes publiques et dans les budgets en considérant le contexte de la décentralisation et de la déconcentration 4.8.2. Levée des contraintes sociales limitant la participation des femmes 4.8.3. Mise en valeur les compétences et aptitudes des femmes et des associations féminines dans les processus de prévention et de résolution des conflits	Poursuivre et consolider les programmes d'actions	Poursuivre et consolider les programmes d'actions	Poursuivre et consolider les programmes d'actions

ORIENTATIONS STRATEGIQUES A LONG TERME	PHASE 1 : 2024-2033 REFONDATION ET TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ECONOMIE	PHASE 2 : 2034-2043 SPECIALISATION	PHASE 3 : 2044-2053 DEVELOPPEMENT HUMAIN	PHASE 4 : 2054-2063 CONSOLIDATION
	4.8.4. Implication des femmes dans la gestion de la cité, ainsi que leur formation, leur autonomie financière, leur accès à la terre et au crédit. 4.8.5. Amélioration de l'accès des femmes et des jeunes filles aux services de santé, d'éducation et de la formation professionnelle 4.8.6. Vulgarisation des technologies domestiques pour alléger les tâches des femmes rurales 4.8.7. Insertion des femmes aux circuits productifs et l'accès égal aux opportunités d'emplois et facteurs de production	Poursuivre et consolider les programmes d'actions	Poursuivre et consolider les programmes d'actions	Poursuivre et consolider les programmes d'actions
	4.9. OS : Faire des jeunes les acteurs du changement et de l'unité nationale 4.9.1. Assurer l'accès des jeunes à un emploi, une insertion socio-économique, à l'innovation technologique, aux ressources pour le financement des entreprises 4.9.2. Promotion et renforcement des infrastructures socio-éducatives des jeunes 4.9.3. Favoriser l'inclusion et l'épanouissement des jeunes en multipliant les opportunités et voies de participation 4.9.4. Promotion des activités physiques et sportives afin d'améliorer le bien-être des populations, d'insertion professionnelle, de cohésion sociale et de création de richesse	Poursuivre et consolider les programmes d'actions	Poursuivre et consolider les programmes d'actions	Poursuivre et consolider les programmes d'actions
	4.10. OS : Encourager la participation des maliens établis à l'extérieur au développement du pays 4.10.1. Mobilisation de l'intelligentsia de la diaspora à la formation universitaire nationale en mettant en place des mesures incitatives favorisant le retour des cerveaux 4.10.2. Implication des maliens établis à l'extérieur dans le processus de décentralisation et dans la mobilisation des ressources afin de renforcer leur investissement dans le pays 4.10.3. Implication des maliens de l'extérieur dans la définition et la conduite des politiques au Mali 4.10.4. Promotion de l'investissement productif de la diaspora notamment par l'opérationnalisation du mécanisme « des Facilités d'Appui à l'Investissement Productif de la Diaspora (FAIP) » 4.10.5. Mise en place d'une politique d'attraction et de rétention des talents de la diaspora 4.10.6. Création d'une zone spéciale pour les migrants avec un statut préférentiel et des codes d'investissements incitatifs 4.10.7. Promotion de l'utilisation des canaux formels par les maliens établis à l'extérieur pour les transferts monétaires	Poursuivre et consolider les programmes d'actions	Poursuivre et consolider les programmes d'actions	Poursuivre et consolider les programmes d'actions

ORIENTATIONS STRATEGIQUES A LONG TERME	PHASE 1 : 2024-2033 REFOUNDATION STRUCTURELLE DE L'ECONOMIE ET TRANSFORMATION	PHASE 2 : 2034-2043 SPECIALISATION	PHASE 3 : 2044-2053 DEVELOPPEMENT HUMAIN	PHASE 4 : 2054-2063 CONSOLIDATION
UN ENVIRONNEMENT PRESERVE	5.1. OS : Gérer et préserver l'environnement et promouvoir le développement durable 5.1.1. Promotion d'une éducation environnementale de qualité 5.1.2. Assurer une gestion durable des ressources en eau 5.1.3. Préservation et amélioration du cadre de vie de l'ensemble des citoyens 5.1.4. Assurer une meilleure gestion de la biodiversité et des écosystèmes terrestres et aquatiques 5.1.5. Mise en place d'unités industrielles de valorisation des déchets solides et de transformation des produits forestiers non ligneux 5.1.6. Promotion de la coopération internationale, sous régionale et bilatérale concernant l'environnement et le renforcement de la diplomatie environnementale 5.1.7. Promotion de l'écotourisme dans les aires de conservation 5.1.8. Mise en place d'un système efficace de contrôle de la qualité de l'air, des sols et des eaux 5.1.9. Promotion des ouvrages de gestion des déchets solides et lignes guides pour réduire durablement l'insalubrité 5.1.10. Organisation et développement du sous-secteur d'assainissement par le renforcement des capacités des Collectivités territoriales et des populations sur les chaînes de valeur 5.1.11. Accélération de l'accès en toute sécurité des services de l'eau potable à tous ;	5.1. OS : Intensifier la lutte contre les effets des changements climatiques 5.1.1. Promotion d'une éducation environnementale attractive et interactive 5.1.2. Renforcement de la résilience des systèmes écologiques, économiques et sociaux face aux effets des changements climatiques 5.1.3. Satisfaction des besoins en eau, en quantité et en qualité, des divers secteurs de développement, en veillant au respect des écosystèmes aquatiques 5.1.4. Développement de l'accès à un service durable de l'assainissement pour tous 5.1.5. Soutien à la préservation des forêts par le boisement, le reboisement, 5.1.6. Renforcement des pratiques de Gestion Durable des Terres et des Eaux (GDTE) 5.1.7. Adoption de technologies de production et de consommation préservant l'environnement	5.1. OS ; Intensifier la lutte contre les effets des changements climatiques 5.1.1. Garantie de la réflexion individuelle et collective à l'éducation environnementale 5.1.2. Contribution au développement durable du pays par des mesures d'adaptation et d'atténuation face aux effets des changements climatiques 5.1.3. Amélioration de la protection des ressources en eau contre les diverses pollutions. 5.1.4. Assurer la préservation du cadre et du bien-être des populations 5.1.5. Renforcement des opérations de gestion durable de la biodiversité et des écosystèmes terrestres et aquatiques 5.1.6. Poursuite des bonnes pratiques de la GDTE	5.1. OS : Consolider la lutte contre les effets des changements climatiques 5.1.1. Consolidation de l'éducation environnementale comme une valeur indissociable de l'exercice de la citoyenneté 5.1.2. Garantie de la résilience des populations par des mesures d'adaptation et d'atténuation face aux effets des changements climatiques 5.1.3. Consolidation de la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux 5.1.4. Consolidation durablement de la préservation du cadre et du bien-être des populations 5.1.5. Consolidation des opérations de gestion durable de la biodiversité et des écosystèmes terrestres et aquatiques 5.1.6. Consolidation des bonnes pratiques de la GDTE
	5.2. OS : Développer les capacités de résilience des populations dans un contexte lié aux changements climatiques 5.1.1. Facilitation d'une meilleure intégration de la gestion des risques et des catastrophes et des mesures d'adaptation aux changements climatiques dans les politiques et stratégies sectorielles de développement socio-économique et les processus de planification au niveau national et territorial 5.1.2. Développement des capacités de résilience des populations face aux effets des changements climatiques	Poursuivre et consolider les programmes d'actions	Poursuivre et consolider les programmes d'actions	Poursuivre et consolider les programmes d'actions

ORIENTATIONS STRATEGIQUES A LONG TERME	PHASE 1 : 2024-2033 REFONDATION STRUCTURELLE DE L'ECONOMIE ET TRANSFORMATION	PHASE 2 : 2034-2043 SPECIALISATION	PHASE 3 : 2044-2053 DEVELOPPEMENT HUMAIN	PHASE 4 : 2054-2063 CONSOLIDATION
	5.1.3. Amélioration du système de l'information climatique, et d'autres systèmes d'alerte précoce sur les risques et catastrophes majeurs 5.1.4. Renforcement des infrastructures et équipements d'observation et de prévision à long terme 5.1.5. Renforcement des capacités des acteurs sur les questions climatiques et dans la mobilisation des ressources des finances climatiques avec l'implication des agendas des solutions (secteur privé, organisation de la société civile et Collectivités territoriales) 5.1.6. Renversment des tendances à la dégradation des terres pour assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle afin de réduire la pauvreté et la vulnérabilité 5.1.7. Promotion des équipements économes comme alternatives à l'utilisation du bois énergie 5.1.8. Lutte contre l'ensablement des cours d'eau, des pâturages et des voies de communication routière et fluviale, les végétaux aquatiques nuisibles et les changements climatiques. 5.1.9. Renforcement de la lutte contre la sécheresse et la désertification			

VISION MALI 2063

QUATRIEME PARTIE STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE DE LA VISION

IV. QUATRIEME PARTIE : STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE DE LA VISION

433. L'étape de la mise en œuvre devra trouver les ressorts nécessaires pour favoriser une appropriation de cette vision par les différentes parties prenantes notamment les populations, les Autorités Nationales, les Organisations de la Société Civile et le Secteur Privé. C'est la condition sine qua non pour garantir les chances de concrétisation de la vision souhaitée par le Mali à l'horizon 2063.

4.1. LES PRINCIPES ET CADRE D'OPÉRATIONNALISATION

434. L'opérationnalisation consiste à :

- Faire en sorte que la vision soit portée à la connaissance du plus grand nombre et donner ainsi l'occasion à tous les principaux acteurs d'apprécier ses résultats. Un effort particulier d'information et d'implication doit être fait à destination de ceux qui ont à charge l'élaboration des politiques publiques ;
- Aider à éclairer et informer les décisions de politiques économiques et sociales ;
- Traduire les orientations de politiques issues de la vision en stratégies opérationnelles.

Les principes de l'opérationnalisation sont entre autres :

- **Les principes de réalité, de pragmatisme et de progressivité**

435. L'opérationnalisation doit être fondée sur un double processus : opérer une confrontation entre les actions lancées ou envisagées et les objectifs de la vision dans le but d'arriver à une articulation progressive et une compatibilité entre les programmes en cours de réalisation (qui pèsent nécessairement sur la réalité et l'évolution du pays) et les nouveaux programmes pouvant émaner de la vision. Ce principe doit guider la formulation et la programmation des projets structurants.

- **Le principe de l'approche participative et inclusive**

436. L'opérationnalisation repose sur une approche participative et inclusive. Elle doit être considérée comme un processus de dialogue et impliquer tous ceux que les stratégies vont concerner. Elle doit permettre à tous les acteurs nationaux d'apporter leur contribution aux stratégies de développement. Cette condition est nécessaire pour l'appropriation et l'internalisation des politiques de développement. En effet, même si l'Etat a un rôle primordial dans l'opérationnalisation de la vision nationale, celle-ci ne pourrait relever du seul domaine du gouvernement. Elle doit donc être conçue de manière à prendre en compte tous les acteurs de la société, publics et privés.

- **La mobilisation et l'engagement politique des acteurs**

437. Le choix d'un avenir souhaitable et celui de la stratégie pour y parvenir sont des opérations éminemment politiques. Les pouvoirs publics et les partis politiques y sont nécessairement impliqués.

438. L'enjeu et le jeu des acteurs deviennent encore plus cruciaux quand il s'agit non seulement, d'élaborer un document sur les perspectives à long terme, mais aussi, d'engager des mesures spécifiques et opérationnelles qui peuvent entraîner des changements de priorités et des remises en cause de politiques, de pratiques et parfois d'intérêts à court terme.

439. Opérationnaliser la vision exige donc de convaincre et de mobiliser les acteurs politiques, ceux ayant une influence directe ou indirecte sur les orientations et les choix des priorités et programmes de développement du pays. Mais cela implique non seulement de faire prendre conscience des enjeux du long terme de la Nation mais de tracer des cheminements temporels entre le court et le long terme et de formuler une stratégie et des actions spécifiques tenant à la fois compte des contraintes du présent et des impératifs du futur.
440. Il est donc indispensable que soit ouvert un débat et un dialogue sur l'opérationnalisation au niveau politique national. Si l'Etat doit nécessairement jouer un rôle primordial dans cette action, il n'en reste pas moins indispensable d'y associer et d'obtenir, au travers de mécanismes de discussion spécifiques, le soutien des instances de la Société Civile dans ses diverses composantes, le Secteur Privé, les partis politiques, les associations et ONG, etc.).
441. Il est clair que si l'Etat et le gouvernement s'engagent seuls dans le processus et semblent se l'approprier à des fins politiques, un risque sérieux existe que tôt ou tard ce processus d'opérationnalisation soit abandonné suite à des bouleversements politiques et sociaux.

- **L'institutionnalisation du processus**

442. L'opérationnalisation doit être une composante intrinsèque et permanente du système de programmation du développement du pays. Ceci implique que la prise en compte de la dimension du long terme devienne une responsabilité des structures qui sont en charge des études, de la formulation, de la coordination, du financement et de l'exécution des programmes.
443. Ceci implique, notamment afin de préparer, nourrir et suivre les décisions politiques des acteurs nationaux, de s'assurer du bon fonctionnement et de la cohérence du système institutionnel prévalent et de « l'ajuster » si nécessaire.
444. Il est indispensable :
- a) qu'un suivi régulier du processus d'opérationnalisation (en termes de progrès comme de ses difficultés) soit assuré au niveau politique le plus élevé (Présidence ou Primature) et qu'un dialogue solide avec les composantes de la Société Civile soit exercé ;
 - b) qu'une clarification et une définition cohérente et efficiente des rôles et responsabilités des structures chargées du développement soient entreprises. Il faudrait notamment s'attacher à assurer une véritable cohésion et complémentarité entre le ministère de l'Economie et les ministères sectoriels.
 - c) que les structures et unités en charge du développement reçoivent un clair mandat de prendre en compte le long terme et les travaux de réflexion prospective et qu'elles soient renforcées de manière à avoir les capacités et moyens de le faire effectivement.

- **La Stratégie de développement à moyen terme, le principal cadre d'opérationnalisation de la Vision Mali 2063**

445. Il s'agit d'adopter pour l'élaboration de la stratégie de développement à moyen terme une démarche de planification stratégique qui est la modalité privilégiée d'opérationnalisation d'une vision prospective. En effet, la planification stratégique se définit comme l'alliance de la réflexion prospective et de l'action stratégique, et notamment comme l'utilisation de l'exploration des futurs possibles par les scénarios pour l'élaboration d'une stratégie.

4.2. FINANCEMENT DE LA VISION

446. Dans le cadre de la mise en œuvre de la **Vision Mali Kura netaasira ka ben san 2063** et conformément aux recommandations des Assises Nationales de la Refondation, le Mali ambitionne de réaliser un taux de croissance annuel moyen de 10% au cours de cette période. Cependant, l'économie malienne souffre de sous-financement qui doit être résolument pris en charge si l'on veut réaliser régulièrement des forts taux de croissance sur une longue période et atteindre l'objectif défini par cette Vision. Par ailleurs, la réalisation des projets structurants pour opérationnaliser la vision nécessite la mobilisation d'importantes ressources financières, tant au niveau interne qu'externe.

447. Depuis plusieurs décennies, l'Aide Publique au Développement (APD) a constitué la principale source de financement extérieure de l'économie malienne. L'importance du volume d'aide place le Mali parmi les plus gros bénéficiaires d'APD en Afrique subsaharienne. A titre d'illustration, l'aide par habitant est passée de 22,07 dollars américains en 2002 à 37,06 dollars américains en 2016¹. En dépit de l'importance du volume d'APD reçu, force est de constater que cela n'a pas eu un impact significatif sur le développement socio-économique de notre pays. Désormais, l'aide doit être considérée comme un appoint et non comme outil absolu de financement du développement.

448. En effet, pour financer la Vision 2063, le Mali doit explorer les énormes sources potentielles existantes de financement au niveau de l'Etat, des Collectivités Territoriales, du Secteur Privé et des ménages :

- **au niveau de l'Etat** : les principales sources de financement constituent les recettes fiscales et non fiscales, les revenus issus de l'exploitation des ressources minérales, les revenus du patrimoine, les emprunts sur le marché financier régional et international, les emprunts auprès des Institutions multilatérales de développement, les revenus des placements, etc. ;
- **au niveau des Collectivités Territoriales** : les sources de financement à explorer à ce niveau sont entre autres, les impôts et taxes locaux, les produits d'exploitation, les produits financiers, les revenus de domaine, les redevances et les emprunts destinés au financement ;
- **au niveau du Secteur Privé** : les ressources potentielles sont constituées de l'épargne des entreprises, du financement bancaire, des marchés financiers nationaux, régionaux et internationaux, de l'épargne des ménages et des associations, l'apport des Investissements Directs Etrangers (IDE), le Partenariat Public Privé (PPP), etc. ;
- **au niveau des ménages** : les ressources à explorer au niveau des ménages concernent la mobilisation de leurs épargnes à travers l'actionnariat populaire, l'apport de la diaspora, etc.

449. Pour mobiliser toutes ces ressources de façon optimale, il est nécessaire de mettre en place une stratégie efficace de financement axée sur :

- le renforcement de la mobilisation des ressources internes ;
- la mise en place de systèmes pérennes de financements des investissements fondés sur les ressources minérales à travers la création d'un fonds de ressources minérales ;

¹ Source : Rapport sur l'Evaluation du financement au Mali (2023)

- la création des conditions d'un meilleur accès des entreprises au financement bancaire ;
- la création de Banques d'Affaires et d'un marché boursier ;
- la diversification des sources de financement (IDE, les PPP, les transferts des migrants, l'actionnariat populaire, finances climatiques, financement islamique) ;
- l'exploitation des nouvelles sources extérieures de financement notamment la NBD (Nouvelle Banque de Développement) ;
- la mise en œuvre d'une stratégie d'endettement efficace ;
- l'Aide Publique au Développement.

4.2.1. Renforcement de la Mobilisation des ressources internes

450. Plusieurs études ont démontré la faible mobilisation des ressources internes au Mali. En effet, de 2014 à 2020, la Pression fiscale est passée de seulement 12.6% à 14.5%, soit une croissance annuelle moyenne de 2.4% sur la période (*source DNTCP*). Ce taux est loin des normes de convergence de la région de 20%. Pour mobiliser davantage de ressources internes et atteindre la **Transition fiscale**, il faut explorer les voies et moyens permettant d'élargir l'assiette fiscale dans un certain nombre de secteurs (commerce électronique, agriculture, secteur informel), instaurer un impôt sur les télécommunications et réformer la fiscalité foncière, notamment par l'imposition des propriétés bâties et non bâties.
451. En 2010, les produits fiscaux locaux des CT ont atteint un pic de 29 milliards 337 millions FCFA, avant de chuter à 16 et 12 milliards FCFA respectivement en 2011 et en 2012, selon "l'Etude sur la fiscalité et les dépenses budgétaires des Commune du Mali", réalisée par l'ODHD en 2022. Cette contre-performance s'expliquerait par les problèmes existentiels que vit le pays depuis le dernier trimestre de l'année 2011.
452. L'Etat devrait accompagner les collectivités territoriales pour exploiter de façon optimale leurs potentielles fiscales à travers :
- l'appui de l'Etat dans la mobilisation effective des impôts et taxes locaux tel que la Taxe sur le Développement Régional et Local (TRDL) ;
 - la diminution des subventions accordées par l'Etat aux sociétés étrangères implantées au niveau des Collectivités Territoriales ;
 - la restitution aux communes d'une partie de l'impôt sur le bénéfice des sociétés et des entreprises et une partie de la TVA perçue sur le territoire national ;
 - le renforcement de l'impôt synthétique permettant de rationaliser la fiscalité directe locale des petites entreprises ;
 - le remplacement des taxes spécifiques locales en redevances (payées uniquement par les usagers du service public contrairement aux impôts et taxes) ;
 - le renforcement des capacités techniques de mobilisation des ressources des Collectivités Territoriales.
453. Par ailleurs, une des raisons de la faiblesse de la pression fiscale au Mali est la prédominance du secteur informel, aussi bien dans la production que dans l'emploi. Selon les résultats de l'enquête ERI- ESI² réalisée par l'INSTAT, moins de 1%, la pression fiscale est imputable au secteur informel qui réalise pourtant près de 3000 milliards de FCFA de revenus mixtes annuels, ce qui montre la contribution insignifiante dudit secteur dans la

² Enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel

mobilisation des ressources internes. Selon cette même étude, rien qu'au taux de 5% du revenu, les recettes fiscales seraient de 150 milliards de FCFA au lieu de moins de 4 milliards de FCFA en 2017.

454. Il ressort de cette étude que le montant des impôts et taxes (Impôts/patentes, taxes, droits d'enregistrement et autres impôts) payés au cours de 2017 par le secteur informel de l'artisanat est estimé à seulement à 6 035 292 652 FCFA, soit une moyenne de 17 056 FCFA par unité. Ce chiffre appliqué à l'ensemble des UPA³, donne un montant de 11 173 406 642 FCFA toutes choses égales par ailleurs. Ce qui est vraiment insignifiant par rapport au PIB du secteur (2 159,1 milliards de FCFA) parce que représentant seulement une pression fiscale de 0,51%. Certes ce chiffre est trop bas mais il faut se rappeler que 82% des employeurs ou personnes travaillant pour leur propre compte ont déclaré ne pas payer d'impôts. Avec une pression fiscale de 10% sur le PIB estimé, le secteur devrait contribuer aux recettes fiscales pour environ 216 milliards de FCFA, très loin des 11 milliards de FCFA. D'où un manque à gagner de près de 205 milliards de FCFA pour le budget d'Etat en 2017.
455. En vue d'accroître l'impact positif des activités du secteur informel sur l'économie et la réduction de la pauvreté, il paraît envisageable, entre autres, de : (i) mieux cerner le vrai secteur informel pour en extirper les activités souterraines voire criminelles de certains opérateurs économiques ou agents publics opérant dans le noir, (ii) investir dans le renforcement des capacités de l'administration fiscale pour lui permettre de saisir une partie importante du manque à gagner sur le secteur informel, (iii) accroître les efforts de formation et de sensibilisation aux procédures fiscales et d'accès aux marchés publics. Toutes ces mesures contribueront à mobiliser davantage de ressources internes devant être utilisées pour plus de croissance économique et de développement socioéconomique du pays.

4.2.2. La création d'un fonds de ressources minérales

456. En 2023, le Mali a adopté les Lois n°2023-040 du 29 août 2023 portant Code minier en République du Mali et n°2023-041 du 29 août 2023 relative au contenu local dans le secteur minier. L'adoption de ces deux lois offre une grande opportunité au Gouvernement de la République du Mali de mettre en place un fonds de ressources naturelles pour la gestion des revenus qui seront générés dans le secteur minier grâce à ces réformes.
457. Ces réformes permettront à notre pays de mettre en place un fonds de ressources naturelles afin de canaliser les revenus qu'il est en droit d'attendre de l'exploitation minière et de développer par la même occasion le tissu industriel et commercial, ainsi que les diverses infrastructures aux niveaux local et national.
458. Un fonds de ressources naturelles est un fonds à vocation multiples appartenant à un gouvernement dont la principale source de financement provient des recettes tirées des ventes de pétrole, de gaz, de minerais, etc.
459. En effet, le nouveau Code permettra de générer des revenus annuels supplémentaires de 500 milliards de FCFA (803 millions \$) au moins. En plus, il permet désormais au Gouvernement de prendre une participation de 10% dans les projets miniers et l'option d'acheter 20% supplémentaires au cours des deux premières années de production commerciale. Aussi, une participation supplémentaire de 5% pourra être octroyée au secteur privé malien, portant les intérêts publics et privés nationaux dans les nouveaux projets à 35%, contre 20% dans l'ancien Code.
460. A titre d'exemple, l'entrée en production de la mine de lithium de Gualamina va améliorer considérablement l'apport du secteur minier à l'économie, avec plus de 100 milliards de FCFA de contribution par an pendant 21 ans d'exploitation de la mine, constituée essentiellement de taxes et d'impôts, de dividendes. En plus, l'Or qui constitue la principale

³ Unité de Production Informelle Artisanale

exploitation du secteur minier a généré des recettes records de 764 milliards de FCFA en 2022.

462. Par ailleurs, la création de la Société de Recherche et d'Exploitation minière, appartenant à l'État à 100% et qui sera chargée de faire de la recherche et de l'exploitation minière, et prendre des participations dans le capital d'autres sociétés, pourrait également constituer une source de revenus pour l'Etat.
462. Ainsi, la mise en place d'un tel fonds pourrait, d'une part, permettre de couvrir le déficit budgétaire en raison de la volatilité des prix des ressources naturelles, et, d'autre part, mettre en réserve les revenus tirés des ressources au profit des générations futures. Il pourrait également améliorer l'économie par le biais d'investissements publics dans les secteurs de la santé, de l'éducation, des infrastructures et des services sociaux, ou par des avantages directs accordés aux citoyens.
463. Enfin, ce fonds pourrait servir de fonds de stabilisation en période d'accroissement des recettes pour puiser ensuite dedans en période de baisse de revenus de façon à prévenir les cycles expansion-récession des dépenses publiques.
464. En somme, le secteur minier fournit les ressources nécessaires de financement pour l'amorce du cycle vertueux de la croissance. Les fonds d'investissement générés (plus 500 milliards de FCFA par an) ; les revenus budgétaires supplémentaires générés (plus 100 milliards de FCFA par an) ; le volume d'affaires généré par la satisfaction locale des besoins miniers (plus 5000 milliards de FCFA par an) assure l'essentiel des ressources de fonctionnement couplés au financement Partenariat Public Privé (PPP), aux investissements directs étrangers et au financement des Partenaires Techniques et Financiers.

4.2.3. Création des conditions d'un meilleur accès des entreprises au financement bancaire

465. L'économie malienne est sous-financée. Les crédits à la clientèle ont évolué de 2 550 milliards de FCFA en 2018 soit 26.9% du PIB à 3 717 milliards de FCFA en 2022, soit 31.7% du PIB, ce qui fait une moyenne de 28.5% du PIB sur les cinq ans. Par ailleurs, la répartition sectorielle de ces crédits laisse apparaître une prédominance des crédits de court terme avec en moyenne 30% de ces crédits au commerce et 12% aux activités spéciales des ménages contre 7.1% aux activités de fabrication, c'est-à-dire les activités manufacturières. Les crédits à ces activités de fabrication sont en décroissance passant de 10.9% en 2018 à 4.6% en 2022.
466. En comparaison avec les autres pays de la CEDEAO, le Mali ne semble pas si mal classé en termes de crédit intérieur fourni au secteur privé. Il vient en 4^{ème} position avec 30% du PIB après le Cap Vert (56%), le Sénégal (32%) et le Burkina (31%). Cependant, on remarque que ce taux est largement inférieur à ceux des pays émergents ou en voie d'émergence qui sont à plus de 50% du PIB en matière de crédit intérieur fourni au secteur privé avec 93% pour l'Afrique du Sud, 86% pour le Maroc, 82% pour la Tunisie et 80% pour les Iles Maurice. Le contraste est plus saisissant avec les pays développés : 216% pour l'Amérique du Nord, 174% pour l'Asie de l'Est et Pacifique, 159% pour les pays membres de l'OCDE, etc.
467. Pour faciliter l'accès au financement en faveur des entreprises nationales, les mesures ci-dessous doivent être envisagées :
- renforcer le Fonds de Garantie du Secteur Privé (FGSP) en le dotant davantage de ressources financières ;
 - mettre en place un système de bonification des taux d'intérêts pour l'acquisition du matériel industriel ;

- mettre en place une structure pour financer le développement industriel (y compris la recherche industrielle) ;
- initier des dialogues « Secteur Privé/Secteur Public », « Secteur Privé /Secteur Financier » afin d'aboutir à des ententes, pactes, engagements mutuels, qui soient assortis de mécanismes de suivi ;
- revoir les conditions d'éligibilité dans l'accès aux marchés publics via une relecture du code des marchés publics ;
- mettre en œuvre une stratégie structurante de financement des entreprises dans une dynamique Public-Privé, avec des mécanismes de mise en œuvre tels que par exemple un Fonds d'investissement dédié au financement des Micro, Petite et Moyennes Entreprises (MPME) et des mécanismes d'abondement sécurisés, inclusifs et pérennes.

4.2.4. Diversification des sources de financement

468. **Investissements Directs Etrangers (IDE)** : La tendance des IDE au Mali a été significative entre 2005 et 2020. Ils sont passés de 49 milliards de FCFA en 2005 à 503 milliards de FCFA en 2019. Cependant, en raison de la crise liée à la pandémie de COVID-19 et de l'instabilité politique en 2020, les IDE ont diminué pour atteindre 309 milliards de FCFA.
469. De 2012 à 2021, les entrées nettes des IDE au Mali sont passées de 3.2% du PIB à 3.4%, soit une progression de 0.8% l'an alors qu'elles sont passées de 2.7% du PIB à 3.8% sur la même période pour l'ensemble de l'Afrique subsaharienne, soit une progression annuelle moyenne de 4.1%. Les flux d'investissements directs étrangers sont demeurés faibles malgré l'introduction, depuis plusieurs années, de réformes économiques et législatives plus favorables. Les raisons qui expliquent cette faiblesse de l'investissement direct étranger dans l'économie malienne sont d'ordre économique et politique.
470. Pour attirer davantage d'investisseurs étrangers, il est nécessaire de créer des capacités pour le développement des facteurs de compétitivité de long terme, infrastructures de base (transport, télécommunication, énergie), système d'éducation et de formation, etc. qui augmentent l'attrait des investissements directs pour le Mali. Les dotations en ressources naturelles et l'existence de main d'œuvre abondante et bon marché ne constitueront plus à elles seules, des facteurs de compétitivité internationale et d'attractivité des flux d'investissements privés.
471. Créer des externalités positives en développant les infrastructures de qualité, les ressources humaines et en mettant en place un cadre macroéconomique et institutionnel incitatif sont des impératifs pour espérer une augmentation des flux d'investissement direct privés dans les secteurs vitaux de l'économie tels que les ressources minières, l'industrie manufacturière et les activités de services.
472. Tout en créant les conditions d'attraction des investissements étrangers, l'État malien devra cependant sortir d'une stricte logique rentière pour envisager des projets de réinvestissement du produit des royalties tirées de l'exploitation des ressources minières dans les infrastructures publiques de transport, d'énergie, de télécommunication, etc.
473. Une démarche pourrait consister à associer systématiquement les investissements directs dans le domaine des mines à des investissements dans le domaine manufacturier ou celui des infrastructures. Dans le cadre des négociations des concessions des mines avec les firmes étrangères, accorder la priorité à l'entreprise d'exploitation minière qui viendrait en association avec une entreprise de télécommunication, d'infrastructures de transports et de travaux publics ou une entreprise du secteur manufacturier.

474. **Partenariat Public-Privé (PPP)** : dans le cadre de l'opérationnalisation de la Vision Mali 2063, il est envisagé la réalisation d'infrastructures d'envergures notamment dans les domaines des transports, de l'Energie, des TIC, de l'Agriculture, etc. Bien que le financement d'une bonne partie de ces infrastructures doive se faire à travers les ressources internes, il serait néanmoins indispensable d'associer les partenaires privés pour l'exécution de certaines de ces infrastructures. En effet, le Partenariat Public Privé présente des avantages en termes d'expertise, de performance, de recherche de financement avantageux ou de gestion efficace de certains projets.
475. Pour la mise en œuvre du PPP, le Gouvernement a adopté une stratégie nationale qui a servi de cadre à l'élaboration de la loi et des textes connexes qui régissent le processus. L'objectif poursuivi par le Gouvernement est de (i) pallier le déficit d'infrastructures structurantes, (ii) favoriser la qualité et la durabilité des infrastructures par le recours au secteur privé et l'utilisation soutenable et optimale des deniers publics et (iii) harmoniser la démarche du Mali avec celle de l'UEMOA.
476. Pour que les PPP puissent devenir un levier important du développement durable au Mali, la réflexion doit s'orienter vers une nouvelle typologie de PPP qui pourrait contribuer efficacement à l'émergence économique à moyen terme. Il s'agit des PPP de consolidation et de résilience de l'économie nationale, des PPP structurants et des PPP innovants.
477. L'exécution des projets en mode PPP a de nombreux avantages pour l'Etat dont le transfert de risque et la réduction des contraintes budgétaires. En revanche, le PPP comporte également des risques notamment la possibilité d'accroissement de la corruption dans l'appareil d'Etat, le non-respect des engagements contractuels dû en général à l'insuffisance des contrats et à leur suivi, le mauvais partage des risques qui peut être considéré comme une insuffisance du montage du projet et du contrat, la fourniture d'équipements inappropriés ou de mauvaise qualité, etc.
478. **Actionnariat populaire** : l'actionnariat populaire est un concept qui consiste à mobiliser l'épargne intérieure en incitant les investisseurs nationaux et les ménages à s'impliquer dans le financement des investissements publics et l'acquisition d'actions dans les entreprises et sociétés d'Etat. Il permet aux investisseurs nationaux et aux particuliers disposants d'épargnes importantes de les placer dans les sociétés nationales.
479. Toutefois, le succès de ce mode de financement repose sur une bonne **éducation financière** des citoyens. Il est important de sensibiliser les citoyens et les investisseurs sur les avantages de ce type de financement pour renforcer leur confiance au modèle.
480. Dans le monde et plus particulièrement en Afrique, plusieurs pays sont en train d'expérimenter ce modèle (avec succès) pour financer des projets d'intérêts publics (barrage de la renaissance en Ethiopie) ou pour ouvrir le capital des entreprises nationales aux citoyens (sociétés nationales au Burkina-Faso).
481. **Transferts des migrants** : la migration est une question centrale dans le processus du développement du Mali au regard des multiples contributions de la diaspora qui se traduisent par des transferts importants de fonds et d'expertises. Les transferts de fonds des maliens établis à l'extérieur, selon les données de la balance de paiement du Fonds Monétaire International (FMI), s'élevaient à environ 01 milliard USD soit 538 milliards de FCFA. Il convient de signaler que 95% des transferts sont orientés vers les besoins sociaux et 5% consacrés à l'investissement productif.
482. Dans un contexte de conjoncture internationale marquée par la baisse des investissements directs étrangers, le Mali peut faire de sa diaspora un pilier central de son développement en mettant en place des mécanismes appropriés d'orientation et d'accompagnement.

A ce jour, l'engagement de la diaspora dans le secteur de l'investissement productif reste limité à cause de plusieurs facteurs dont l'absence d'un mécanisme d'accompagnement des porteurs de projets et une sécurisation juridique de leurs investissements.

483. De façon générale, la mobilisation des financements en provenance de la diaspora est confrontée à plusieurs défis importants : manque de coordination entre les acteurs, accès limité aux services financiers, confiance dans l'utilisation des fonds, complexité des procédures administratives, absence de projets attractifs, volatilité des flux de fonds, insuffisance de la capacité d'investissement local et les défis liés à la diaspora plus jeune.
484. Pour surmonter ces défis, le Mali pourrait mettre en place des politiques et des mécanismes visant à faciliter les investissements de la diaspora, à accroître la transparence dans l'utilisation des fonds, à simplifier les procédures administratives et à promouvoir des opportunités d'investissement attractives. Une coordination efficace entre le gouvernement et la diaspora, ainsi qu'une communication transparente, sont essentielles pour mobiliser davantage de financements en provenance de la diaspora.
485. **Finance Islamique** : au Mali, une partie significative de la population a des préoccupations religieuses concernant les financements traditionnels. Environ 90% de la population malienne est musulmane, ce qui crée une opportunité majeure pour la finance islamique. Cependant, la pénétration de la finance islamique reste faible à cause de sa faible vulgarisation et du manque d'offre de produits financiers y afférents par les Institutions financières. Le défi consiste à éduquer la population sur les avantages de la finance islamique et à former les institutions financières à ce type de financement afin de développer des produits financiers conformes à la charia.
486. **Financement Climatique** : le financement climatique désigne les ressources financières mobilisées pour financer des actions dans l'atténuation et l'adaptation aux effets des changements climatiques. Dans le contexte des négociations internationales sur le climat, le concept se réfère aux flux financiers des pays développés vers les pays en développement pour les actions climatiques et qui devraient être nouveaux et additionnels aux flux d'aide existants.
487. L'architecture du financement climatique mondial est complexe et en évolution constante. Les fonds sont acheminés via des canaux multilatéraux à l'intérieur et à l'extérieur des mécanismes de financement de la CCNUCC et de l'Accord de Paris, et de plus en plus via des canaux bilatéraux, ainsi que par des fonds climatiques régionaux et nationaux. Le financement climatique reste donc un élément incontournable pour la réalisation d'un développement résilient aux changements climatiques et sobre en carbone.
488. La Décision adoptant l'Accord de Paris souligne l'ambition de mobiliser 100 milliards de dollars US pour le climat en faveur des pays en développement de 2020 à 2025. Les partenaires au développement dans le cadre de la coopération bilatérale et multilatérale ainsi que les ONG internationales participent au financement des actions de lutte contre la désertification et de protection de l'environnement.
489. Par ailleurs, dans le cadre des Conventions, Accords et Traités internationaux, et suite notamment au Sommet mondial de Rio en 1992, plusieurs fonds et mécanismes ont été mis en place et alimentés par certains gouvernements donateurs et organismes internationaux. Ces ressources importantes restent d'une manière générale insuffisamment exploitées par le Mali souvent par manque d'information ou par méconnaissance des mécanismes et procédures d'éligibilité.

4.2.5. La création de banques d’Affaires et de marché boursier

490. **Banque d’Investissement** : contrairement aux banques commerciales, une banque d’investissement ou d’affaires est au service exclusif d’entreprises qu’elle accompagne dans leur stratégie de financement et de développement. Elle peut intervenir dans la gestion même de l’entreprise si elle possède une participation afin d’obtenir une plus-value. Son rôle consistera à obtenir les meilleures conditions possibles d’endettement à long terme pour les entreprises, de trouver les placements financiers les plus rentables et jouera le rôle d’intermédiaire sur les marchés des changes à la demande de ses clients.
491. **Marché Boursier** : la bourse est tout d’abord un lieu de rencontre de l’offre et de la demande de produits standardisés en vue de la découverte de leur prix en continu ou à certains moments de la journée (fixing). Elle assure des fonctions de financement de l’économie (symétriquement de placement pour ceux qui ont des liquidités à investir), d’allocation et de gestion des risques ainsi que de liquidité des titres. Les marchés financiers permettent de vendre des valeurs mobilières neuves (nouvellement émises) ou d’occasion (déjà émises, et appartenant à un investisseur). Ces valeurs peuvent être échangées sur des marchés réglementés (souvent appelés bourse) ou de gré-à-gré. Le marché boursier aura pour rôle entre autres : le financement des entreprises, l’orientation de l’épargne, la gestion du risque, la liquidation des titres, etc.

4.2.6. Exploitation des nouvelles sources extérieures de financement

492. Inaugurée officiellement le 15 juillet 2014 à l’occasion du 6^e sommet des pays du BRICS qui s’est tenu à Fortaleza au Brésil, la Nouvelle Banque de Développement (en anglais : New Development Bank, BRICS, NDB - BRICS), anciennement connue sous le nom de Banque de Développement des BRICS, est une Banque Internationale de Développement dont la création a été proposée par les États des BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) comme alternative à la Banque Mondiale existante et au Fonds Monétaire International. Cette Banque, dont le siège est à Shanghai en Chine est configurée pour favoriser une plus grande coopération financière et de développement entre les pays émergents.
493. Son objectif est de mobiliser des ressources pour des projets d’infrastructure et de développement durable dans les économies émergentes et les pays en développement et à servir d’institution financière multilatérale et régionale pour la croissance et le développement mondial.
494. Contrairement au Fonds Monétaire International (FMI) et à la Banque Mondiale, la NDB n’assortit pas ses prêts de conditionnalités contraignantes, telles que des exigences de réformes structurelles, qui sont parfois perçues comme de l’ingérence par les pays aidés.
495. Par ailleurs, ces pays envisagent de créer une « réserve d’arrangement de devises » de l’ordre de 100 milliards de dollars (la Chine 41 milliards, le Brésil, la Russie et l’Inde donne 18 milliards de dollars chacun et l’Afrique du Sud 5 milliards de dollars), dans le but d’aider les pays membres à contrer les chocs financiers futurs. Elle fournirait également une assistance à d’autres pays qui souffriraient de l’instabilité économique.
496. Dans un contexte marqué par un bouleversement de plus en plus persistant de l’ordre économique mondial, le Mali doit envisager d’intégrer cette nouvelle banque qui offre l’opportunité de diversifier ses sources de financement et de financer les grands projets structurants qu’il ambitionne d’exécuter dans le cadre de la Vision Mali 2063. Pour rappel, certains pays africains comme l’Egypte ont déjà entamé le processus d’adhésion à cette banque.

4.2.7. Mise en œuvre d'une stratégie efficace d'endettement

497. La mobilisation d'importantes ressources financières constitue un défi énorme pour notre pays au regard des besoins de financements immenses que nécessitera la mise en œuvre de la Vision Mali 2063. Bien que la mobilisation accrue des ressources internes devrait être l'option à privilégier pour répondre à ces besoins, force est de constater que ces ressources, en elles seules, ne suffiront pas, en raison du caractère ambitieux de cette Vision. C'est pourquoi, il est impératif de définir un ensemble de stratégies de mobilisation de ressources parmi lesquelles une stratégie d'endettement efficace pour contribuer à assurer le financement de ladite Vision, en ayant pour préoccupation principale la viabilité de la dette et la soutenabilité des finances publiques.
498. En effet, l'endettement doit s'inscrire dans le cadre d'une politique dynamique pour être compatible avec les objectifs macroéconomiques à court, moyen et long termes permettant d'assurer une croissance économique inclusive, soutenue et durable, afin de faire face convenablement au service de la dette.
499. La gestion de la dette ayant pour objectif majeur de pourvoir aux besoins de financement de l'Etat et de ses obligations futures de paiement au moindre coût possible, à court, moyen et long termes, en maintenant les risques à un niveau satisfaisant, tout en réalisant les autres objectifs de développement durable et la réduction de la pauvreté. La stratégie d'endettement au cours de la période 2024-2063 devrait être orientée vers la mobilisation de ressources extérieures concessionnelles et semi-concessionnelles, et une dette intérieure privilégiant les titres publics de longues maturités (obligations du Trésor à partir de 5 ans) tout en mettant l'accent sur l'amélioration des coûts des ressources à mobiliser.
500. Par ailleurs, au regard d'une part, des difficultés dans la coopération avec certains Partenaires Techniques et Financiers dues aux choix stratégiques opérés par le Mali qui affectent négativement la mobilisation des ressources auprès de ces partenaires, et, d'autre part, des difficultés liées à la mobilisation des ressources sur le marché régional, le Mali doit accentuer la mise en œuvre des réformes politiques et économiques lui permettant d'accéder au marché financier international afin de mobiliser davantage de ressources.

4.2.8. L'Aide Publique au Développement

501. L'Aide Publique Développement au Mali a toujours été un instrument de financement des politiques de développement. Toutefois, l'impact de cette aide sur le développement socio-économique du Mali reste mitigé.
502. Par conséquent, le Mali doit recourir à l'APD, tout en réduisant substantiellement sa dépendance et en le considérant comme un appoint, orienté vers les priorités de développement, mais qui doit être limitée dans le temps et non un outil absolu de financement.
503. A cet effet, le Mali doit affirmer son leadership dans la gouvernance, la coordination, le pilotage stratégique et opérationnel de l'aide pour contribuer à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable, conformément aux objectifs de la PONAGA.
504. En somme, la mise en œuvre de la Vision Mali 2063 et des projets structurants y afférents nécessite de la part de l'Etat, d'énormes efforts dans la mobilisation de ressources intérieures et extérieures. Toutefois, la mobilisation de ces ressources doit être accompagnée d'une bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques à travers une allocation optimale des ressources et une maîtrise des engagements et des dépenses courantes permettant de garantir que les ressources soient utilisées de manière efficace et efficiente.

4.3. LES LEVIERS DU CHANGEMENT

- **Renforcement du rôle de l'Etat**

505. Le nouvel État visionnaire avec une approche stratégique et développementaliste doit conserver un rôle de stratégie pour identifier les filières porteuses et les filières d'avenir et mettre en œuvre sa politique économique grâce à ses liens étroits avec le monde des affaires.
506. Il conçoit les grandes orientations de développement afin de maîtriser les progrès de l'industrialisation dans le cadre d'une stratégie globale de planification sur le long terme de création d'industries lourdes stratégiques pour l'industrie nationale.
507. Il doit investir massivement dans le développement du capital humain, la recherche et l'innovation technologique afin d'améliorer la productivité de l'Agriculture et lutter contre la pauvreté grâce au dynamisme du secteur des technologies de l'information et de la communication.

- **Consolidation de la confiance aux institutions et libération du potentiel communautaire**

508. La participation de toutes les populations est le gage indispensable de la réussite de tout projet de société. Plus que jamais, les populations qui continuent d'être résilientes malgré les difficultés économiques et financières du pays et qui voient dans cette transition, un espoir d'un Mali nouveau, seront associées à la gestion des affaires publiques afin de garantir l'appropriation et la convergence des actions dans le sens du développement pour tous.
509. Il faudrait aussi mettre les légitimités traditionnelles au cœur du processus de développement d'initiatives communautaires et la mobilisation communautaire pour le développement de l'économie sociale et solidaire. Le financement à partir des richesses locales des services sociaux de base (santé, éducation, eau, assainissement) reste aussi une piste à explorer, notamment avec le financement participatif ou l'actionnariat populaire.

- **Renforcement du leadership des fonctions de prospective et de planification stratégique**

510. La Journée de la Prospective organisée en janvier 2014 par le Ministère du Plan et de la Prospective avait conclu qu'une bonne opérationnalisation de la Vision Mali 2025 aurait pu éviter la crise multidimensionnelle que le pays a connue ou au moins en atténué considérablement les effets.
511. La faiblesse du leadership se traduisant par un déficit d'appropriation et surtout de portage politique de la vision a été identifiée comme l'une des causes principales du déficit d'opérationnalisation.
512. L'introduction de cette thématique dans la conférence de lancement du processus budgétaire 2024 est un signe fort et encourageant. En effet, **le TOP de l'opérationnalisation est que chaque dépense sur le budget de l'Etat renvoie à un aspect de la Vision.**

- **Renforcement du rôle du secteur privé dans le développement économique**

Le secteur privé joue un rôle structurant dans le développement économique en dynamisant la création de richesse, en générant des emplois durables et en favorisant l'innovation, tout en constituant un moteur clé pour l'investissement et la transformation des économies. Aussi, il s'agit de créer un environnement propice à l'investissement, stimuler

l'entrepreneuriat, et promouvoir des partenariats public-privé pour accroître la création de richesse, les emplois et la compétitivité nationale.

- **Renforcement du système de planification**

513. La mise en chantier d'un plan stratégique suppose parallèlement la refondation des capacités de planification sans lesquelles l'opérationnalisation ne pourrait se faire.
514. Cette phase consiste à identifier les besoins de renforcement des capacités nécessaires pour la prise en charge des fonctions essentielles du processus de planification pour le rendre apte à prendre en compte dans les programmes à moyen et court termes les orientations stratégiques identifiées pour la réalisation de la vision partagée de développement du pays.
515. Ce renforcement des capacités doit comprendre le dispositif institutionnel de gestion du développement, les méthodes et outils de travail et les ressources humaines.

- **Renforcement du système statistique**

516. Le rôle de l'information économique, sociale, culturelle, politique est fondamental dans le processus d'opérationnalisation de la Vision Mali Kura netaasira ka ben san 2063 ma. Pour le suivi de sa mise en œuvre, des données doivent être réunies sur tous les aspects de la vie du Mali. Elles doivent comprendre aussi bien des informations quantitatives comme des séries de données statistiques et techniques, que des informations qualitatives comme la nature de la main d'œuvre qualifiée, capacités de gestion, la corruption, l'état du système judiciaire, etc. Un important renforcement du système statistique national devra donc être entrepris.

- **Mise en place d'un dispositif approprié de mise en œuvre et de suivi-évaluation de la Vision et des projets structurants**

517. L'exploration du futur a révélé, parmi la multitude des possibles, trois scénarios susceptibles d'advenir. Parmi ces trois images possibles, il y en a qui sont souhaitables et d'autres redoutables. Une surveillance de la possibilité d'avènement de chaque scénario est nécessaire en vue d'attirer l'attention des décideurs comme des différents acteurs sociaux sur les risques d'avènement des scénarios redoutés et les actions nécessaires pour forcer l'avènement des scénarios favorables.
518. Par ailleurs, l'accélération de la crise institutionnelle, politique et sécuritaire au Mali, mais aussi l'apparition de la crise sanitaire et le changement de la politique extérieure sont aussi des facteurs démontrant la complexité, les incertitudes et la rapidité des changements dans la gestion du développement.
519. Aussi, anticiper des variables de rupture capable d'influencer la trajectoire du pays reste un enjeu majeur dans la gestion du développement. L'une des solutions est la création d'un Conseil Supérieur de la Vision Mali 2063 et d'un Secrétariat exécutif national chargés entre autres :
- d'opérationnaliser les résultats des Etudes Nationales Prospectives ;
 - d'aider à l'éclairage de l'action publique par l'anticipation des menaces et signes de rupture ;
 - de réduire des incertitudes liées au développement sur les court, moyen et long termes ;
 - de contribuer à la formulation d'actions stratégiques afin de cerner les risques et saisir à temps les opportunités de sorte à corriger les trajectoires d'évolution du pays ;
 - de suivre la mise en œuvre des projets structurants et intégrateurs.

4.4. LES PROJETS STRUCTURANTS D'OPÉRATIONNALISATION DE LA VISION

520. Pour la mise en œuvre de la Vision, le Gouvernement de la République du Mali a initié des projets structurants d'envergure intégrateur et fédérateur, devant soutenir les différentes stratégies nationales de Développement du Mali à moyen terme.
521. Pour faire des projets structurants un levier pour la réalisation de la vision, il a été nécessaire de susciter la réflexion prospective autour d'eux afin d'opérer une rupture méthodologique dans la logique sectorielle toujours entretenue et de donner un contenu nouveau auxdits projets en cohérence avec la vision à bâtir.
522. Ainsi, un changement de paradigme s'imposait en privilégiant une approche de développement globale et intégrée face aux visions sectorielles basées sur des projets individuels. Il s'agit de fixer le cap de grands objectifs à atteindre par domaine de développement en cohérence avec la vision et de les matérialiser par des grands programmes ou projets structurants.
523. Les dits Projets sont au nombre de onze (11) :

PROJET N°1 : FARAFINNA JIGINÉ : NOURRIR LE MALI ET LA SOUS-REGION

524. Le projet FARAFINNA JIGINÉ « Nourrir le Mali et la Sous-région » ambitionne de :
- Promouvoir les chaînes de valeur agricole à travers la création de 12 agropoles bâtis autour des filières porteuses prioritaires de zones ;
 - Assurer la souveraineté alimentaire du Mali ;
 - Faire du Mali un exportateur net de produits agricoles à la fin de la première décennie de mise en œuvre de la vision Mali 2063.

PROJET N°2 : ECLAIRER LE MALI « YELEN KURA »

525. Dans le cadre de ce projet, il s'agit de mettre en valeur les ressources énergétiques là où elles sont abondantes en vue de réaliser des économies d'échelle et de tirer profit des avantages comparatifs des différentes sources de production.

PROJET N°3 : INDUSTRIALISER LE MALI

526. Dans le cadre de ce projet, la stratégie d'industrialisation du Mali sera basée sur une approche filière. Ainsi, le Gouvernement privilégiera la réalisation de zones industrielles et de zones franches pour favoriser la création de nouvelles unités industrielles dans les filières les plus porteuses à l'effet de créer et de développer des pôles régionaux de croissance économique et de prospérité sociale. L'implantation des nouveaux projets d'investissement se fera au niveau des filières considérées comme hautement stratégiques.

PROJET N°4 : « KANKU MUSA SEGINNA » LE RETOUR DE L'ÂGE D'OR DE KANKOU MOUSSA

527. L'activité minière s'inscrit désormais dans un projet de développement durable sur le plan social, économique et environnemental pour l'ensemble du territoire malien avec un accent particulier pour les communautés et régions abritant les sites d'exploitation.

PROJET N°5 : INTEGRER LE MALI AU MONDE

528. Dans le cadre de ce projet, il s'agit de développer, exploiter et entretenir un réseau d'infrastructures et un système multimodal et intégré de transport efficace, économique, fiable et sûr, qui correspondent à la politique générale du Gouvernement, afin de répondre

aux besoins d'aménagement du territoire de façon pérenne d'un point de vue social, économique et environnemental.

PROJET N°6 : MIEUX VIVRE A BAMAKO ET DANS LES CAPITALES REGIONALES : « SIGIDA YIRIWA »

529. Il s'agit de bâtir des stratégies de développement économique régional et d'urbanisation pour faire des territoires – régions de véritables pôles économiques en tenant compte de leurs opportunités et avantages relatifs.

PROJET N°7 : INNOVATIONS, DIGITALISATION ET NUMERISATION DES SERVICES

530. Pour assurer une véritable révolution numérique au Mali , l'accent doit être mis sur le développement de l'industrie locale du numérique, le développement des infrastructures de connexion et d'accès au service des TIC, la conception d'une Infrastructure Nationale des Données Géospatiales (INDG), la mise en place d'un programme spatial national, l'exploitation des innovations dans le domaine des TIC pour améliorer les systèmes éducatifs, de santé, de transport de commerce, de gouvernance, et de l'administration et l'accompagnement de la digitalisation de l'économie.

PROJET N°8 : PROGRAMME SANKORE : DES RESSOURCES HUMAINES SAINES, MIEUX FORMEES ET DOTEES DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES RECONNUES

531. La formation du capital humain consiste d'une part, à doter la population d'un bon état de santé, d'éducation, de connaissances et d'aptitude professionnelle et scientifique fondé sur nos valeurs et d'autre part, à libérer les énergies en créant des opportunités pouvant faciliter son insertion dans le marché de l'emploi et contenir la fuite des cerveaux. Il s'agit également du renforcement de la participation de certaines franges de la population (en particulier, les femmes et les jeunes) en levant toutes les barrières auxquelles elles peuvent faire face et en leur assurant des voies de participation.

PROJET N° 9 : MALI VERT ET BIEN ETRE

532. L'objectif est d'assurer une gestion intégrée et durable des ressources naturelles, amélioration du cadre de vie et l'accès à l'eau potable , en prenant en compte les défis que sont la conservation de la Biodiversité, la valorisation des produits forestiers non ligneux, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la gestion durable des terres, la lutte contre la désertification et la sécheresse, la gestion des risques et des catastrophes, le système d'alerte, la gestion des ressources en eau, l'accès à un assainissement durable et en eau potable.

PROJET N° 10 : REFORMES NECESSAIRES

533. Pour faciliter l'opérationnalisation des projets structurants, des réformes phares sont mises en œuvre comme des catalyseurs, relativement à la modernisation du système de planification et de gestion des finances publiques, à la qualité de l'environnement des affaires, au cadre réglementaire, au capital humain, aux technologies de l'information et de la communication, au financement de l'économie, définis comme des piliers indispensables ont été identifiés.

PROJET 11 : KUNAFONI TAA SIRA : PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT D'UNE INFRASTRUCTURE NATIONALE DE DONNEES GEOSPATIALES AU MALI

534. Le développement d'une Infrastructure nationale des Données géospatiales permettra d'avoir une référence et des données fiables pour la mise en œuvre des projets de déve-

loppement, la réalisation des travaux d'aménagement, de réalisation d'équipements géodésiques et l'établissement de documents cartographiques de base. Dans ce domaine, la vision des autorités du Mali est de mettre en avant l'information géographique dans le processus de prise de décision en matière de gestion du développement économique, social, environnemental, culturel et sécuritaire du pays.

4.5. LES SUPPORTS CARTOGRAPHIQUES ET DE COMMUNICATION

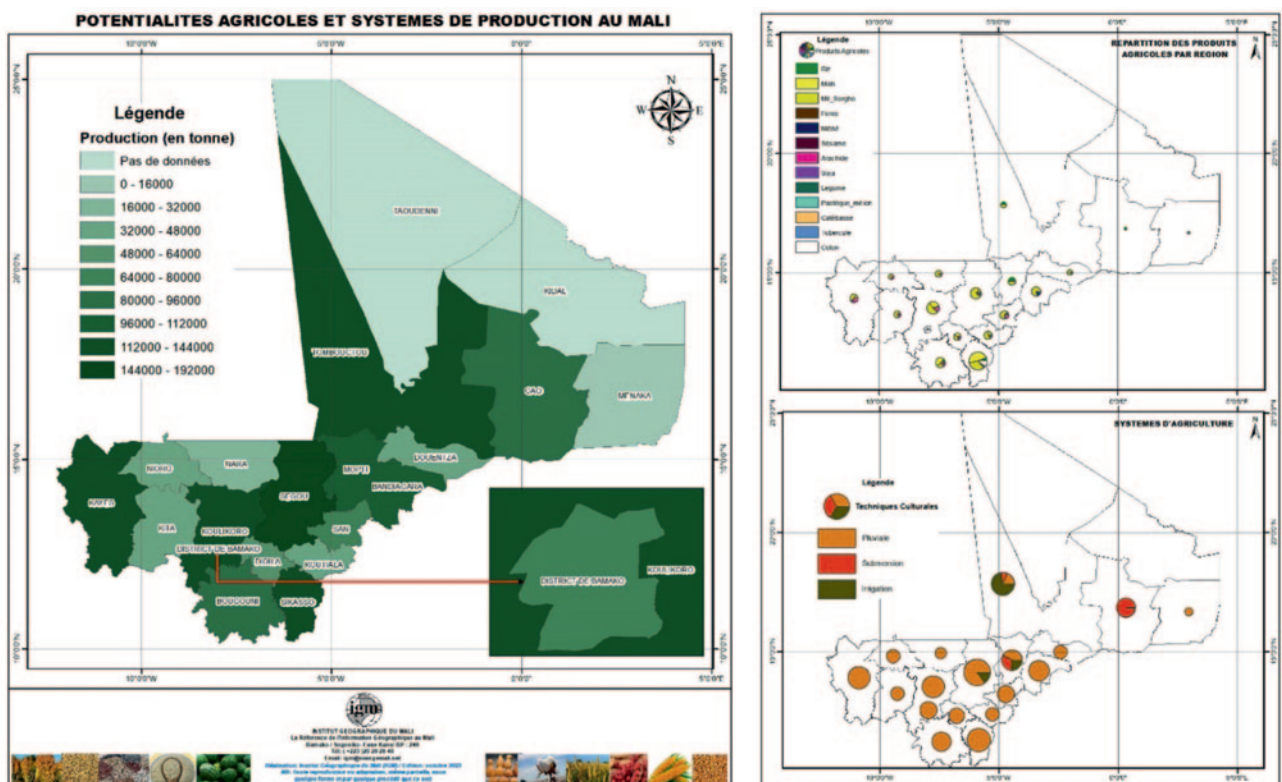
535. Dans le cadre de l'étude sur la stratégie de développement du Mali à moyen terme, en vue d'avoir une bonne visibilité des informations sur les secteurs clés du développement national, le Ministère de l'Economie et des Finances a sollicité l'intervention de l'Institut Géographique du Mali (IGM) pour réaliser une représentation cartographique des résultats du diagnostic, de l'étude prospective de la vision 2063 et un Atlas économique.

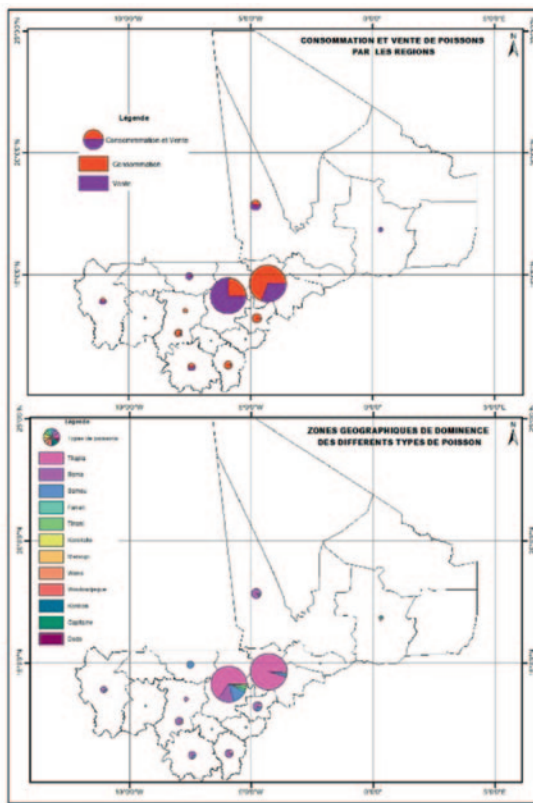
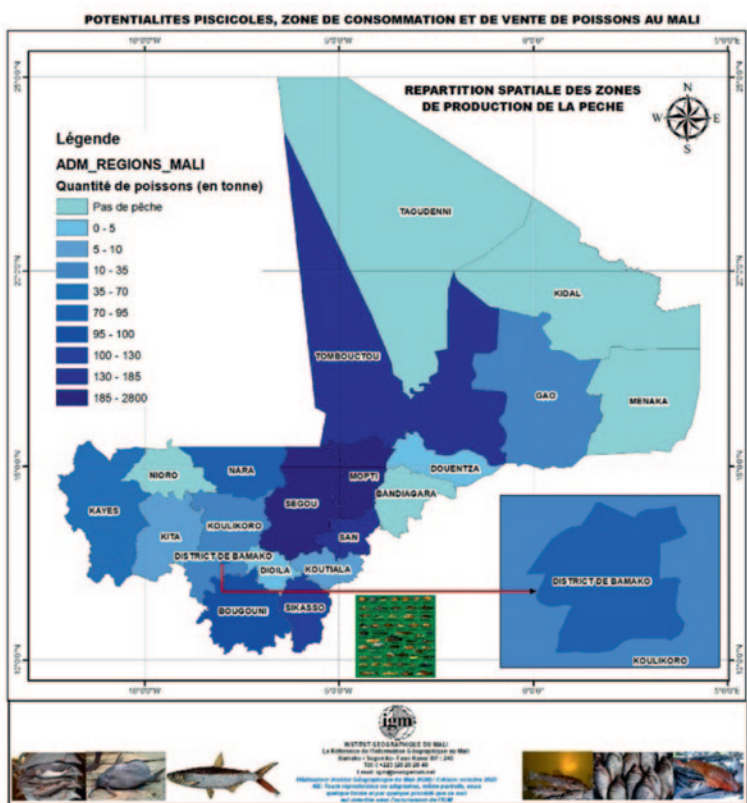
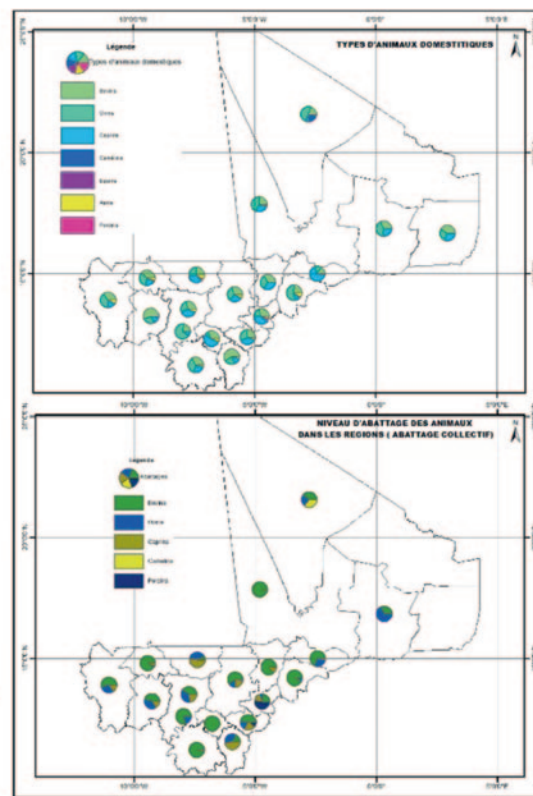
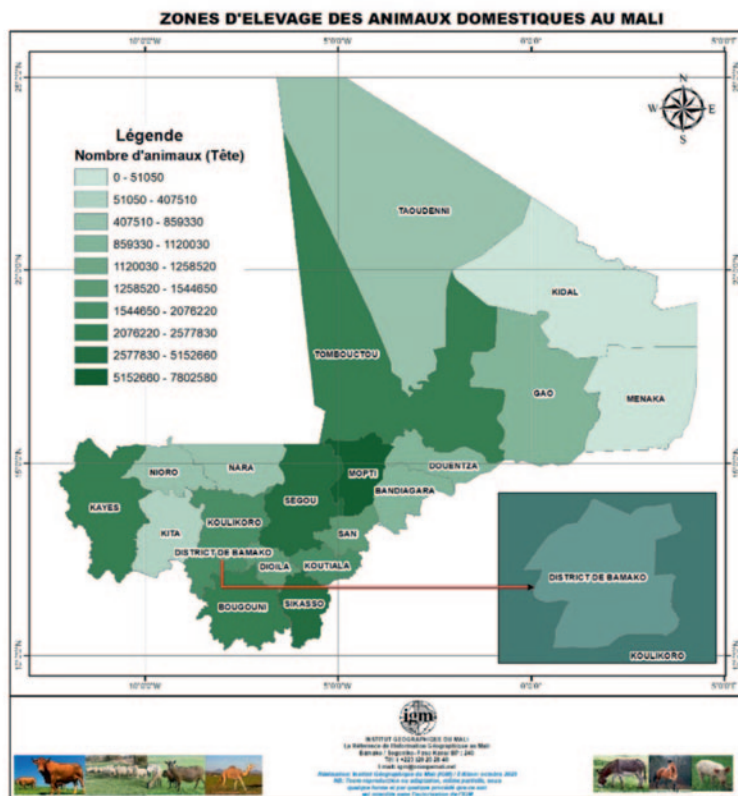
4.5.1. Les supports cartographiques

4.5.1.1. Les cartes d'état des lieux

536. Sur la base du diagnostic réalisé et des données statistiques collectées auprès des structures sectorielles, les cartes se rapportant à l'état des lieux dans les différents domaines thématiques ont été réalisées. Il s'agit des domaines suivants : Economie ; Population ; Education Nationale ; Enseignement supérieur ; Agriculture ; Elevage ; Pêche ; Energie ; Eau et assainissement ; Ressources minières ; Infrastructures sanitaires et pharmaceutiques ; Infrastructures de transports ; Infrastructures hydrauliques ; Infrastructures administratives ; Urbanisme, Habitat, Population ; Télécommunication ; Infrastructures hôtelières.

NB : Les documents cartographiques présentés ci-dessous sont des exemples de produits issus du diagnostic. Les supports imprimés sont disponibles aux format A3 et A0. Les fichiers numériques sont également disponibles aux formats SHP, JPG et PDF pour archivage au Ministère de l'Economie et des Finances.





4.5.1.2. Cartes prospectives

537. Quelques cartes prospectives prenant en compte les objectifs spécifiques suivant les ciblage des quatre (4) phases décennales sont réalisées. Cette cartographie prospective repose sur les phasages suivants :

- la refondation de l'état et la transformation structurelle de l'économie ;
- la spécialisation dans les secteurs à haute valeur ajoutée ;

- le niveau élevé de développement humain ;
- la consolidation.

4.5.1.3. L'Atlas économique

538. L'Atlas économique du Mali est une compilation des différents produits cartographiques combinée à des photos et des illustrations permettant d'avoir une visibilité des ressources, potentialités et attractions des différentes régions du Mali.

- La première partie est une monographie des régions du Mali et du District de Bamako ;
- La deuxième partie est une compilation des supports cartographiques d'état des lieux des ressources et potentialités économiques du Mali ;
- La troisième partie fait ressortir les cartes prospectives par région (District de Bamako et les 19 régions) sur les quatre (4) phases.

4.5.1.4. Perspectives cartographiques pour le Mali

539. En perspective, en vue de capitaliser les acquis et de les consolider le capital informationnel à l'avenir, il est prévu de faire les réalisations suivantes :

- **A court terme :**

540. La mise en place d'une Infrastructure des Données Géospatiales du Ministère de l'Economie et des Finances (IDG-MEF). Elle sera une partie intégrante de l'Infrastructure Nationale des Données Spatiales.

541. Une telle plateforme, composée d'un serveur et des équipements accessoires permettra de stocker, conserver et mettre à jour les données et information collectées et intégrées dans le cadre des travaux réalisés en 2023 – 2024.

- **A moyen terme :**

542. La mise en place d'un programme spatial pour l'acquisition de données et produits satellitaires permettant d'améliorer les supports cartographiques.

- **A long terme :**

543. La création d'une Agence Spatiale pour le Mali, avec le lancement d'un satellite de télécommunication et d'un satellite d'observation de la terre.

4.5.2. La Stratégie de communication

544. L'élaboration d'une stratégie nationale de communication pour le développement intervient pour contribuer à résoudre le défi de mobiliser tous les acteurs du développement autour de la Vision Mali kura netaasira ka ben san 2063 ma.

545. La Communication pour le Développement est un processus stratégique, systématique et planifié sur la base d'évidences de recherche qui vise à promouvoir un changement social et de comportement positif et mesurable.

546. Elle devrait être partie intégrante de tous les programmes de développement et engager des partenariats à tous les niveaux (acteurs publics, privés et Société Civile) pour maximiser le pouvoir des réseaux sociaux de communication traditionnels et modernes afin de faire la différence dans la vie des populations.

547. Une analyse institutionnelle des politiques, programmes et stratégies sectorielles préalables à la révision de la Politique Nationale de Communication pour le Développement (PNCD) a dressé les constats suivants :

- Dans la plupart des cas, les grandes politiques nationales de développement n'ont pas pris en compte le cadre de référence et d'intervention obligée qu'est la PNCD ;
- La plupart des documents de politiques, stratégies et programmes dont l'ambition ultime est de susciter l'adhésion et le changement de comportement des populations a réduit les activités de communication à leur portion congrue ;
- Lorsque des activités de communication existent, elles souffrent d'un manque de cohérence et d'intégration au plan national ;
- Les ressources de toute nature (humaine, financière, matérielle, technique) affectées quand c'est le cas aux activités de Communication pour le Développement, restent insuffisantes, voire dérisoires et dépendent des partenaires au développement, d'où une situation aléatoire ;
- Les activités de communication programmées ou exécutées par ces programmes et stratégies ne concernent que les séances d'animation, la production et la diffusion d'information alors même que l'esprit de la PNCD veut qu'une plus grande attention soit accordée à la communication sociale participative, au développement de la recherche, à la formation des acteurs, à la coordination et au suivi évaluation.

4.5.2.1. Les objectifs

548. La **Vision Mali Kura netaasiraka ben san 2063** ma, pour atteindre ses ambitions, a besoin de la participation de toutes les parties prenantes.

549. Pour créer cette dynamique autour de la Vision, l'objectif global de la stratégie nationale de communication est d'améliorer et renforcer le niveau de participation de toutes les parties prenantes pour atteindre le niveau de développement escompté.

550. De façon spécifique, il s'agit de :

- promouvoir l'inclusion et la participation des populations à la définition et à la mise en œuvre des grandes orientations de développement du pays, y compris les maliens établis à l'extérieur ;
- contribuer à renforcer le dialogue social dans le cadre du développement et autour des priorités de développement de la Vision, et favoriser la culture de la paix et de la cohésion sociale ;
- promouvoir le plaidoyer et le partenariat pour mobiliser les fonds ;
- appuyer les initiatives prises au niveau des communautés de base dans les différents secteurs du développement en relation avec la Vision Mali 2063 et faire entendre les voix des communautés au cœur du débat politique ;
- permettre à tous ceux qui ont la responsabilité de communiquer ou d'introduire des innovations dans les différents secteurs du développement de disposer des connaissances et des techniques de Communication pour le Développement ;
- contribuer à l'atteinte des ODD.

4.5.2.2. Les principes directeurs

551. Le principe fondamental qui guidera la mise en œuvre de cette stratégie est édicté par l'Article 34 de la Constitution du Mali qui stipule que « L'action publique est guidée par les principes fondés sur le respect de la souveraineté de l'État, les choix souverains du Peuple et la défense de ses intérêts ».

552. Ces principes fondamentaux seront complétés par d'autres, à savoir que la Communication pour le Développement doit :

- encourager la combinaison judicieuse d'approches et de stratégies de communication inclusives et participatives afin d'accroître l'impact des programmes de développement, d'accélérer l'atteinte des objectifs et résultats attendus et de mettre l'accent sur la capacité des familles et des communautés à obtenir des résultats pour leur bien-être ;
- assurer la production et la diffusion des supports de proximité. Dans ce registre, il s'agira à travers des mécanismes de coordination appropriés ;
- améliorer la qualité des productions éducatives réalisées dans le cadre de la Communication pour le Développement ;
- harmoniser les outils et les supports au niveau des différents acteurs ;
- systématiser le pré test et le post test des productions ;
- assumer la diffusion des productions à travers des accords de partenariat appropriés avec les structures étatiques de diffusion ;
- coordonner efficacement la production et la diffusion du matériel socio-éducatif et du matériel de plaidoyer au niveau des différents intervenants ;
- optimiser l'utilisation des ressources affectées.

4.5.2.3. Les axes stratégiques

553. Cette stratégie est au service de la Vision Mali Kura netaasira 2063 dont elle doit faciliter la mise en œuvre. Elle s'articule autour des Orientations stratégiques de la Vision :

AXE STRATEGIQUE 1 : PLAIDOYER

554. Compte tenu de l'ampleur des projets structurants envisagés, la mise en œuvre de la Vision Mali Kura netaasira 2063 implique la mobilisation des fonds intérieurs et extérieurs.
555. La mobilisation des fonds dépend d'une bonne communication permanente, pertinente et cohérente du pays. Considérant que l'image du pays constitue un facteur d'attraction des partenaires techniques et financiers ainsi que les investisseurs, cette stratégie compte contribuer à redorer davantage l'image du pays sur la scène nationale, sous régionale, régionale et internationale en combinant les techniques du marketing et celles de la communication pour le développement.
556. En plus des médias, cette stratégie suggère aussi d'utiliser des influenceurs venant de différents milieux (artistiques, religieux, politiques, diplomatiques, etc.).

AXE STRATEGIQUE 2 : VISIBILITE DES PROJETS STRUCTURANTS

557. Assurer la visibilité et la lisibilité des projets mis en œuvre à travers : la production des films vidéo sur la mise en œuvre de chaque projet en vue de suivre son évolution et ses impacts ; l'édition de document et livret « Vision Mali Kura netaasira ka ben san 2063 ma » et d'autres canaux modernes de communication.

AXE STRATEGIQUE 3 : MOBILISATION SOCIALE ET COMMUNICATION POUR LE CHANGEMENT DE COMPORTEMENT

558. Cet axe est construit autour de la communication pour le changement de comportement, le changement social et la mobilisation sociale. Pour que la participation soit effective, il est important que les parties prenantes comprennent la Vision Mali 2063 afin que l'on développe des actions de communication qui renforceront leurs connaissances, leurs attitudes et leurs comportements en vue de contribuer à l'atteinte de ses objectifs.

AXE STRATEGIQUE 4 : RENFORCEMENT DE CAPACITES

559. Cet axe envisage de renforcer les capacités des différentes parties prenantes en vue de promouvoir une meilleure mise en œuvre de la Stratégie de communication pour contribuer à atteindre les objectifs de la Vision Mali Kura netaasira ka ben san 2063 ma, de favoriser une participation de tous aux objectifs.
560. Aussi, il est indispensable que sa mise en œuvre soit accompagnée par des communicateurs locaux et compétents (renforcement de capacités) et par des stratégies de mobilisation communautaire.

AXE STRATEGIQUE 5 : SUIVI EVALUATION

561. La stratégie se focalisera sur les aspects pratiques de sa mise en œuvre et le processus d'appropriation par les différentes parties prenantes. Il s'agit aussi d'anticiper les hypothèses et risques dont la prise en compte permettra de maximiser les chances de succès de cette stratégie. Il s'agit d'assurer le suivi et l'évaluation des activités de communication.

4.6. LES MENACES ET RISQUES

562. Le Mali est exposé à d'énormes défis, menaces, risques et vulnérabilités tant au niveau national qu'international pouvant impacter considérablement son développement et sa marche vers la paix, la cohésion sociale et sa stabilité politique.

AU NIVEAU NATIONAL

- **L'insécurité**

564. Les menaces sont nombreuses et multiformes avec entre autres, le terrorisme et l'extrémisme violent et la criminalité transnationale organisée, l'irrédentisme, les replis identitaires et les conflits confessionnels et l'insécurité cybernétique.

- **La persistance de la crise énergétique**

565. La sortie de la pénurie énergétique est une condition essentielle pour un développement socio-économique et humain. En effet, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable représente un défi d'envergure tant en termes de production alimentaire que d'activité économique, d'emploi, de revenus et donc de lutte contre la pauvreté.

- **Un Etat faible avec un système de planification du développement incohérent**

566. L'Etat était devenu fragile avec une faible capacité à effectuer les fonctions essentielles qui consistent à gouverner une population et son territoire et surtout à concevoir les grandes directions du développement avec un système de planification cohérent et efficace.
567. En effet, le système de planification au Mali est confronté à d'énormes défis comme les chevauchements entre les fonctions et missions des différentes structures de planification, la faible articulation et harmonisation entre les instruments de planification et aussi à la différence de temporalité et de cohérence entre le document de référence et les politiques sectorielles et thématiques.

- **Le changement de leadership politique**

568. Le risque d'une instabilité ou d'un changement de cap dans la gouvernance politico-économique de nature à remettre en cause la continuité des acquis en termes de rupture

entamé dans la gouvernance par le gouvernement de Transition. Il pourrait constituer un point critique pour le processus de développement et de l'opérationnalisation de la vision.

- **La problématique de la monnaie**

569. La problématique monétaire et les nouveaux enjeux d'intégration régionale posent avec acuité l'avenir du FCFA. La monnaie commune FCFA ne semble pas avoir induit au Mali une plus grande intégration commerciale quand on sait que ses exportations vers les autres Etats de la CEDEAO représentent à peine 8% du volume total, contre 48% pour toute l'Afrique et 52% pour le reste du monde.
570. L'analyse de la problématique monétaire doit également prendre en compte les évolutions en termes de création de l'Alliance des Etats du Sahel (AES) et les perspectives de changement du système monétaire international avec la fin progressive de l'hégémonie du dollar (et de l'euro) avec notamment les perspectives d'une nouvelle monnaie de réserve des pays du BRICS alignée sur leurs devises.

- **Les changements climatiques et autres menaces environnementales**

571. Les différentes études réalisées sur les changements climatiques au Mali montrent que les principaux défis climatiques auxquels le pays est exposé sont entre autres : les sécheresses, les inondations, les vents forts, l'avancée du désert, les fortes variations de température et les pollutions atmosphériques.
572. Aussi, le régime pluviométrique au Mali est très affecté par la variabilité et les changements climatiques avec une diminution de la pluviosité couplée à une forte variabilité inter annuelle et intra-saisonnière des précipitations.
573. La majorité des activités socio-économiques est d'ores et déjà entachée des impacts observés des changements climatiques. Il est à prévoir que ces impacts soient exacerbés dans le futur et constitueront ainsi des facteurs limitatifs pour le développement des régions cibles très sensibles aux variations de la pluviosité, où la plupart des ménages tirent 70 % de leurs revenus des secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et des forêts. Ils sont par conséquent les plus vulnérables aux effets des changements climatiques.

AU NIVEAU INTERNATIONAL

574. Le Mali se trouve dans un environnement mondial multipolaire et incertain modifiant les rapports de forces et les équilibres géostratégiques et marqué par l'avènement d'économies émergentes, la dérégulation climatique et l'éclosion de nouvelles pandémies.
575. Le pays doit développer une capacité d'analyse stratégique et utiliser au mieux la configuration de l'environnement économique international et régional qui sera marqué par la mondialisation, la persistance des conflits en Afrique, le développement rapide de l'Intelligence Artificielle, la formation et le renforcement de grands blocs régionaux, la fluctuation des cours mondiaux et la détérioration des termes de l'échange, la concurrence sur le marché mondial entre pays en statut d'émergence.

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des variables de l'analyse structurelle

Annexe 2 : Questions clés

Annexe 3 : Liste des membres du Comité de Pilotage

Annexe 1 : Liste des variables de l'analyse structurelle

63 variables ont été retenues, réparties en 5 domaines, à savoir : démographie et développement du capital humain (16 variables) ; économie et financement du développement (22 variables) ; gouvernance (14 variables) ; environnement et changements climatiques (5 variables) ; partenariat et géopolitique (6 variables).

Domaine 1 : Démographie et développement du capital humain (16 variables)	
Croissance démographique	Pauvreté et inégalités
Migration	Valeurs culturelles
Urbanisation	Langues nationales
Niveau de scolarisation	Religion
Qualité du système éducatif	Promotion des femmes
Recherche & développement et innovations	Jeunesse, sport et loisirs
Etat de santé	Emploi
Solidarité et protection sociale	
Sécurité alimentaire et nutrition	
Domaine 2 : Economie et financement du développement (22 variables)	
Aménagement du territoire	Promotion des produits nationaux
Croissance économique	Compétitivité de l'économie
Production agricole	Industrialisation
Tourisme et hôtellerie	Transport et infrastructures de transport
Artisanat	Ressources minières
Epargne et investissement	Energie
Endettement	Cours des matières premières
Aide au développement	Politique monétaire
Fiscalité	Technologies et économie numérique
Crédit à l'économie	Planification du développement
Rôle du secteur privé	
Poids du secteur informel	
Domaine 3. Gouvernance (14 variables)	
Défense et sécurité	Rôle de la société civile
Unité nationale et cohésion sociale	Rôle des légitimités traditionnelles
Justice	Rôle des médias et des réseaux sociaux
Modernisation de l'administration	Citoyenneté et civisme
Décentralisation et régionalisation	Climat des affaires
Corruption	Foncier
Rôle de l'Etat	
Démocratie	
Domaine 4. Environnement et Changements Climatiques (5 variables)	
Ressources en eau	Risques et catastrophes naturels
Cadre de vie (déchets, pollutions et nuisances)	
Biodiversité	
Sècheresse, déforestation et désertification	
Domaine 5. Partenariat et Géopolitique (6 variables)	
Intégration régionale et continentale	Rôle du système des Nations-unies
Mondialisation	Rôle des Maliens de l'extérieur
Politique extérieure	
Rôle des institutions financières internationales	

Annexe 2 : Questions clés

DEMOGRAPHIE ET SOCIETE

- 1) Quelle sera la situation du peuplement du territoire ?
- 2) Quelle sera la qualité du système éducatif ?
- 3) Sous quelles formes et dans quelle mesure évolueront la pauvreté et les inégalités ?
- 4) La culture est-elle capable de préserver notre identité et de promouvoir le développement économique et social ?
- 5) Quels rôles les religions joueront dans la vie politique, sociale, économique et culturelle ?
- 6) Quelle évolution pour les formes traditionnelles et modernes de solidarité ?

GOUVERNANCE

- 7) Quelles seront la nature et les modalités d'intervention de l'Etat ?
- 8) Quelle doctrine et quel outil de défense et de sécurité ?
- 9) Quelles seront l'ampleur et la forme de la corruption ?
- 10) Quelle crédibilité pour la justice ?
- 11) Quelle efficacité pour l'administration ?
- 12) Quelles doctrine et pratiques des relations internationales ?
- 13) Quels civisme et citoyenneté des citoyens ?
- 14) Quelles capacités pour le système de planification et de gestion du développement ?
- 15) Quelle évolution de la décentralisation et de la régionalisation ?
- 16) Quelle évolution de la gestion foncière ?

ECONOMIE

- 17) Quelle politique d'investissements ?
- 18) Quel devenir énergétique ?
- 19) Quel avenir industriel ?
- 20) Quelle sera la situation de désenclavement du pays ?
- 21) Quelles seront les modalités d'exploitation et d'utilisation des ressources minières ?
- 22) Quel sera l'état de développement et d'utilisation des TIC ?
- 23) Quelles seront l'importance et la nature des interventions du Secteur privé ?
- 24) Quelle sera l'évolution du secteur informel ?
- 25) Quelles modernisation et compétitivité du secteur agricole ?
- 26) Quels seront le niveau et les modalités de financement de l'économie

Annexe 3 : Liste des membres du Comité de Pilotage au niveau Technique

N°	Prénoms & Nom	Structure	Fonction	Téléphone	Email
Supervision / Orientation					
1	Alousséni SANOU	MEF	Ministre		
2	Abdoulaye TRAORE	MEF	Secrétaire Général	66 97 36 09	abtraore74@yahoo.fr
3	Diakaridia DEMBELE	MEF	Conseiller technique	75 14 29 51	diak28@yahoo.fr
Coordination Exécution et suivi des activités					
1	Mahamadou Zibo MAIGA	CT-CSLP	Coordonnateur	66 74 23 24	mahamadouzibo@yahoo.fr
2	Bamoussa KONE	DNPD	Directeur	66 72 10 61	bamoussakone@yahoo.fr
3	Arouna SOUGANE	INSTAT	Directeur	76 13 89 98	sougane_arouna@yahoo.fr
4	Ahmadou Tijani HAIDARA	DGB	Directeur	66 76 72 98	haidara_ahmadout@yahoo.fr
5	Elly Prosper ARAMA	DGDP	Directeur	65 77 68 63	arama2008@gmail.com
6	Yehia Bouya TANDINA	DFM	Directeur	94 49 00 99	yahiatandina99@yahoo.fr
7	Seydou DJIMDE	CARFIP	Coordinateur	76 42 07 32	sdjimde@gmail.com
8	Boubacar Ben Bouillé	DNTCP	Directeur		
9	François KONE	CERCAP	Directeur	78 77 98 37	francois.kone@cercap-mali.org
10	Aboubacar MAIGA	CT-CSLP	Chef d'Unité	76 10 95 62	maigaaboubacar83@gmail.com
11	Boubou Oumar NIAKATE	CT-CSLP	Chef d'Unité	76 44 88 85	niakabou@yahoo.fr
12	Sadio Koly KEITA	CT-CSLP	Analyste	74 72 50 32	sadiokoly@yahoo.fr
13	Mohamed KEMESSO	CT-CSLP	Analyste	76 60 96 97	mkemesso@gmail.com
14	Mohamed A.I. TOURE	DNPD	Chef de Division	66 68 22 00	salinet2012@yahoo.com
15	Cheick Oumar GUINDO	DNPD	Chef de Section	76 28 02 55	cheickoguindo@yahoo.fr
16	Ousmane CISSE	DNPD	Chef de Division	76 49 14 00	ousoucisse@yahoo.fr
17	Ibrahima KONE	DNPD	Chef de Division	76 30 82 79	koibrahima@yahoo.fr
18	Madame MAIGA Massitan TRAORE	DNPD	Chef de Section	66 69 51 67	massitan_t@yahoo.fr
19	Yehia ABDOU	DNPD	Chef de section	66 25 66 29	yehiabdou@yahoo.fr
20	Boubacar COULIBALY	DGB	Chef de Division	76 36 43 30	boubabaya99@yahoo.fr
21	Alhousseni T. DIALLO	DGB	Chef de Division	66 56 84 14	diallo.alhousseini@gmail.com
22	Siaka CISSE	INSTAT	Chef de Département	76 61 42 81	siakacisse79@gmail.com
23	Seydina Oumar MINTA	INSTAT	Chef de Département	76 01 37 86	mintaseidinaoumar@yahoo.fr
24	Oumar CISSE	DGDP	Chargé de dossiers	73 11 14 96	ociss21@yahoo.fr
25	Madame SOUMAORO Mariam TOUNKARA	CARFIP	Chef de Section	76 39 40 77	mariatounk8@yahoo.fr
26	Diakaridia KAMATE	ODHD	Chef d'Unité	66 79 78 69	dikamate@yahoo.fr
27	Aminata Ali TRAORE	ODHD	Economiste	79 40 00 55	traoreaminataali@gmail.com
28	Mahamadou Sekou KEITA	IGM	Directeur	66 73 56 45	mskeita2002@gmail.com
29	Modibo CAMARA	IGM	Directeur adjoint	76 43 09 08	cmodibo59@yahoo.fr
30	Issiaka DEMBELE	IGM	Directeur de la Production	76 31 54 23	issiakadembele2010@gmail.com
31	Marc DEMBELE	IGM	Directeur des Etudes	66 71 07 64	dembelemarc20@gmail.com

32	Salif DEMBELE	IGM	DAF	76 39 63 44	salifsinadembale@gmail.com
33	Mahamadi S TOURE	IGM	Chef Service	97 30 39 96	mahamanestoure@yahoo.fr
34	Guimba KAMISSOKO	ANCD	Directeur Production	77 23 19 63	guimbakamissoko609@gmail.com
35	Mohamed A KANTE	ANCD	Directeur adjoint	66 43 71 26	kantetrois@yahoo.fr
36	Moussa DIARRA	AEDD	Chef de Département	72 14 29 41	moussadiar2006@yahoo.fr
37	Ladji CAMARA	AEDD	Chef de Section	66 78 16 38	camaraladji@hotmail.com
38	Bréhima KANTE	CPS SEEUDE	Directeur adjoint	76 50 16 32	brehikant@gmail.com
39	Mamadou SOGODOGO	DCM	Directeur adjoint	79 99 03 03	mamadou.sogodogo@outlook.fr
40	Alhadje Aly Garba KOUNTA	CES- MAECI	Expert	76 18 74 32	garbahadialy@gmail.com
41	Mohamed DJILLA	CPS- CI	Directeur adjoint	73 38 71 49	djillam@yahoo.fr
42	Dramane COULIBALY	ONDD	Directeur adjoint	76 10 29 98	coulibaly_dramane48@yahoo.fr
43	Sibiry TRAORE	DNP	Chef de Division	76 01 42 99	sibirytraore@gmail.com
44	Lamine SOUNTOURA	USSGB	Maître de conférence	93 91 22 59	sountoural@gmail.com
45	Colonel-major Abdourahmane CISSE	CRSS	Chef Bureau	66 79 78 52	cisseabdourahmane5@gmail.com
46	Mamadou BERTHÉ	CPS SCJ	Cadre	67 28 04 75	berthembs@yahoo.fr
47	Moussa KONÉ	CPS Education	Cadre	79 19 60 70	Asmoisekone@yahoo.fr
Appui à l'Organisation, à la Logistique et à la Communication					
1	Mahamet TRAORE	MEF	Chargé de Communication	83 78 13 64	mahamett@gmail.com
2	Aminata Oumar TOURE	CT-CSLP	Chef de Bureau Communication	66 72 43 72	bamtourette@hotmail.com
3	Faïçal Mohamed DIALLO	CT-CSLP	Chef de Bureau Administration et Gestion	76 03 03 99	faicalmdiallo@yahoo.fr
4	Fousseyni TOURE	CT-CSLP	Bureau Administration et Gestion	78 45 93 74	tourefous@yahoo.fr
5	Madame DICKO Sané-DIALLO	CT-CSLP	Gestionnaire	66 76 23 86	diallodicko2007@yahoo.fr
6	Bréhima DEMBE	CT-CSLP	Bureau Administration et Gestion	76 37 05 75	dembe2001@gmail.com
7	Alhassane Ag HAMADA	DFM	Chef Division Finances	76 37 63 60	alhassanehamada@gmail.com

Consultants et Personnes ressources					
1	Mohamed DIALLO		Consultant	73 48 32 79	mohamed_diallo@hotmail.com
2	Massa COULIBALY	GREAT	Consultant	66 74 22 20	massa@greatmali.net
Points focaux des départements ministériels					
1. Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation					
1	Moussa BILANE	MATD	Conseiller Tech- nique	79 69 85 90	bilane0809@gmail.com
2	Madame SIDIBE Kadiatou dite Djitou	CPS ATFPSI	Directrice	74 10 46 77	djitou70@yahoo.fr
3	Abdou Salam DIEPKILE	DGAT	Directeur	70 11 37 93	
4	Abdrahamane CISSE	DGCT	Directeur	72 72 26 26	abdra_cisse@yahoo.fr
2. Ministère de la Communication, de l'Economie Numérique et de la Modernisation de l'Administration					
1	Souhahébou COULIBALY	MCENMA	Conseiller Tech- nique	66 01 50 90	scoulibaly@numerique.gouv.ml souhacoul3@yahoo.fr
2	Abdoul Kader KY	DNEN	Directeur	70 49 75 69	aky@dnen.gouv.ml kelmeron@yahoo.fr
3	N'Golo COULIBALY	CPS ETC	Directeur	66 89 18 10/ 76 90 88 43	ngolocoulibaly2007@yahoo.fr
3. Ministère de la Santé et du Développement Social					
1	Adama DIAMOUTENE	MSDS	Conseiller Tech- nique	76 78 99 44	diamoutadama@yahoo.fr
2	Dr Issa TRAORE	CPS SDSPF	Directeur adjoint	76 18 17 70	issatraore1962@gmail.com
4. Ministère du Développement Rural					
1	Balla KEITA	CPS SDR	Directeur	76 12 25 56	ballakoman@yahoo.fr
2	Mohamedine ASSAGAI- DOU	CPS SDR	Chargé de pro- gramme	76 08 62 44	zamaiga@gmail.com
5. Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la recherche Scientifique					
1	Albert MALLE	AMAQ- SUP	Directeur adjoint	71 38 75 54	mallalbert70@gmail.com
2	Hamidou NAPARE	CPS Education	Directeur adjoint	76 63 24 05	naparehamidou@yahoo.fr
6. Ministère de l'Education Nationale					
1	Diakaridia KONE	CPS Education	Directeur	76 28 97 90	diakone1962@gmail.com
2	Boubacar DEMBELE	CPS Education	Chef Unité	76 11 06 68	ddembeleboubacar@gmail.com

7. Ministère de l'Artisanat, de la Culture, de l'Industrie Hôtelière et du Tourisme					
1	Madame SISSOKO Sirimaha H DIAWARA	MACIHT	Conseiller Technique	7641 38 75	d_habibatou2001@yahoo.fr
2	Madame Yaïdé Djeneba DOLO	CPS SCJ	Directrice	76 42 23 27	yaidedolo2006@yahoo.fr
3	Bruno SANOGO	CPS SI-CAEPIP	Directeur adjoint	76 30 50 99	brunosanogo@gmail.com
4	Moustapha SISSOKO	DFM	Directeur adjoint	79 41 58 64	sissoke_moustapha@yahoo.fr
8. Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du développement Durable					
1	Amadou DIALLO	MEADD	Conseiller Technique	76 31 78 20	diallo55amadou@gmail.com
2	Zantigui Boua KONE	CPS SEEUDE	Directeur	66 62 60 72	zantiguibkone@yahoo.fr
9. Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Eau					
1	Moussa OMBOTIMBE	MMEE	Conseiller Technique	76 31 66 36	mombotimbe2@yahoo.fr
2	Issa COULIBALY	MMEE	Conseiller Technique	78 80 24 56	coulibalyissa2009@gmail.com
3	Damassa BOUARE	MMEE	Conseiller Technique	76 16 25 46	bouaredamassa@yahoo.fr
10. Ministère des Transports et des Infrastructures					
1	Mamadou Sékou KEITA	IGM	Directeur	76 13 89 50	mskeita2002@gmail.com
2	N'Golo COULIBALY	CPS ETC	Directeur	66 89 18 10/ 76 90 88 43	ngolocoulibaly2007@yahoo.fr
11. Ministère de l'Entrepreneuriat National, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle					
1	Madame DICKO Fatoumata ABDOURHAMANE	MENEFP	Conseiller Technique	66 76 06 48	facidick@yahoo.fr
2	Assékou AHMADOU	CPS SI-CAEPIP	Directeur	76 48 77 22	ahassek@yahoo.fr
12. Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat, des Domaines, de l'Aménagement du Territoire et de la Population					
1	Birama TANGARA	MUHDATP	Conseiller Technique	76 32 51 45	biramat@yahoo.fr
2	Bakary SANOGO	DNUH	Directeur adjoint	76 44 51 05	bakarrysanogo@gmail.com
3	Dramane COULIBALY	ONDD	Directeur adjoint	76 10 29 98	coulibaly_dramane48@yahoo.fr
4	Kanimory BAGAYOKO	CPS SEEUDE	Chargé de programme	63 62 48 93	bagayokokanimory@gmail.com

13. Ministère de l'Industrie et du Commerce					
1	Assékou AHMADOU	CPS SI-CAEPIP	Directeur	76 48 77 22	ahassek@yahoo.fr
2	Mahia AKLININE	DNI	Chef de Division	76 18 04 02	aklinine.mahia@gmail.com
Conseil National de la Société Civile					
1	Hama BA	CNSC		76 10 90 10	tredoetudes@yahoo.fr
2	Madame BARRY Aminata TOURE	CNSC	Vice-Présidente	66 72 05 25	aminatatourea@gmail.com
Conseil National du Patronat du Mali					
1	Ahmed Cherif FOFANA	CNPM	Chargé des questions économiques	66 79 89 86	acfofana@cnpm.ml
Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali					
1	Mamadou Tieny KONATE	CCIM	Vice-Président	75 55 19 19	tieny@mtk-consuting.com
2	Abou Drissa DIAKITE	CCIM	DRH	76 49 68 75	diakccim@gmail.com



ISBN 978 99952 888 8 4